

**angers Loire
métropole**
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Février 2022

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

ENTRE

La Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole

Représenté par Monsieur Christophe BECHU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 février 2022,
Ci-après désigné par « Angers Loire Métropole », d'une part

L'État,

Représenté par Monsieur Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire,
Ci-après désigné par « l'État »,

Le Conseil Régional des Pays de la Loire,

Représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS, agissant en vertu d'une délibération en séance plénière du 23 septembre 2021,
Ci-après désigné par « la Région »

ET EN PARTENARIAT AVEC :

L'Agence de la Transition Ecologique,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Arnaud LEROY,
Ci-après désignée « l'ADEME »

La Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires

Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L 518-2 et suivants du Code Monétaire et Financier, ayant son siège 56 rue de Lille, 75 007 PARIS

Représentée par Monsieur Philippe JUSSERAND, Directeur Régional pour les Pays de la Loire, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation du 28 février 2022

Ci-après désignée par « la CDC »

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Etablissement public créé par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, ayant son siège 9 avenue Buffon, 45 063 ORLEANS CEDEX

Représentée par Madame Morgan PRIOL, Directrice de la Délégation Maine-Loire-Océan,
Ci-après désignée par « l'Agence de l'Eau »

En présence des Maires de communes membres de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, et dans les Programmes Opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, et dont la liste est fournie en [annexe 2](#).

Il convient de noter qu'Angers Loire Métropole a signé, le 16 juin 2021, un Contrat de Transition Ecologique à l'échelle d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers. Au-delà de la poursuite d'objectifs généraux tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il s'agissait au travers de ce premier contrat d'accélérer les transitions par la mise en œuvre de pratiques plus responsables et durables à travers les projets de la collectivité et les initiatives des principaux acteurs du territoire. Au côté d'investissements massifs et structurants, qui offrent le terreau favorable pour faire évoluer les modes de vie, de production et de consommation, l'objectif était aussi de renforcer la capacité d'apprentissage et de coopération à l'échelle du territoire, la mobilisation de tous autour d'objectifs partagés étant indispensable pour opérer de réelles évolutions.

Chaque orientation stratégique de ce CTE avait vocation à décliner le fil rouge du contrat : « Un territoire apprenant, qui renforce les coopérations pour accélérer les transitions ».

La transformation du CTE en CRTE, qui intègre les projets des communes d'Angers Loire Métropole, conserve cette ligne directrice, dans un cadre rénové, après la tenue des Assises de la Transition Ecologique - [annexe 3, 3 bis, 3 ter](#).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturité ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'Angers Loire Métropole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions sur des questions d'emploi, de recherche, de lien social, de mobilité, de services, de cadre de vie, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire. Plus particulièrement, en matière d'habitat, il intègre le contrat de relance logement (CRL), dispositif contractuel d'aide à la relance de la construction durable (ARCD), afin de soutenir et relancer la production de logements neufs, qui couvre le territoire d'ALM sauf les communes de Loire-Authion, Ecuillé et Soulaire-et-Bourg. Le CRL, dès sa signature, sera annexé au CRTE, sans nécessité d'avenant ([annexe 2 bis](#)).

Le contrat présente les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le passage du CTE en CRTE est soumis à l'accord des parties prenantes. Compte tenu de la pandémie, la sollicitation des signataires du CTE se fait par mail émanant d'Angers Loire Métropole, afin de ne pas provoquer de réunion en présentiel du Comité de Pilotage. L'absence de réponse de la part d'un signataire à une date donnée, qui sera communiquée dans le mail de saisine, vaudra accord tacite pour résilier le CTE, conformément à l'article 12 du contrat.

Le périmètre des collectivités territoriales intégrées dans le CRTE a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin de prévenir tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE, et intègre désormais les projets portés par les communes de la Communauté Urbaine en propre.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Un contrat évolutif

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel couvrant les mandats municipaux 2020-2026. Il fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs à construire, et qui seront présentés lors du premier comité de pilotage.

Article 2 - Présentation du territoire d'Angers Loire Métropole

La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM) regroupe vingt-neuf communes au sein d'un territoire cohérent comprenant 302 399 habitants (valeur INSEE RP2019).

Au cœur d'une aire urbaine de 423 000 habitants et d'une zone de 475 000 emplois, ALM est la deuxième métropole des Pays de la Loire et son cœur géographique.

Elle exerce des compétences réparties dans les cinq domaines d'intervention suivants :

- L'économie (développement économique, enseignement-formation-recherche, tourisme)
- L'environnement (eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, déchets, énergie, qualité de l'air, bruit)
- Les solidarités (politique de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies)
- Le territoire (aménagement de l'espace communautaire, espaces verts d'intérêt communautaire)
- Les déplacements (voirie et voies structurantes d'intérêt communautaire, transports urbains)

Dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacune d'entre elles, les vingt-neuf communes composant Angers Loire Métropole ont construit ensemble, depuis plus d'un demi-siècle, une communauté solidaire, en s'appuyant sur une volonté commune de bâtir un projet pour le territoire à la fois ambitieux et respectueux des aspirations et des besoins de ses habitants, intégrant les enjeux de la ville européenne durable.

Des documents regroupés en [annexe 1](#) permettent de présenter le territoire.

Article 3 - Les ambitions du territoire

Approuvé le 9 mai 2016, le *projet de territoire 2016-2030 - annexe 4* - est le document de référence commun d'Angers Loire Métropole. Sur la base d'un état des lieux réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine ayant permis d'identifier des enjeux et nourri par les contributions du Conseil de développement et des services, il exprime une vision ambitieuse et fixe le cap pour faire d'Angers Loire Métropole, à l'horizon 2030, un territoire dynamique, harmonieux, équilibré, solidaire et résolument attractif.

Pour atteindre cette vision, cinq ambitions majeures ont été définies. Chaque ambition est déclinée en orientations et objectifs.

- **Ambition 1 : promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre**
 - Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel.
 - Respecter les équilibres entre les territoires et les activités.
 - Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises.
 - Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs.
 - Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété.
- **Ambition 2 : valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin**
 - Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité.
 - Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation
 - Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles
 - Faire de la région d'Angers un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale.
 - Favoriser une alimentation de qualité et de proximité.
 - Réussir la transition énergétique
- **Ambition 3 : repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services, aux équipements**
 - Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.
 - Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants.
- **Ambition 4 : fonder le vivre ensemble sur la citoyenneté et le lien social**
 - Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les

- enfants et jeunes.
- Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines
- Réduire les disparités sociales et développer les solidarités.
- **Ambition 5 : renforcer l'attractivité du territoire angevin**
 - Faire de la « douceur angevine » un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire.
 - Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence.
 - Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire.
 - Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication.
 - Renforcer et développer les réseaux humains et techniques

Pour faire vivre le projet et l'adapter au contexte, il est prévu que le *projet de territoire 2016-2030* fasse l'objet d'une évaluation et d'une actualisation. A ce titre, il prendra prochainement en compte les orientations fixées par la communauté urbaine suite aux « Assises de la Transition Ecologique : agir face à l'enjeu » ainsi que les dispositions du CRTE.

Le projet de territoire est régulièrement suivi par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), notamment grâce au barométropole qui est présenté en **annexe 4 bis**. Une première évaluation a également été réalisée en interne à la collectivité pour questionner le contenu, les méthodes et envisager son évolution. Ce document est présenté en **annexe 4 ter**.

En cas d'évolution du contenu des ambitions en cours de contrat, elles seront actées par le comité de pilotage du CRTE prévu à l'article 6, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Les priorités d'action du CRTE

Fort des ambitions et objectifs déclinés dans son projet de territoire, et en s'appuyant sur toutes les réflexions et documents-cadres déjà adoptés, Angers Loire Métropole souhaite décliner les priorités d'action de son CRTE comme suit :

Priorité d'action n°1 : un territoire compétitif et audacieux, pour une métropole d'avenir

Cette priorité d'action vise à recueillir tous les projets permettant de rebondir suite à la crise sanitaire et faire évoluer l'économie locale pour intégrer les attentes et les besoins de la population :

- Soutenir l'innovation et la recherche, notamment sur la transition écologique (ATE)
- Accompagner les filières existantes dans leur réflexion sur la RSE et l'évolution de leurs process de production, notamment en mutualisant des ressources sur un même espace (ATE)
- Accueillir de nouvelles activités économiques : recomposer le foncier économique, reconquérir les bâtiments économiques et requalifier les friches industrielles
- Renforcer les compétences au service de l'emploi et de l'insertion notamment des jeunes
- Accélérer le niveau de qualification et compétitivité de l'économie du territoire
- Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts (ATE)
- Agir pour la reconquête commerciale des centres-villes et centre-bourgs, notamment par la restructuration de l'offre commerciale
- Renforcer l'attractivité de l'agglomération par des pôles stratégiques : Pôle Gare, Angers Cœur de Maine, Rives Vivantes, Imagine Angers
- Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire comme secteur à part entière du développement économique local
- Développer une démarche de tourisme durable pour le rayonnement de notre territoire

Priorité n°2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres

Cette priorité concerne la transition écologique et énergétique et vise à doter le territoire d'une capacité de résilience pour s'adapter aux changements climatiques :

- Soutenir la performance environnementale des bâtiments publics et privés
- Soutenir la performance environnementale des espaces publics
- Investir dans les actions innovantes du Territoire Intelligent pour améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique
- Réduire l'impact environnemental des actions humaines, notamment grâce à la consommation responsable des habitants (zéro déchets, centre anti-gaspillage, économies d'eau, optimisation de l'espace consommé ...) (ATE)
- Soutenir l'économie circulaire, notamment en promouvant la réparation, le réemploi (ATE)
- Mobiliser les acteurs de l'économie locale dans le mieux consommer, notamment au travers des circuits courts (ATE)
- Agir pour une agriculture et une alimentation saine et durable
- Amplifier la transition agroécologique
- Réduire les déchets et mieux les valoriser (biodéchets notamment en logements individuels et collectifs) (ATE)
- Préserver et régénérer la biodiversité, en mettant en valeur notre patrimoine naturel exceptionnel, en veillant à sa qualité, et en luttant contre les pollutions (ATE)
- Développer le patrimoine végétal et s'adapter au changement climatique
- Préserver et régénérer les ressources : œuvrer pour le grand cycle de l'eau, allier santé et environnement notamment dans le domaine de l'air et du bruit
- Protéger les populations en luttant contre les catastrophes naturelles qui menacent le territoire (inondations)
- Œuvrer pour la neutralité carbone, répondre aux enjeux d'un territoire à énergie positive, notamment grâce à des ressources d'origine renouvelable diversifiées

Priorité d'action n°3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement

Cette priorité d'action vise à faire travailler et réfléchir les citoyens, pour organiser et équilibrer le développement du territoire, sans exclure qui que ce soit :

- Soutenir les secteurs urbains les plus fragiles, notamment au travers des opérations de renouvellement urbain
- Soutenir les secteurs ruraux les plus fragiles
- Renforcer et entretenir le maillage du territoire en services de première nécessité : santé, éducation, enfance, jeunesse, séniors, handicap
- Favoriser un habitat solidaire, innovant dans ses usages, attractif, durable, écologique et équilibré sur tout le territoire (ATE)
- Favoriser un aménagement résilient (économique et respectueux de l'environnement) (ATE)
- Développer l'animation sociale et l'implication habitante : écocitoyenneté, démocratie participative (ATE)
- Développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs
- Développer la connaissance et la communication sur la transition écologique (ATE)
- Améliorer et développer tous les modes de déplacements : sécuriser nos routes, partager leur usage dans le respect de tous, miser sur une desserte plus efficace et rapide du territoire via l'intermodalité, en stimulant et promouvant le vélo et la marche au quotidien (ATE)
- Assurer une alternative aux flottes captives afin de n'exclure aucun usager dans ses déplacements (entreprises, particuliers)
- Créer un écosystème favorable à l'installation des entreprises et des citoyens dans un environnement favorable à l'épanouissement : accélérer l'accès au numérique pour tous, développer le télétravail et les nouveaux lieux d'échange (tiers-lieux).

Article 5 - Le Plan d'action

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces dernières seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les opérations intégrées à la maquette financière ([annexe 7](#)) sont celles qui ont déjà été sélectionnées et financées par les différents partenaires en 2021 au titre de la relance et crédits d'Etat en général, en complément de celles du CTE. En [annexe 7 bis](#), la Région présente la liste des financements accordées spécifiquement pour sa part aux opérations d'investissements des collectivités. Pour les années suivantes, y compris 2022, les actions proposées à la maquette ([annexe 8](#)) sont classées dans un tableau indicatif qui se déclinera en « fiches-actions », classées parmi les 3 priorités d'action définies à l'article 4 du présent contrat, lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis et qu'elles seront suffisamment mûres pour démarrer. A ce stade de signature, le CRTE ne propose pas de fiches-actions, même pour 2022. Il reprend néanmoins en l'état les fiches du CTE en [annexe 8 bis](#).

Les enveloppes financières indiquées pour les projets en [annexe 8](#) sont, à ce stade, prévisionnelles. Il convient en effet de tenir compte du fait que les collectivités ont pris du retard dans l'élaboration de leurs projets du fait de la crise sanitaire. Certains projets sont aussi décalés du fait des nécessités de soutien et de relance de l'économie globale, et n'ont pas pu suffisamment mûrir du fait d'un manque de visibilité dans les capacités de financements à venir, qui vont se décliner opérationnellement à partir de 2022, compte tenu de l'installation notamment des exécutifs départementaux et régionaux qui ont voté leurs premiers budgets de mandature en décembre 2021.

Un comité de pilotage spécifique aura lieu en fin d'année 2022 afin de prendre connaissance des premières fiches-actions, suite à l'intégration des possibilités de financement des différents organismes qui vont se décliner sur le premier semestre 2022. L'intégration des fiches-action dans le CRTE ne justifie pas la signature d'un avenant. Elles seront ajoutées en annexe du CRTE dans [une annexe globale portant la numérotation 8 ter](#).

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. L'intégration des projets dans le contrat dépend enfin de leur valeur d'exemple, de leur dimension collective pour le territoire et/ou de leur effet d'entraînement.

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoires. Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.)
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières. Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Article 6 - Engagements des signataires du contrat

Les signataires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat, soit par leur portage lorsqu'ils en sont les maîtres d'ouvrage, soit par leur facilitation lorsqu'elles rencontrent à la fois leurs priorités d'action et celles du projet de territoire.

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements qui seront inscrits dans les fiches-actions à l'automne 2022 sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers inscrits seront fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, seront indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.1. Le territoire signataire

ALM assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le partage des orientations et des actions du CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Angers Loire Métropole mettra à disposition du CRTE tous les moyens d'analyse et de statistiques disponibles dans ses différentes entités de réflexion et d'analyse du territoire, notamment l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, le Pôle Métropolitain Loire Angers, et le Conseil de Développement, en fonction de leur utilité pour l'avancée du CRTE.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

6.2 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses propres services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Dans le respect du droit de la concurrence, l'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des

projets du CRTE

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

6.3. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilité ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.4. Engagements des partenaires signataires du contrat

En leur qualité de signataire du CTE, l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires sont de droit membres du CRTE. Mais d'autres opérateurs publics peuvent rejoindre le dispositif du CRTE, ce qui est le cas avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les conventions signées au titre du CTE sont ainsi reprises dans le CRTE, en l'état ([annexe 5](#)), sauf pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui n'était pas signataire du CTE et qui dispose donc de sa propre annexe réalisée dans le cadre du CRTE.

Les opérateurs publics s'engagent à soutenir les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Dans le respect du droit de la concurrence, le soutien au territoire peut ainsi passer par un **appui spécifique** des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte aux élus et aux usagers de l'eau une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et, dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, les moyens financiers leur permettant de lutter contre les pollutions, de gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques dans un objectif de développement durable. Elle assure également

par ses actions une information, une sensibilisation et un soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'une solidarité envers les territoires ruraux et les pays en voie de développement.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Chaque opérateur public signataire s'engage à désigner dans ses services un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.7. Signature de la charte d'engagement

Le Contrat de relance et de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les acteurs souhaitant s'engager pour la transition écologique du territoire. Ceux-ci sont invités, au travers de leurs initiatives adaptées à leur propres enjeux et fonctionnement, à porter ou participer aux projets et objectifs du CRTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

En ce sens, la charte d'engagement - [annexe 6](#) - est le reflet des partenariats déjà actés dans le cadre du CTE, mais a vocation à être complétée le cas échéant sur la base du volontariat.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et d'Angers Loire Métropole mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Il est proposé de créer un comité de pilotage afin d'assurer le suivi du CRTE. Ainsi, il sera présidé par le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, et par le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant. Il sera composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Ce comité sera amené à être élargi aux acteurs impliqués dans les programmes transversaux liés à la transition écologique, si la Présidence du comité de pilotage le juge utile.

Dans le cadre du CRTE, il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon ...).

Article 8 - Suivi et évaluation - résultats attendus du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'Angers Loire Métropole.

Il sera obligatoirement fourni en amont de toute réunion du comité de pilotage avec les dernières informations à jour. La maquette de l'outil de suivi et évaluation sera présentée lors du premier comité de pilotage à l'automne 2022 pour validation par l'ensemble des signataires du présent contrat.

Article 9 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est fixée à la durée des mandats électoraux en cours, soit jusqu'aux prochaines élections en 2026, entraînant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

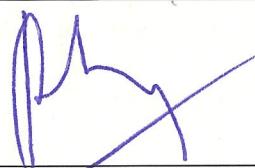
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

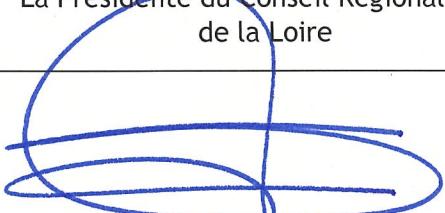
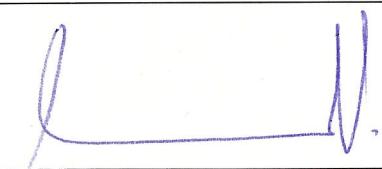
Article 12 - Traitement des litiges

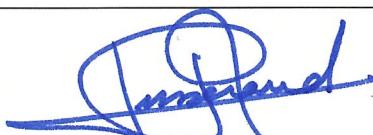
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Angers le

- 8 AVR. 2022

Le Président d'Angers Loire Métropole		Le Préfet de Maine-et-Loire
		
Christophe BECHU		Pierre ORY

La Présidente du Conseil Régional Pays de la Loire		Le Président Directeur Général de l'ADEME
		
Christelle MORANCAIS		Arnaud LEROY

Le Directeur Régional pour Les Pays de la Loire de la Caisse des Dépôts et Consignations		Agence de l'Eau Loire-Bretagne
		
Philippe JUSSERAND		Morgan PRIOL

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 - Présentation du territoire d'Angers Loire Métropole (documents AURA)

Portrait de Territoire

[Portrait de territoire d'Angers Loire Métropole \(aurangevine.org\)](http://aurangevine.org)

Portrait de Territoire Climat, Energie

[Portrait de territoire Climat, énergie | Angers Loire Métropole \(aurangevine.org\)](http://aurangevine.org)

Etude sur les îlots de chaleur urbain

[web_Publication_ICU_IFU_PMLA.pdf \(aurangevine.org\)](http://aurangevine.org)

Annexe 2 - Liste des contrats et labels sur le territoire d'Angers Loire Métropole - par collectivité

Annexe 2 bis - Contrat de Relance Logement (à venir)

Annexe 3 - Assises de la Transition Ecologique :

Annexe 3 bis : liste des actions retenues dans le cadre de la votation citoyenne

Annexe 3 ter : feuille de route

Annexe 4 - Projet de Territoire 2016-2030

Annexe 4 bis - Barométropole (AURA)

[Barométropole \(aurangevine.org\)](http://aurangevine.org)

Annexe 4 ter - plaquette relative à la première observation et évaluation du projet de territoire (2014-2019)

Annexe 5 - Convention d'engagement des partenaires du CRTE

ADEME

Caisse des Dépôts et Consignation

Agence de l'Eau Loire Bretagne

Annexe 6 - Charte d'engagement du CRTE

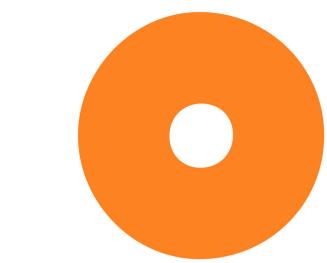
Annexe 7 - Maquette financière 2020-2021, reprenant les projets du Contrat de Transition Ecologique et/ou soutenus dans les Plans de Relance et crédits d'Etat

Annexe 7 bis : tableau récapitulatif des projets soutenus par la Région des Pays de la Loire sur le territoire d'Angers Loire Métropole en 2021

Annexe 8 - Liste indicative des projets des communes et de l'EPCI en lien avec les priorités d'action du CRTE (au 1^{er} janvier 2022)

Annexe 8bis - Fiches-actions découlant du CTE

Annexe 8ter - fiches-action des projets inscrits dans la maquette financière CRTE



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Présentation du territoire d'Angers Loire Métropole (documents Aura)

- *Portrait de territoire*
- *Portrait de territoire Climat, Energie*
- *Ilôts de chaleur urbains*

Annexe 1

Février 2022

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Chiffres-clés

Communauté urbaine
Angers Loire Métropole

5	INTRODUCTION	
7	DYNAMIQUES TERRITORIALES ET INFRASTRUCTURES	
8	Population	
10	Migrations	
12	Communication et infrastructures	
14	Commerces et services de proximité	
17	COHÉSION SOCIALE ET COHÉRENCE TERRITORIALE	
18	Logement	
19	Revenus, pauvreté, inégalités	
20	Formation, conditions d'emplois	
21	Public spécifique	
22	Santé	
23	Citoyenneté	
25	ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
26	Etablissements	
28	Emploi	
30	Agriculture	
32	Tourisme	
35	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	
36	Occupation du sol	
37	Efficacité énergétique des territoires	
38	Consommation et production d'énergie	
39	Emission de gaz à effet de serre et polluants	
40	Milieux sensibles	
41	Risques	
43	ANNEXES	
44	GLOSSAIRE	
46	POUR ALLER PLUS LOIN	

Note de lecture :

Les portraits sont déclinés pour les 9 EPCI du Maine-et-Loire.

Les cartes statistiques sont présentées à différents périmètres communaux (communes nouvelles, communes déléguées...) selon la dernière année de disponibilité de la donnée (périmètre au 1^{er} janvier 2013, 2016 ou 2017).

Les classes statistiques présentées dans certaines cartes ont été définies en tenant compte de l'ensemble des communes du Maine-et-Loire.

Il est donc possible de voir apparaître une classe dans la légende qui ne concerne aucune commune de l'intercommunalité.

Dans les tableaux, les données présentées pour le département du Maine-et-Loire incluent en général l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2017 (dont la commune de Freigné). Néanmoins la commune déléguée du Fresne-sur-Loire(*), voire la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (**) ne sont pas toujours comprises.



INTRODUCTION

Les évolutions territoriales que le département a connues ces dernières années, notamment avec la nouvelle carte des EPCI, recomposent le visage de l'Anjou. Ces portraits à l'échelle de chaque intercommunalité permettront à l'ensemble des acteurs d'appréhender ces nouveaux territoires, de mieux comprendre leurs caractéristiques, leurs dynamiques.

L'approche multithématische propose une mise en perspective de nombreuses données articulées autour de quatre chapitres. Le choix s'est porté sur des indicateurs simples dans un souci de pédagogie et dans une perspective de mise à jour régulière.

Ces portraits sont le fruit d'un travail collectif au sein d'Anjou Ingénierie Territoriale, le réseau au service des territoires de l'Anjou initié par le Conseil départemental. Les partenaires du projet ont participé à chaque étape de l'élaboration des portraits, du choix des indicateurs à leur représentation en passant par la fourniture des données.

L'Agence d'urbanisme de la région angevine a coordonné la collecte des données propres à chacun des partenaires membres du Réseau, traité et analysé les données dont elle dispose (INSEE, Diane...), élaboré la maquette du document et assuré sa mise en page.

Chacun selon son champ de compétence a apporté ses données et son expertise :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le domaine des activités économiques et des entreprises ;
- Anjou tourisme sur le volet activité touristique ;
- l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement sur des indicateurs dans le domaine de l'habitat ;
- Le Conseil départemental et la Caisse d'Allocation Familiale dans le domaine du social ;
- La Direction Départementale des Territoires avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'Air Pays de la Loire sur le volet environnemental.

Cette dynamique partenariale a vocation à s'inscrire dans la durée pour apporter aux acteurs du Département de Maine-et-Loire des outils de connaissance sur les réalités actuelles des territoires et des moyens pour réfléchir à l'avenir.





DYNAMIQUES TERRITORIALES ET INFRASTRUCTURES

Représentant 36% de la population départementale, la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte désormais plus de 290 000 habitants en 2015. Sa croissance démographique est en nette progression sur les cinq dernières années.

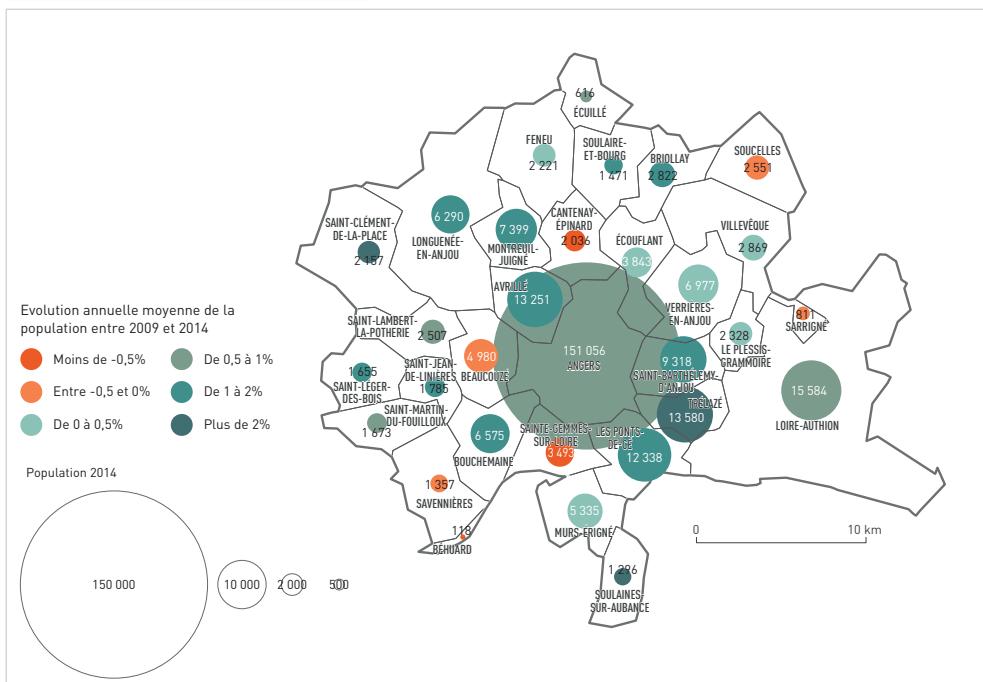
Elle accueille en majorité de nouveaux ménages venus du reste du Département de Maine-et-Loire, de la Région des Pays de la Loire, et dans une moindre mesure des autres régions françaises, avec une attractivité spécifique pour les étudiants. Dans ce pôle d'emplois important, les flux domicile travail sont majoritairement internes à la communauté urbaine mais restent importants avec les intercommunalités voisines.

Grâce à un réseau tramway/ bus dense, l'usage des transports en commun y est plus développé que dans le reste du Département, bien que la voiture reste le mode de transport le plus utilisé. La couverture très haut débit s'étend progressivement aux communes de ce territoire et réduit les inégalités encore prégnantes.

Le temps d'accès de la population aux services d'usage courant est satisfaisant ; c'est sur Angers et sa première couronne que l'offre commerciale est la plus dense et la plus variée avec la présence à la fois de commerces de fort rayonnement et de proximité.

Population

NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTION



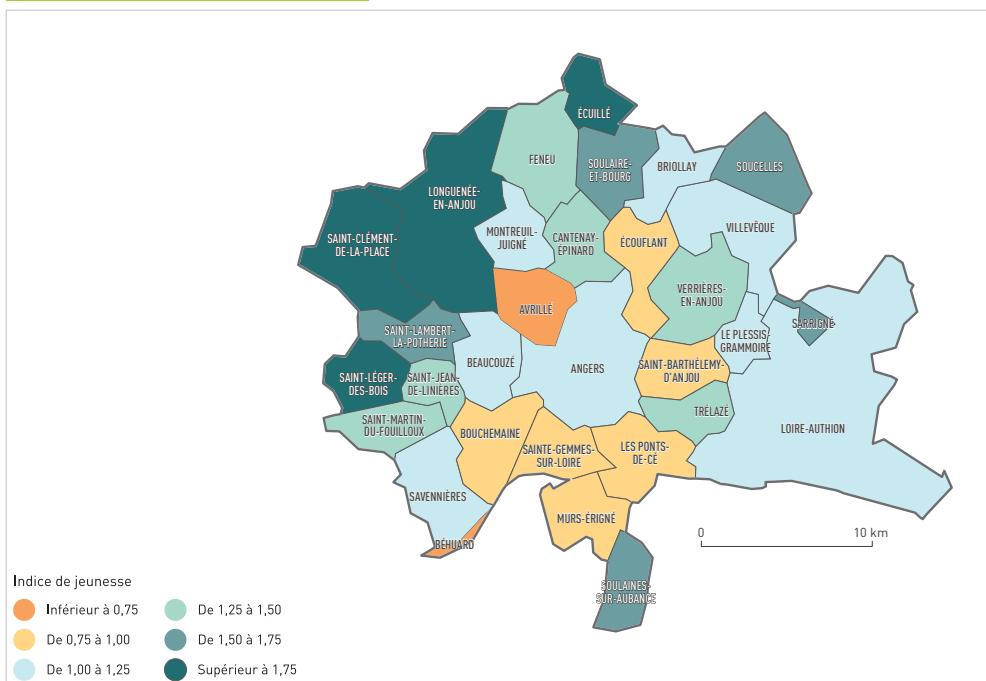
© AURA - Novembre 2017 - source : INSEE, RP 2009 et 2014, exploitation principale

POPULATION, CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE (CF. GLOSSAIRE P44)

	Population municipale 2015	Croissance démographique 2009-2014			Population municipale 2014	Evol. annuelle moyenne 1999-2009
		Evol. annuelle moyenne	Contribution du solde naturel	Contribution du solde migratoire apparent		
CU Angers Loire Métropole	292 691	0,69%	0,49%	0,21%	290 292	0,13%
Maine-et-Loire	810 186	0,63%	0,48%	0,15%	805 888	0,63%
Pays de la Loire	3 718 512	0,84%	0,40%	0,45%	3 690 833	0,94%

© AURA - source : INSEE, RP 2014-2009-1999, exploitation principale

INDICE DE JEUNESSE (CF. GLOSSAIRE P44)



© AURA - Novembre 2017 - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ÂGE

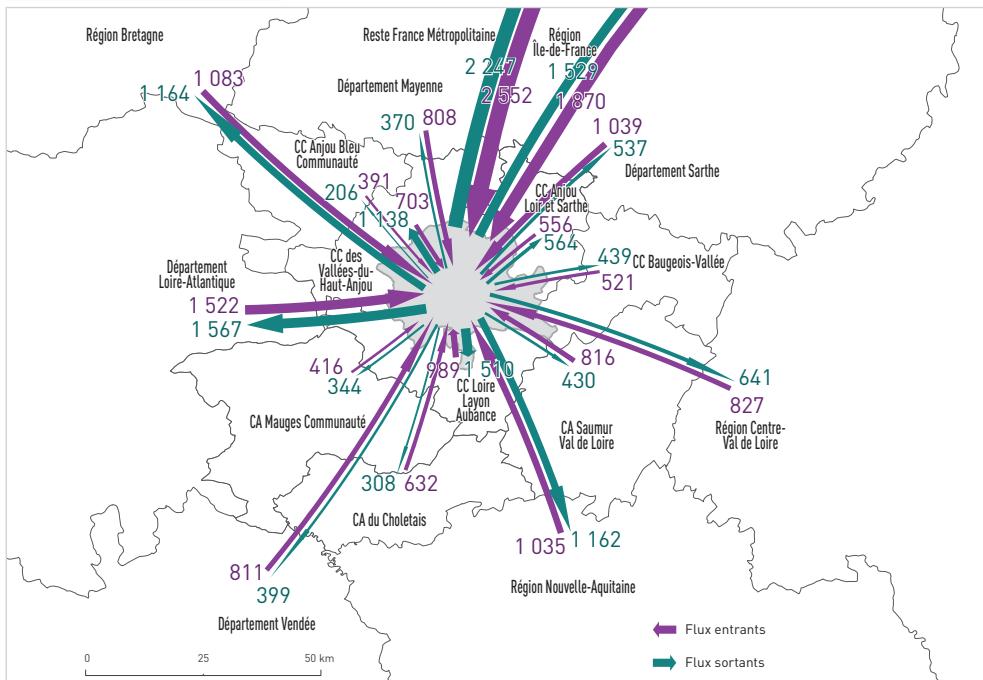
	0-10 ans	11-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CU Angers Loire Métropole	13%	22%	18%	25%	14%	9%
Maine-et-Loire	14%	18%	18%	26%	14%	9%
Pays de la Loire	14%	17%	18%	26%	15%	10%

© AURA - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale

Migrations



MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES : PRINCIPAUX FLUX ENTRANTS ET SORTANTS (ÉCHELLE INTERCOMMUNALE)



©AURA - Décembre 2017 - source : INSEE, RP 2014, exploitation complémentaire

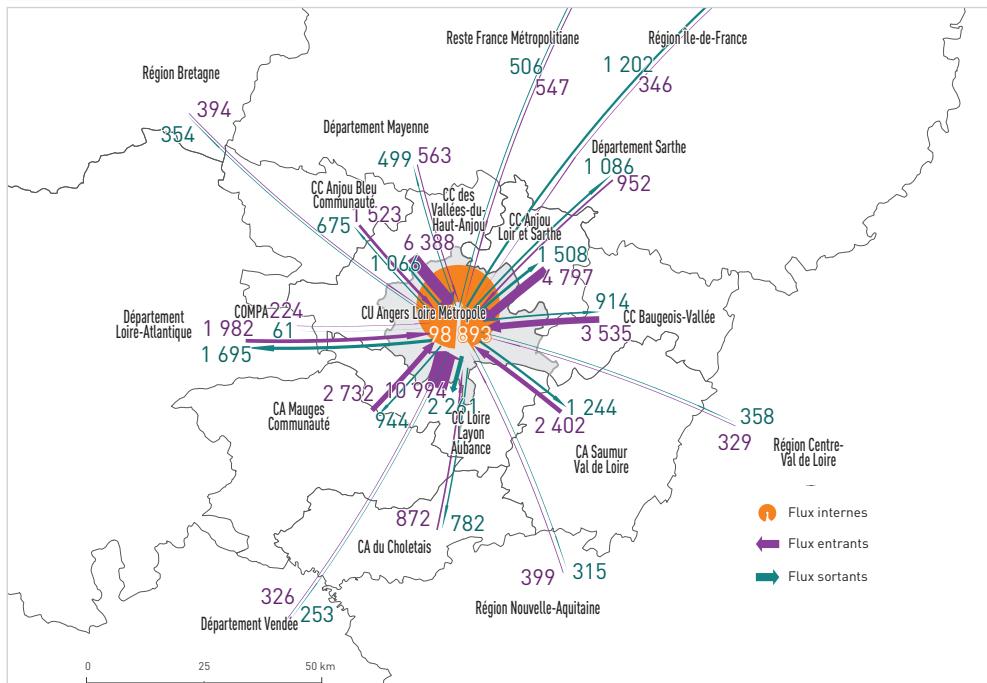
MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES : SOLDE DES ARRIVÉES ET DES DÉPARTS ENTRE 2013 ET 2014

	Arrivées entre 2013 et 2014	Départs entre 2013 et 2014	Solde arrivées - départs
CU Angers Loire Métropole	16 594	14 617	1 977
Total des mouvements depuis/vers les 9 EPCI du Maine-et-Loire**	39 199	36 533	2 667

© AURA - source : INSEE, RP 2014 // Hors mouvements avec les DOM-TOM et l'étranger / ** Cf. note de lecture p4



MIGRATIONS QUOTIDIENNES : PRINCIPAUX FLUX DOMICILE-TRAVAIL (ÉCHELLE INTERCOMMUNALE)



©AURA - Décembre 2017 - source : INSEE, RP 2014

RÉPARTITION MODALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

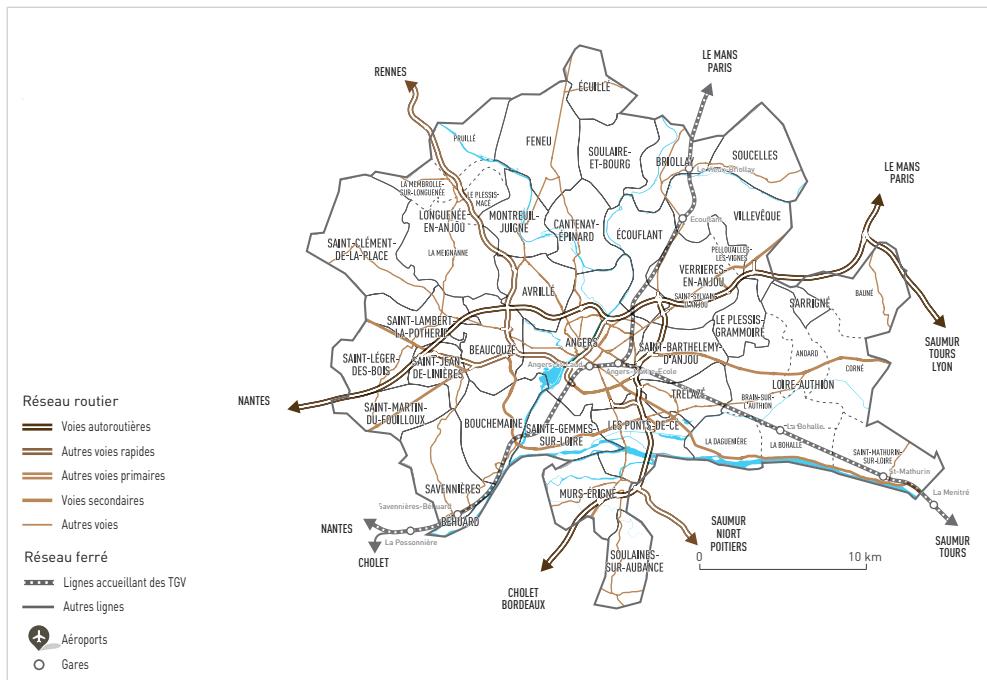
	Marche	2 roues	Transports collectifs	Voiture
CU Angers Loire Métropole	8%	6%	12%	74%
Maine-et-Loire	6%	5%	6%	83%
Pays de la Loire	5%	4%	7%	83%

© AURA - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale // Hors «pas de transport»

Communication et infrastructures



PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (ROUTE, FER, AÉROPORT)



© AURA - Décembre 2017 - sources : Open Street Map, GEOFIA, 2017

NIVEAU DE DESSERTES PAR LES LIGNES RÉGULIÈRES DE TRANSPORTS COLLECTIFS

	Nombre de communes au 01/01/2013	Répartition des communes selon le nombre de dessertes					
		0	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	de 21 à 50	plus de 50
CU Angers Loire Métropole	43	5%	9%	9%	28%	21%	28%
Maine-et-Loire**	358	45%	13%	18%	13%	8%	4%

© AURA - sources : Région Pays de la Loire (TER), Anjoubus, Irigo Angers, Cholet Bus, Saumur Agglobus // seuls les services assurés chaque jour de semaine, hors et pendant les vacances scolaires, sont comptabilisés / ** Cf. note de lecture p4



COUVERTURE NUMÉRIQUE FIXE

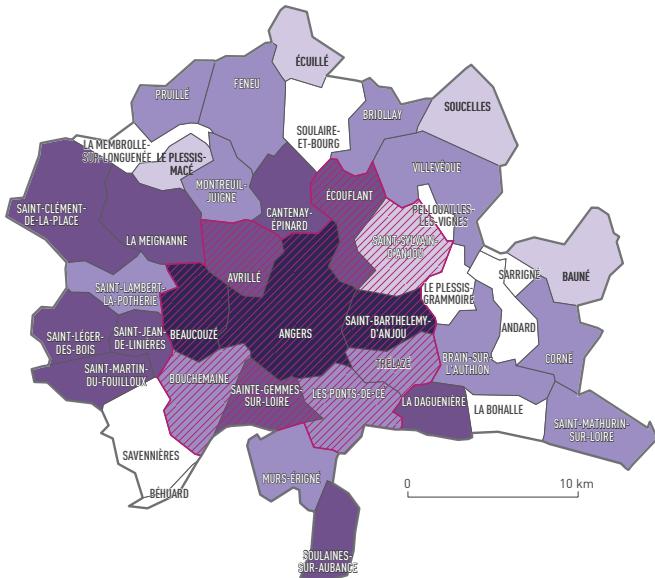
Communes disposant au moins partiellement d'une offre THD Câble ou Fibre FttH de 100 M et +



*Seuls les débits descendants en téléchargement du réseau vers l'abonné sont pris en compte.

Part des locaux éligibles à un débit de 30Mbps/s et plus en 2017*

- 0
- de 0,1 à 25%
- de 25 à 50%
- de 50 à 75%
- de 75 à 99,9%



© AURA - Novembre 2017 - source : Observatoire France Très Haut Débit, 2nd trimestre 2017

RÉSEAU MOBILE : TAUX DE COUVERTURE 4G (THD) ET 2G (VOIX-SMS)

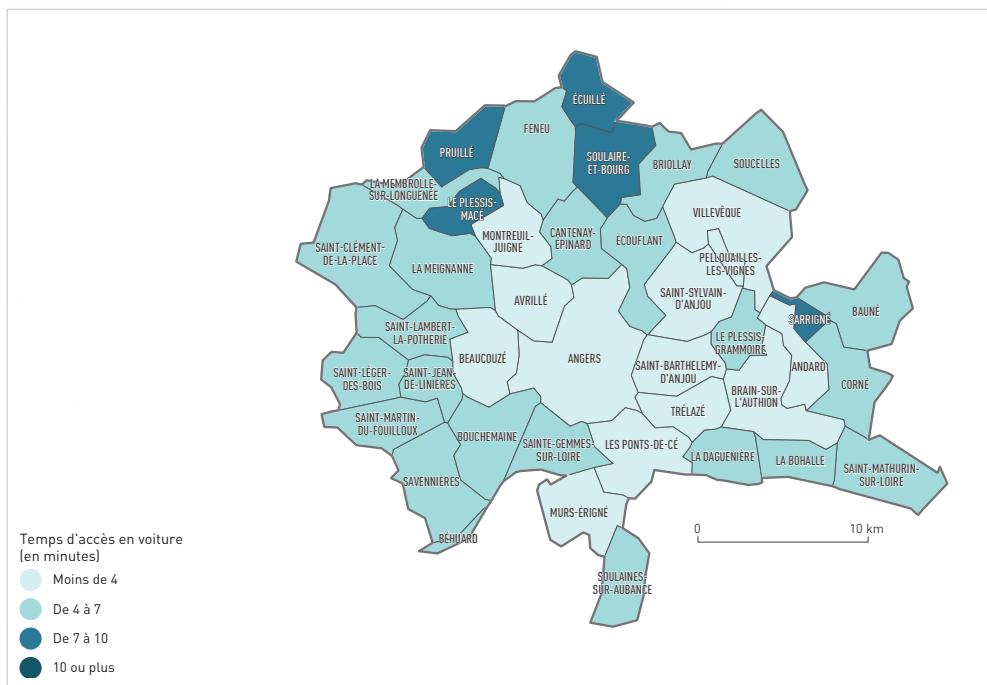
	4G (Internet Mobile) : couverture assurée par les 4 opérateurs		2G (Voix / SMS) : couverture "très bonne" assurée par les 4 opérateurs	
	au moins 1 des 4	au moins 1 des 4	au moins 1 des 4	au moins 1 des 4
CU Angers Loire Métropole	51%	99%	65%	98%
Maine-et-Loire	21%	87%	43%	83%
Pays de la Loire	26%	92%	45%	87%

© AURA - source : ARCEP, 01/01/2017 // 4 opérateurs = ORANGE, SFR, BOUYGUES et FREE

Commerces et services de proximité



TEMPS D'ACCÈS MOYEN AUX SERVICES D'USAGE COURANT (Cf. GLOSSAIRE p44)



© AURA - Novembre 2017 - sources : Insee - BPE 2013, Distancier Metric

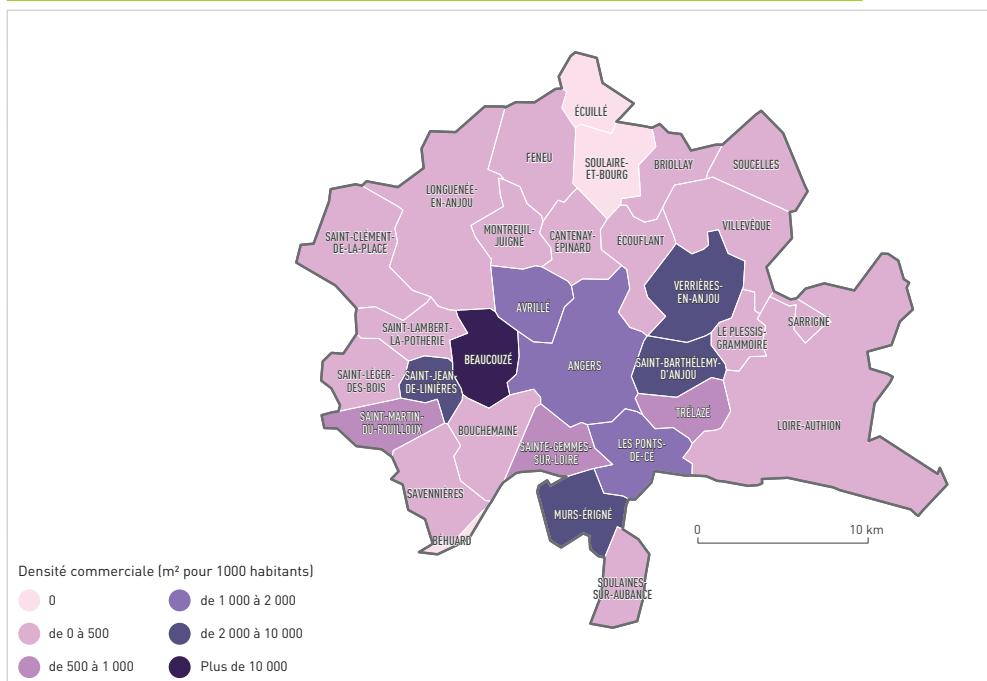
NOMBRE DE POINTS DE VENTE SELON LA SURFACE DE VENTE

	Total Points de vente	Surface commerciale totale (m ²)	Répartition des commerces* selon surface		
			moins de 300 m ²	de 300 à 999 m ²	1 000 m ² et plus
CU Angers Loire Métropole	2 031	491 767	88%	8%	4%
Maine-et-Loire**	5 238	1 230 139	87%	8%	5%

© CCI 49 - source : Observatoire du Commerce CCI 49, 2017 / *Cf. glossaire p44 / ** Cf. note de lecture p4



DENSITÉ COMMERCIALE (SURFACE TOTALE EN M² POUR 1 000 HABITANTS) (CF. GLOSSAIRE P44)



© AURA / CCI49 - Novembre 2017 - source : Observatoire du Commerce CCI49, 2017

RÉPARTITION DES POINTS DE VENTE PAR SECTEUR

	Alimentaire	Culture, loisirs	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Hygiène, santé, beauté	Services à la personne	Equipement automobile
CU Angers Loire Métropole	21%	14%	14%	19%	10%	20%	2%
Maine-et-Loire**	23%	13%	15%	15%	10%	22%	2%

© CCI 49 - source : Observatoire du Commerce CCI 49, 2017 / ** Cf. note de lecture p4



COHÉSION SOCIALE ET COHÉRENCE TERRITORIALE

L'attractivité de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole se matérialise par un certain dynamisme du marché du logement (niveau soutenu de ventes de lots à bâtir et de maisons anciennes). Le caractère métropolitain du territoire explique le niveau des prix élevé, dans l'ancien comme dans le neuf.

Dans sa globalité, Angers Loire Métropole affiche un niveau de revenu supérieur à la moyenne départementale avec cependant une disparité entre Angers, Trélazé et les autres communes de la communauté urbaine. L'importance de l'habitat social dans ces deux communes explique les taux de pauvreté supérieurs à la moyenne départementale mais aussi un taux de chômage et un nombre d'allocataires de minima sociaux plus important.

De par son rayonnement métropolitain, Angers Loire Métropole affiche les plus forts taux de cadres et de personnes diplômées.

L'offre d'hébergement en EHPAD est relativement importante, mais le taux d'équipement reste inférieur au niveau départemental, il en est de même pour la capacité d'accueil des jeunes enfants.

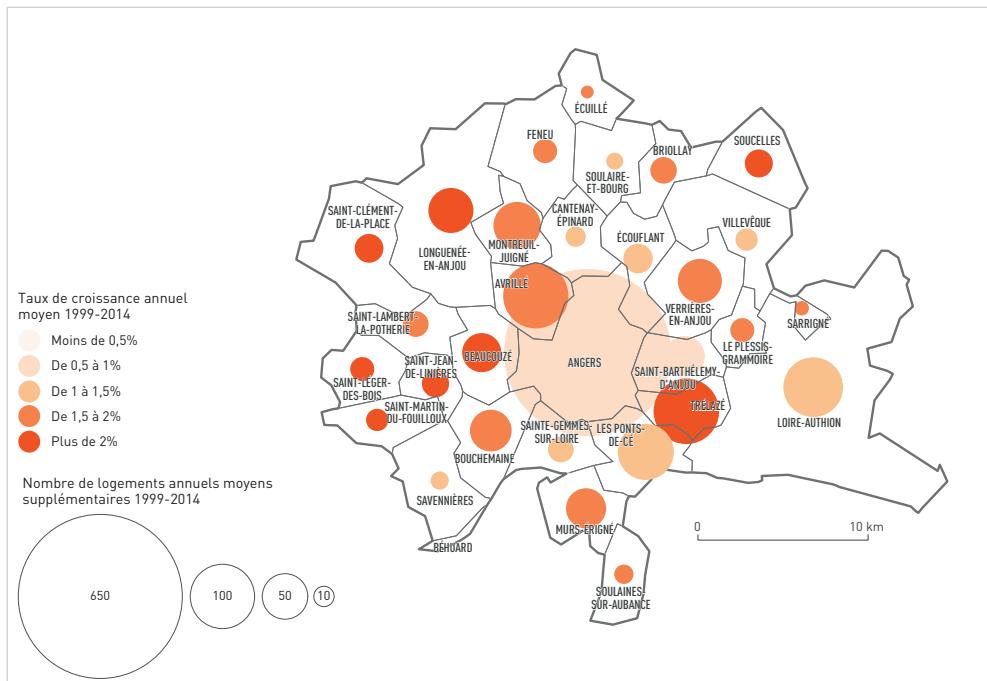
Dans le domaine de la santé, le territoire se caractérise par un bon niveau d'accès aux médecins généralistes et surtout par une très forte présence de spécialistes, en lien avec le centre hospitalier universitaire et de deux grandes cliniques.

A noter enfin un poids des licenciés sportifs et d'associations (tous domaines confondus) supérieur à la moyenne départementale.

Logement



EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE LOGEMENTS (1999-2014)



© AURA / ADIL49 - Novembre 2017 - source : Insee, RP 1999 et 2014

LOGEMENTS : NOMBRE DE TRANSACTIONS ET PRIX DE VENTE MÉDIAN DES MAISONS ANCIENNES (ACQUIS PAR UN PARTICULIER)

	Prix de vente médian (hors frais d'agence et de notaire)		Surface habitable médiane (en m ²)	Nombre de transactions	
	total 2016	au m ²		2016	2015
CU Angers Loire Métropole	200 000 €	1 932 €	103	1 786	1 722
Maine-et-Loire*	147 000 €	1 469 €	99	6 394	6 160

© ADIL 49 - source : DGFiP, DVF+ avril 2017 [octobre 2017 pour les volumes] / * Cf. note de lecture p4

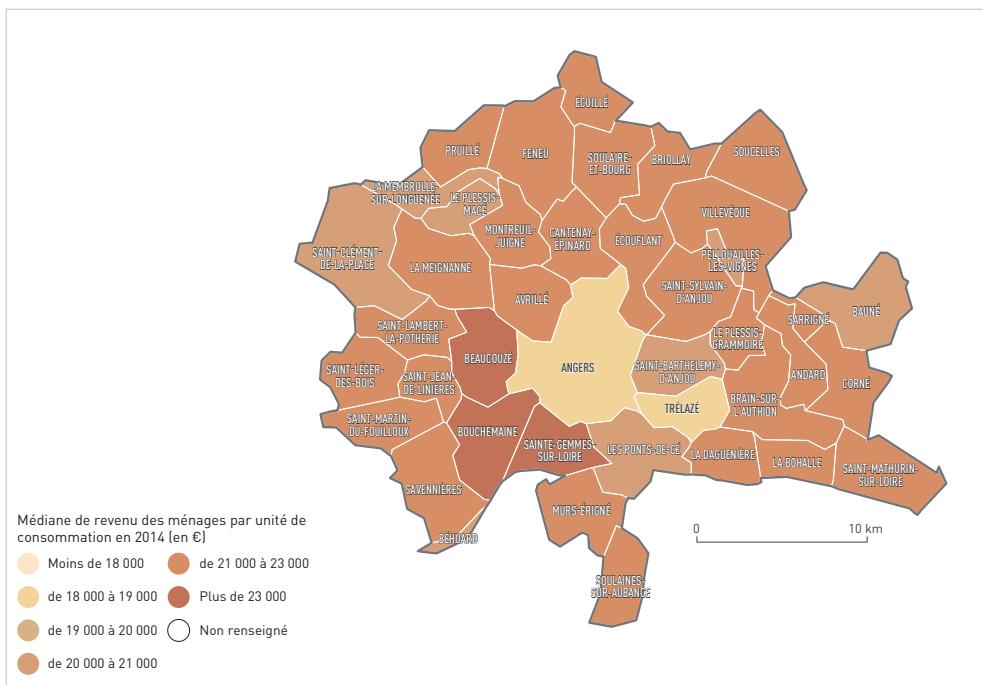
LOTISSEMENTS NEUFS : NOMBRE DE VENTES ET « FOURCHETTE » DE PRIX

	vendus en 2016	Nombre de lots disponibles au 01/01/2017		Prix du lot au m ²	
		en projet au 01/01/2017	le moins élevé	le plus élevé	
CU Angers Loire Métropole	332	507	622	65 €/m²	263 €/m²
Maine-et-Loire**	879	3 236	1 505	20 €/m ²	263 €/m ²

© DDT49 - source : DDT du Maine-et-Loire, Observatoire des disponibilités foncières, 2017 / ** Cf. note de lecture p4

Revenus, pauvreté, inégalités

REVENU MÉDIAN DISPONIBLE (cf. GLOSSAIRE P44)



© AURA - Novembre 2017 - sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2014

REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION ET TAUX DE PAUVRETÉ

	Ménages fiscaux en 2014		Revenu médian par unité de consommation	Taux de pauvreté au seuil de 60%
	Total	Part des ménages imposés		
CA Angers Loire Métropole	114 330	57%	20 382 €	14,0%
CC de la Vallée Loire-Authion	6 987	61%	21 166 €	6,7%
Maine-et-Loire*	328 495	53%	19 687 €	11,7%
Pays de la Loire	1 551 029	56%	20 150 €	11,1%

© AURA - sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2014 / * Cf. note de lecture p4

ALLOCATAIRES DES MINIMAS SOCIAUX

	Allocataires CAF	Allocataires RSA		Prime d'activité		Allocataires CAF / ménages totaux (estimation)
	Total	Total	Part /all.	Total	Part /all.	
CU Angers Loire Métropole	70 909	8 429	12%	13 714	19%	53%
Maine-et-Loire	155 524	15 460	10%	29 824	19%	45%

© CAF - source : CAF du Maine-et-Loire, 31/12/2016

Formation, conditions d'emplois



RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR NIVEAU DE DIPLÔME

	Population totale des 15 ans et plus non scolarisés	Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	CAP, BEP	BAC	Diplôme supérieur
CU Angers Loire Métropole	198 224	28,2%	24,1%	16,3%	31,4%
Maine-et-Loire	571 579	32,7%	26,8%	16,4%	24,2%
Pays de la Loire	2 667 442	30,4%	28,2%	16,7%	24,8%

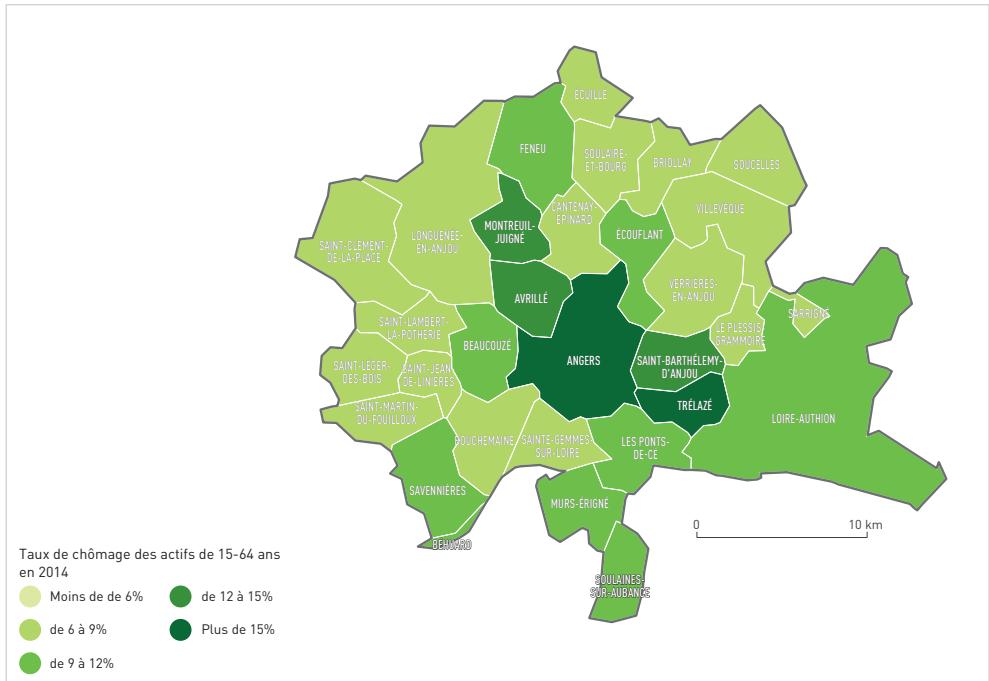
© AURA - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

	Total actifs occupés	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entr.	Cadres, Prof. intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
CU Angers Loire Métropole	113 867	1%	5%	19%	28%	28%	19%
Maine-et-Loire	330 260	3%	6%	13%	25%	27%	27%
Pays de la Loire	1 514 966	3%	6%	13%	25%	27%	26%

© AURA - source : INSEE, RP 2014, exploitation complémentaire

POPULATION ACTIVE AU CHÔMAGE AU SENS DE L'INSEE (CF. GLOSSAIRE P44)



© AURA - Novembre 2017 - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale

Public spécifique



PERSONNES ÂGÉES : BÉNÉFICIAIRES D'UN DROIT OUVERT À L'APA (ALLOCATION PERSONNALISÉE AUTONOMIE) À DOMICILE ET TAUX D'ÉQUIPEMENT EN EHPAD*

	Population totale de 75 ans et plus	Equipement en EHPAD (en accueil permanent)		Bénéficiaires APA (allocation personnalisée autonomie)	
		Nombre de lits	pour 1000 habitants	Total	Taux
CU Angers Loire Métropole	25 379	2 975	117	1 416	5,6%
Maine-et-Loire**	76 115	10 165	134	4 892	6,4%

© CD 49 / ADIL 49 - source : Département de Maine-et-Loire - Direction de l'offre d'accueil pour l'autonomie, 2016 / ** Cf. note de lecture p4

* établissement d'hébergements pour personnes âgées dépendantes

PERSONNES HANDICAPÉES : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES MDPH ET AAH

	Bénéficiaires MDPH (maison départementale des personnes handicapées)		Bénéficiaires AAH (allocation adulte handicapée)	
	total 20 ans & plus	poids / pop ≥ 20 ans	total 20-64 ans	poids / pop 20-64 ans
CU Angers Loire Métropole	15 950	7,4%	5 121	3,1%
Maine-et-Loire**	40 347	6,8%	11 933	2,7%

© CAF49 / CD49 - sources : CAF de Maine-et-Loire et Maison Départementale de l'Autonomie 49, 2017 / ** Cf. note de lecture p4

PETITE ENFANCE : CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ET ÉTABLISSEMENT PETITE ENFANCE) (CF. GLOSSAIRE P44)

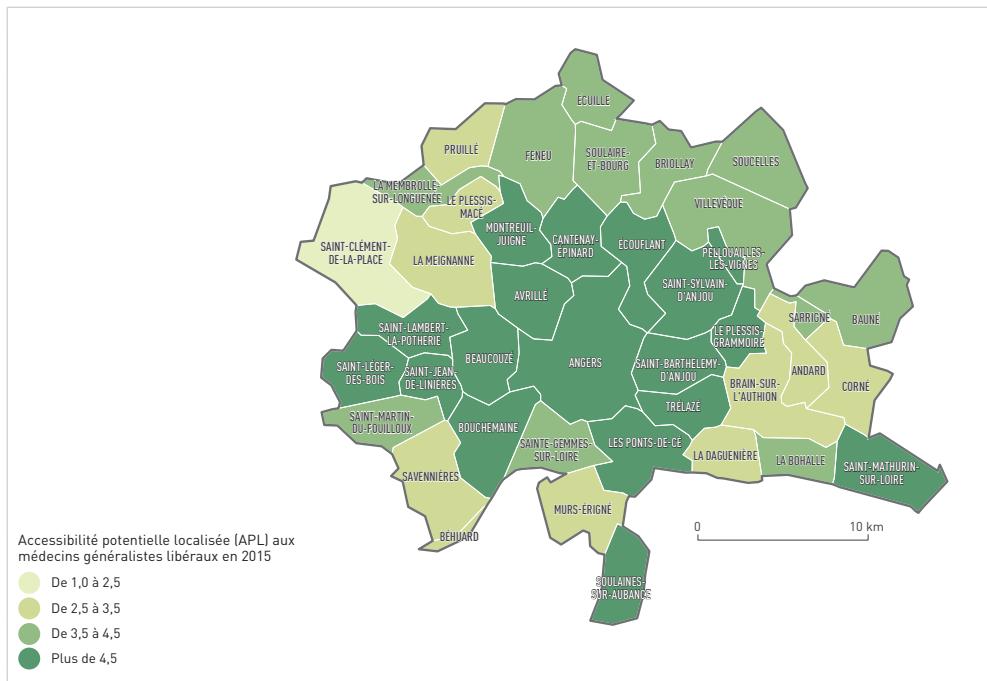
	Nombre total de places		Capacité d'accueil théorique 2017		
	Etablissements Petite Enfance	Assistant(e)s maternel(l)e)s	Etablissements Petite Enfance	Assistant(e)s maternel(l)e)s	Total de ces 2 modes d'accueil
CU Angers Loire Métropole	2 006	5 505	20%	55%	75%
Maine-et-Loire**	3 939	22 287	13%	74%	87%

© CAF49 / CD49 - source : CAF de Maine-et-Loire, 2017 / ** Cf. note de lecture p4

Santé



ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX (cf. GLOSSAIRE P44)



© AURA - Novembre 2017 - sources : SNIIR - AM 2013 - Cnamts - Insee 2011 - calculs Drees

ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) 2015 AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES / RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE NOMBRE DE CONSULTATIONS/VISITES ACCESSIBLES PAR HABITANT

	désert médical moins de 2,5	inférieur à la moyenne de 2,5 à 4,0	supérieur à la moyenne 4,1 et plus
CU Angers Loire Métropole	1%	10%	89%
Maine-et-Loire	6%	42%	52%
Pays de la Loire	7%	49%	44%

© AURA - sources : SNIIR-AM 2015, EGB 2013, CNAM-TS ; distancier METRIC, INSEE 2013 ; traitements DREES

PROFESSIONNELS DE SANTÉ SELON PRATIQUE / DENSITÉ DE SPÉCIALISTES DE SANTÉ (NOMBRE DE SPÉCIALISTES POUR 10 000 HABITANTS)

	Médecins généralistes *	Médecins spécialistes **	Chirurgiens-Dentistes	Infirmiers	Masseurs-Kinésithérapeutes	Orthophonistes	Pédicures-Podologues
CU Angers Loire Métropole	12,2	13,6	5,3	7,0	9,4	3,2	2,1
Maine-et-Loire	9,3	6,8	4,5	7,1	6,9	2,7	1,6
Pays de la Loire	8,8	6,4	4,9	6,8	7,6	2,7	1,8

© AURA - source : ORS Pays de la Loire - SNIIRAM, 2015 // * dont modes d'exercice particulier // ** toutes spécialités médicales et chirurgicales confondues

Citoyenneté



PARTICIPATION AU 1ER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

	Inscrits	Votants		Votes Blancs et Nuls	
	Total	Total	Taux / inscrits	Total	Taux / inscrits
CU Angers Loire Métropole	197 654	161 357	81,6%	3 971	2,5%
Maine-et-Loire	569 425	472 387	83,0%	13 431	2,8%
Pays de la Loire	2 705 189	2 252 693	83,3%	60 777	2,7%

© AURA - source : Ministère de l'Intérieur, avril 2017

NOMBRE DE LICENCIÉS SPORTIFS (PRATIQUE SPORTIVE ENCADRÉE)

	Licenciés sportifs		Licenciées femmes		Licenciés hommes	
	total	pour 1000 hab	total	pour 1000 hab	total	pour 1000 hab
CU Angers Loire Métropole	65 078	226	22 168	146	42 861	315
Maine-et-Loire	174 518	218	58 614	142	115 717	297
Pays de la Loire	852 581	233	301 588	161	550 234	308

© AURA - source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2014

NOMBRE D'ASSOCIATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

	Nombre d'associations		Répartition selon activités		
	Total	pour 1000 hab	Récréatives, sportives et loisirs	Créatives, artistiques et culturelles	Autres activités
CU Angers Loire Métropole	4 345	15,0	18%	11%	71%
Maine-et-Loire	11 178	13,9	23%	9%	68%

© AURA - source : DIANE, novembre 2017



ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Chef-lieu de département, Angers assure une fonction métropolitaine qui se lit sur la structure des entreprises et de l'emploi.

L'activité économique est fortement concentrée sur Angers et sa première couronne, le reste de la communauté urbaine étant à dominante résidentielle.

Angers Loire Métropole bénéficie d'une dynamique de création d'entreprises et présente une progression d'emploi supérieure à la moyenne départementale sur les trois dernières années.

La surreprésentation des emplois tertiaires (commerces et services, privés et publics) est caractéristique d'un territoire urbain qui regroupe plus de la moitié des emplois de cadres et des fonctions métropolitaines du département.

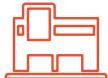
Cette prédominance du tertiaire se retrouve également dans l'activité

artisanale où les secteurs de l'alimentation et des services sont les plus représentés.

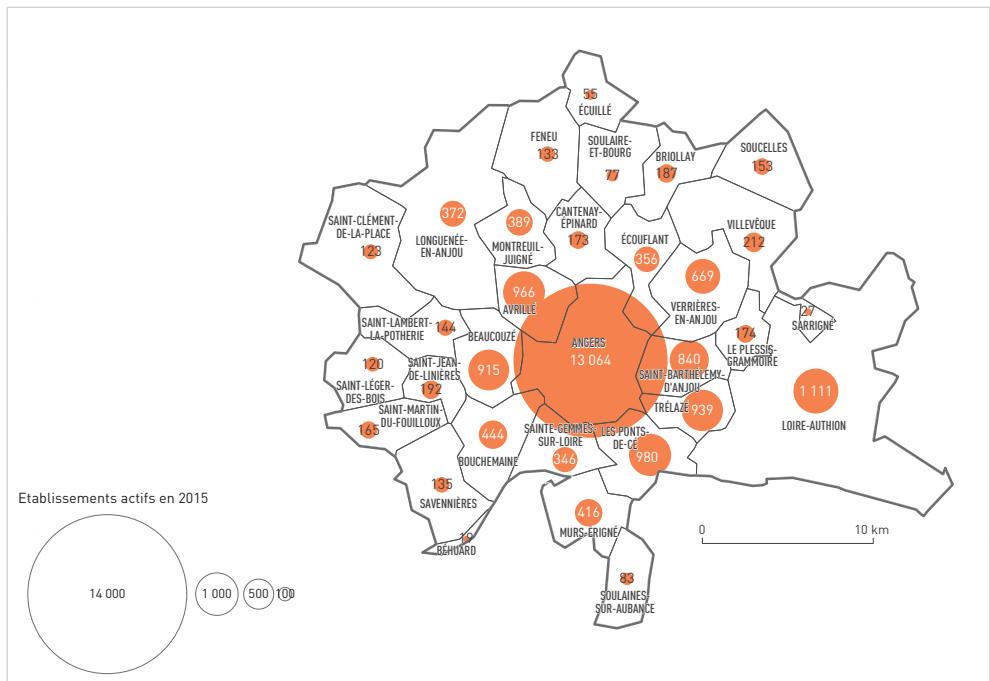
Bien que l'agriculture ne compte que 2% des emplois, une activité agricole dynamique et diversifiée se maintient sur le territoire. Les secteurs de l'horticulture, du maraîchage et de l'arboriculture marquent le paysage périurbain et expliquent la reconnaissance d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale dans le végétal, Végépolys dont le siège est angevin.

Avec la présence de la Loire et de ses nombreux affluents, la communauté urbaine bénéficie d'un cadre privilégié pour le développement du tourisme. Son offre touristique est multiple : culturelle avec de nombreux musées et évènements, patrimoniale avec les châteaux et la qualité architecturale de la ville et de nombreux bourgs, enfin de loisirs avec des sites emblématiques comme Terra Botanica.

Etablissements



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS



© AURA - Novembre 2017 - source : INSEE, CLAP, 2015

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉTABLISSEMENTS

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Admin. publique, enseignement, santé et action sociale
CU Angers Loire Métropole	2%	5%	7%	67%	18%
Maine-et-Loire	11%	7%	9%	59%	15%
Pays de la Loire	9%	6%	9%	62%	14%

© AURA - source : INSEE, CLAP 2015

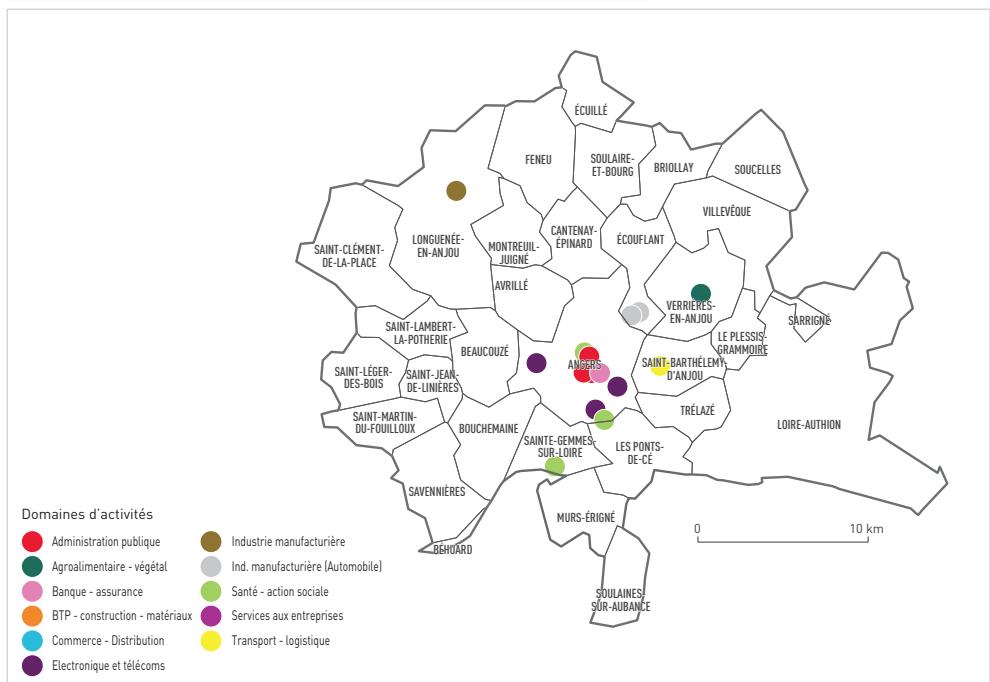
RÉPARTITION PAR TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
CU Angers Loire Métropole	67%	25%	4%	3%	2%
Maine-et-Loire	68%	25%	4%	2%	1%
Pays de la Loire	70%	24%	3%	2%	1%

© AURA - source : INSEE, CLAP 2015



LOCALISATION DES GRANDS EMPLOYEURS (500 EMPLOIS ET PLUS)



© AURA - Novembre 2017 - source : Diane+ - 2016

TAUX DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS

	Nombre d'établissements	Nombre de créations	Taux de création
CU Angers Loire Métropole	17 315	2 167	12,5%
Maine-et-Loire**	45 203	4 961	11,0%
Pays de la Loire	219 753	25 148	11,4%

© CCI49 / AURA - sources : INSEE, Répertoire d'entreprises et d'établissements – Sirene, 2015-2016 / ** Cf. note de lecture p4

ÉTABLISSEMENTS DANS L'ARTISANAT

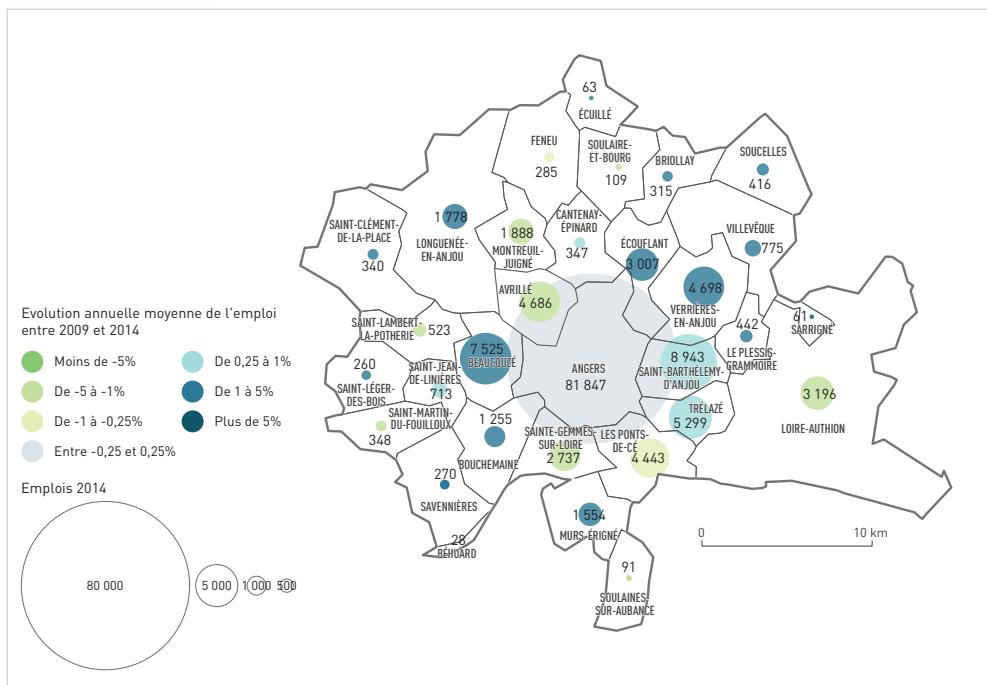
	Total établissements	Alimentation	Bâtiment	Production	Réparation Services
CU Angers Loire Métropole	4 090	11%	35%	17%	36%
Maine-et-Loire**	13 290	11%	40%	17%	31%

© CMAR PDL - sources : Répertoire des Métiers M&L 2017 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, INSEE CLAP 2016 / ** Cf. note de lecture p4

Emploi



Poids et évolution



© AURA - Novembre 2017 - source : INSEE, RP 2009 et 2014, exploitation principale

EVOLUTION DE L'EMPLOI RÉPARTI EN DEUX SPHÈRES, PRODUCTIVE ET PRÉSENTIELLE (cf. GLOSSAIRE p44)

	Total Emplois 2014	Sphère 2014		Sphère 1999	
		Productive	Présentielles	Productive	Présentielles
CU Angers Loire Métropole	137 549	30%	70%	35%	65%
Maine-et-Loire	323 893	38%	62%	44%	56%
Pays de la Loire	1 507 713	39%	61%	43%	57%

© AURA - source : INSEE, RP 1999-2014, exploitation principale pour l'emploi total, exploitation complémentaire pour le reste



RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SALARIÉS

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Admin. publique, enseignement, santé et action sociale
CU Angers Loire Métropole	2%	10%	6%	45%	36%
Maine-et-Loire	6%	16%	7%	39%	31%
Pays de la Loire	4%	16%	8%	42%	30%

© AURA - source : INSEE, RP 2014, exploitation complémentaire

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES EMPLOIS DE CADRES ET DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES (CFM)

	CFM 2014		Répartition fonctionnelle des CFM				Prestations Intellec- tuelles
	Total	Poids / emplois totaux	Commerce inter- entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Gestion	
CU Angers Loire Métropole	11 711	8%	11%	16%	11%	43%	18%
Maine-et-Loire	21 246	7%	13%	16%	11%	44%	17%
Pays de la Loire	114 869	8%	13%	19%	10%	41%	18%

© AURA - source : INSEE, RP 1999-2014, exploitation complémentaire

VARIATION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

	Effectifs 2016	Variation annuelle moyenne	
		2014-2016	2011-2014
CU Angers Loire Métropole	90 662	0,9%	-0,7%
Maine-et-Loire	204 016	0,5%	-0,8%
Pays de la Loire	1 014 036	0,9%	0,0%

© AURA - source : URSSAF, 2011 à 2016

SALARIÉS DANS L'ARTISANAT

	Total salariés	Alimentation	Bâtiment	Production	Réparation- Services
CU Angers Loire Métropole	9 955	17%	30%	23%	31%
Maine-et-Loire**	32 160	14%	34%	26%	26%

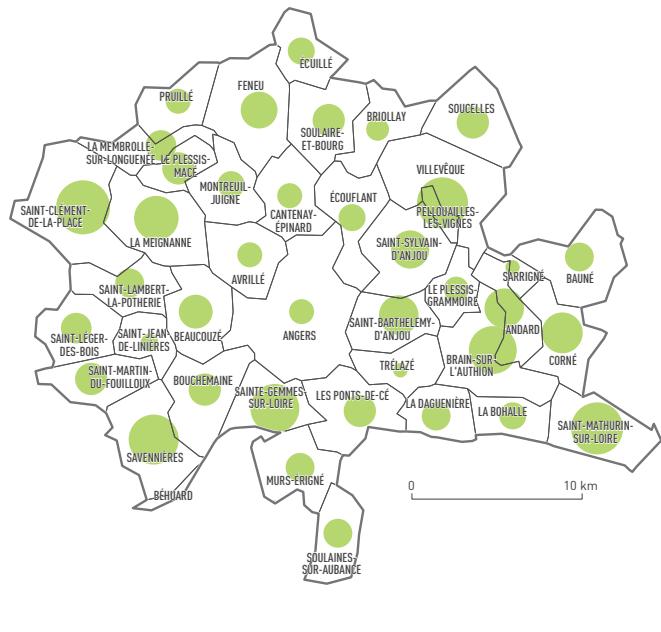
© CMAR PDL - sources : Répertoire des Métiers M&L 2017 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, INSEE CLAP 2016 / ** Cf. note de lecture p4

Agriculture

NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE



(441 exploitations* dans l'EPCI, 7% du Département)



© AURA / CA49 - Novembre 2017 - source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, données 2014 à 2016

* une exploitation peut regrouper à la fois une production végétale et animale

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR GRAND DOMAINÉ D'ACTIVITÉ (EN ETP EN 2015)

	Total emplois salariés (ETP)	Cultures spécialisées	Elevage gros animaux	Elevage petits animaux	Activités équines	Autres cultures et élevages
CU Angers Loire Métropole	1 968	82%	2%	4%	3%	9%
Maine-et-Loire**	11 171	74%	1%	11%	3%	10%

© CA49 - source : MSA, 2015 // ETP = équivalent temps pleins / ** Cf. note de lecture p4



RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AYANT UNE PRODUCTION VÉGÉTALE

	Total exploitations (par activité)	Répartition sectorielle					
		Grandes Cultures*	Viticulture	Semences	Horticulture	Maraîchage	Arboriculture
CU Angers Loire Métropole	326	20%	4%	22%	23%	19%	12%
Maine-et-Loire**	3 479	23%	24%	22%	9%	15%	6%

© CA49 - source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, données 2014 à 2016 / * céréales [blé, orge, maïs...], oléagineux [tournesol, colza, soja...] et protéagineux [pois, féveroles...] / ** Cf. note de lecture p4

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS ANIMALES AYANT UNE ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE

	Total exploitations (par activité)	Répartition sectorielle							
		Bovins Viande	Bovins Lait	Mixte	Ovins, Caprins	Aviculture	Equins	Porcs	Autres
CU Angers Loire Métropole	279	47%	19%	8%	2%	8%	12%	3%	1%
Maine-et-Loire**	5 305	47%	18%	8%	4%	12%	4%	6%	1%

© CA49 - source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, données 2014 à 2016 / ** Cf. note de lecture p4

ELEVAGE : EFFECTIFS DES GROS ANIMAUX, SELON CHEPTEL

	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis	Chèvres	Porcs charcutiers
CU Angers Loire Métropole	4 603	4 791	1 142	592	92
Maine-et-Loire**	99 716	86 032	22 217	37 076	171 751

© CA49 - source : Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, données 2014 à 2016 / ** Cf. note de lecture p4

Tourisme

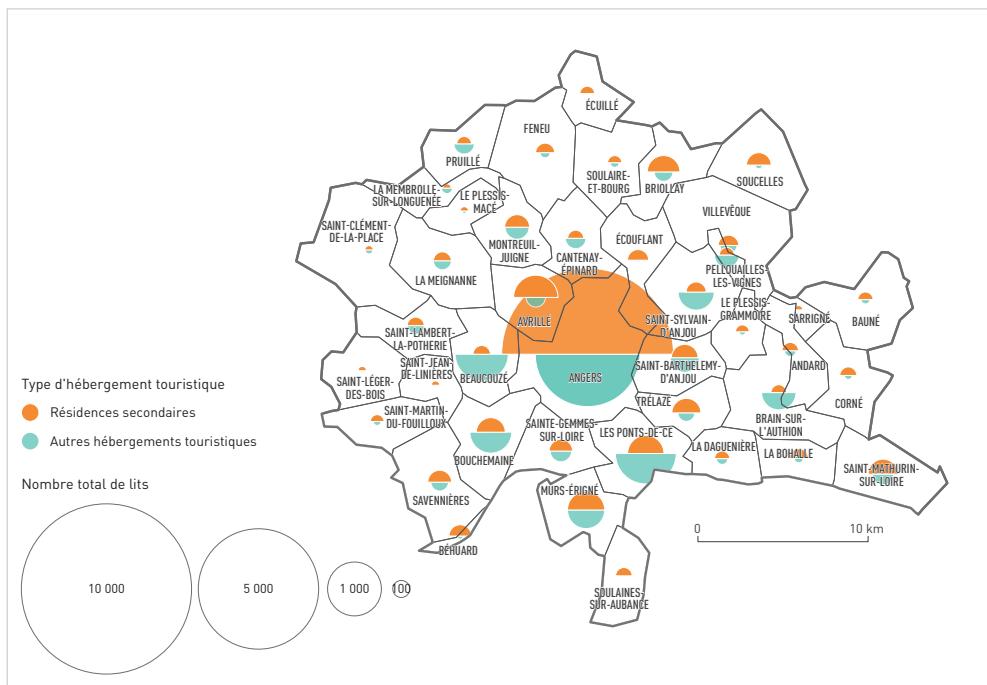


NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR TYPE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

	Total	Hôtellerie	Résidence de tourisme	Hôtellerie de plein air	Location meublée (gîte)	Maison d'hôte	Hébergement collectif	Aire de camping-car	Résidence secondaire*
CU Angers Loire Métropole	3 569	52	3	9	111	57	26	9	3 302
Maine-et-Loire	14 484	162	4	77	830	431	122	141	12 717

© ADT - source : Anjou Tourisme, 2016 // * source : FILOCOM, 2013 (calculées à partir des données fiscales liées à la déclaration de la taxe d'habitation)

CAPACITÉ D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (ÉQUIVALENT NOMBRE DE LITS) (cf GLOSSAIRE p44)



© AURA / ADT - source : Anjou Tourisme, 2016

CAPACITÉ D'ACCUEIL PAR TYPE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (EN ÉQUIVALENTE NOMBRE DE LITS)

	Total	Hôtellerie	Résidence de tourisme	Hôtellerie de plein air	Location meublée (gîte)	Maison d'hôte	Hébergement collectif	Aire de camping-car	Résidence secondaire**
CU Angers Loire Métropole	26 942	4 286	720	2 145	479	370	2 177	255	16 510
Maine-et-Loire	106 879	9 252	1 086	14 703	4 501	3 070	8 006	2 676	63 585
Part EPCI/Maine-et-Loire	25%	46%	66%	15%	11%	12%	27%	10%	26%

© ADT - source : Anjou Tourisme, 2016 // ** cf. glossaire p44

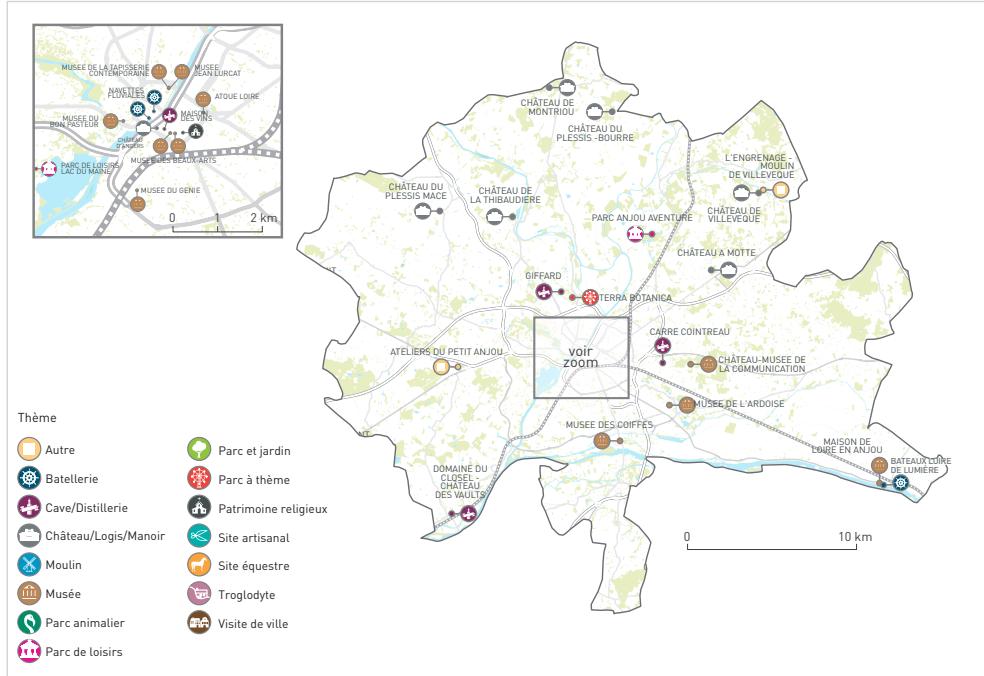


OFFRE DE RESTAURANTS PAR COMMUNE

	Total restaurants	Part des communes (périmètre au 01/01/2013) accueillant			
		0 restaurant	1 à 2 restaurants	3 à 9 restaurants	au moins 10 restaurants
CU Angers Loire Métropole	523	24%	41%	22%	12%
Maine-et-Loire*	1 190	38%	45%	14%	4%

© CCI 49 - source : Observatoire du Commerce CCI 49, 2017

PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES



© AURA/ADT - sources : Anjou Tourisme, OCSGE, OSM, GEOFLA, 2017

FRÉQUENTATION TOTALE DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES

	Fréquentation annuelle		Nombre de sites		
	Total	Poids / Dep. 49	Total	Poids / Dep. 49	Nb de répondants
CU Angers Loire Métropole	785 876	30%	29	18%	25
Maine-et-Loire**	2 606 928	-	160	-	126

© ADT - source : Anjou Tourisme, 2016 / ** Cf. note de lecture p4



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE

Territoire dynamique, Angers Loire Métropole voit son développement urbain se poursuivre au prix de pertes de surfaces naturelles agricoles ou forestières plus rapides que dans le reste du département.

Le transport routier y représente le premier secteur consommateur d'énergie et la principale source d'émission de gaz à effets de serre devant le résidentiel et le tertiaire.

La performance énergétique des logements y est globalement meilleure qu'ailleurs grâce aux politiques de rénovation thermique mises en place.

La consommation d'énergie globale du territoire est en baisse. Cependant la production d'électricité renouvelable reste marginale, loin d'équilibrer les besoins énergétiques du territoire et loin des objectifs nationaux.

La Loire, les Basses Vallées Angevines et le bocage constituent des zones écologiques remarquables à préserver et adapter pour permettre la résilience au changement climatique (amélioration des continuités écologiques, maintien des zones humides, gestion de l'eau et des risques naturels,...).

Occupation du sol

RÉPARTITION PAR TYPE D'ESPACES



© AURA - Novembre 2017 - source : Géopal/OCS GE 2013

CONSOMMATION DE L'ESPACE : ÉVOLUTION 2006-2015

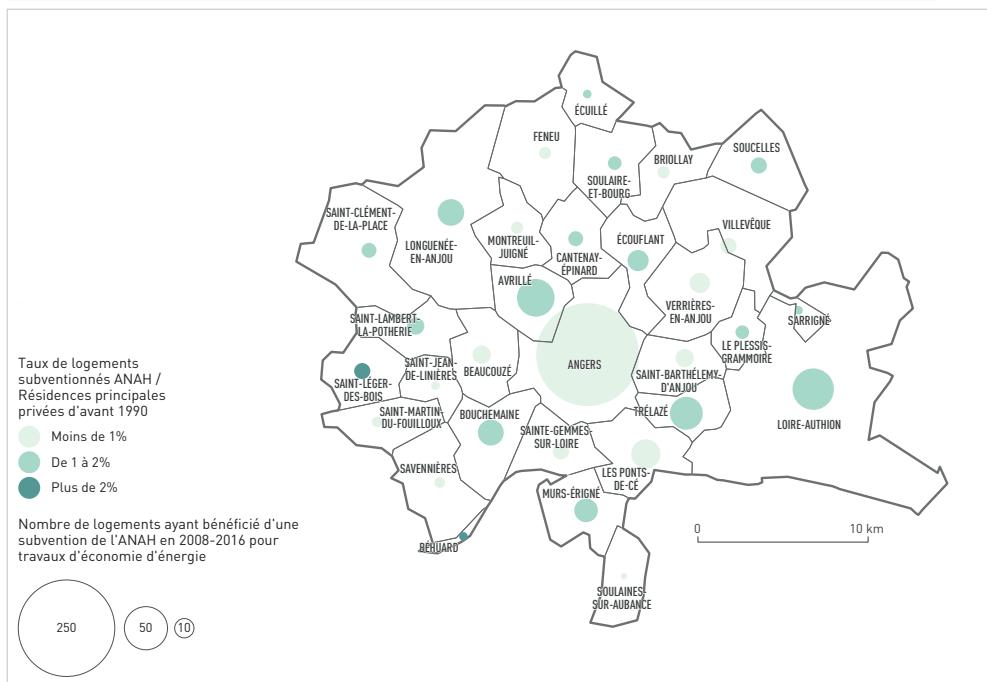
	Surface totale (en hectare)	Evolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières 2006-2015	
		Evolution totale	%
CU Angers Loire Métropole	67 648	-1 224	-1,81%
Maine-et-Loire**	721 292	-5 219	-0,72%
Pays de la Loire	3 336 383	-24 149	-0,72%

© DREAL / DDT49 - source : Cerema Dter Nord-Picardie, fichiers fonciers DGFi / ** Cf. note de lecture p4

Efficacité énergétique des territoires



LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS ANAH POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE (CF. GLOSSAIRE P44)



© AURA / ADIL49 - Novembre 2017 - source : DDT49 Infocentre ANAH; Insee RP 2013

LOGEMENTS ÉNERGIVORES (PARC GLOBAL - PARC SOCIAL)

	Logements énergivores (parc global)		Logements énergivores (parc social)	
	Total (estimation)	Taux/résidences principales	Total	Taux/logements sociaux
CU Angers Loire Métropole	12 607	10,0%	3 035	8,3%
Maine-et-Loire**	52 539	16,2%	12 252	19,3%
Pays de la Loire	236 249	15,8%	32 332	14,2%

© DREAL / DDT 49 - sources : INSEE RP 2008, ERFS RDL, S0eS, Anah - RPLS 2016 / ** Cf. note de lecture p4

MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ/VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

	Précarité/ vulnérabilité énergétique résidentielle		Précarité/ vulnérabilité énergétique transports (carburants)	
	Ménages vulnérables	Taux	Ménages vulnérables	Taux
CU Angers Loire Métropole	14 677	11,7%	9 903	7,9%
Maine-et-Loire	46 360	14,3%	40 460	12,4%
Pays de la Loire	197 520	13,2%	185 500	12,4%

© DREAL / DDT 49 - sources : INSEE - SDES / Kit précarité énergétique (RP 2008, enquêtes revenus fiscaux et sociaux, RDL, Anah)

Consommation et production d'énergie



CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

	Consommation totale		Par habitant 2014 (en MWh/hab)
	2014 (en GWh)	évolution 2008-2014	
CU Angers Loire Métropole	5 412	-7,9%	18,7
Maine-et-Loire	17 770	-6,2%	22,1
Pays de la Loire	88 458	-5,1%	24,3

© AIRPL - source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR

	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport routier	Transports non routiers
CU Angers Loire Métropole	1%	12%	27%	25%	34%	1%
Maine-et-Loire	5%	15%	30%	16%	34%	0%
Pays de la Loire	4%	21%	27%	15%	32%	1%

© AIRPL - source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

	Consommation totale d'électricité (MWh)	Production d'électricité renouvelable	
		Production totale (MWh)	rapportée à la consommation électrique totale
CU Angers Loire Métropole	1 565 177	34 446	2,2%
Maine-et-Loire**	4 834 307	331 138	6,8%
Pays de la Loire	24 720 663	2 057 633	8,3%

© DREAL / DDT 49 - sources : SDES-DREAL, 2015 / ** Cf. note de lecture p4

Emission de gaz à effet de serre et polluants



EMISSIONS TOTALES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

	Emission totale de GES		Par habitant 2014 (en teqCO2/hab)
	2014 (en kteqCO2)	évolution 2008-2014	
CU Angers Loire Métropole	1 169	-9,1%	4,0
Maine-et-Loire	5 664	-5,2%	7,0
Pays de la Loire	30 267	-6,0%	8,3

© AIRPL - source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017

CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX ÉMISSIONS DE GES

	Agriculture	Traitement des déchets	Industrie	Branche énergie	Résidentiel	Tertiaire	Transport routier	Transports non routiers
CU Angers Loire Métropole	11%	1%	10%	0%	19%	17%	41%	0%
Maine-et-Loire	40%	2%	8%	0%	15%	7%	28%	0%
Pays de la Loire	37%	2%	13%	4%	12%	7%	24%	1%

© AIRPL - source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017

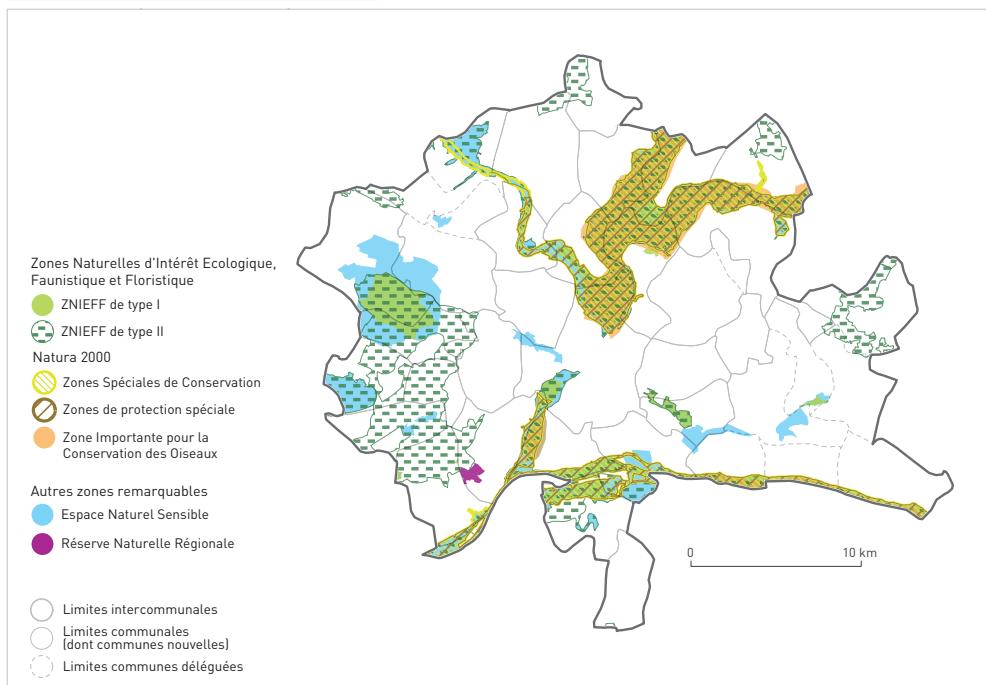
EMISSIONS DE POLLUANTS PAR TYPE (EN KG/HAB)

	Dioxyde de soufre (SO2)	Oxyde d'azote (NOx)	Particules fines (PM10)	Particules fines (PM2,5)	Ammoniac (NH3)	COVNM*
CU Angers Loire Métropole	0,3	9,3	2,1	1,3	2,8	8,2
Maine-et-Loire	0,7	12,3	4,4	2,3	19,4	9,7
Pays de la Loire	2,5	14,3	5,1	2,6	21,6	10,2

© AIRPL - source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017 // * Composé Organique Volatil Non Méthanique

Milieux sensibles

ZONES ÉCOLOGIQUES REMARQUABLES



© AURA - Novembre 2017 - source : DREAL Pays-de-la-Loire - 2016

PART DES SURFACES RÉPERTORIÉES EN ZONES ÉCOLOGIQUES REMARQUABLES

	Zones écologiques agrégées*		ZNIEFF		Natura 2000		Espace Naturel Sensible	
	Superficie totale (km²)	Taux de couverture	Type 1	Type 2	ZPS	ZSC	ZICO	
CU Angers Loire Métropole	190	28%	11%	24%	11%	11%	8%	18%
Maine-et-Loire	1 177	16%	4%	13%	5%	3%	3%	10%

© AURA - sources : DREAL, IGN - GEOFLA, 2016 // *une seule comptabilisation quand superposition de plusieurs types de zones

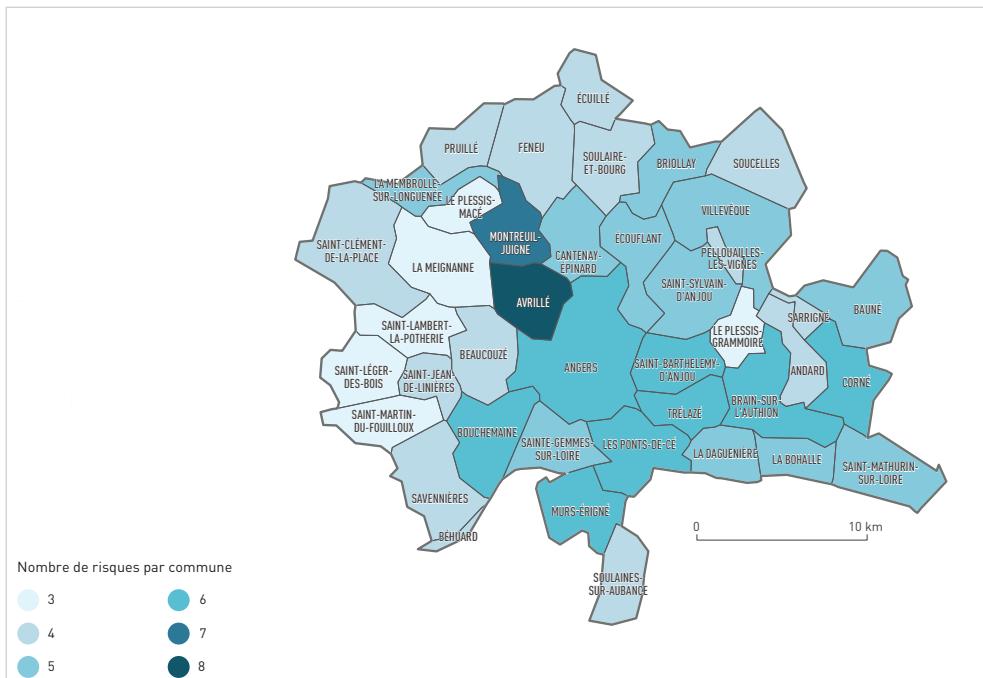
TYPE DE MILIEUX DES ESPACES REMARQUABLES IDENTIFIÉS

	Milieux aquatiques	Milieux humides	Milieux forestiers	Landes	Complexes bocagers	Pelouses sèches	Cavités souterraines	Recolonisation d'activité d'extraction
CU Angers Loire Métropole	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui

Risques



RISQUES NATURELS



© AURA / DREAL / DDT49 - Novembre 2017 - source : Dossier Départemental des Risques Majeurs 2013

PART DES COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES NATURELS

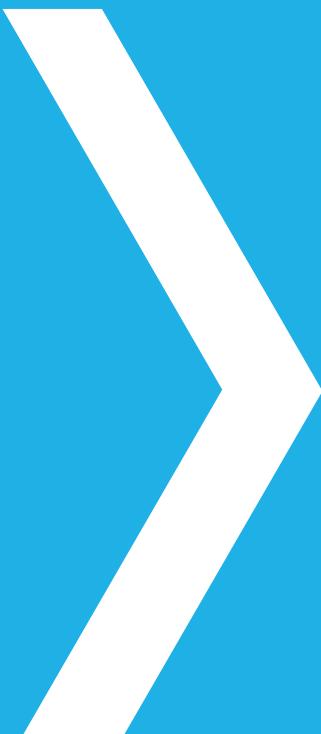
	Communes 2013 (total)	Inondation	Mouvements de terrain	Feu de forêt	Retrait gonflement d'argile	Tempête	Sismicité
CU Angers Loire Métropole	41	66%	27%	10%	100%	100%	100%
Maine-et-Loire*	357	43%	38%	13%	100%	100%	100%

© DREAL/DPT/49 - sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs 2013. /* Cf. note de lecture p6

PART DES COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (CE GLOSSAIRE PAGE)

	Communes 2013 (total)	Minier	Industriel	Rupture de barrage	Transport de matières dangereuses	Nucléaire
CU Angers Loire Métropole	41	10%	7%	0%	49%	0%
Maine-et-Loire*	357	10%	2%	7%	17%	1%

© DREAL/DPT/49 - sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs 2013. /* Cf. note de lecture p6



ANNEXES

Glossaire

SOLDE NATUREL / SOLDE MIGRATOIRE APPARENT

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. On parle dans ce document de solde migratoire « apparent », celui-ci étant déterminé par la différence entre la variation de population et le solde naturel.

INDICE DE JEUNESSE

Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

TEMPS D'ACCÈS MOYEN AU PANIER D'ÉQUIPEMENTS DE VIE COURANTE PAR COMMUNE

22 équipements forment le panier de vie courante : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police ou gendarmerie, bureau de poste (ou relais), supermarché, boulangerie, librairie-papeterie, station-service, épicerie-supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, service de garde d'enfants, salle ou terrain multisports.

DENSITÉ COMMERCIALE

La densité commerciale représente la surface de vente rapportée à la population (m^2 pour 1 000 habitants).

COMMERCE

Établissement ayant pignon sur rue qui dispose d'une surface de vente accueillant une clientèle de particuliers.

REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les Unités de Consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes (1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

TAUX DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian de la population, soit 1 000 euros mensuels en 2013).

PART DES CHÔMEURS DANS LA POPULATION ACTIVE (AU SENS DE L'INSEE)

Le taux de chômage au sens de l'Insee (définition différente de celle du Bureau International du Travail) est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active des 15-64 ans.

CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

La capacité théorique d'accueil, également appelée taux de couverture, intègre ici uniquement les assistant(es) maternel(les) employé(es) directement par des particuliers et les établissements petite enfance d'accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches). Les données présentées ne tiennent pas compte des deux autres modes d'accueil «formels» (salarié(e) à domicile et école maternelle). Elle correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Le fait que certaines places soient susceptibles d'être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel est ignoré.

ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE (APL) AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

L'indicateur APL vise à quantifier la possibilité des habitants français à accéder aux soins (des médecins généralistes libéraux notamment). Il tient compte à la fois du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et des sollicitations en matière de soins des habitants, différencierées par âge, pour mesurer la demande. Cet indicateur est local, c'est-à-dire qu'il est calculé au niveau de chaque commune mais il considère aussi l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. Il tient également compte du temps qui sépare un patient de son médecin (plus ce temps augmente, plus l'APL diminue).

En deçà du seuil de 2,5 consultations/visites accessibles par habitant standardisé, la commune est considérée comme un désert médical.

LITS

Unité de mesure de l'offre touristique en hébergement, 1lit=1personne susceptible d'être hébergée durant une nuit dans un établissement/logement (ex : un hôtel de 10 chambres doubles représente 20 lits touristiques).

RÉSIDENCES SECONDAIRES

Un logement déclaré résidence secondaire n'est pas forcément à vocation touristique (exemple d'une personne travaillant en dehors de son lieu d'habitation principal la semaine et possédant une seconde habitation pour y être hébergée).

SPHÈRES PRODUCTIVE ET PRÉSENTIELLE

Les activités présentielle sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS PAR L'ANAH POUR TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Calcul du taux : logements subventionnés par l'ANAH pour travaux d'économie d'énergie rapportés aux résidences principales privées d'avant 1990 (hors HLM).

NOMBRE DE RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES RECENSÉS PAR COMMUNE

Nombre de phénomènes naturels et technologiques sans faire état de leur probabilité et de leur intensité.

Pour aller plus loin...

PUBLICATIONS



- Le logement des séniors en Maine-et-Loire - 2016 - ADIL49 - CD49

- Observatoire de l'entrepreneuriat en Maine-et-Loire - Edition 2017 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

- Etat annuel du marché du logement - Aire urbaine d'Angers - Edition 2017 - AURA

- Baromobilités - Aire urbaine d'Angers - Vies mobiles n°5 - 2016 - AURA

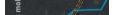
- Portrait du Pôle métropolitain Loire Angers - 2017 - AURA

- Portrait de l'agriculture périurbaine du Pôle métropolitain Loire Angers - 2014 - AURA - Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

- Cohésion sociale et territoriale - Chiffres clés Angers Loire Métropole - Edition 2015 - AURA

- Barométropole - Angers Loire Métropole - Edition 2017 - AURA

- Panorama économie et emploi - Angers Loire Métropole - Edition 2017 - AURA

- L'Observatoire de l'hôtellerie Angevine - Angers Loire Métropole - Edition 2017 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire



aura

agence d'urbanisme
de la région angevine
29, rue Thiers
49100 Angers
Tél. : 02 41 18 23 80
Fax : 02 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
www.aurangevine.org

Portrait de territoire

Climat, énergie

Communauté
urbaine
Angers Loire
Métropole

SOMMAIRE

5	INTRODUCTION
6	CARTE DE LOCALISATION
7	NOTE DE LECTURE
9	EVOLUTION DU CLIMAT ET SENSIBILITÉS TERRITORIALES
10	Évolution des températures moyennes annuelles
10	Évolution des températures moyennes estivales
11	Évolution des températures moyennes hivernales
11	Évolution du nombre de journées chaudes (au-delà de 25°C)
12	Températures moyennes annuelles à horizon 2100 (scénarios)
12	Les scénarios climatiques RCP
13	Nombre de jours anormalement chauds à horizon 2100 (scénarios)
14	Secteurs sensibles aux feux de forêt
15	Secteurs sensibles au retrait-gonflement des argiles
16	Sensibilité des étages
17	Risque inondation
19	CONSOMMATION D'ÉNERGIE, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET POLLUANTS ATMOSPHERIQUES
20	Consommation d'énergie
20	Consommation d'énergie par vecteur énergétique en GWh
20	Consommation d'énergie par activité
21	Évolution des émissions totales de GES en kteqCO ₂
21	Contribution des secteurs aux émissions de GES
21	Flux de carbone : utilisation des terres, leurs changements et la forêt
22	Caractéristiques principales des polluants et incidences sur la santé
23	Émissions de polluants atmosphériques en 2016
23	Émissions de polluants atmosphériques par secteur en 2016
23	Évolutions
25	MÉNAGES ET ÉNERGIE : REVENUS, LOGEMENTS, MOBILITÉ
26	Population des ménages du RRP
26	Age de la personne de référence du ménage
26	Nombre de logements et de résidences principales
27	Revenus médians des ménages
27	Revenu médian disponible par unité de consommation en 2016 (en Euros)
27	Taux de pauvreté au seuil des 60 % en 2016 (en %)
28	Résidences principales chauffées à l'électricité
28	Résidences principales chauffées au fioul-mazout
29	Résidences principales selon le vecteur énergétique
30	Résidences principales construites avant 1990
30	Résidences principales construites avant 1990 chauffées au fioul
31	Résidences principales construites avant 1990 chauffées à l'électricité
32	Ménages disposant d'au moins deux voitures
32	Actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence
33	Répartition modale des flux domicile-travail
33	Flux vers/depuis les autres EPCI (en nombre de navettes)
35	PRODUCTIONS, CONSOMMATIONS ET USAGES ALTERNATIFS
36	Poids de la production des EnR dans la consommation totale
36	Ordre de grandeur de production annuelle des différentes filières EnR
37	Puissance électrique photovoltaïque installée
37	Évolution des immatriculations de véhicules électriques
38	Mobilités alternatives à la voiture individuelle thermique
39	Établissements de plus de 100 salariés devant disposer d'un plan de mobilité
41	ANNEXES
42	Glossaire
46	Pour aller plus loin...



INTRODUCTION

L'urgence écologique et climatique concerne tous les acteurs et tous les habitants des territoires.

Les *Portraits de territoire Climat, énergie* ont pour objectif de partager, avec les collectivités, un état des lieux en termes de climat, de sensibilités aux conséquences de son changement, de consommation d'énergie, de gaz à effet de serre... associés aux logements et aux transports.

Élaborés à l'échelle de chaque intercommunalité, ils permettront à l'ensemble des acteurs de les appréhender et d'en suivre localement l'évolution. Ils participent au même objectif que les précédents *Portraits de territoire* : offrir une information synthétique aux acteurs dans une logique d'observation de leurs territoires.

Les questions climat et énergie nécessitent une approche multithématische et transversale. Les *Portraits* proposent donc de mettre en perspective de nombreuses données organisées en 4 chapitres décrivant des indicateurs simples, sous forme de tableaux ou de cartes, dans un souci de pédagogie et de mise à jour régulière.

Les *Portraits de territoire Climat, énergie* sont le fruit d'une collaboration entre le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) et l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura), partenaires depuis 2018.

Chacun des deux organismes a apporté ses compétences et son expertise :

- le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire sur le choix et l'analyse des données et indicateurs énergie, gaz à effet de serre et polluants ;
- l'Agence d'urbanisme de la région angevine sur les indicateurs environnementaux géo-localisés, la spatialisation des données énergie, socio-démographiques, logements et mobilité.

L'Agence d'urbanisme de la région angevine a coordonné l'élaboration des *Portraits de territoire Climat, énergie*, élaboré la maquette du document et assuré la mise en pages ainsi que l'impression.

Les *Portraits de territoire Climat, énergie* ont vocation à être déclinés pour l'ensemble des EPCI du Maine-et-Loire. Les trois premiers, réalisés en 2019, concernent la Communauté urbaine d'Angers Loire métropole, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la Communauté de communes Loire Layon Aubance, collectivités formant le Pôle métropolitain Loire Angers.

CARTE DE LOCALISATION

CU Angers Loire Métropole



Limites administratives

EPCI 2019 Commune / commune nouvelle

Commune déléguée

NOTE DE LECTURE

Les cartes statistiques sont présentées aux différents périmètres communaux (communes nouvelles, communes déléguées, ...) selon la dernière année de disponibilité des données dans la mesure du possible.

Les classes statistiques des cartes présentées ont été définies en tenant compte de l'ensemble des communes du Pôle métropolitain Loire Angers.

Il est donc possible de voir apparaître une classe dans la légende qui ne concerne aucune commune de l'intercommunalité.



ÉVOLUTIONS DU CLIMAT ET SENSIBILITÉS TERRITORIALES

Avec l'augmentation des températures moyennes annuelles, celui du nombre de jours chauds, des épisodes caniculaires... les enjeux climatiques et de santé publique doivent être pris en compte dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Les modifications du climat sont perceptibles à l'échelle de tous les territoires. Les mesures de la station départementale Angers-Beaucouzé l'attestent avec une hausse des températures marquée en particulier depuis les années 1980.

À l'échelle saisonnière, ce sont le printemps et l'été qui se réchauffent le plus, avec des hausses de 0,3°C à 0,4°C par décennie. En automne et en hiver, les tendances sont également positives mais avec des valeurs moindres, de l'ordre de +0,2°C à +0,3°C par décennie.

En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gelées diminue.

À l'échelle des Pays de la Loire, les projections climatiques montrent, selon les scénarios fondés sur les travaux du Groupe intergouvernemental sur les évolutions du climat (GIEC) à l'échelle planétaire, des hausses différencierées en fonction des politiques climatiques effectivement engagées par les États. Celles-ci sont aujourd'hui définies entre + 1 et + 4°C en moyenne.

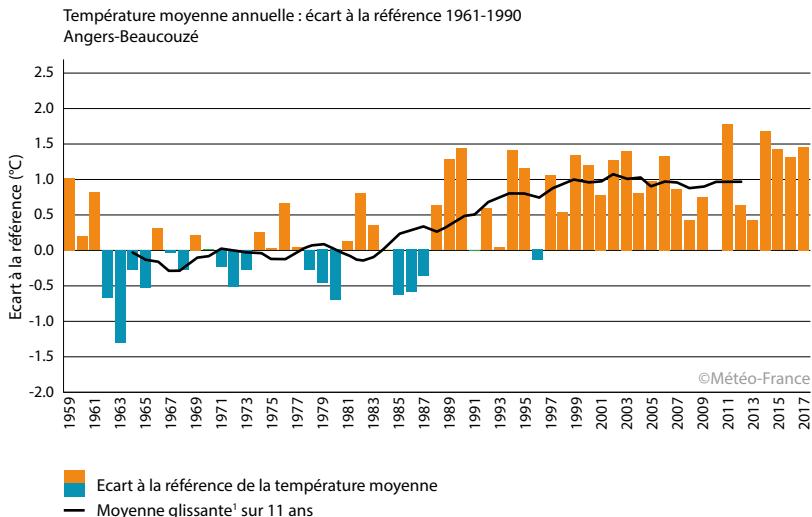
Quels que soient les scénarios, ces modifications du climat ont des impacts directs sur les territoires, lesquels deviennent plus sensibles aux conséquences de ces changements : feux de forêt et de cultures, retrait-gonflement des argiles, étiages très bas des rivières, etc.

La probabilité de connaître des événements extrêmes (orages et vents violents, tornades, fortes pluies continues au printemps, ...) invite les collectivités à une vigilance accrue sur les modalités de développement urbain. Il s'agit en effet de ne pas aggraver l'exposition des populations et des biens à de plus forts aléas.

Evolution du climat et sensibilités territoriales



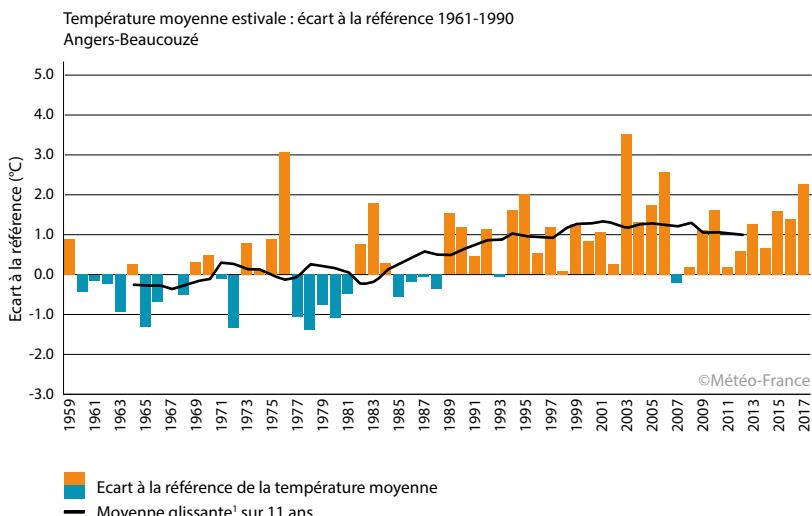
ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES



© Aura - Novembre 2019 - source : Météo France Climat HD

¹ La moyenne glissante est définie dans le glossaire

ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES ESTIVALES



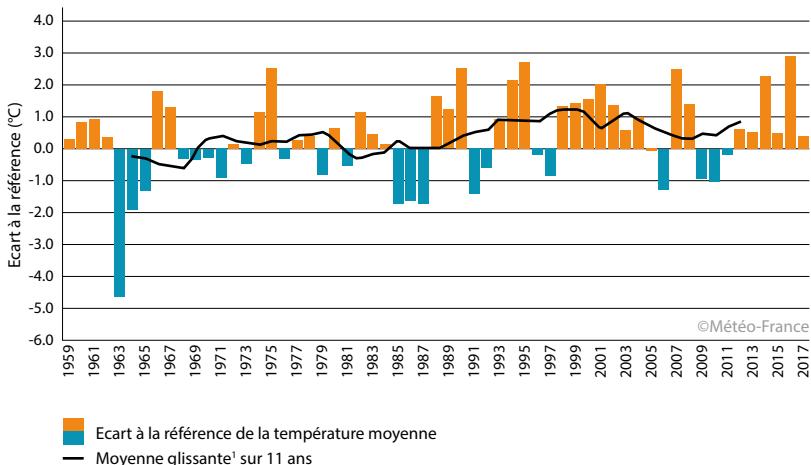
© Aura - Novembre 2019 - source : Météo France Climat HD

¹ La moyenne glissante est définie dans le glossaire



ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES HIVERNALES

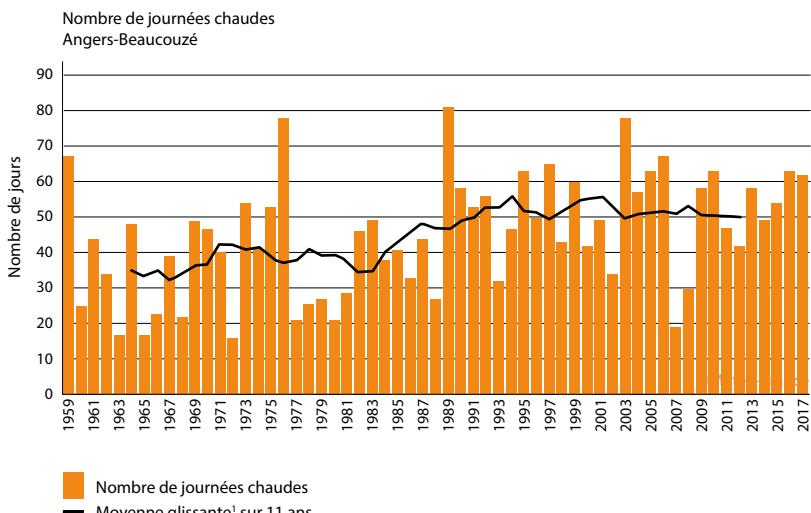
Température moyenne hivernale : écart à la référence 1961-1990
Angers-Beaucouzé



© Aura - Novembre 2019 - source : Météo France Climat HD

¹ La moyenne glissante est définie dans le glossaire

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURNÉES CHAUDES (AU-DELÀ DE 25°C)



© Aura - Novembre 2019 - source : Météo France Climat HD

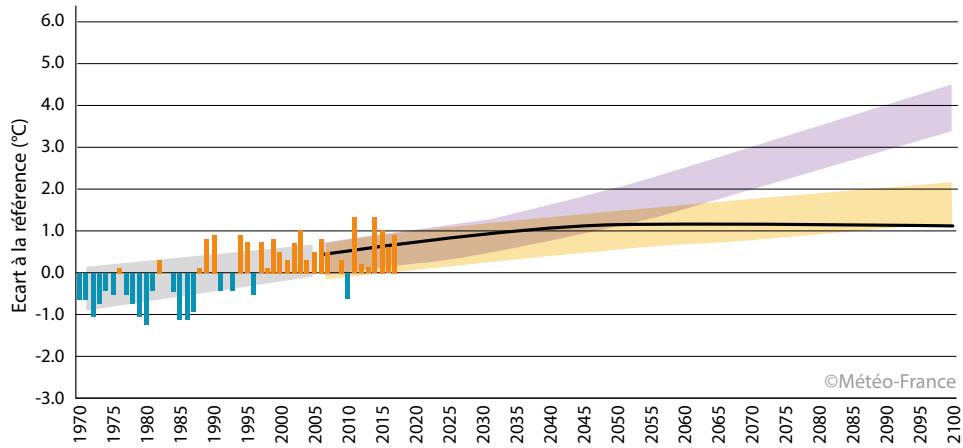
¹ La moyenne glissante est définie dans le glossaire

Evolution du climat et sensibilités territoriales



TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES À HORIZON 2100 (SCÉNARIOS)

Température moyenne annuelle en Pays de la Loire : écart à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCCP 2.6, 4.5 et 8.5



© Aura - Novembre 2019 - source : Météo France Climat HD

©Météo-France

LES SCÉNARIOS CLIMATIQUES RCP

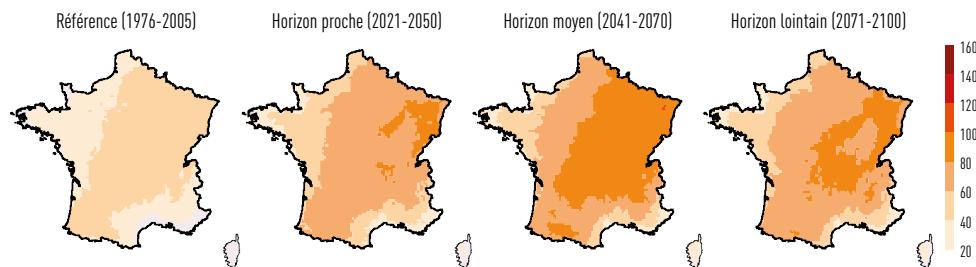
Des informations climatiques sont mises à disposition à tout public sur le portail *Drias, Les futurs du climat*. Elles sont issues des modèles climatiques régionaux développés ou utilisés dans les principaux centres de recherche français.

Un grand nombre de paramètres atmosphériques (températures, précipitations, ...) et d'indices dérivés (nombre de jours de gel, nombre de jours de vague de chaleur, ...) sont proposés et cartographiables selon des scénarios d'émission de gaz à effet de serre définis par les scientifiques : les RCP ou Representative Concentration Pathway. Les scénarios RCP sont des scénarios de référence de l'évolution du « forçage radiatif » (voir définition page 42) sur la période 2006-2300. Le RCP 8.5 est le plus pessimiste, le plus favorable étant le scénario RCP 2.6. Le graphique ci-dessus et les cartes ci-après sont issus de ces prospectives climatiques.

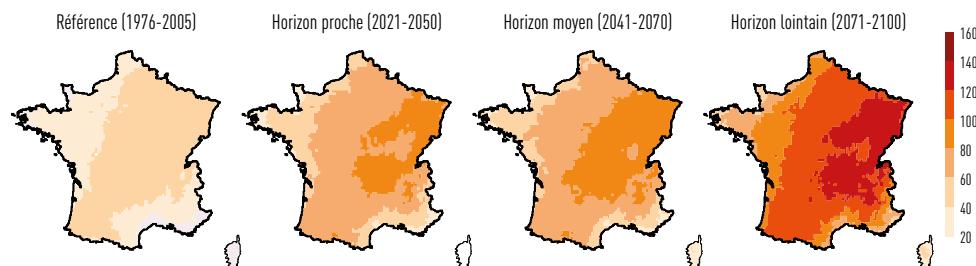


NOMBRE DE JOURS ANORMALEMENT CHAUDS À HORIZON 2100 [SCÉNARIO]

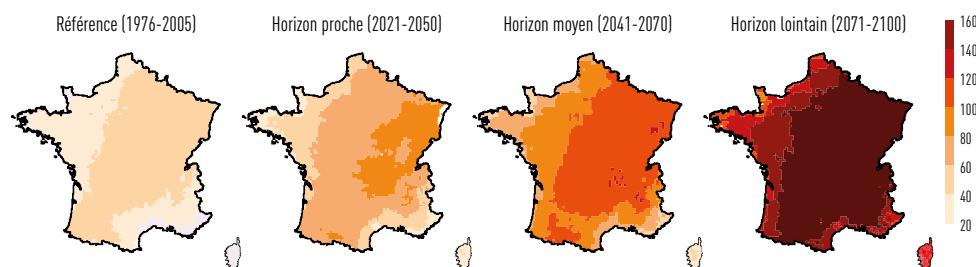
Scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂ (RCP2.6)



Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂ (RCP4.5)



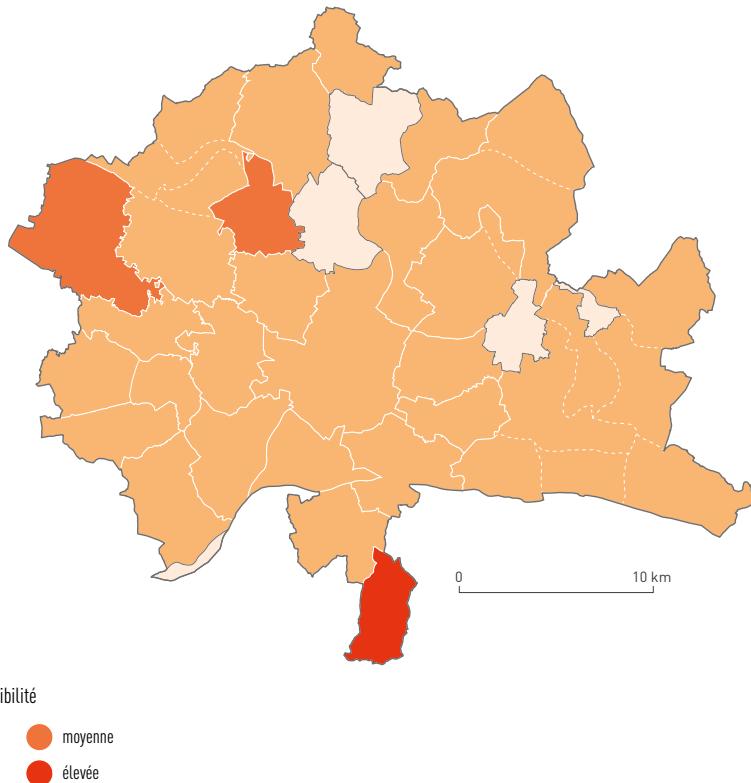
Scénario sans politique climatique (RCP8.5)



Evolution du climat et sensibilités territoriales



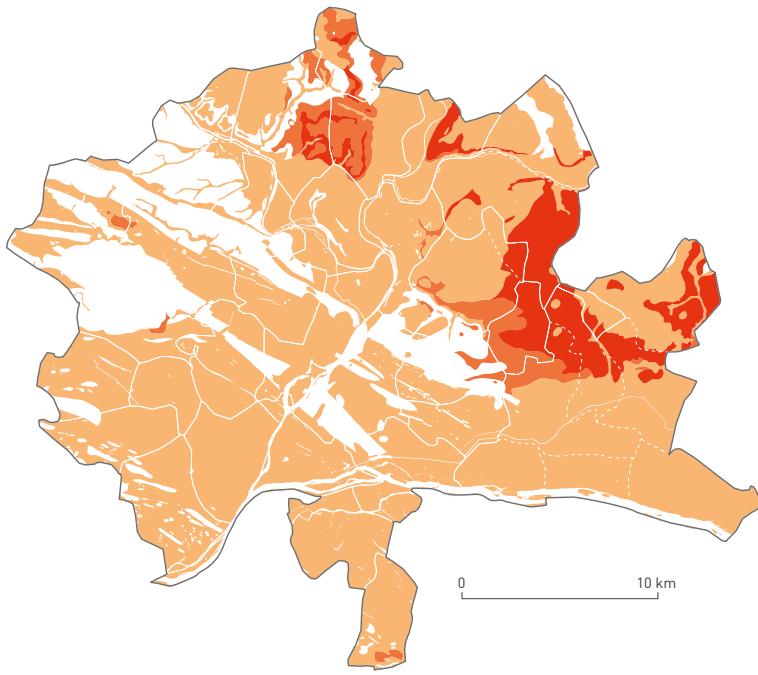
SECTEURS SENSIBLES AUX FEUX DE FORÊTS



© Aura - Novembre 2019 - source : Dossier départemental des risques majeurs de Maine-et-Loire - 2013



SECTEURS SENSIBLES AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



Niveau d'aléa

- | | |
|----------|---------|
| ○ nul | ● moyen |
| ● faible | ● fort |

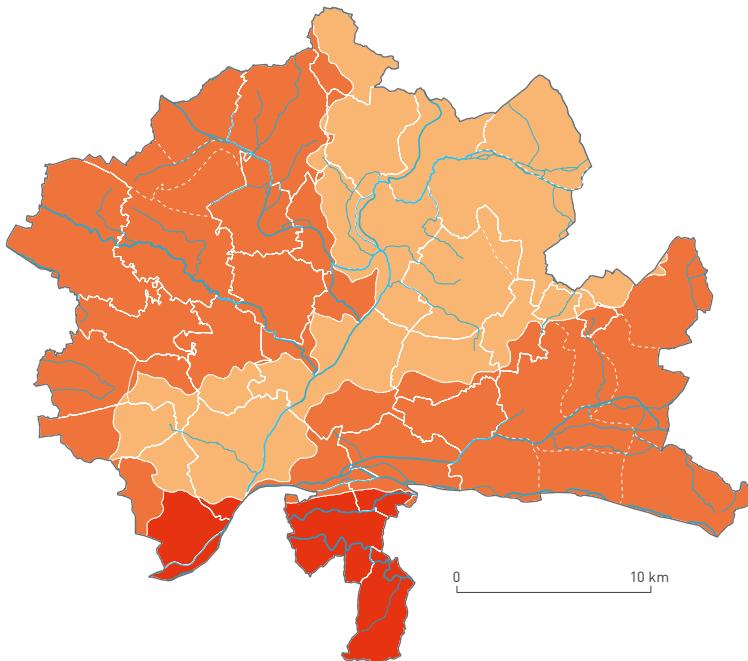
© Aura - Novembre 2019 - source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène géologique directement lié aux conditions climatiques. En temps de pluie, les argiles gonflent en se gorgeant d'eau ; en période de sécheresse, elles se rétractent et deviennent cassantes. Cette variabilité dans la consistance du sol va favoriser l'apparition de fissures et de différents désordres dans les constructions.

Evolution du climat et sensibilités territoriales



SENSIBILITÉ DES ÉTIAGES



Caractérisation des étiages

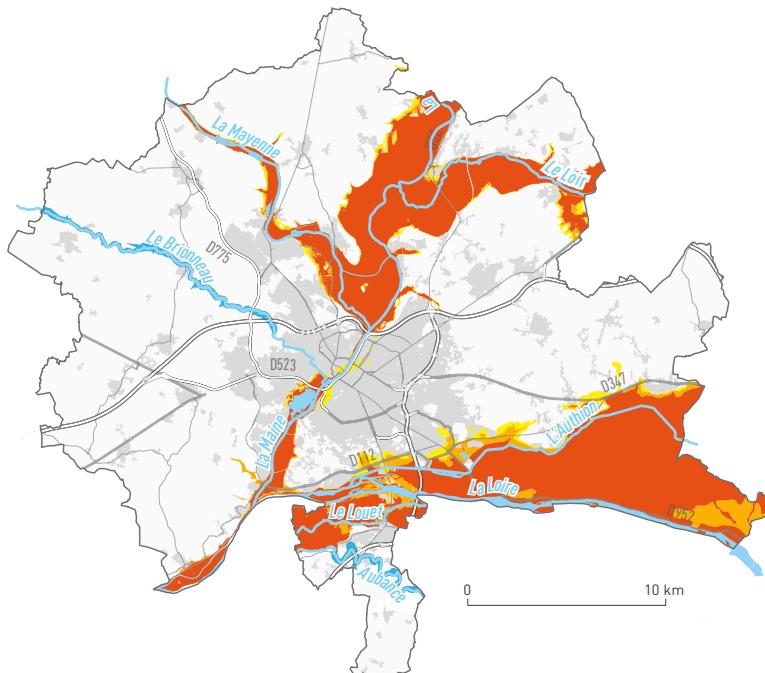
- étages peu marqués ● étages sévères
- étages moyens ● étages très sévères

© Aura - Novembre 2019 - sources : DREAL Pays de la Loire – Conseil départemental de Maine-et-Loire

En hydrologie, l'étiage ou « basses eaux » est le débit minimal moyen d'un cours d'eau. Le niveau d'un cours d'eau atteint ce point le plus bas avec la diminution de la pluviométrie, les sécheresses prolongées, les fortes températures qui favorisent l'évaporation, l'irrigation. En fonction de la morphologie du cours d'eau, de son débit et des pressions anthropiques exercées, les étiages sont plus ou moins sévères et peuvent aller jusqu'à l'arrêt de l'écoulement.



RISQUE INONDATION



— Réseau hydrographique

Plans de prévention des risques inondations (PPRI)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Limites de crues des Atlas des zones inondables (AZI)

- Limites de crues

— Réseau routier

- Voie autoroutière
- ... Tranchée couverte
- Autre voie rapide
- Axe structurant niveau 1
- Axe structurant niveau 2

Occupation du sol

- Espace urbanisé (>5 ha)



CONSOMMATION D'ÉNERGIE, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les activités économiques et le secteur résidentiel émettent des gaz à effet de serre mis en cause dans le réchauffement de la planète. Cependant le territoire est aussi en capacité d'absorber et de séquestrer une partie de ce carbone grâce aux éléments végétaux de son occupation du sol. Ceux-ci ont des potentiels différents selon leur nature. La modélisation selon « l'Utilisation des terres, leurs changements et la forêt » (UTCf) permet de mesurer ce bilan absorption/émissions de CO₂.

Ce chapitre expose les indicateurs globaux permettant de situer les territoires à travers trois grandes thématiques intimement liées. L'objectif est de suivre l'évolution de ces indicateurs qui mesurent l'efficacité des politiques nationales ou plus locales.

Outre les consommations totales rapportées à l'habitant, les pages suivantes proposent une analyse par type de vecteur et par type d'activité qui permet de caractériser les territoires.

Les chiffres clés présentés ici sont principalement issus de l'Observatoire régional de la transition énergétique et écologique TEO (Etat, ADEME, Région Pays de la Loire) qui s'appuient, en autres, sur la base de données BASEMIS version 5 (Air Pays de la Loire).

Consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques



CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Consommation totale 2016

**6 132
GWh**

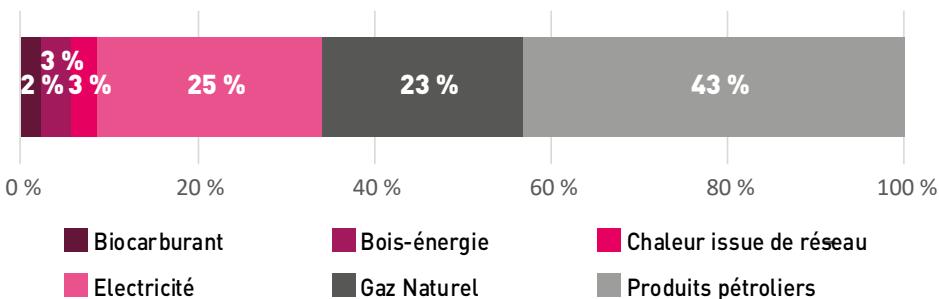
Evolution tendancielle 2008-2016

-0,3 %/an

	CU Angers Loire Métropole	Pôle métropolitain Loire Angers	Maine-et-Loire	Pays de la Loire
Ratio par habitant (MWh/habitant)	20,8	22,2	22,8	24,3

© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR VECTEUR ÉNERGÉTIQUE



© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR ACTIVITÉ

	Transport routier	Résidentiel	Tertiaire	Industrie (hors branche énergie)	Agriculture	Autres transports
CU Angers Loire Métropole	38 %	35 %	17 %	8 %	3 %	0 %
Pôle métropolitain Loire Angers	39 %	32 %	10 %	14 %	3 %	1 %
Maine-et-Loire	35 %	14 %	32 %	13 %	6 %	0 %
Pays de la Loire	33 %	19 %	30 %	12 %	5 %	1 %

© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire



ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS TOTALES DE GES EN kt_{eq}CO₂



Emission totale GES

1 337

Evolution tendancielle 2008-2016

-0,6 %/an

CU Angers Loire Métropole

Pôle métropolitain Loire Angers

Maine-et-Loire

Pays de la Loire

Emission GES 2016 par habitant (t_{eq}CO₂/habitant)

6

5,3

6,9

8,0

© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

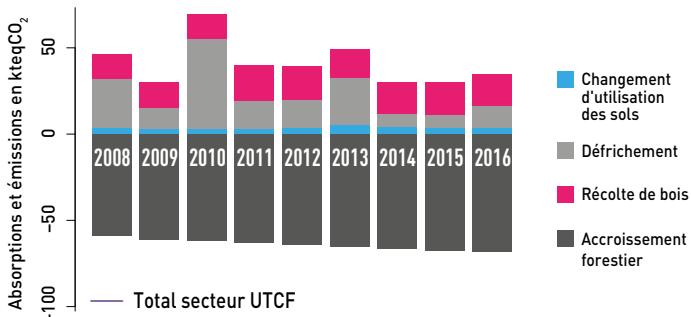
CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX ÉMISSIONS DE GES

	Transport routier	Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie (hors branche énergie)	Déchets	Autres transports
CU Angers Loire Métropole	45 %	26 %	11 %	10 %	6 %	2 %	0 %
Pôle métropolitain Loire Angers	43 %	21 %	9 %	17 %	8 %	3 %	0 %
Maine-et-Loire	30 %	15 %	7 %	37 %	7 %	4 %	0 %
Pays de la Loire	26 %	13 %	6 %	35 %	12 %	4 %	0 %

© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

FLUX DE CARBONE : UTILISATION DES TERRES, LEURS CHANGEMENTS ET LA FORÊT

Secteur UTCF à l'échelle de l'EPCI



© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

Consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES POLLUANTS ET INCIDENCES SUR LA SANTÉ

COVNM : composés organiques volatiles non méthaniques. Les composés organiques sont une famille de composants chimiques dont la structure de base repose sur le carbone et l'hydrogène. Ils sont dits volatils dès lors qu'ils sont suffisamment légers pour se trouver à l'état gazeux dans des conditions ambiantes de pression et de température. De par leur forte réactivité, ces composés peuvent être particulièrement irritants en cas de contact avec les tissus vivants et ils contribuent à la formation d'ozone troposphérique.

NH₃ : l'ammoniac est un gaz incolore et irritant. D'odeur piquante à faible dose, il brûle les yeux et les poumons en concentration plus élevée. Il a trois grandes origines : l'industrie chimique, la décomposition de nos urines et excréments, les déjections des animaux d'élevage. En Pays de la Loire, le principal émetteur d'ammoniac est l'agriculture, tant au travers des rejets organiques que par transformation des engrains azotés épandus.

PM 10 et 2.5 : les particules fines PM10 et PM2,5 ont un diamètre respectivement inférieur à 10 µm et 2,5 µm ; elles sont de nature variée, naturelles ou d'origine humaine. Les PM10 proviennent principalement de l'agriculture, du chauffage au bois, de l'usure des routes, des carrières et chantiers BTP. Les PM2,5 sont essentiellement liées au chauffage au bois, à l'industrie, à l'agriculture et aux transports routiers. Les phénomènes sont généralement de grande envergure (échelles régionale ou nationale). La pollution produite localement s'ajoute alors à une pollution importée d'autres régions. Selon leur taille, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire.

Les particules les plus fines peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.

NO_x : les oxydes d'azote sont émis lors de la combustion de tous types de combustibles. Ce polluant, principalement émis par les pots d'échappement, se transforme rapidement en dioxyde d'azote (NO₂). Les taux sont généralement plus élevés près des voies de circulation et sous les vents des établissements industriels à rejets importants. Le NO_x est irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires.

SO₂ : le dioxyde de soufre provient généralement de la combinaison des impuretés soufrées des combustibles fossiles avec l'oxygène de l'air, lors de leur combustion. Les procédés de raffinage du pétrole rejettent aussi des produits soufrés. Il existe des sources naturelles de dioxyde de soufre (éruptions volcaniques, feux de forêt). Les zones sous les vents des établissements industriels émetteurs sont les plus touchées. Le SO₂ est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment avec les particules fines.

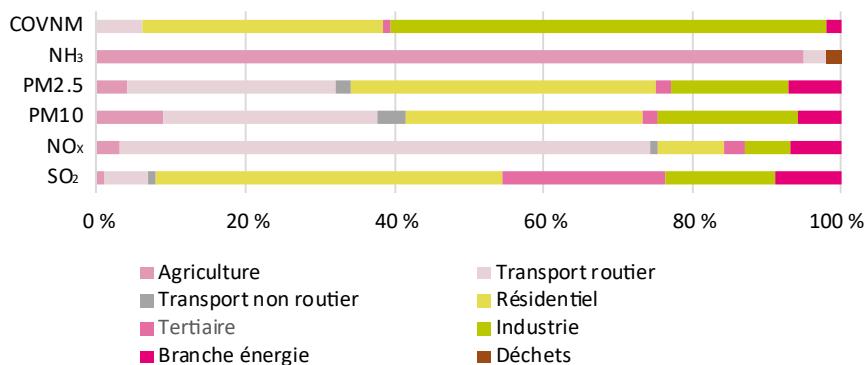


ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN 2016

Territoire Angers Loire Métropole	SO ₂	NOx	PM10	PM2.5	NH ₃	COVNM
% émissions du Maine-et-Loire	5,5 %	6,5 %	4,7 %	4,9 %	4,1 %	3,3 %
CU Angers Loire Métropole (kg/hab)	0,7	23	5,3	3,2	23,2	9,9
Maine-et-Loire (kg/hab)	0,4	12	3,8	2,3	19,2	10,4
Pays de la Loire (kg/hab)	1,6	13,5	4,3	2,4	21,4	10,3

© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES PAR SECTEUR EN 2016



© Aura - Novembre 2019 - sources : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire

ÉVOLUTIONS



© Aura - Novembre 2019 - source : BASEMIS V5, Air Pays de la Loire



MÉNAGES ET ÉNERGIE : REVENUS, LOGEMENTS, MOBILITÉ

En France, le secteur résidentiel et celui du transport sont responsables de 61 % de la consommation d'énergie et 48 % des émissions gaz à effet de serre.

À l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers, les secteurs résidentiel et transport sont responsables de 64 % des émissions de gaz à effet de serre et de 72 % de la consommation d'énergie.

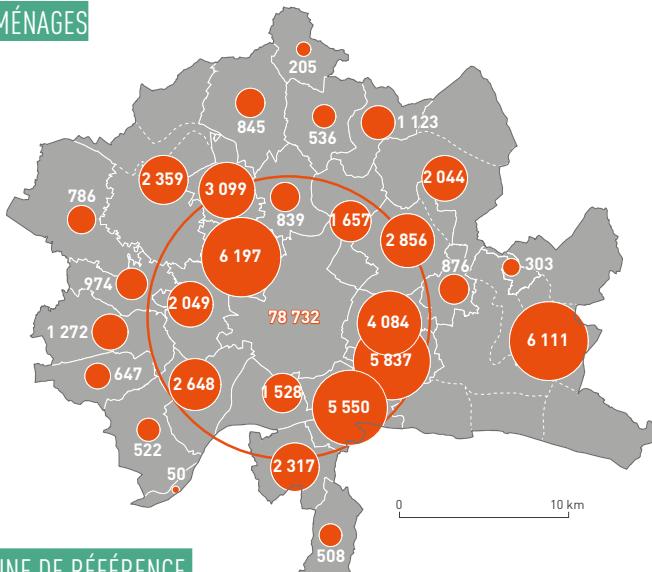
Des indicateurs plus spécifiques, issus notamment des données du Recensement rénové de la population (RRP 2015), permettent de contextualiser la question énergétique et de mieux cibler les actions à mener sur le territoire.

Par exemple, concernant la rénovation énergétique des résidences principales, il a été décidé de mettre en évidence les cibles prioritaires que sont les logements chauffés au fioul ou à l'électricité et les logements anciens (construits avant 1990).

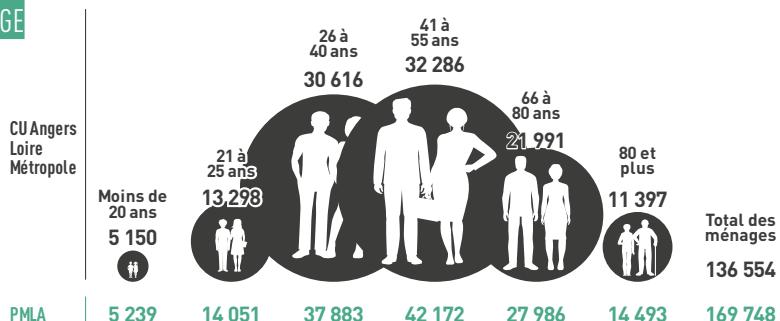
Ménages et énergie : revenus, logements, mobilité



POPULATION DES MÉNAGES



AGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE



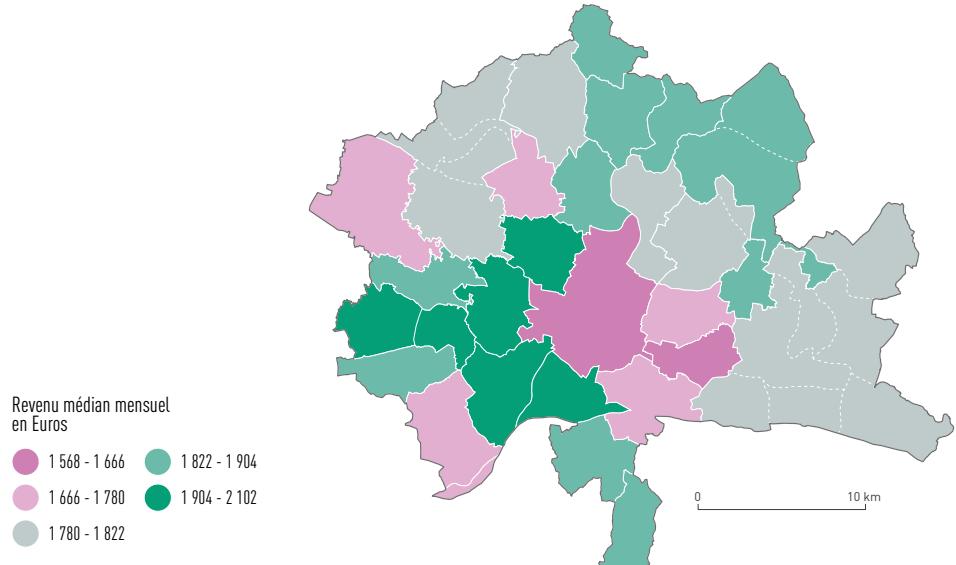
© Aura - Novembre 2019 - source : INSEE RRP 2015

NOMBRE DE LOGEMENTS ET DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

Nombre total de logements (résidences principales, secondaires, occasionnels, vacants)	148 923	Nombre de résidences principales en collectif (appartements)	71 050	Nombre de résidences principales construites	27 947
Nombre total de résidences principales	136 554	Nombre de propriétaires occupants	63 469	avant 1919	7 378
Nombre de résidences principales en maisons individuelles	63 752	Nombre de locataires	71 607	de 1920 à 1945	13 991
				de 1946 à 1970	45 348
				de 1971 à 1990	25 364
				de 1991 à 2005	12 979
				de 2006 à 2012	



REVENUS MÉDIANS DES MÉNAGES



© Aura - Novembre 2019 - source : INSEE revenus fiscaux base FILOSOFI

REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2016 (EN EUROS)

	Angers Loire Métropole	1732,3	PMLA	Non disponible	Maine-et-Loire	1676,9	Pays de la Loire	1720,2
	Loire -Authion	1823,4						

TAUX DE PAUVRETÉ AU SEUIL DES 60 % EN 2016 (EN %)

	Angers Loire Métropole	14,3	PMLA	Non disponible	Maine-et-Loire	11,7	Pays de la Loire	11,0
	Loire -Authion	6,0						

©Aura - Novembre 2019 - sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Ménages et énergie : revenus, logements, mobilité



RÉSIDENCES PRINCIPALES CHAUFFÉES À L'ÉLECTRICITÉ



Nb total de résidences principales dans la CU :

46 204 soit 33,8 % ;

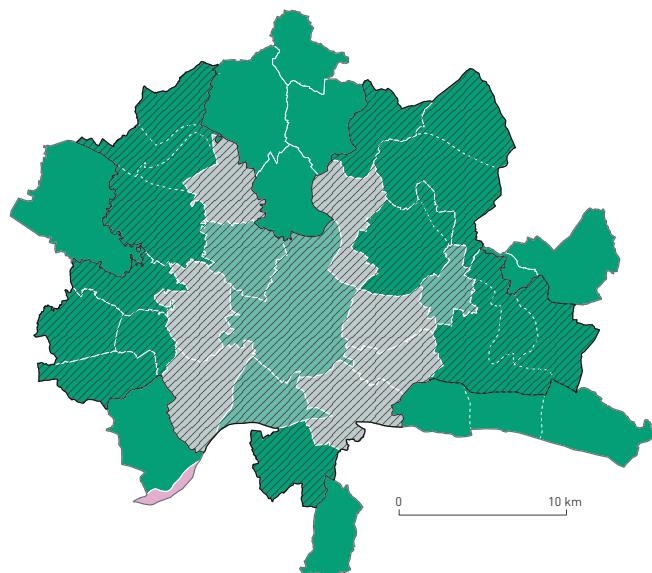
PMLA : 35,6 % ;

Maine-et-Loire : 35,9 %

En %

- moins de 10
- 10 - 20
- 20 - 30
- 30 - 40
- 40 et plus

● Communes et communes déléguées desservies par le gaz naturel



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

RÉSIDENCES PRINCIPALES CHAUFFÉES AU FIoul-MAZOUT



Nb total de résidences principales dans la CU :

6 904 soit 5,1 % ;

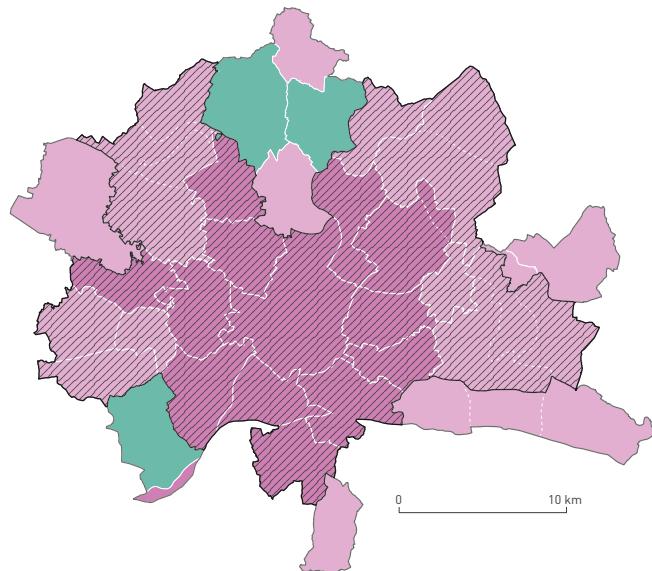
PMLA : 7,5 % ;

Maine-et-Loire : 13,1 %

En %

- moins de 10
- 10 - 20
- 20 - 30
- 30 - 40
- 40 et plus

● Communes et communes déléguées desservies par le gaz naturel



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE VECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Communes	Fioul (mazout)	Électricité	Gaz de ville ou de réseau	Gaz en bouteilles ou en citerne	Chauffage urbain	Autres	Total Résidences principales
ANGERS	2 318	25 997	39 443	231	8 722	2 021	78 732
AVRILLE	387	1 938	3 318	33	182	340	6 197
BEAUCOUZE	131	566	1 161	21	4	166	2 049
BEHUAUD	5	8	0	9	0	28	50
BOUCHEMENAINE	154	718	1 524	29	4	219	2 648
BRIOLAY	133	478	204	55	1	251	1 123
CANTENAY-EPINARD	149	402	5	42	0	242	839
ECOFLANT	75	414	926	22	4	216	1 657
ECUILLE	28	88	1	19	0	69	205
FENEU	171	407	3	66	0	198	845
LONGUENEÉ-EN-ANJOU	289	1 257	225	82	0	506	2 359
MONTRÉUIL-JUIGNÉ	96	845	1 840	38	28	252	3 099
MURS-ERIGNE	139	940	874	66	8	289	2 317
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	95	342	250	23	0	166	876
LES PONTS-DE-CÉ	224	1 394	3 414	63	222	232	5 550
SAINTE-BARTHELEMY-D'ANJOU	121	969	2576	22	182	214	4 084
SAINTE-CLEMENT-DE-LA-PLACE	114	372	17	38	0	245	786
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	133	573	683	25	5	109	1 528
SAINTE-LAMBERT-LA-POTHERIE	93	462	235	32	0	151	974
SAINTE-LEGER-DE-LINIÈRES	112	533	339	48	0	240	1 272
SAINTE-MARTIN-DU-FOUILLOUX	111	331	2	43	0	161	647
LOIRE-AUTHION	831	2 589	856	432	1	1 402	6 111
VERRIERES-EN-ANJOU	227	1 345	778	77	15	413	2 886
SARRIGNE	33	143	2	30	0	94	303
SAVENNIERES	118	238	0	32	0	134	522
SOULAINES-SUR-AUBANCE	61	241	9	39	0	158	508
SOULAIRE-ET-BOURG	130	216	0	39	0	151	536
TRELAZE	150	1 532	3 527	26	278	323	5 837
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	274	864	270	135	0	501	2 044
Total CU Angers Loire métropole	6 904	46 204	62 479	1 817	9 656	9 493	136 554
Total PMLA	12 706	60 416	65 135	3 534	9 681	18 275	169 747
Total Maine-et-Loire	45 591	125 230	101 186	8 858	11 522	56 914	349 301

© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

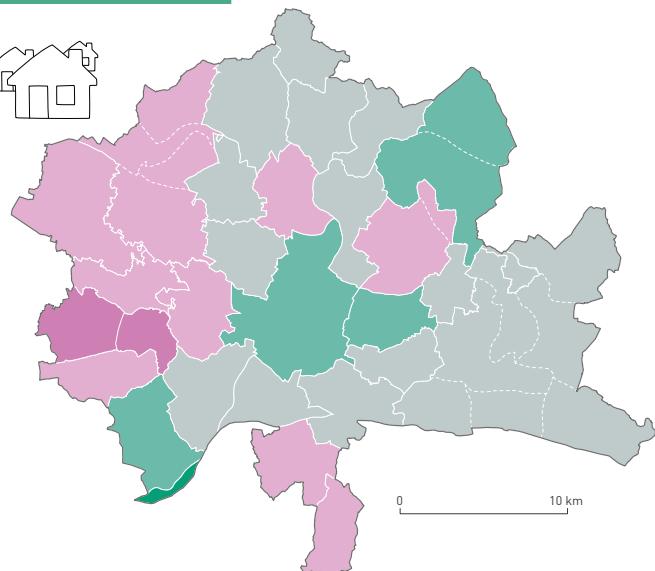
La catégorie « autres combustibles » du Recensement INSEE regroupe le bois-énergie, les pompes à chaleur, la géothermie... ou l'utilisation de plusieurs sources d'énergie dans le logement.

Ménages et énergie : revenus, logements, mobilité



RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1990

Nb total de logements dans la CU :
94 664 soit 69,3 % ;
PMLA : 69,1 % ;
Maine-et-Loire : 70,5 %



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1990 CHAUFFÉES AU FIOUIL

Nb total de logements construits avant 1990 dans la CU :
6 481 soit 6,8 %
PMLA : 9,9 % ;
Maine-et-Loire : 16,4 %



En % des résidences principales construites avant 1990

- Moins de 10
- 10 - 20
- 20 - 30
- 30 - 40
- 40 et plus

Communes et communes déléguées desservies par le gaz naturel

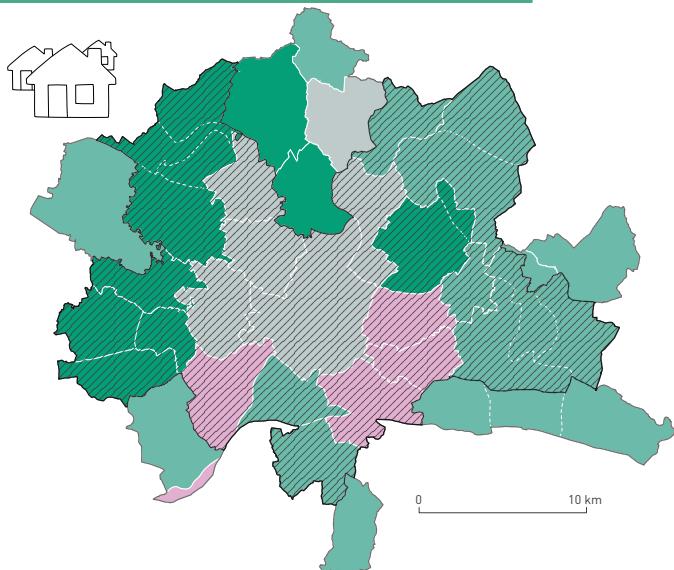


© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015



RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1990 CHAUFFÉES À L'ÉLECTRICITÉ

Nb total de logements concernés dans la CU :
24 948 soit 26,4 %
PMLA : 28,4 %
Maine-et-Loire : 30,0 %



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

Ménages et énergie : revenus, logements, mobilité



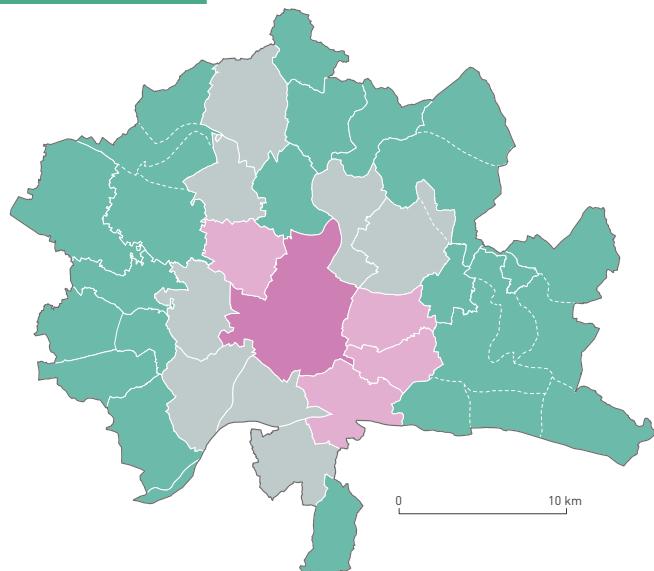
MÉNAGES DISPOSANT D'AU MOINS DEUX VOITURES

Nb total de ménages dans la CU :

41 422 soit 30,3 %

PMLA : 40,3 %

Maine-et-Loire : 40,3 %



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

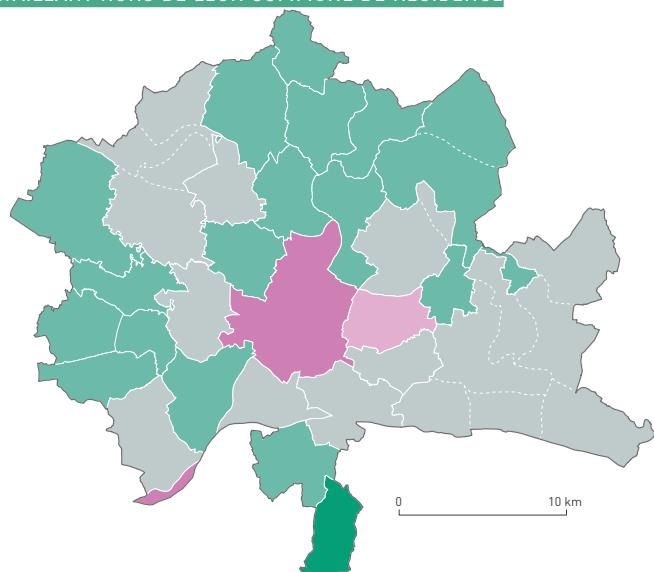
ACTIFS AYANT UN EMPLOI TRAVAILLANT HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

Nb total d'actifs ayant un emploi :

66 194 soit 57,9 %

PMLA : 62,0 % ;

Maine-et-Loire : 60,5 %



© Aura - Novembre 2019 - source : RRP 2015

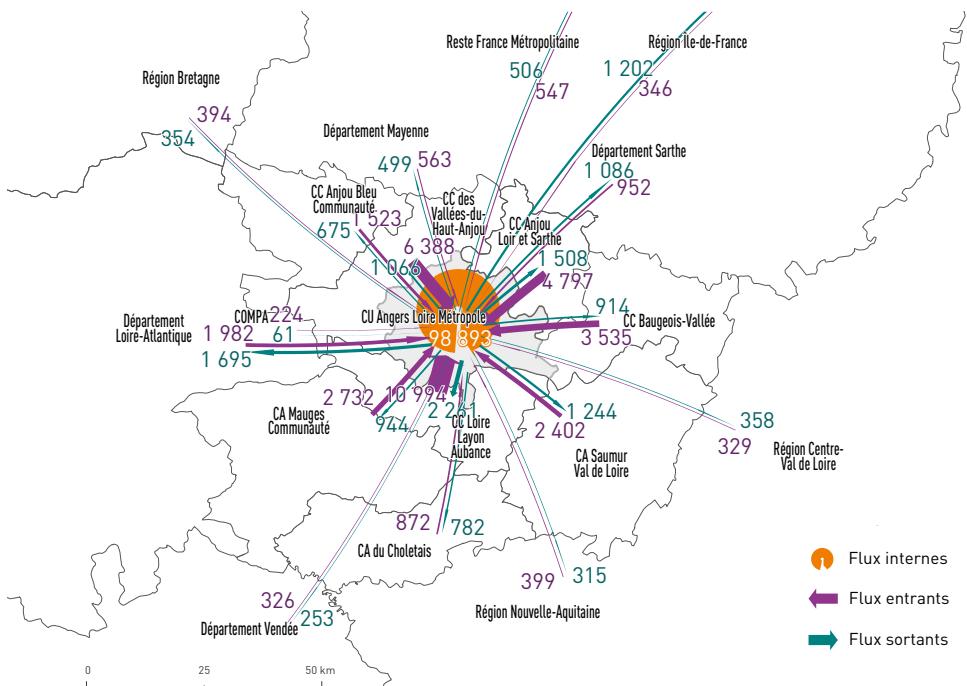


RÉPARTITION MODALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

	Marche	Deux roues	Transports collectifs	Voiture
CU Angers Loire Métropole	8 %	6 %	12 %	74 %
Maine-et-Loire	6 %	5 %	6 %	83 %
Pays de la Loire	5 %	4 %	7 %	83 %

©Aura - Novembre 2019 - source : INSEE, RP 2014, exploitation principale // Hors «pas de transport»

FLUX VERS/DEPUIS LES AUTRES EPCI (EN NOMBRE DE NAVETTES)



©Aura - Novembre 2019 - source : INSEE, RP 2014



PRODUCTIONS, CONSOMMATIONS ET USAGES ALTERNATIFS

En réponse aux problématiques énergétiques et environnementales, des solutions alternatives se développent. Il s'agit notamment de produire et consommer des énergies issues de ressources que la nature renouvelle en permanence [EnR], de se déplacer autrement en minimisant l'impact carbone.

Les objectifs fixés aux niveaux national et régional par les différents plans (Stratégie nationale bas carbone, Programmation pluri-annuelle de l'énergie, Schéma régional climat air énergie des Pays de la Loire – SRCAE, bientôt intégré au Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET) nécessitent une forte implication de l'ensemble des acteurs locaux. Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) mis en place à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers, qui définit la stratégie air-énergie-climat coordonne les actions sur le territoire.

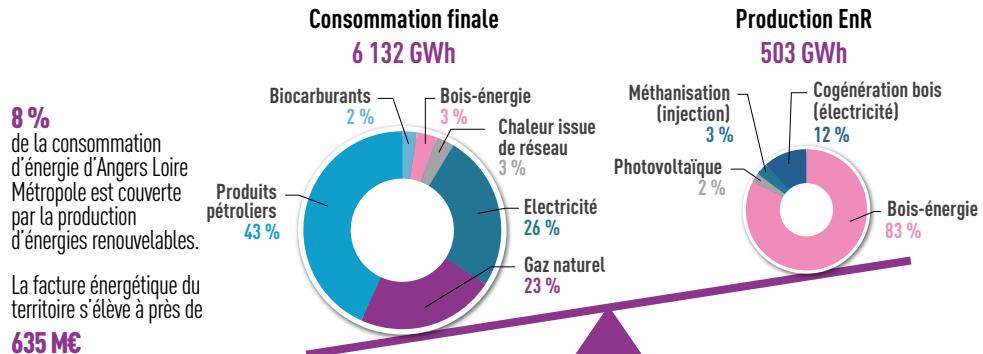
La balance énergétique en matière de production et de consommation reste pour le moment largement déficitaire. Cependant, les installations de production d'énergies renouvelables, les infrastructures de mobilité alternatives se développent petit à petit sur les territoires du Pôle métropolitain Loire Angers.

Des projets de toute nature émergent progressivement, les premiers pas se multiplient vers un territoire plus sobre et plus sain.

Productions, consommations et usages alternatifs



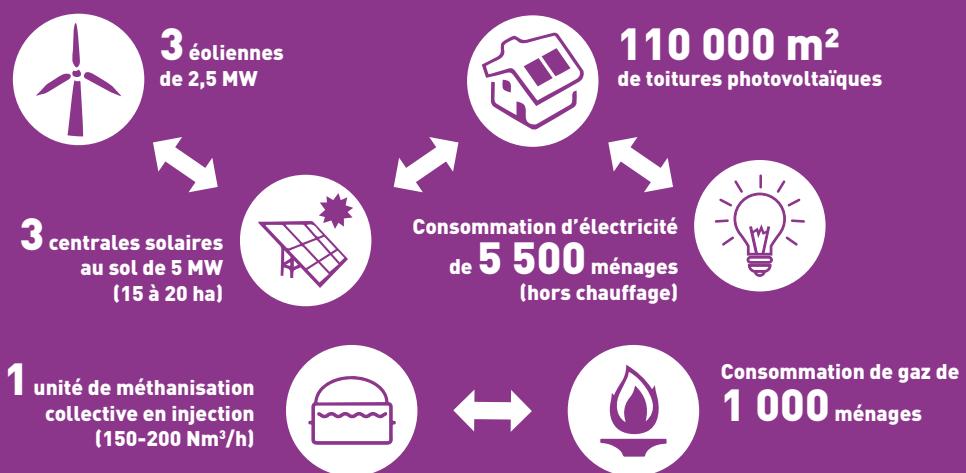
POIDS DE LA PRODUCTION DES EnR* DANS LA CONSOMMATION TOTALE



© Aura - Novembre 2019 - sources : Siéml

* Le taux de couverture EnR est le ratio entre la consommation d'énergie finale et la production d'EnR locales (cela n'inclut pas par exemple le biocarburant qui n'est pas produit localement ou encore les pompes à chaleur, vues comme une réduction de la consommation et non de la production).

ORDRE DE GRANDEUR DE PRODUCTION ANNUELLE DE DIFFÉRENTES FILIÈRES EnR

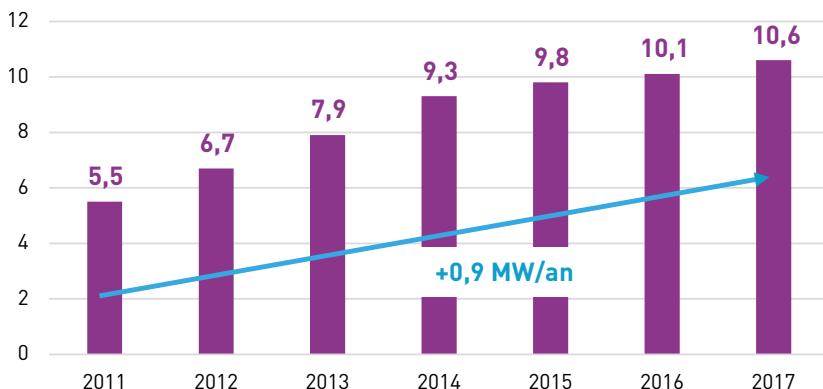


© Aura - Novembre 2019 - sources : Siéml



PIUSSANCE ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLÉE

Evolution puissance photovoltaïque installée
(MW)



© Aura - Novembre 2019 - sources : TEO – ENEDIS – Traitement Siémi

ÉVOLUTION DES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



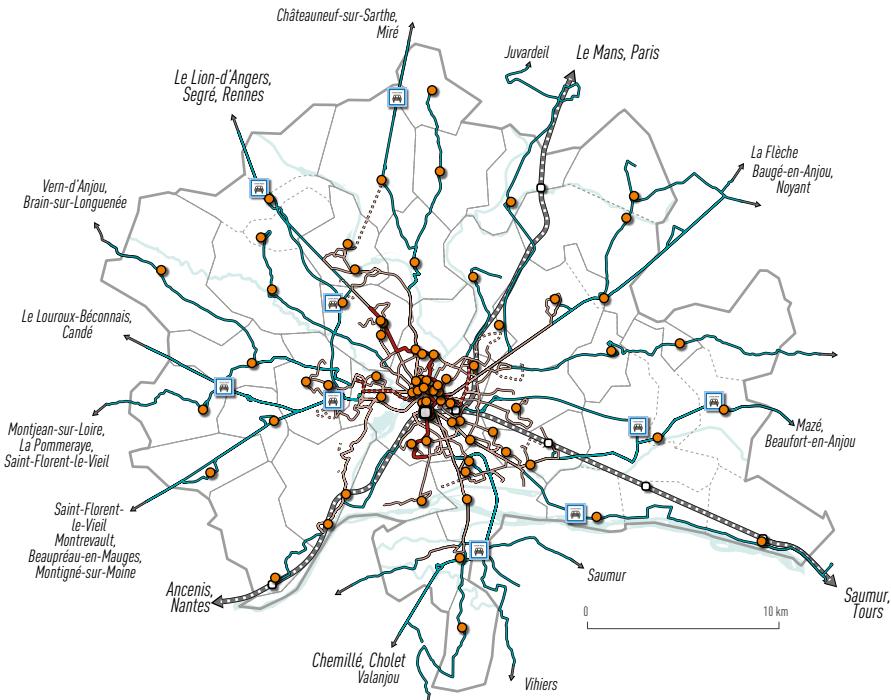
en 2018
les immatriculations de véhicules électriques représentent
2 %
des immatriculations de véhicules neufs (voiture + utilitaire)

© Aura - Novembre 2019 - sources : SDES, RSVERO

Productions, consommations et usages alternatifs

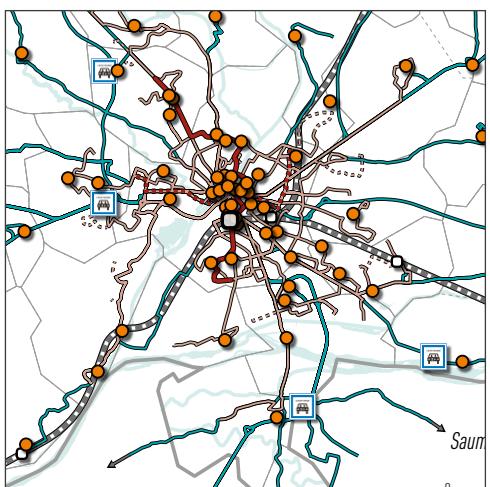


MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE THERMIQUE



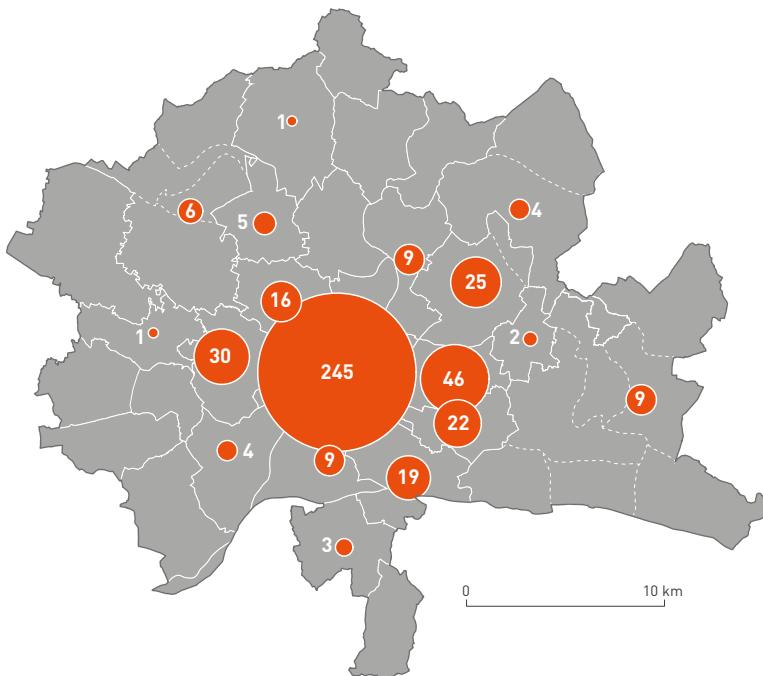
© Aura - Novembre 2019 - sources : Région PDL, ALM, CD49, Sieml

N'est pas représenté l'ensemble de l'offre dédiée aux modes actifs (vélo, marche, ...).





ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 50 SALARIÉS DEVANT DISPOSER D'UN PLAN DE MOBILITÉ

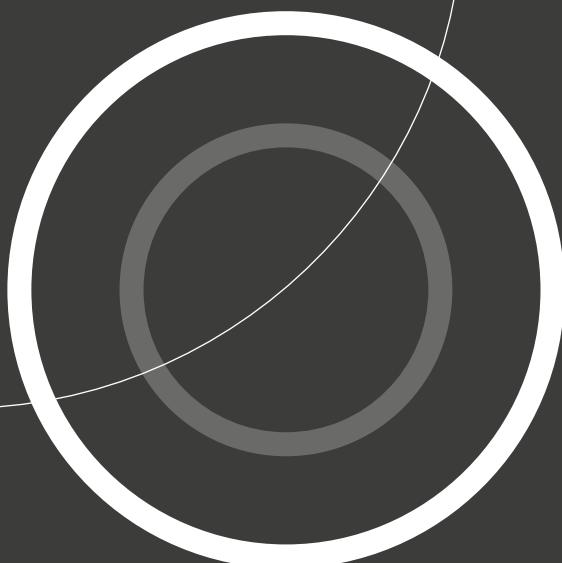


© Aura - Novembre 2019 - source : Diane+ - 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site d'élaborer un Plan de mobilité (PDM) pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. La Loi d'orientation des mobilités 2019 (LOM) abaisse le seuil d'obligation d'un PDM aux entreprises de 50 salariés et plus.

Auparavant appelé « Plan de déplacements d'entreprise (PDE) », le PDM est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le Plan de mobilité favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs... Ces mesures peuvent concerner : la promotion du vélo, l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'aménagement des horaires de travail, la mise en place d'un service d'auto-partage, l'incitation au covoiturage, etc.

ANNEXES



Glossaire

AIR PAYS DE LA LOIRE

Organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région, la réalisation de campagnes de mesure hors des stations fixes, l'information du public et des autorités compétentes par la publication des résultats obtenus notamment via son site Internet www.airpl.org, l'accompagnement des décideurs dans leurs actions pour réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air, l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable en accompagnant les entreprises, les collectivités locales, les pouvoirs publics et le grand public dans leurs démarches environnementales. Elle aide également au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, économies de matières premières, qualité de l'air, lutte contre le bruit, transition vers l'économie circulaire et lutte contre le gaspillage alimentaire.

BASEMIS

C'est l'outil de référence pour le diagnostic air-énergie-climat des territoires et pour le suivi des plans d'actions, notamment les PCAET. Il s'agit d'un inventaire des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants en Pays de la Loire à l'échelle communale, par secteur d'activité, par usage et par combustible. Il intègre également les consommations de biomasse et leurs émissions associées, les puits de carbone et les émissions indirectes afin de permettre aux collectivités un pilotage ciblé et intégré de leurs politiques de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air.

BIOCARBURANT

Carburant liquide ou gazeux créé à partir de la transformation de matériaux organiques non fossiles issus de la biomasse, par exemple des matières végétales produites par l'agriculture (betterave, blé, maïs, colza, tournesol, pomme de terre, etc.).

ÉNERGIE FINALE OU DISPONIBLE

Énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer,...). L'énergie primaire, quant à elle, est celle disponible dans l'environnement et directement exploitable sans transformation. Étant donné les pertes d'énergie à chaque étape de transformation, stockage et transport, la quantité d'énergie primaire est toujours supérieure à l'énergie finale disponible.

FORÇAGE RADIATIF

D'après la définition du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le forçage radiatif est « l'équilibre entre le rayonnement solaire entrant et les émissions de rayonnements infrarouges sortant de l'atmosphère ». Il se mesure en W/m^2 . Le GIEC utilise cet indicateur pour évaluer l'impact de différents facteurs (les émissions de CO_2 , l'albédo, les aérosols, etc.) sur le bilan énergétique de la Terre. La planète reçoit de l'énergie sous forme de chaleur via les rayons du soleil. Les gaz à effet de serre, notamment, ont tendance à absorber les infrarouges. Plus ils sont présents dans l'atmosphère, plus le climat se réchauffe. Le forçage radiatif des gaz à effet de serre est donc positif. En revanche, les aérosols ont tendance à renvoyer les rayons solaires vers leur émetteur, ce qui provoque un refroidissement de la Terre. Dans ce cas, le forçage radiatif est négatif. Le bilan des forçages radiatifs est aujourd'hui positif. Par conséquent, la Terre se réchauffe.

GAZ À EFFET DE SERRE

Les GES absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé « effet de serre ». Plus d'une quarantaine de GES ont été recensés par le GIEC parmi lesquels figurent : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'ozone (O_3), le protoxyde d'azote (N_2O), l'hydrofluorocarbures (HFC), le perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF_6). Le dioxyde de carbone est principalement issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) et de la biomasse. Le protoxyde d'azote provient des activités agricoles, de la combustion de la biomasse et des produits chimiques comme l'acide nitrique. Le méthane est essentiellement généré par l'agriculture (rizières, élevages). Une partie des émissions provient de la production et de la distribution de gaz et de pétrole, de l'extraction du charbon, de leur combustion et des décharges. Les gaz fluorés sont utilisés dans les systèmes de réfrigération et employés dans les aérosols et les mousses isolantes. Les PFC et le SF_6 sont utilisés dans l'industrie des semi-conducteurs. Les gaz fluorés ont un pouvoir de réchauffement 1 300 à 24 000 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone et une très longue durée de vie.

GIEC

Le Groupe intergouvernemental sur les évolutions du climat a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Il a pour mission d'évaluer et de synthétiser de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique nécessaires à la bonne compréhension des fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine anthropique. Il étudie précisément les conséquences possibles de ce changement et envisage des stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi que d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Ses évaluations sont fondées sur des publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue. Le GIEC et l'ex-Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Al Gore, ont reçu le Prix Nobel de la paix en 2007 pour leur contribution dans le domaine des changements climatiques.

KILOWATT

Un watt (symbole : W) est la puissance d'un système énergétique dans lequel est transférée uniformément une énergie de 1 joule pendant 1 seconde. $1 \text{ W} \text{ (puissance)} = 1 \text{ J} \text{ (énergie)} / 1 \text{ s} \text{ (temps)}$. Un kilowatt (symbole : kW) correspond à 1000 W, soit 1000 joules pendant 1 seconde. Exemple : une lampe de 60 W.

KILOWATTHEURE

De symbole kWh, il correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance d'un kilowatt (1 000 watts) qui a fonctionné pendant une heure (1 kilowatt \times 1 heure). Exemple : une lampe de 60 W consommera 60 Wh si elle reste allumée pendant une heure. La même lampe de 60 W consommera 60 kWh si elle est allumée pendant 1000 heures.

MÉNAGE

Au sens statistique du terme, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

MÉTHANISATION

Appelée aussi « fermentation anaérobique », la méthanisation est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant du biogaz et un digestat utilisé comme fertilisant. Elle fait partie des énergies renouvelables. Ce biogaz peut être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Glossaire

MOYENNE GLISSANTE

Également désignée sous le terme de « moyenne mobile », elle est utilisée pour analyser des séries de données, le plus souvent des séries temporelles, en supprimant les fluctuations transitoires afin de mettre en évidence les tendances à plus long terme. Elle se calcule en faisant la moyenne des sous-ensembles de données temporellement contigües.

Nm³/h

Le normo mètre cube est une unité de mesure de quantité de gaz correspondant au contenu d'un volume d'un mètre cube pour un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression (0 ou 15 ou plus rarement 20 °C selon les référentiels et 1 Atmosphère, soit 101 325 Pascals). Le Nm³/h constitue le débit de gaz par heure.

PCAET

Le Plan climat air énergie territorial est un projet territorial de développement durable introduit par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de GES, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire intercommunal sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il doit être révisé tous les 6 ans et est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

PHOTOVOLTAÏQUE

Technologie permettant de convertir l'énergie solaire (photons) en énergie électrique par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques, disposées en modules appelés panneaux photovoltaïques. Un panneau photovoltaïque est un capteur solaire composé de plusieurs cellules photovoltaïques. Cette technologie se différencie du solaire thermique. Ce procédé fournit de la chaleur haute température (de 250 à 1 000 °C) par concentration du rayonnement solaire sur un fluide caloporteur permettant de produire directement de l'eau chaude.

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

REVENU DISPONIBLE D'UN MÉNAGE

Il correspond au revenu dont disposent les ménages pour consommer. Il s'obtient en prenant les revenus primaires des ménages (rémunérations, revenus des propriétés ou financiers), auxquels on soustrait les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales prélevées sur le salaire des ménages) puis on y ajoute les prestations sociales (allocations, pensions, indemnités) versées aux ménages.

REVENU MÉDIAN

Il s'agit du revenu d'un individu tel que la moitié des revenus de la population considérée (50 %) gagne moins et l'autre moitié (50 %) gagne plus. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée.

RRP

Le Recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille, type et confort des logements, modes de transport, déplacements quotidiens. Depuis 2004, le Recensement rénové de la population repose sur une nouvelle méthode de collecte : elle est annuelle et concerne successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

TAUX DE PAUVRETÉ

Ce taux correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine.

TEO

Créé en janvier 2018, l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique est une association regroupant l'État (DREAL des Pays de la Loire), le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Air Pays de la Loire, ENEDIS, GRDF, GRTgaz, RTE. Elle fait suite Dispositif Régional d'Observation Partagé de l'Énergie et du Climat (DROPEC). TEO a pour objectif d'améliorer la connaissance territoriale sur la maîtrise de l'énergie, la réduction des émissions de GES, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique.

TONNES ÉQUIVALENT CO₂

Quantité de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de CO₂ (voir précédemment définition des gaz à effet de serre).

TONNE ÉQUIVALENT PÉTROLE

La TEP représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

UNITÉ DE CONSOMMATION

Concept qui sert à comparer les niveaux de vie de ménages de tailles différentes. On ne vit pas de la même façon avec 1 500 euros par mois seul ou à cinq. Pour pouvoir comparer, l'Insee découpe la masse des revenus comme un gâteau avec un système de parts. Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent : le premier adulte compte pour 1 ; les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pour aller plus loin...

PUBLICATIONS/SITOGRAPHIE

- ADEME

Vision 2035-2050 (ADEME – octobre 2017) :

<https://www.ademe.fr/connaitre/priorites-strategiques-missions-lademe/scenarios-2030-2050>

Trajectoires d'évolution du mix électrique 2020-2060 (ADEME – décembre 2018)

<https://www.ademe.fr/trajectoires-devolution-mix-electrique-a-horizon-2020-2060>

Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050? (ADEME – Janvier 2018)

<https://www.ademe.fr/mix-gaz-100-renouvelable-2050>

Médiathèque de l'ADEME

<https://www.ademe.fr/mediatheque>

- Air Pays de la Loire

<http://www.airpl.org/> • PMLA

<https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/>

- AURA

<https://www.aurangevine.org/>

- DRIAS, Les futurs du climat

<https://www.drias-climat.fr>

- Observatoire national de la précarité énergétique

<https://onpe.org>

- Observatoire TEO

<https://teo-paysdelaloire.fr>

- Scénario Négawatt

<https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2017-2050>

- Siéml

Site internet : <https://www.Siéml.fr/>

Cadastre solaire : <https://www.Siéml.fr/insunwetrust49>

Plan stratégique énergies renouvelables : <https://www.Siéml.fr/2018/02/21/plan-strategique-des-energies-renouvelables/>

- Territoire à énergie positive (TEPOS)

<http://www.territoires-energie-positive.fr/>

Portrait de territoire Climat, énergie est édité par l'Agence d'urbanisme de la région angevine
29, rue Thiers 49100 Angers
Tél : +33 (0)2 41 18 23 80
Fax : +33(0)2 41 18 23 90
www.aurangevine.org

Copyright aura. décembre 2019

Directrice de la publication : Alexandra Le Provost, directrice
Etude et rédaction : Ewen Lagadic [Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire], Valérie Brunet, Emilie Gorguet, Isabelle Leulier-Ledoux, (Agence d'urbanisme de la région angevine).
Conception graphique : Stéphane Boulay (Agence d'urbanisme de la région angevine).

Tous droits réservés

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite du défenseur des droits.

EAN : 978 235 106 05 68

Dépôt légal : décembre 2019

Imprimé en France par Imprimerie CONNIVENCE



Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire



agence d'urbanisme
de la région angevine



**agence d'urbanisme
de la région angevine**

29, rue Thiers
49100 Angers
Tel.+33 (0)2 41 18 23 80
Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
www.aurangevine.org
facebook.com/aura.angers49
twitter.com/aura_angers49
vimeo.com/aura49



2020

LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



La Planète se réchauffe et les périodes de fortes chaleurs voire de canicules sont de plus en plus fréquentes. Certaines formes urbaines sont propices à la création d'îlots de chaleur et à l'augmentation des problèmes de santé publique. En 2020, l'Agence d'urbanisme de la région angevine s'est emparée de cette problématique pour l'objectiver localement, à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA).

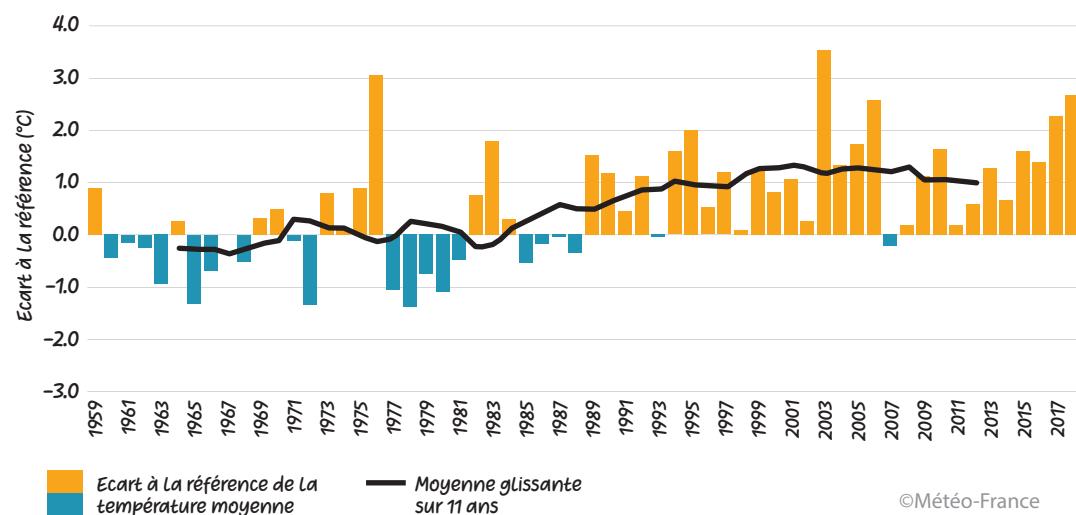


Surchauffe et santé humaine

La « douceur angevine » n'est plus ce qu'elle était !

Le territoire bénéficie d'un climat de type « océanique altéré ». Il se caractérise par une température moyenne assez élevée, un faible nombre de jours de gel, une pluviométrie de 800 à 900 mm plutôt répartie en hiver et au printemps. Depuis la fin des années 80, les températures annuelles moyennes connaissent une progression comprise entre 0,1 et 1,7°Celcius ; en été, les températures moyennes grimpent entre 0,1 et 3,6°C. Les canicules, c'est-à-dire des périodes d'au moins trois jours pendant lesquelles les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 20°C et les températures maximales supérieures à 33°C, deviennent plus fréquentes. Celle de 1976, et celle de 1983 moins prégnante dans la mémoire collective, étaient les prémisses des évolutions climatiques d'aujourd'hui. La canicule de 2003 fit notamment augmenter la moyenne de températures estivales avec un pic à 38,3°C le 10 août, approchant ainsi le record de la vague de chaleur de 1947 à 39,8°C à Angers. Mais durant celle de 2019, le thermomètre de la station d'Angers-Beaucouzé afficha 40,7°C le 23 juillet 2019.

Température moyenne estivale : écart à la référence 1961-1990 - Angers-Beaucouzé



©Météo-France

Un enjeu de santé publique

La canicule exceptionnelle de 2003 a directement engendré le décès de 19 000 personnes en France. Plus globalement, on dénombre 38 000 décès liés aux vagues de chaleur entre 1973 et 2019 (source : Géodes, 2019).

Une récente étude de Santé publique France (septembre 2020) montre que la mortalité associée aux vagues de chaleur entre 2014 et 2019 (5 500 décès en 5 ans) est supérieure à celle observée entre 2004 et 2013 (2 200 décès en 10 ans) et met en cause les modifications du climat estival.

Un certain nombre de personnes sont particulièrement fragiles face aux vagues de chaleur : les femmes enceintes, les enfants jusqu'à 4 ans, les personnes âgées de plus de 65 ans ou ayant perdu leur autonomie, les personnes atteintes de maladies aigües ou chroniques (maladie de Parkinson, maladie cardiovasculaire, suites d'un AVC, asthme, ...) ou prenant certains médicaments (aspirine, diurétiques, neuroleptiques, antimigraineux), les personnes obèses, dénutries, les professionnels travaillant à l'extérieur exposés à la chaleur, les personnes en situation de précarité, sans domicile fixe ou en situation d'isolement.

Mais tous les habitants peuvent souffrir de la chaleur, notamment les personnes vivant en milieu urbain et/ou dans des logements mal isolés thermiquement.

Comprendre l'îlot de chaleur urbain (ICU)

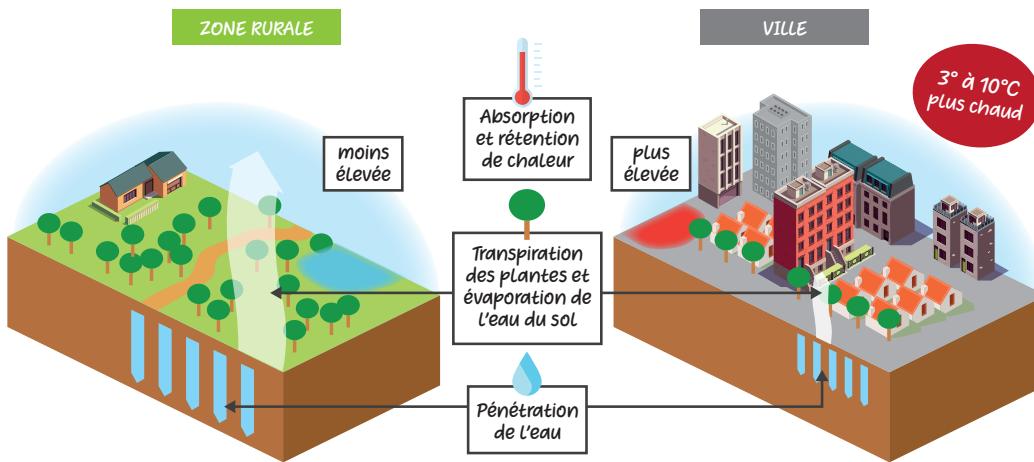


La responsabilité à l'urbanisation, la densification, les activités humaines et l'imperméabilisation du sol

Si la question d'un climat spécifiquement urbain a été mise en évidence à Londres au 19^e siècle, le phénomène d'îlots de chaleur urbains a mobilisé les chercheurs français au début des années 1990. L'emmagasinement de chaleur est particulièrement présent dans les espaces urbains denses qui, par leurs formes, le choix des matériaux captant la chaleur et la faible présence d'espaces perméables et végétalisés permettant l'évapotranspiration de la végétation empêchent refroidissement de l'air.

Même si les fortes chaleurs sont pénibles pour une grande part de la population, le phénomène est moins préoccupant dans des espaces bénéficiant de la présence de végétaux ou d'eau et dans des zones rurales où les températures sont globalement plus basses et limitent les risques associés en termes de santé.

Des comportements différents entre le jour et la nuit



© Aura - décembre 2020 - Source : Bybenton

Quand l'ensoleillement est présent, les espaces urbanisés et imperméabilisés accumulent tout en émettant de la chaleur, alors que les espaces perméables et végétalisés, notamment ceux dotés d'arbres de haute tige, produisent de la fraîcheur en réaction à l'accumulation de chaleur. La nuit, quand l'ensoleillement disparaît, les émissions thermiques des espaces végétalisés s'arrêtent tandis que les espaces urbanisés ré-émettent la chaleur accumulée. Or, c'est la nuit que les populations ont besoin de se reposer.



© Aura - décembre 2020 - Source : bfmtv

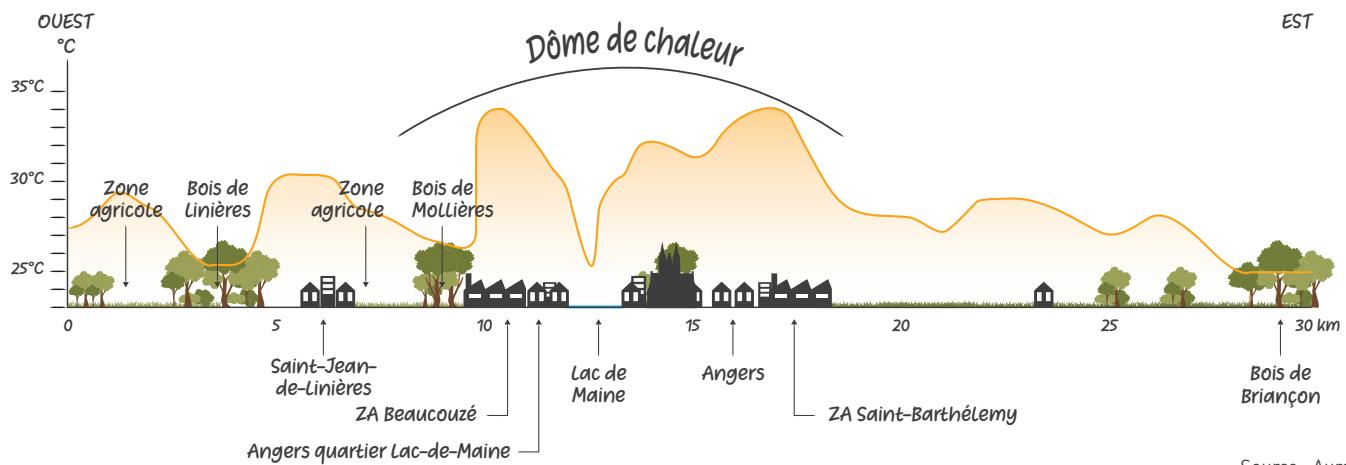
Plusieurs paramètres aggravent les ICU

C'est le cas des météos de type anticyclonique sans vent se conjuguant avec une stagnation des polluants dans l'air. Certains matériaux et certaines couleurs de matériaux (notion d'albédo) sont propices à l'accumulation thermique comme l'asphalte, les toitures en ardoise mais aussi certains bétons, tôles, bâtiments vitrés. Les activités humaines avec les rejets de climatisation d'autant plus que la chaleur est forte, les déplacements motorisés (sans oublier le temps de refroidissement des moteurs thermiques des véhicules stationnés !) constituent également des facteurs accentuant l'apparition des ICU.

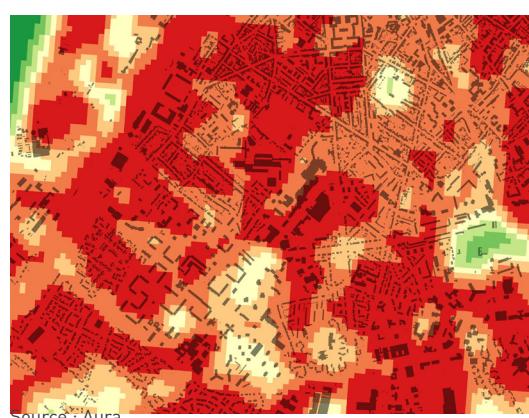
L'ICU : un phénomène à considérer à plusieurs échelles

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain doit être analysé à trois échelles différentes. La mesure des températures mobilise des outils de télédétection pour la petite échelle et des caméras thermiques pour disposer de données de terrain.

Le dôme de chaleur correspond dans l'agglomération angevine à une continuité thermique supérieure à 30°C. Il est localisé sur les communes d'Angers et de la première couronne avec des variations géographiques liées à des formes urbaines plus ou moins denses, aux types de matériaux, à la densité du trafic automobile. La présence de grandes masses d'eau ou de végétation diminue les températures.



Source : Aura



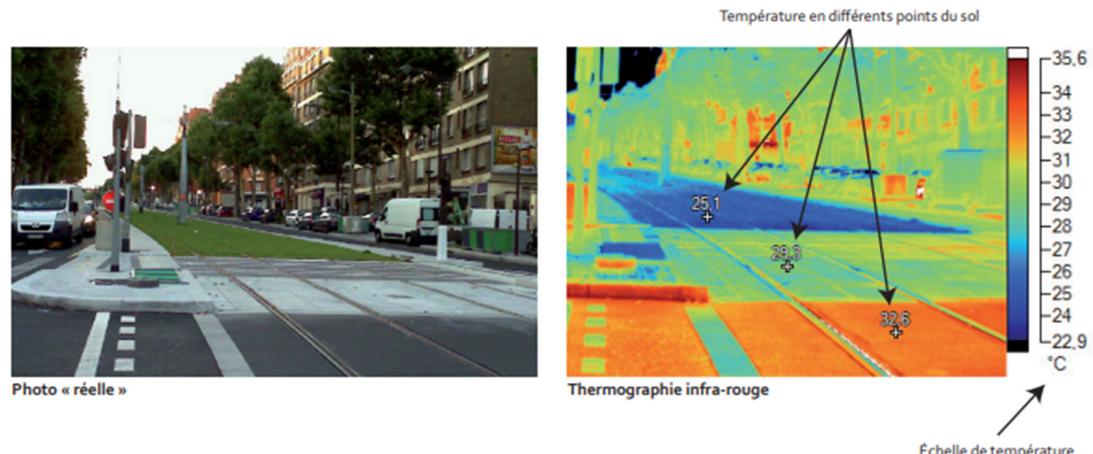
Source : Aura

L'îlot de chaleur urbain (ICU) représente un secteur plus chaud dans tout ou partie d'un quartier bâti comportant plusieurs pâtés de maisons ou une zone d'activité par exemple. Dans l'exemple ci-contre, mesuré à Angers, on observe facilement des îlots urbains plus chauds, au-delà des 33 ou 34°C (rouge) et des secteurs plus frais inférieurs à 30°C (jaune).

Il est aisément d'observer les écarts de températures entre différents secteurs d'un quartier ou d'une ville et de s'interroger sur les facteurs déterminant les effets thermiques.

La définition d'un ICU à cette échelle dépend des seuils que l'on se donne : au-dessus de la moyenne des températures relevées, au-delà d'une certaine température? ... Il existe donc un aspect subjectif.

Le micro îlot de chaleur urbain (MICU) est un secteur urbain restreint. Les températures plus chaudes sont liées par exemple à un rejet de chaleur de climatisation ou à des matériaux la stockant, à une orientation cardinale à l'ouest (ensoleillement), à une rue encaissée, ... à tous ces facteurs combinés. L'exemple ci-dessous, relevé à Paris montre les comportements thermiques de différents matériaux ou couleurs et l'effet d'accumulation des façades. Avec les appareils *ad hoc*, ces MICU pourraient être observés avec des résultats très approchants sur le boulevard Foch à Angers.



Source : Atelier parisien d'urbanisme

Quelles températures de surface sur le PMLA ?



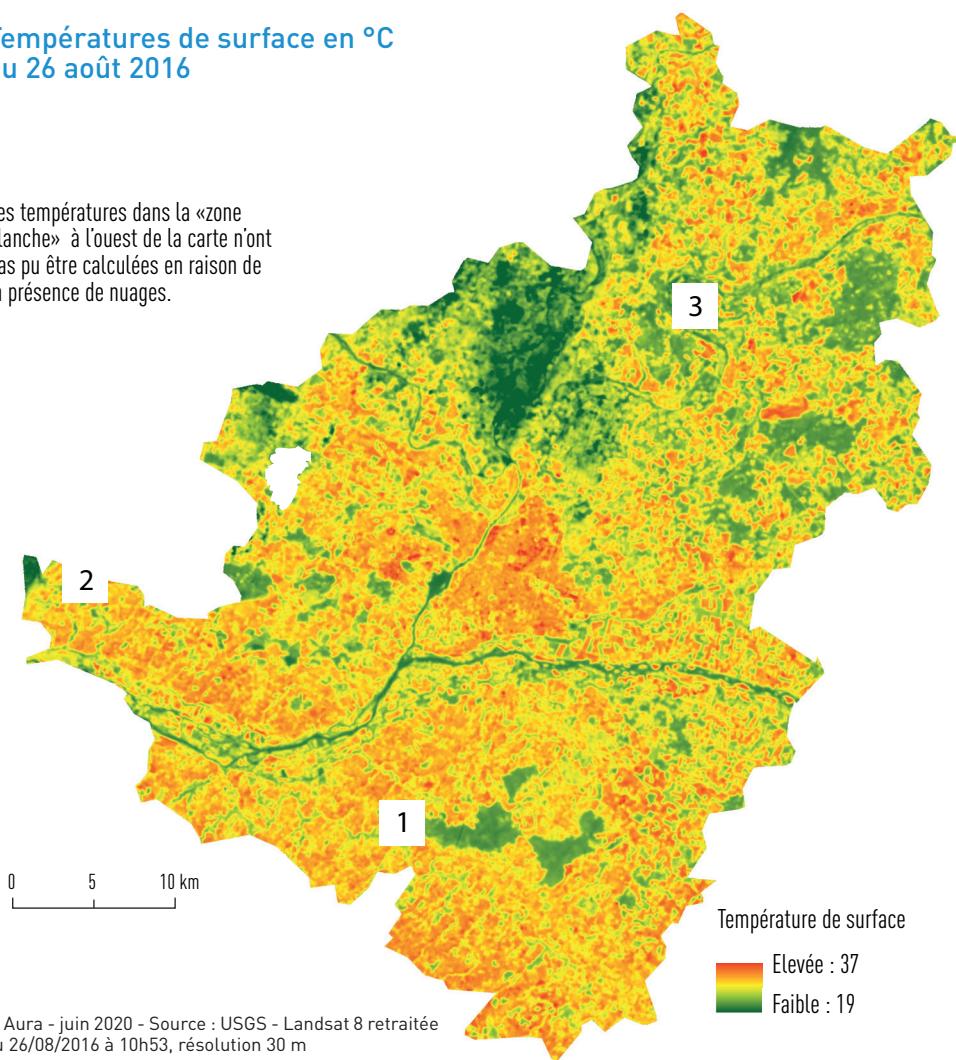
Grâce à la mobilisation de bandes du satellite Landsat 8, l'Agence a produit une cartographie des températures de surface diurnes sur l'ensemble du PMLA. La sélection s'est portée sur des scènes prises le 26 août 2016 à 10h53. Le choix de cette date se justifie par une longue période de chaleur (5 jours supérieurs à 30°C), la fin de l'été (accumulation de chaleur), une température moyenne élevée sur la période (35,6°C), une qualité d'image interprétable, une cohérence avec l'ortho-photo du département et des données d'occupation du sol permettant d'expliquer ces températures (Occupation du sol à grande échelle - OCSGE- 2016).

Températures élevées : la ville mais aussi certains espaces agricoles

La couverture du sol du territoire demeure très diversifiée du fait d'une grande variété agricole et sylvicole et de la présence d'espaces urbanisés de densité et d'étendue variable : agglomération angevine, bourgs péri-urbains et ruraux, hameaux. Cette diversité d'occupation induit donc des contextes thermiques différents.

Les températures de surface élevées en secteur agricole concernent en particulier les sols nus (moissonnés au mois d'août), les prairies sur sols peu épais, les vignobles et constituent en quelque sorte des îlots de surchauffe agricoles.

Températures de surface en °C au 26 août 2016

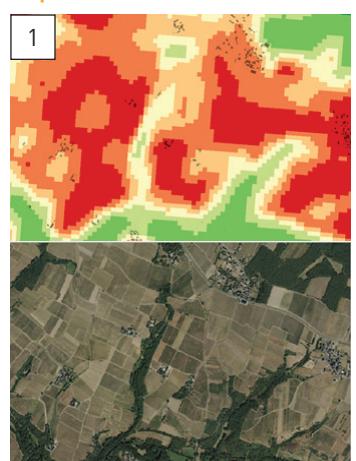


© Aura - juin 2020 - Source : USGS - Landsat 8 retraitée du 26/08/2016 à 10h53, résolution 30 m

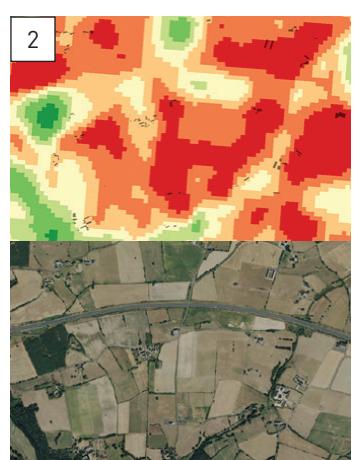
Températures de surface inférieures à 25°C



Températures de surface supérieures à 30°C



Températures de surface supérieures à 30°C



La présence de canopées forestières et de zones humides contribuent à offrir plus de fraîcheur. Cela concerne plusieurs parties du territoire, notamment au nord-est en raison des nombreuses surfaces boisées, dont certaines très vastes, et de la présence de zones humides pour les Basses vallées angevines, mais également au sud avec les forêts de Beaulieu et de Brissac et à l'ouest avec la forêt de Bécon.

Au cœur de l'agglomération angevine de nombreuses taches végétales ou hydriques permettent un abaissement ponctuel et localisé des températures. Dans ces espaces urbains, les lieux les plus chauds ne sont pas les plus habités. Les toitures des bâtiments industriels, du grand commerce ou d'autres équipements de grande emprise ainsi que les surfaces de parkings affichent toutes des températures très élevées. Le centre-ville d'Angers, plus dense, n'est pas plus chaud que ses quartiers périphériques. Les villes et bourgs ruraux affichent les mêmes températures que l'agglomération angevine mais avec des surfaces chaudes plus réduites.

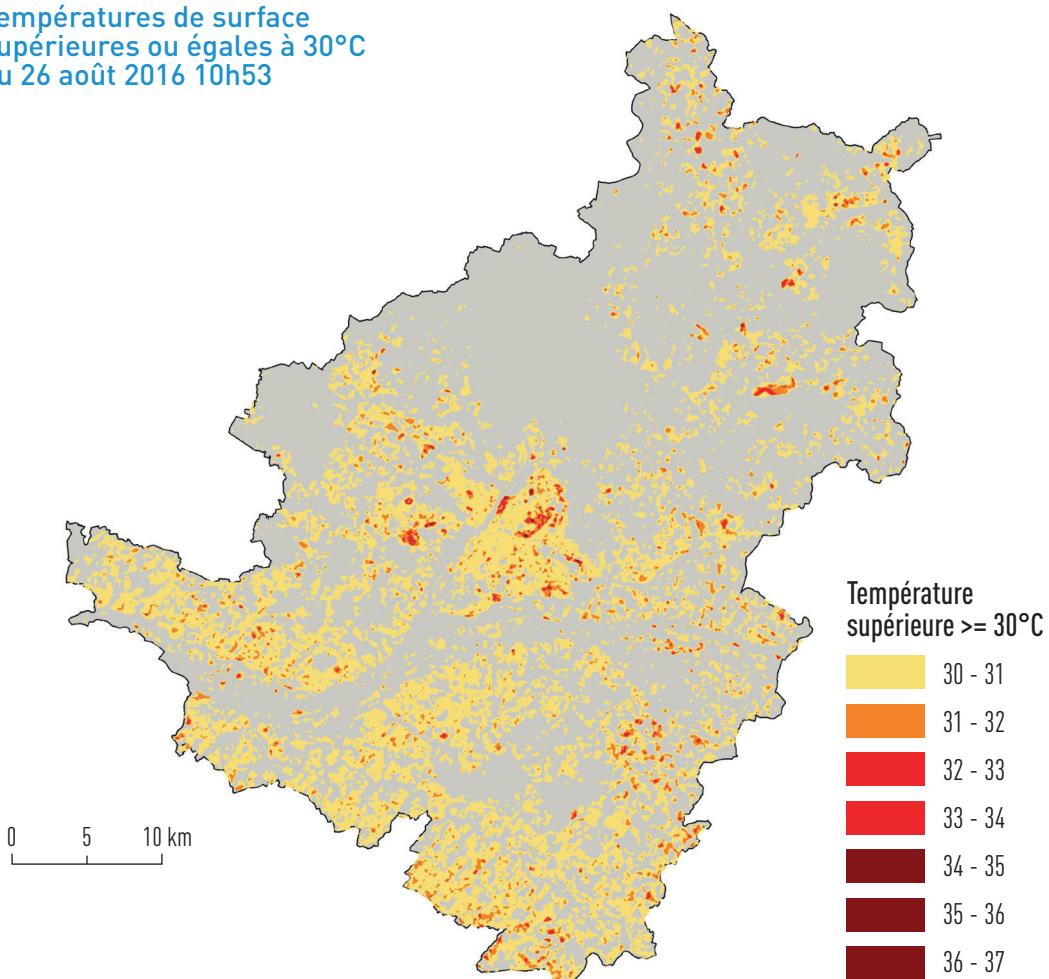
Les zones économiques, points les plus chauds

La carte des températures de surface supérieures à 30°C permet de montrer que les secteurs urbains les plus chauds concernent autant l'agglomération dense que le péri-urbain ou les espaces ruraux. Les espaces urbanisés d'Angers et sa périphérie ont globalement des températures de surface comprises entre 30 et 31°C. Confirmant la carte précédente, les températures de surface inférieures à 30°C indiquent la présence de zones végétalisées et agricoles, le plus souvent arborées, de masses d'eau, de zones humides.

Les secteurs urbains les plus chauds et les plus vastes, avec des températures supérieures à 33°C, sont localisés en péri-centre ou en périphérie d'Angers. Ils correspondent à des zones d'activités économiques (Saint-Barthélemy-d'Anjou, Eventard-Scania, Saint-Serge, Beaucozé) ou des zones commerciales (Espace Anjou, Grand-Maine). Au sud de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, on identifie très distinctement les pistes de l'aéroport Angers-Marcé. Les mêmes écarts thermiques se produisent à leur échelle dans les bourgs péri-urbains et les bourgs ruraux. Pour les espaces libres, les zones les plus chaudes concernent évidemment les vastes parkings en asphalte ou bitume, mais certains revêtements synthétiques utilisés par exemple pour des terrains sportifs emmagasinent également la chaleur.

Les pages suivantes en analyseront plusieurs exemples en zoomant à l'échelle quartier.

Températures de surface supérieures ou égales à 30°C au 26 août 2016 10h53



© Aura - juin 2020 - Source : USGS - Landsat 8 retraitée du 26/08/2016 à 10h53, résolution 30 m

Des modulateurs thermiques essentiels : végétation dense et surfaces perméables

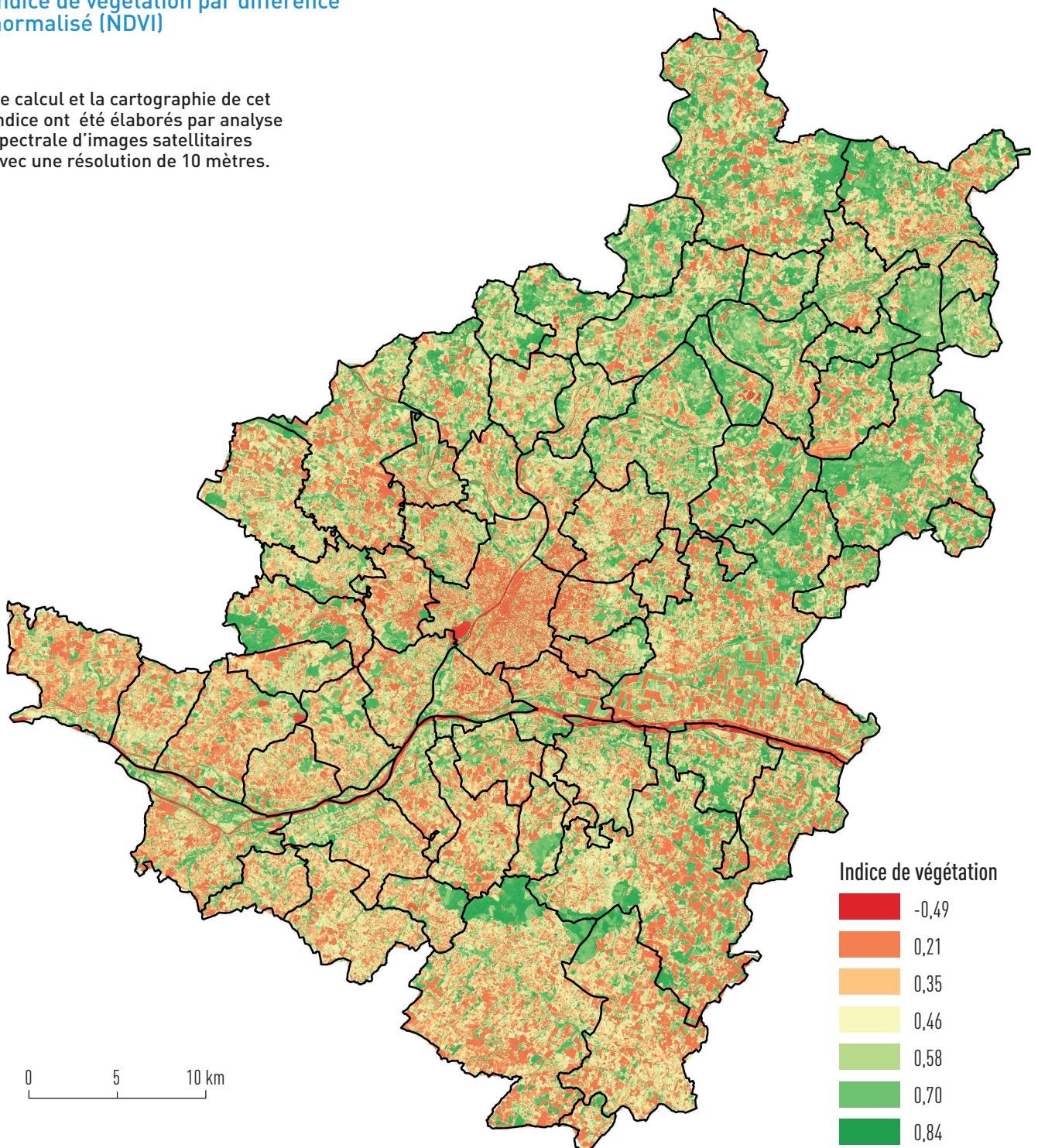


La végétalisation et la perméabilisation des espaces urbanisés constituent les solutions (parmi d'autres) pour adapter le territoire aux vagues de chaleur plus fréquentes générées par le changement climatique. Si la végétation est un excellent régulateur thermique grâce notamment à l'évapotranspiration, elle a d'autres atouts comme l'ombrage, l'absorption de certains polluants, la rétention des eaux de pluie si toutefois les sols sont nus (cas des arbres urbains encastrés sous des grilles) voire des écrans atténuant les nuisances sonores.

L'indice de végétation par différence normalisé ou NDVI en anglais (Normalized difference vegetation index) permet d'identifier et de qualifier le niveau de densité végétale.

Indice de végétation par différence normalisé (NDVI)

Le calcul et la cartographie de cet indice ont été élaborés par analyse spectrale d'images satellitaires avec une résolution de 10 mètres.



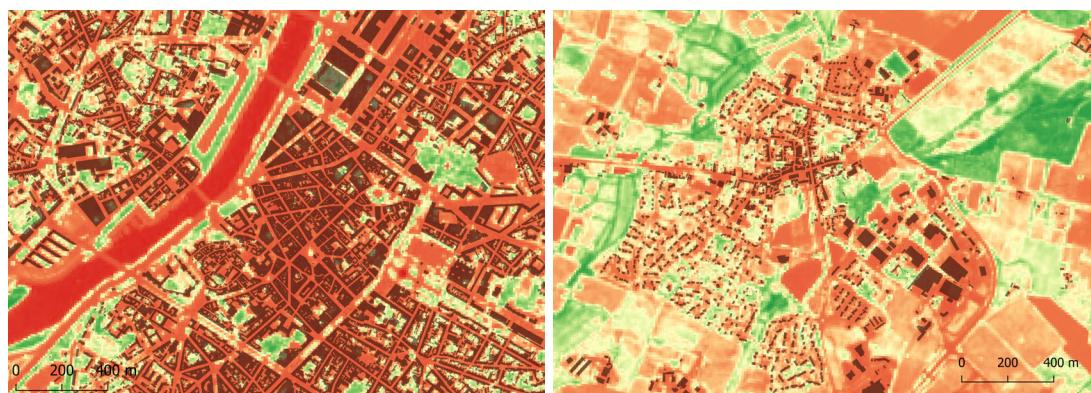
© Aura - juin 2020 - Source : USGS - Sentinel 2A du 22/08/2016, résolution 10 m

La lecture de cette carte montre les potentiels de rafraîchissement existant à l'échelle du grand territoire. Les surfaces rouges et orangées correspondent à des surfaces minérales (l'eau est en rouge foncé). *A contrario*, plus le vert est foncé et plus la végétation est dense, typiquement les arbres de haute tige des forêts de feuillés.

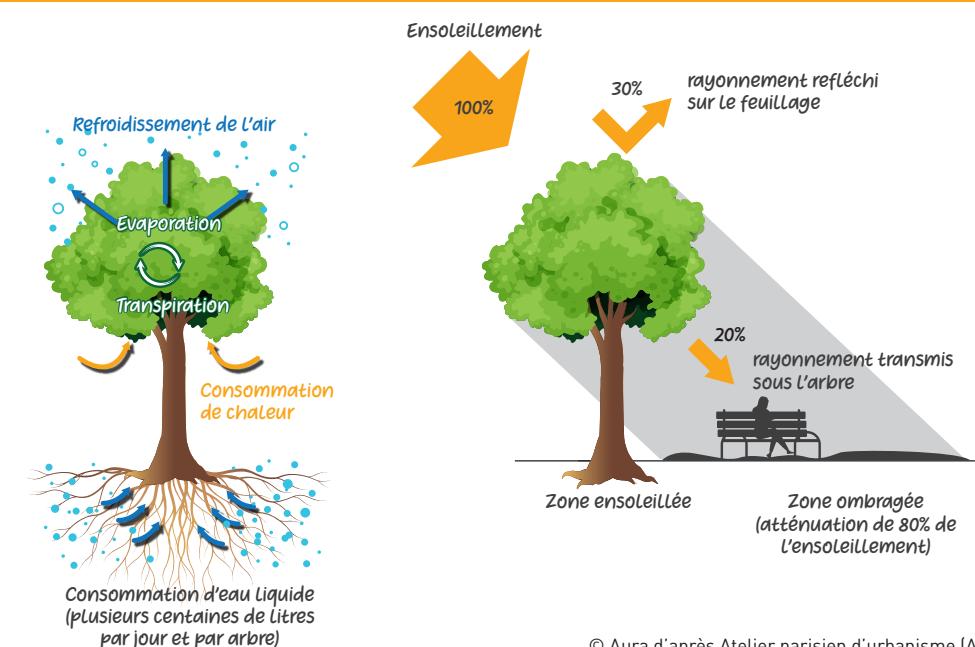
Les zones agricoles qui apparaissent en rouge ou orangé ne sont pas forcément dénudées de végétation. Mais l'été les champs sont moissonnés et secs. Les prairies peuvent être asséchées en l'absence de pluies suffisantes induisant un stress hydrique¹ qui ne permet plus l'évapotranspiration des plantes. De même, les cultures telles que les vignes, dont les sols sont très souvent très drainants et peu épais, ont un indice de végétation faible.

Pour les zones urbanisées, la précision de résolution, permet de compléter la carte des températures en qualifiant les potentiels « îlots de fraîcheur ».

Deux images contrastées de l'Indice de végétation : Angers hypercentre et Saint-Georges-sur-Loire



Les services rendus par l'arbre en ville



La présence d'arbres dans les espaces urbanisés participe fortement au confort thermique estival à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des logements ou bâtiments d'activités. Les schémas ci-dessus montrent en effet les capacités d'ombrage et de rafraîchissement de l'air par l'évapotranspiration, à condition que le ou les sujets soient suffisamment hauts et que l'apport hydrique soit en rapport avec les besoins des variétés présentes. Une canopée de plusieurs arbres constituera une climatisation naturelle plus efficace.

Au-delà de la régulation thermique, les arbres rendent de multiples autres services en milieu urbain : dépollution de l'air, du sol et de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, accueil de biodiversité, participation aux dynamiques du paysage, rythment les saisons, participation à la santé mentale des habitants, lien social et inspiration artistique, ...

¹ Une plante subit un stress hydrique lorsqu'elle est placée dans un environnement qui amène à ce que la quantité d'eau qu'elle transpire est supérieure à la quantité qu'elle absorbe.

Surchauffe urbaine : comment se traduit-elle sur différents territoires ?

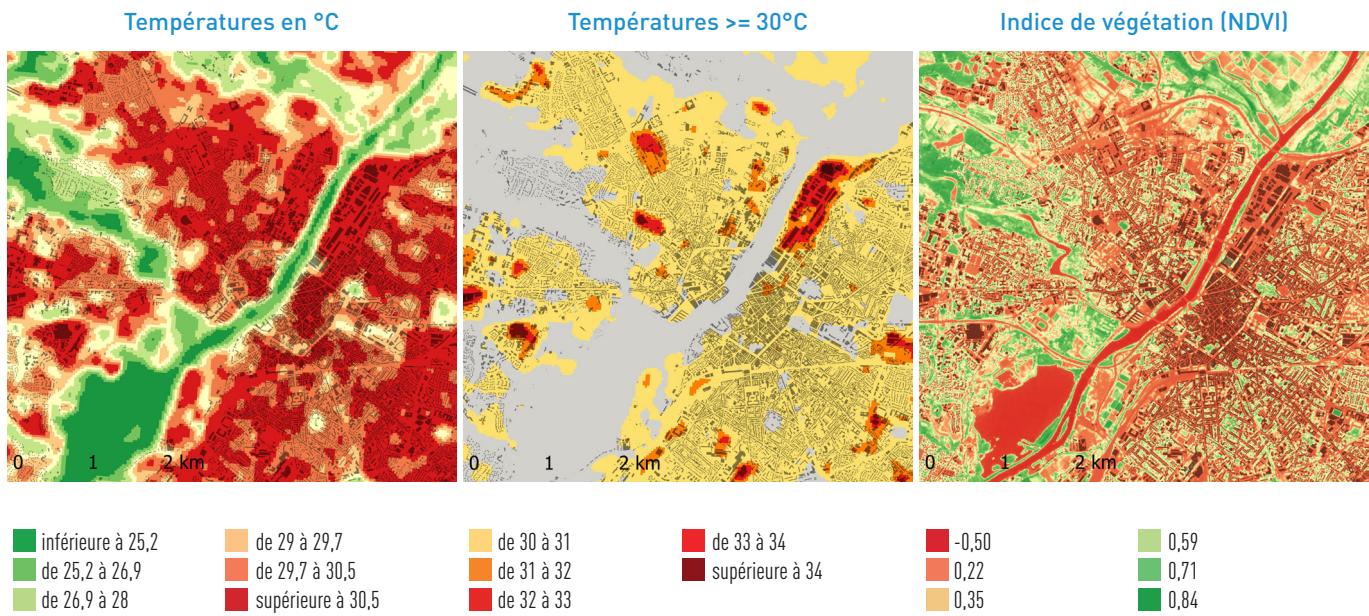


Angers et sa périphérie

Angers et sa première couronne concentrent les plus fortes densités de bâti et de population. De fait, des enjeux de confort thermique estival s'y jouent car au-delà de 25°C le corps humain commence à lutter contre la chaleur. Cependant, certains secteurs plus ou moins étendus, affichent des températures bien plus fortes... ou plus faibles, avec un rôle évident de l'eau et de la végétation.

Centre et péricentre

Ce secteur central de l'agglomération présente des morphologies urbaines variées avec un centre-ville et des faubourgs denses (œur historique, immeubles haussmanniens, maisons de ville...), des secteurs plus aérés (zones pavillonnaires, grands ensembles) et des zones d'activités économiques et commerciales. Si cette hétérogénéité bâtie offre des contextes de surchauffe différente, la présence d'infrastructures de transport mais aussi de zones fortement végétalisées et d'importantes masses d'eau modifient localement les effets. Ces deux derniers éléments s'expriment clairement sur les cartes de températures et indice de végétation. Des températures inférieures à 27°C sont ainsi relevées pour la Maine, ses abords et la confluence avec la Mayenne, ainsi que le Brionneau, rivière traversant les parcs Saint-Nicolas à l'ouest. Cela concerne également les parcs urbains. Ceux-ci régulent les températures sur leur pourtour mais sur une centaine de mètres seulement. A contrario, les températures les plus chaudes traduisent systématiquement les zones d'activité et commerciales dont les bâtiments imposants et les surfaces de parkings constituent des pièges à chaleur.

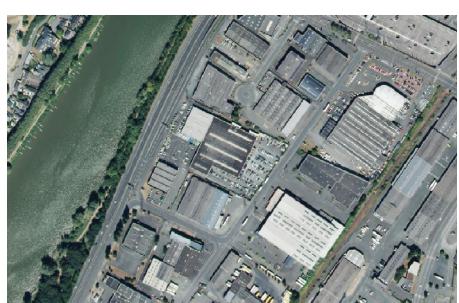


© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Sentinel 2A

ZA Saint-Serge : 32 à 36°C



Source : Orthophoto IGN 2018

Place du Ralliement : 30-31°C



Source : © C Ingolf Flickr

Parc Balzac : 25-27°C



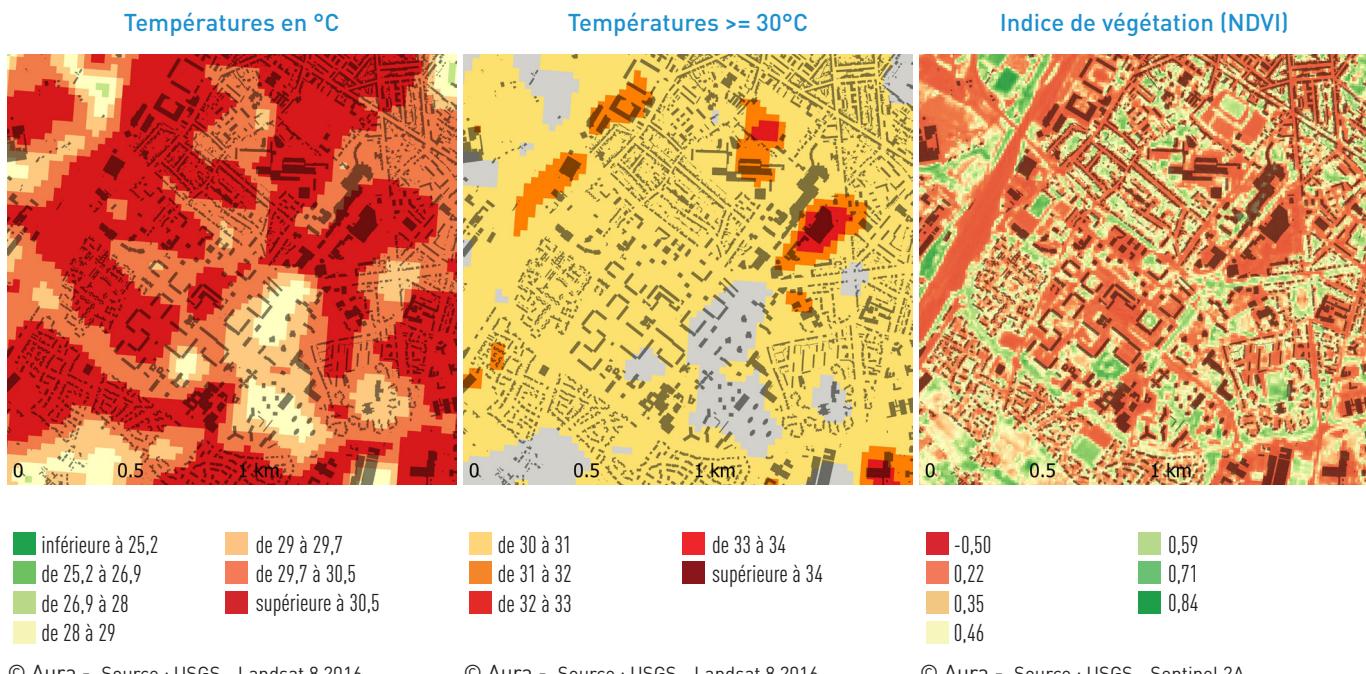
Source : Angers Tourisme



Quartier de la Roseraie

Le quartier de la Roseraie, situé au sud de la ville d'Angers, se caractérise par une grande diversité de formes et de fonctions urbaines : lotissements, grandes barres et tours des années 1970 (habitat social), immeubles résidentiels privés plus récents, centre commercial, grand lycée, caserne et école militaire, grande entreprise ferroviaire.

Le secteur autour des places Jean-XXIII et Jean-Vilar, cœur du quartier, montre des températures supérieures à 30°C avec des zones très chaudes au-delà des 33°C. Les sites les plus chauds concernent des secteurs très perméables et minéraux : zone commerciale du Chapeau de Gendarme, lycée Chevrollier et stade adjacent comportant une pelouse synthétique, école militaire du Génie, centre de tri postal, zone ferroviaire et, tout au sud, bâtiment industriel. A l'inverse, le cœur même du quartier bénéficie de températures plus fraîches grâce à la présence d'espaces arborés comme le parc des Collines très identifiable sur les trois images ci-dessous, mais aussi par le parti d'aménagement du quartier donnant une place importante aux espaces non bâties et végétalisés. C'est le cas du square des Caléïdes et de la résidence Jules-Verne. Pour le square Dumont-D'Urville, l'interprétation semble plus complexe : l'îlot urbain n'est pas très arboré, mais l'hypothèse d'une meilleure circulation de l'air entre les tours espacées profitant de la fraîcheur générée par les îlots urbains voisins très arborés peut être retenue.

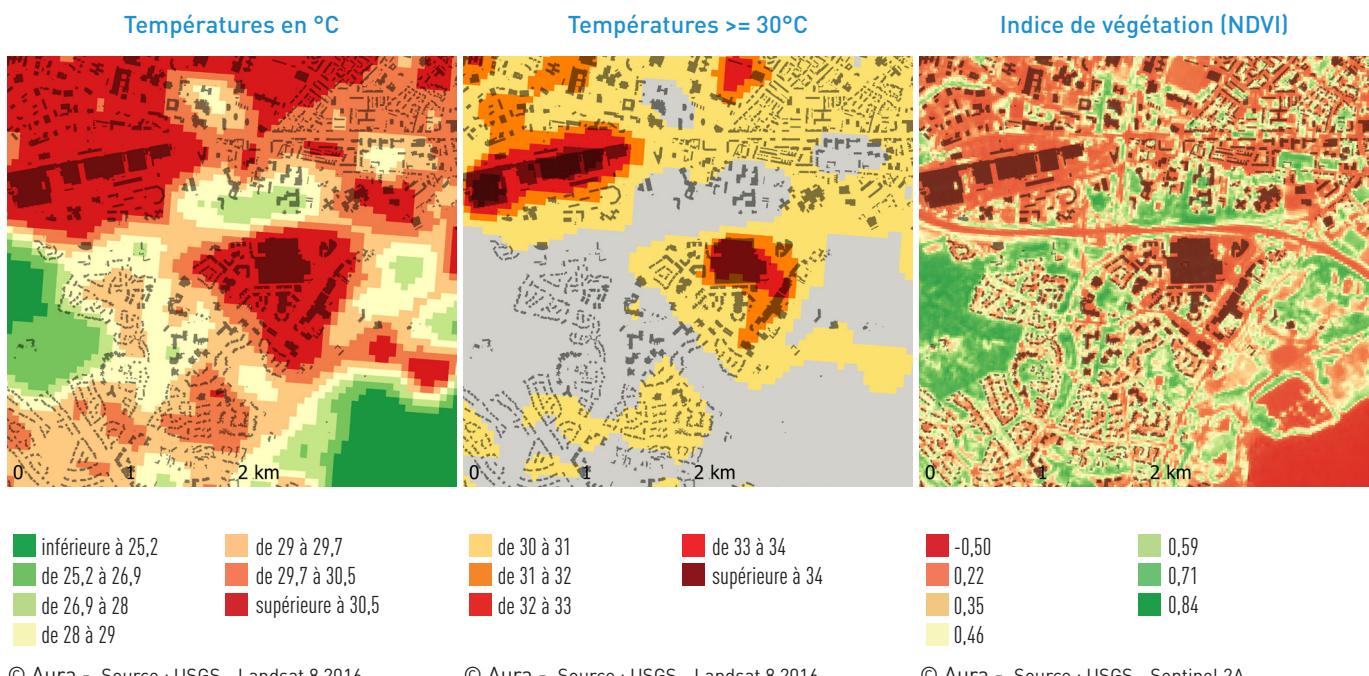


Centre commercial Grand-Maine et alentours

Ce secteur, situé à l'ouest d'Angers, à proximité du lac de Maine, offre une image thermique très contrastée avec des zones très fraîches (inférieures à 25°C) lié à la masse d'eau et des zones très chaudes (jusqu'à 36°C) sur les toits des bâtiments d'activités (industriels et commerciaux). Le zoom concerne le centre commercial Grand-Maine construit sur dalle, complété par les logements collectifs sociaux adjacents et le linéaire commercial le long du boulevard. Cet ensemble urbain constitue un îlot de chaleur urbain bien identifiable au centre de l'image. L'effet thermique du bâtiment commercial de grande dimension et de son parking asphalté sans végétation est particulièrement visible et diffuse au-delà de sa propre emprise. La climatisation produite par le bâtiment peut aussi ajouter à l'effet thermique.

Au sud, les espaces résidentiels mixtes avec une typologie et des implantations du bâti variées subissent partiellement les effets calorifiques du centre commercial auxquels s'ajoute celui du linéaire de commerces spécialisés. Malgré cela, les espaces végétalisés préservent en partie le confort thermique des logements avec des espaces en pleine terre favorisant les effets bénéfiques de l'évapotranspiration. Il pourrait s'y ajouter un effet rafraîchissant très localisé du passage d'air entre la dalle du centre commercial (parking souterrain) et l'espace résidentiel.

Les températures de ce site restent toutefois supérieures à 30°C, alors que les zones urbaines proches situées à l'ouest apparaissent un peu plus fraîches. La végétalisation s'insérant jusqu'au cœur des îlots urbains, une coulée verte, la proximité du bois de Mollières permettent plus de confort thermique.



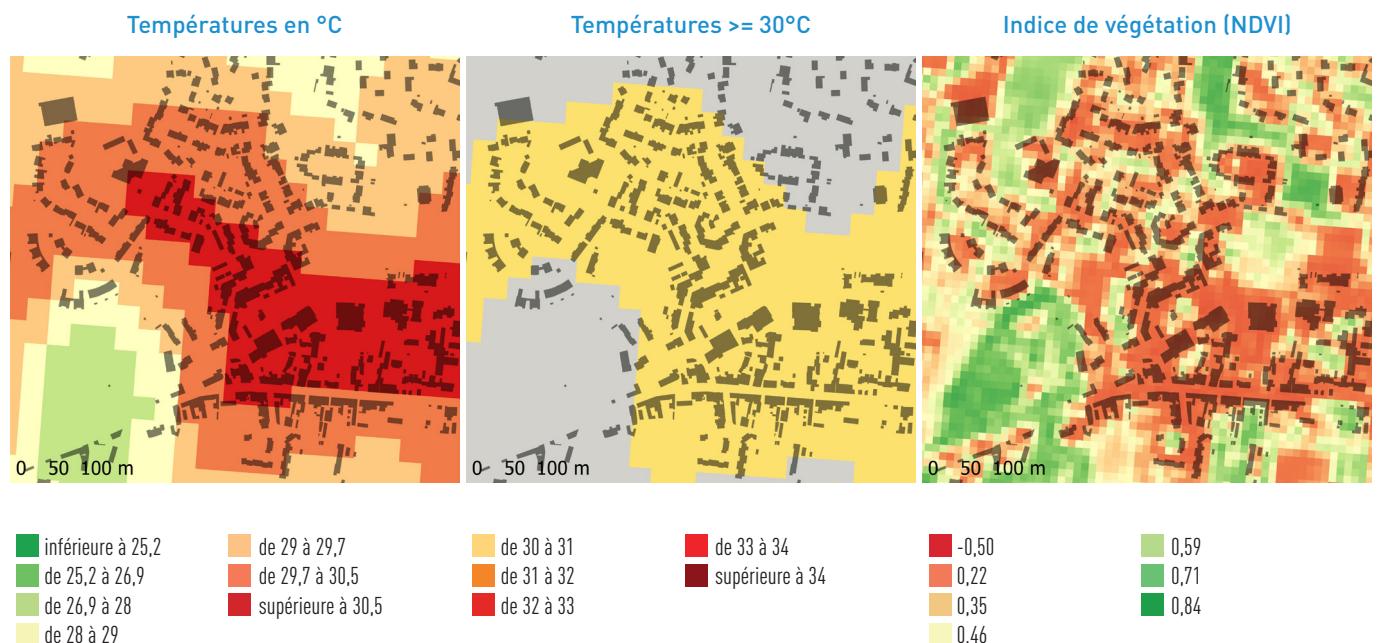
Les espaces péri-urbains

L'analyse des températures à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers montre que la question du confort thermique estival n'est pas un sujet uniquement réservé aux espaces urbains denses. Les secteurs péri-urbains peuvent connaître des températures inconfortables, la vocation des espaces agricoles les environnant pouvant jouer un rôle thermique pas toujours favorable.

Pellouailles-les-Vignes-centre : tissu ancien et urbanisation récente

Les centres-bourgs anciens auxquels se sont greffées des opérations en petits collectifs constituent de potentiels îlots de chaleur urbains. Avec des températures supérieures à 30°, le centre-bourg de Pellouailles-les-Vignes en est un exemple. La structure urbaine du bourg est relativement dense avec des rues étroites, des maisons mitoyennes et des petits collectifs. La trame des espaces publics est contrastée avec des rues végétalisées, des espaces très imperméables et de couleur sombre autour des collectifs. La surchauffe de ce secteur tient peut-être aux conditions de circulation de l'air et à l'emprise des éléments rafraîchissants, essentiellement des arbres de haute tige qui ne font pas suffisamment masse pour abaisser la température.

La présence d'une masse boisée dense semble en revanche être bénéfique pour l'îlot de maisons mitoyennes autour d'une place asphaltée, situé à l'est du secteur et qui affiche des températures de 2 à 3°C inférieures au reste du site.



© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Sentinel 2A

Maisons mitoyennes autour d'une place : 32°C



Source : Google Street Map – 2019.

Petits collectifs de la rue des vignes : 31°C



Source : Google Street Map – 2019.

Les communes rurales



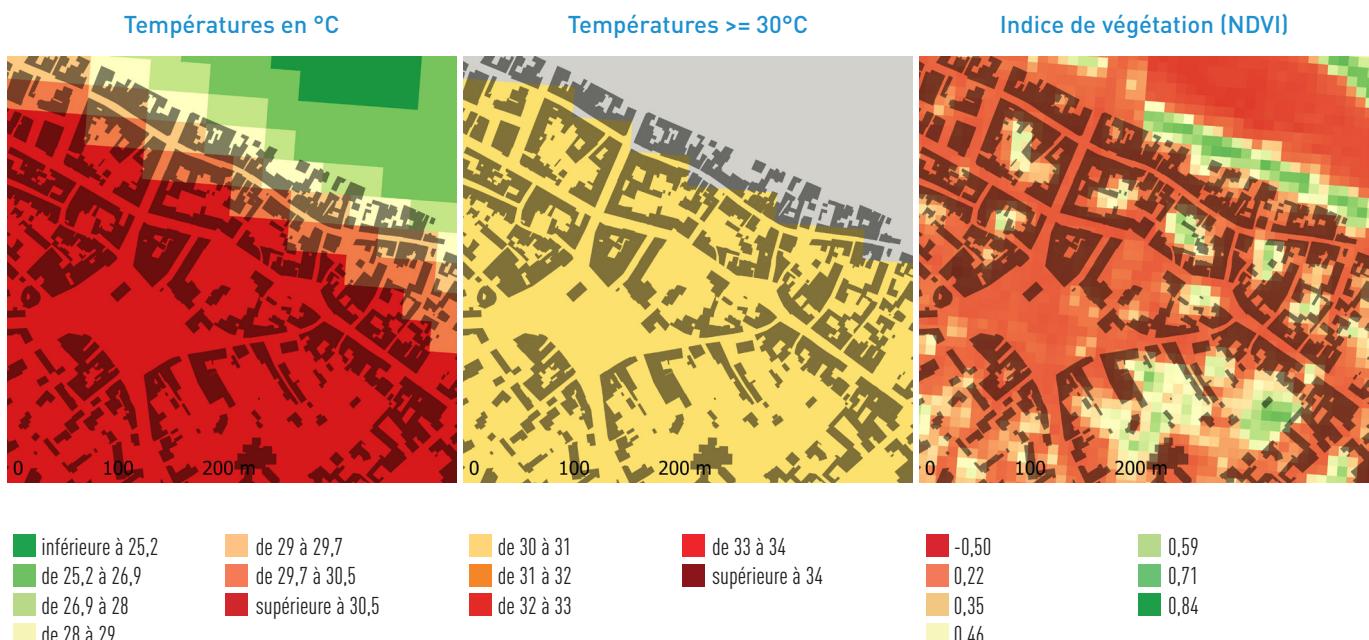
La surchauffe urbaine et l'inconfort thermique concernent également les espaces plus ruraux, même s'ils bénéficient d'une baisse de température la nuit (au contraire des îlots de chaleur urbains). Pour les deux exemples de petites villes rurales présentés, l'environnement agricole et la présence de masses d'eau, pourtant importantes, ne semblent pas atténuer les effets de chaleur très loin dans les cœurs urbains.

Chalonnes-sur-Loire : de la Loire à la place de l'Hôtel de ville

Le centre-ville de Chalonnes-sur-Loire est construit sur un flanc de coteau doux orienté nord-est à proximité de la Loire. Le tissu urbain ancien s'est établi historiquement en front de Loire et se développe au sud vers une grande place centrale constituant le cœur de ville et le carrefour vers les autres bourgs du sud Loire.

Le secteur autour de la place de l'Hôtel de ville relève de températures toutes comprises entre 30 et 31°C. La place est d'une très grande dimension avec une prédominance d'asphalte (stationnement de véhicules ajoutant à l'inertie thermique) et une absence quasi-totale de végétation, notamment d'arbres de haute tige permettant un ombrage. Les quelques espaces végétalisés en cœur d'îlots visibles au sud de l'image (Indice de végétation) n'ont pas d'effet à cette échelle de mesure.

Le front urbain en rive de Loire bénéficie localement du rafraîchissement conjugué du fleuve et des alignements d'arbres sur une partie des quais. Le secteur entre la Loire et la place est constitué d'îlots denses pénalisant l'effet rafraîchissant de l'eau.

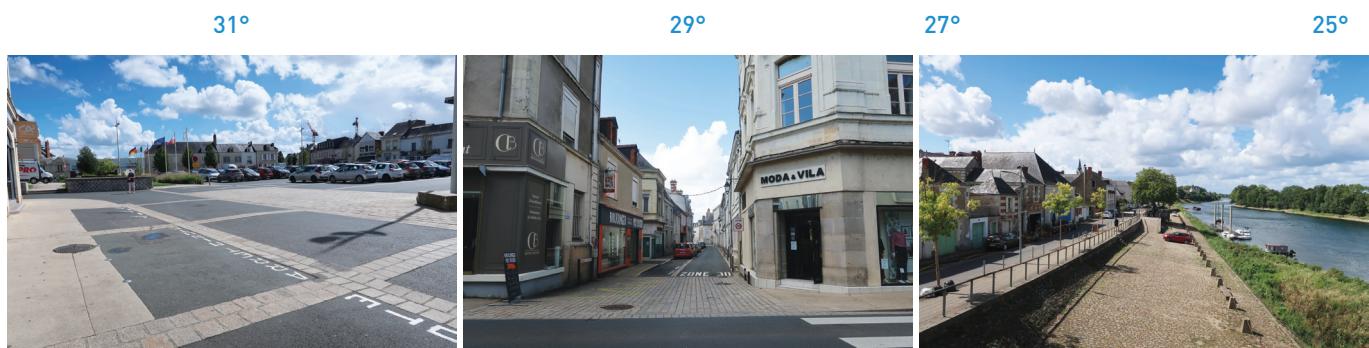


© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Landsat 8 2016

© Aura - Source : USGS - Sentinel 2A

Entre la Loire à la place de l'Hôtel de ville, les températures montent très rapidement



Source : Aura – Août 2020

Source : Aura – Août 2020

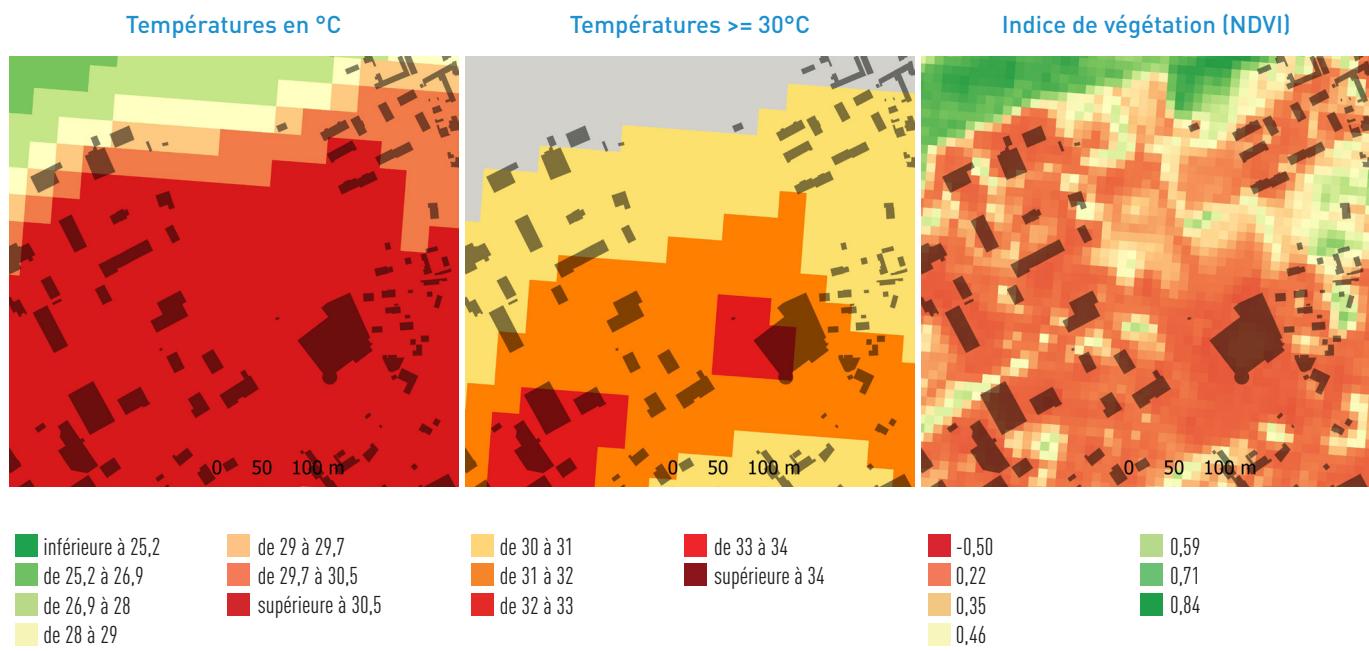
Source : Aura – Août 2020

Durtal : zone commerciale à proximité du Loir et alentours

Au nord du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers, le Loir traverse la commune de Durtal (4 000 habitants). Le secteur, situé en rive gauche de la rivière, accueille une diversité de fonctions avec à l'ouest une zone d'activité et à l'est des résidences individuelles implantées le long de la D323, voie principale menant au centre-bourg historique. La vallée du Loir et ses zones humides sont relativement proches au nord.

Le bâtiment commercial et son large parking dépourvu de végétation constituent le point le plus chaud avec des températures comprises entre 32 et 33°C ; le même phénomène se produit dans la zone d'activité, là où la densité de bâtiments est un peu plus forte. La température des espaces contigus à ces deux îlots atteint entre 31 et 32°C. Ici, l'indice de végétation est particulièrement faible avec seulement quelques spots s'approchant des valeurs les plus hautes.

La fraîcheur apparaît uniquement autour de la grande propriété comportant des arbres de haute tige avec une canopée assez dense. L'écart de température est alors de 3 à 4°C. Au nord de la zone, le Loir et sa végétation associée, contribuent au rafraîchissement de la zone artisanale qui le longe. Mais l'effet thermique bénéfique se diffuse assez peu à l'intérieur de la zone d'activité et vers la zone commerciale malgré une très faible densité de bâti.



Zone d'activité : 32°C



Source : Google Street Map – 2019.

Centre commercial : 34°C



Source : Google Street Map – 2019.

Des enjeux d'amélioration du cadre de vie

Le changement climatique, et notamment l'augmentation des températures, n'est plus à démontrer et les collectivités publiques devront apporter des solutions concrètes pour améliorer le confort thermique des populations. Parallèlement, les actions du PCAET (Plan climat air énergie territorial) devront être mises en œuvre notamment pour baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les analyses à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers et tous les exemples présentés montrent que la question de la surchauffe urbaine concerne toutes les communes du territoire. Si le rôle de la végétation est essentiel dans l'abaissement des températures, en particulier la végétation haute et dense formant des canopées, les morphologies urbaines, le choix des matériaux et le traitement des espaces libres sont également importants.

L'amélioration dans les espaces urbanisés implique d'explorer tous les potentiels et de :

- travailler sur la nature en ville (végétalisation, désimperméabilisation et renaturation) ;
- valoriser le rôle de l'eau grâce à une gestion par infiltration sur place avec un impact positif sur les risques d'inondation ;
- améliorer la qualité des sols en atténuant les effets néfastes de la « bitumisation ».

Si ces premières explorations mettent en évidence la nécessité de réinterroger les projets urbains qu'ils soient en renouvellement ou en extension, la question du confort thermique à l'intérieur des logements et des bâtiments constitue un enjeu tout aussi important en termes de santé publique et de participation à l'atténuation du changement climatique. Une mauvaise isolation extérieure engendre le développement des installations de climatiseurs qui va encore accentuer la chaleur urbaine. La rénovation thermique des bâtiments doit maintenant considérer le confort thermique d'hiver... et d'été.

La prise en compte de ces paramètres est donc indispensable à toutes les échelles en matière d'aménagement : dans les documents de planification (SCoT), d'urbanisme (PLU, PLUi), dans les projets urbains de renouvellement ou d'extension, dans l'habitat et les bâtiments tertiaires ou industriels.

Pour aller plus loin

Office fédéral de l'environnement suisse - Quand la ville surchauffe - Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques - 2018

ADEME - Diagnostic de surchauffe urbaine - Méthodes et applications territoriales – Collection Ils l'ont fait décembre 2017

Guillaume Perrin - Rafraîchissement urbain et confort d'été - Dunod - Septembre 2020

Les agences d'urbanisme également mobilisées

Exemples de publications :

Matins de l'Aura : Ville chaude – ville fraîche – Intervenants et débats 28 janvier 2020 – en replay

<https://www.aurangevine.org/production/echanges-debats/vue-detaillée/news/ville-chaude-vs-ville-fraîche-28-janvier-2020/>

APUR (Atelier parisien d'urbanisme) : *Les îlots de chaleurs urbains à Paris (2012) ; Simulations climatiques de trois formes urbaines parisiennes et enseignements (2014) ; Brises thermiques (2017) ; Influence climatique des revêtements de sol à Paris (2017) ; Atténuer les îlots de chaleur urbains – méthode et outils de conception des projets (2020)*

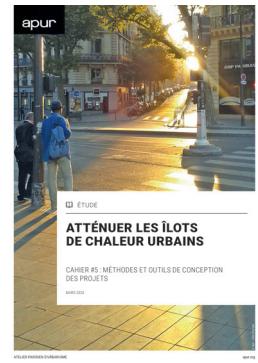
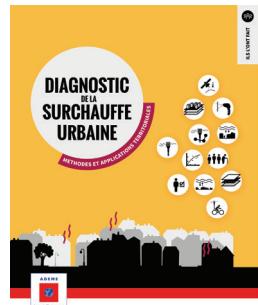
adu-lille-metropole (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole) : *Les îlots de chaleurs urbains (2017)*

A'URBA (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) : *Adapter les tissus urbains au réchauffement climatique (2019) ; fiche 14 guide ISadOrA*

AUPA (Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance) : *Halte à la surchauffe en ville : comprendre, diagnostiquer, agir (2019)*

Exemples d'approches complémentaires :

URBALYON (agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise) : *Une canopée pour la métropole de Lyon ? (2019) ; ATU (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours)* : *Les cahiers de la métropole nature (2020) ; Institut Paris Région (Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France)* : *Les îlots morphologiques urbains (2016)*





agence d'urbanisme
de la région angevine
29, rue Thiers
49100 Angers
Tel. +33 (0)2 41 18 23 80
Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org
company/aura-angers49
twitter.com/aura_angers49
vimeo.com/aura49

**Directrice de publication**

Alexandra LE PROVOST - Directrice

Etudes et rédaction

Valérie BRUNET
Isabelle LEULIER-LEDOUX
Myriam MERRAIOUCH
Amadou SY

Conception graphique et réalisation

Stéphane BOULAY

ISBN 2-35106-063-6

Dépôt légal : Janvier 2021



angers loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Liste des contrats et labels sur le territoire d'Angers Loire Métropole - par collectivité :

- Annexe 2 bis : *Contrat de relance Logement (CRL) à venir*

Annexe 2

Février 2022

ANNEXE 2

LISTE DES CONTRATS ET LABELS DES COMMUNES D'ANGERS LOIRE METROPOLE

ANGERS – ALM :

Contrats :

- SCoT Loire Angers approuvé le 9 décembre 2016
- PLUi d'Angers Loire Métropole approuvé par délibération en date du 13 février 2017, en cours de révision générale. L'approbation de la révision générale est prévue pour septembre 2021 (pour une entrée en vigueur en octobre 2021)
- Convention Pluriannuelle Angers n° 612 Quartiers de Belle-Beille et Monplaisir approuvée le 11 mars 2019
- Convention OPAH 2019-2022
- Plan Climat Air Energie Territorial dont le projet a été validé le 9 décembre 2019
- Plan d'adaptation au changement climatique – à venir
- Plan biodiversité, milieux et paysages – à venir
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – mise à jour à venir
- Plan Qualité de l'Air – à venir
- Plan Nature en Ville – juin 2021
- Plan Communal de Sauvegarde
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du Bassin Loire Bretagne (2022-2027)
- Contrat Territorial Eau Layon Aubance Louet – renouvellement en 2022
- Contrat Territorial Eau Authion – 2020-2022
- Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines – 2021-2023
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Basses Vallées Angevines – 2020-2026
- PAPI Authion Loire – en cours d'adoption
- Contrat d'objectifs "déchets et économie circulaire" (CODEC) avec l'Ademe (CODEC 2019/2021)
- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2016/2020), qui sera remplacé par un nouveau PLPDMA 2023/208.
- Feuille de route économie circulaire – à venir
- Projet Agricole 2030, qui trouve une déclinaison essentielle au sein du Projet Alimentaire Territorial, dont le premier programme d'action a été approuvé pour 2020/2021 en Octobre 2020. Ce PAT sera complété dans le cadre des Assises de la Transition Ecologique
- Plan Vélo communautaire 2019-2027 approuvé le 17 juin 2019
- Contrat de Ville Unique 2015-2020, signé le 7 mai 2015, et avenanté par la loi de finances 2019, votée en décembre 2018 par le parlement, pour couvrir une période complémentaire allant jusqu'à 2022.
- Contrat Local de Santé Angers Loire Métropole approuvé le 8 juillet 2019
- Convention Territoriale Globale avec la CAF approuvée le 25 mars 2019
- Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes - signataire
- Protocole Départemental de lutte contre les violences faites aux femmes - signataire
- Contrat Local d'Engagement (CLE) du Schéma Accessibilité des Services au Public (SDAASP) - Département
- Conseil Local Emploi Formation Orientation Professionnelle (CLEFOP) Maine-et-Loire Centre, installé le 21/11/18
- Contrat de Développement Métropolitain 2017-2020 signée avec la Région le 27 juillet 2018
- Convention FEDER 2014-2020 signée avec la Région le 4 septembre 2015

- Convention FEDER 2021-2027 – à venir
- Contrat Financier de Maîtrise des Dépenses signé avec l'Etat
- Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur (2017)
- Schéma Directeur des Paysages Angevins 2019-2025
- Schéma des boucles vertes cyclables, à venir, suite du Schéma 2015-2020
- Schéma Directeur Eau Potable (2016)
- Schéma Directeur des Eaux Usées – à venir
- Stratégie de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales – à venir
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2022-2027 – Bassin Loire-Bretagne
- Schéma Directeur du Lac de Maine (2021)
- Feuille de route Assises de la Transition Ecologique – 14 février 2022

Labels :

- Ville Sportive et Active : 4 lauriers
- Villes et villages fleuris : 4 fleurs
- Ville Nature : 4 libellules
- Intercommunalité nature : 3 libellules
- Label « écojardin » pour différents sites sur la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole
- Ville Internet : 5 @
- Label « Cit'ergie » Ville et ALM : 3 étoiles
- Label Natura 2000 pour les Basses Vallées Angevines
- Label « French Tech » ALM
- Terre de Jeux 2024
- Label « Politique Educative Locale »
- Label « Cité Educative »

AVRILLE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF

Labels :

- Villes et villages fleuris : 4 fleurs
- Ville sportive des Pays de la Loire : 4 flammes
- Ville internet : 2@
- Terre de Jeux 2024

BEAUCOUZE

Contrats :

- Convention Territoire Globale avec la CAF
- Contrat de Mixité Sociale avec la Préfecture
- Convention avec le CAUE (étude sur la requalification du centre-ville et programmation urbaine du site Macé)
- Convention avec le SIEML pour du Conseil en Energie Partagé

Labels :

- Villes et villages fleuris : 3 fleurs
- Ville active et sportive : 3 lauriers
- Ville internet : 3 @
- Terre de Jeux 2024
- Ecoquartier étape 2 (ZAC Cœur de ville)

- Ecoquartier étape 2 (ZAC Nouveaux Echats)
- Ecoquartier étape 2 (ZAC Hauts du Couzé)

BEHUARD

Contrats :

-

Labels :

- UNESCO
- Petites Cités de caractère
- Villes et villages fleuris : 3 fleurs

BOUCHEMAINE

Contrats :

-

Labels :

- Villes et villages fleuris : 2 fleurs
- Ville internet : 4@

BRIOLLAY

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF (en cours)
- Convention avec le SIEML pour du Conseil en Energie Partagé

Labels :

- Villes et Villages Fleuris : 2 fleurs
- Territoire Bio Engage : en cours
- Terre de Jeux 2024

CANTENAY-EPINARD

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF
- Convention avec le SIEML pour du Conseil en Energie

- Labels :

- Villes et villages fleuris : 2 fleurs
- APIcité : 2 abeilles

ECOUFLANT

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF

Labels :

- Terre de Jeux 2024
- Ville Sportive des Pays de la Loire : 3 flammes

- Label « Approche Environnementale de l’Urbanisme » pour le quartier de Provins (ADEME)

ECUIILLE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF (en cours)

Labels :

- Label « Territoire bio engagé »

FENEU

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF (en cours)
- Convention avec le SIEML pour le conseil en énergie et diagnostic

Labels :

- Ville sportive des Pays de la Loire : 1 flamme

LE PLESSIS-GRAMMOIRE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale entre la commune du Plessis-Grammoire, la commune de Sarrigné et la CAF49.
- Convention du Projet Educatif Territorial – Plan Mercredi avec L’Etat et la CAF49.
- Convention avec l’Education nationale « Socle numérique des écoles élémentaires » pour l’école élémentaire Le Chant du Monde.
- Convention avec le Ministère des Solidarités et de la Santé « Tarification sociale des cantines scolaires.
- Convention avec le SIEML « mission de Conseil en Energie » et convention « Audit énergétique d’un bâtiment public précis »
- Convention avec AB Ingénierie « mission audit /diagnostic » pour la transformation d’un ancien local commercial en médiathèque.
- Convention avec le C.A.U.E. pour une mission d’étude de programmation d’une nouvelle salle polyvalente.

Labels :

- Villes et Villages Fleuris : 3 fleurs
- Territoire Engagé (restaurant scolaire : bio et circuit court)
- Ecole Maternelle Le Chant du Monde : label « refuge LPO » et « label E3D »

LES PONTS DE CE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale Ponts-de-Cé et Ste Gemmes-sur-Loire avec la CAF

Labels :

- UNESCO
- Ville Active et Sportive : 2 lauriers
- Ville sportive des Pays de la Loire : 4 flammes
- Ville internet : 3 @
- Villes et villages fleuris : 3 fleurs
- Terre de Jeux 2024

LOIRE-AUTHION

Contrats :

-

Labels :

- Villes et villages fleuris : 2 fleurs
- Terre de Jeux 2024

LONGUENEE-EN-ANJOU

Contrats :

- Convention territoriale Globale avec Montreuil-Juigné
- 6 opérations d'aménagement d'habitats (ZAC les Chênes, ZAC des Pârisseaux, ZAC Beausoleil, ZAC Françoise Rose Richou, ZAC centre-bourg le Plessis-Macé, revitalisation du centre-bourg de la Meignanne)

Labels :

- Villes et Villages fleuris (la Meignanne, la Membrolle-sur-Longuenée, Pruillé, en cours d'obtention pour le Plessis-Macé) : 1 fleur
- Villes et villages étoilés (la Meignanne)

MONTREUIL-JUIGNE

Contrats :

- Contrat Territorial Global en cours de préparation avec Longuenée en Anjou
- SMBVAR – PAPI : diagnostic de vulnérabilité face aux inondations de crue Q30 (crues fréquentes) & Q100 (crues centennales)
- Convention pour du Conseil en Energie Partagée avec le SIEML

Labels :

- Ville Active et sportive : 1 laurier
- Terre de jeux 2024

MURS-ERIGNE

Contrats :

- Contrat Enfance Jeunesse
- Convention avec le CAUE pour travailler sur l'OAP Centre
- Convention SIEML en cours d'actualisation

Labels :

- Villes et Villages Fleuris : 1 fleur
- Ville étoilée : 4 étoiles
- Éco-Quartier : étape 1
- Refuge LPO

RIVES DU LOIR EN ANJOU

Contrats :

- Contrat territorial global CAF : en cours de discussion pour intégrer la CTG de Verrières-en-Anjou

- Contrat territorial eau : Basses vallées angevines (gestion par le SMBVAR, syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme)
- OPAH d'Angers Loire Métropole pour l'amélioration de l'habitat
- Contrat de mixité sociale avec l'Etat et Angers Loire Métropole dans le cadre du suivi de la production de logements sociaux sur la commune (la commune étant en deçà des seuils de la loi SRU)
- Convention avec le SIEML pour du Conseil en Energie Partagé
- Convention avec le CAUE pour l'évolution d'un équipement public
- Convention avec la Ville d'Angers dans le domaine de la culture (Nov'Art)

Labels :

- Villes et villages fleuris : 3 fleurs
- Label accueil vélo (Vallée du Loir à vélo)
- Label Qualité Tourisme avec Destination Angers

SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Contrats :

- Convention refuges Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) – 12 sites
- Convention d'adhésion à la mission de Conseil en Énergie Partagé avec le SIEML
- Convention avec la CAF – Accessibilité Loisirs Enfance (FLA ALE) et Accessibilité Enfant en situation de Handicap (FLA AEH)
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le relais Assistants Maternels, le multi-accueils l'îlot câlin, et l'accueil de loisirs péri et extrascolaire
- Convention avec le SIEML : étude de faisabilité avec le SIEML pour l'installation d'une chaudière biomasse à l'école maternelle Jules Ferry, audit énergétique pour les sites village Pierre Rabhi, groupe scolaire de la Jaudette, école maternelle et élémentaire Pierre et Marie Curie, hôtel de ville et Théâtre de l'Hôtel de Ville
- Convention avec le CAUE pour la maîtrise d'ouvrage pour la requalification de l'entrée de ville route d'Angers, pour un diagnostic et orientations programmatiques pour la revalorisation du Parc de l'Europe, et accompagnement pour une étude d'opportunité d'acquisition foncière sur le site de la Marmitière

Labels :

- Villes et villages fleuris : 2 fleurs
- Ville internet : 4 @
- Ville active et sportive : 2 lauriers
- Terre de Jeux 2024

SAINT CLEMENT LA PLACE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec les Communes de Beaucouzé, Saint Lambert-la-Potherie, Bouchémaine
- Convention avec le CAUE pour une étude de schéma global d'urbanisme
- Convention pour une étude sur le logement senior menée par l'AURA en 2021
- Convention avec le SIEML pour un diagnostic énergétique et une étude spécifique pour le changement de chaufferie du groupe scolaire

SAINT LAMBERT LA POTHERIE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF, Bouchémaine, Beaucouzé et Saint Clément de la Place jusqu'en 2026
- Convention avec le CAUE pour une étude sur le Centre-Bourg réalisée en 2019-2020

- Convention avec le SIEML pour le diagnostic énergétique et thermique des bâtiments communaux (écoles publiques Félix Pauger, salle communale, Mairie et espace George Sand et l'agence postale communale)

Labels :

- Label « Terre de Jeux 2024 »
- Label « Territoires, Villes et Villages Internet »

SAINT LEGER DE LINIERES

Contrats :

- Convention d'Objectif et de Financement pour les ALSH avec la CAF
- Convention Territoriale Globale CAF avec la Communauté de Communes Loire Layon Aubance
- Charte Slow Food pour la restauration scolaire

SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

Contrats :

-

Labels :

- Ville Sportive des Pays de la Loire : 3 flammes
- Terre de Jeux 2024

SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale CAF avec la ville des Ponts de Cé
- Convention avec le SIEML pour du Conseil en Energie Partagé
- Convention avec l'AURA pour une étude d'aménagement sur les bords de Loire

Labels :

- Villes et villages fleuris : 4 fleurs
- Ecoquartier La Jolivette

SARRIGNE

Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF
- Convention avec le SIEML : Etude de faisabilité panneaux photovoltaïques sur l'école
- Convention avec le CAUE à venir (éco-pâturage et jardins partagés)
- Convention avec UNI-Cités : lutte contre le gaspillage alimentaire

SAVENNIERES

Contrats :

-

Labels :

- Petites Cités de Caractère
- Label « Villes et villages fleuris » : 1 fleur

SOULAINES-SUR-AUBANCE

Contrats :

- Contrat Enfance Jeunesse

Labels :

- Label « Villes et Villages Fleuris » : 1 fleur

SOULAIRE-ET-BOURG

Contrats :

-

Labels :

-

TRELAZE

Contrats :

- Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022
- Plan Educatif Territorial/ Plan mercredi
- Contrat de Ville de l'agglomération angevine
- Programme de Réussite Educative
- Convention de partenariat avec le Bibliopôle de Maine-et-Loire
- Plan de gestion 2021-2030 du Bois de la Quantinière (Office National des Forêts)
- Convention de gestion avec Angers Loire Métropole sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques
- OPAH « Mieux chez moi » avec Angers Loire Métropole

Labels :

- Ville Active et sportive : 2 lauriers
- Villes et villages fleuris : 4 fleurs
- Ville sportive des Pays de la Loire : 4 flammes
- Territoire d'Excellence Numérique 2022 #Transition Ecologique – 5 @
- Terre de Jeux 2024
- Label « Cités éducatives » pour Grand Bellevue
- Label « ville étoilée » : 2 étoiles
- Label pêche « Parcours Famille »

VERRIERES-EN-ANJOU

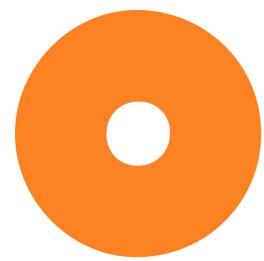
Contrats :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF

Labels :

- Terre de jeux 2024
- Ville active et sportive : 2 lauriers
- Ville sportive des Pays de Loire : 3 flammes
- Villes et villages fleuris : 3 fleurs

Annexe 2 bis :
Contrat de logement (à venir)



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Assise de la Transition Ecologique :

- Annexe 3 bis : *Liste des actions retenues dans le cadre de la votation citoyenne*
- Annexe 3 ter : *Feuille de route*

Annexe 3

Février 2022

Annexe 3 bis :

**Liste des actions retenues dans
le cadre de la votation citoyenne**

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
SE NOURRIR					
Soutenir une agriculture exemplaire	SN-1-D	Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés	1	4 038	48%
	SN-1-B	Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique	2	3 576	42%
	SN-1-A	Préserver et développer le foncier agricole en faveur de la production locale	3	3 419	40%
	SN-1-E	Soutenir les projets responsables des agriculteurs : énergies renouvelables, réduction de l'impact environnemental, activités pédagogiques, zones biodiversité...	4	3 133	37%
	SN-1-C	Renforcer la formation et l'accompagnement des porteurs de projets agricoles et d'alimentation locale et bio	5	1 916	23%
Favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs	SN-2-A	Développer des points de vente directe : création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points relais	1	5 827	69%
	SN-2-B	Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée	2	3 868	46%
	SN-2-C	Transformer le Marché d'intérêt national (le Min) en marché d'intérêt territorial au service des filières locales, des structures d'aide alimentaire, de la logistique verte...	3	3 163	37%
	SN-2-D	Promouvoir l'offre alimentaire locale et de qualité (annuaires, labels...)	4	1 578	19%
	SN-2-E	Proposer un carnet « Bien se nourrir » et des ateliers pour accompagner les actions de sensibilisation : produits de saison, cours de cuisine, dégustations en restauration collective...	5	1 446	17%
Développer l'agriculture urbaine durable et la production vivrière	SN-3-B	Créer des jardins de village et de nouveaux jardins partagés ouverts à tous dans nos communes et quartiers	1	4 842	58%
	SN-3-A	Développer la nature comestible en ville (potagers et arbres fruitiers) en libre cueillette dans l'espace public	2	3 465	41%
	SN-3-C	Soutenir et accompagner les projets d'installation en agriculture urbaine et durable	3	3 088	37%
	SN-3-E	Créer des espaces d'échange entre jardiniers : grainothèque, troc de plantes, prêt d'outils...	4	2 426	29%
	SN-3-D	Proposer aux habitants des ateliers de jardinage respectant la biodiversité	5	1 616	19%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
CONSOMMER					
Encourager la consommation responsable des habitants	C-1-E	Accompagner la création de services de réparation animés par des structures locales permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne	1	4 726	56%
	C-1-B	Généraliser les défis Zéro déchet auprès des familles, dans les écoles et les structures de petite enfance (ex : utilisation de couches lavables)	2	3 758	44%
	C-1-C	Créer des événements locaux et des sites web pour faciliter le don, le troc et le réemploi	3	3 251	38%
	C-1-D	Faire la promotion des commerces et restaurants engagés en faveur de la transition écologique (livraison écologique, contenants réutilisables...)	4	3 108	37%
	C-1-A	Créer un réseau d'ambassadeurs de la consommation responsable pour sensibiliser les habitants aux nouvelles pratiques	5	870	10%
Mobiliser les acteurs de l'économie locale	C-2-A	Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consigne, emballages réutilisables...	1	5 280	62%
	C-2-D	Réduire la publicité en renforçant les règles d'affichage, en diminuant les pollutions visuelles et en multipliant les stop-pubs	2	4 870	57%
	C-2-C	Accompagner la création de nouvelles formes de commerce (coopératif, bio, local) favorisant l'implication citoyenne et l'attractivité de nos quartiers et centres-bourgs	3	3 353	40%
	C-2-B	Créer une charte de la consommation responsable et des labels avec les consommateurs, commerces, restaurants et entreprises engagés	4	1 101	13%
	C-2-E	Encourager le développement d'une monnaie locale (La Muse) pour les échanges et le financement de projets écologiques, solidaires et culturels	5	805	9%
Accélérer la réduction des gaspillages	C-3-A	Réduire le gaspillage d'énergie pour l'éclairage public et privé (lampadaires, enseignes...)	1	5 035	59%
	C-3-C	Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité	2	4 347	51%
	C-3-B	Accompagner le développement des systèmes de récupération d'eau de pluie	3	3 116	37%
	C-3-D	Collecter les biodéchets de la restauration et les déchets agricoles pour les transformer en énergie (méthanisation) et en engrains naturels (compostage)	4	2 616	31%
	C-3-E	Créer des outils de partage de matériels et faciliter l'échange de savoir-faire entre citoyens (bricolage, jardinage...)	5	1 130	13%
Réduire les déchets et mieux les valoriser	C-4-D	Lutter davantage contre les dépôts sauvages en améliorant et diversifiant les collectes, en sanctionnant plus les contrevenants	1	4 641	55%
	C-4-A	Développer des solutions de compostage des biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) en logement individuel et collectif	2	4 048	48%
	C-4-B	Mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage de déchets végétaux dans chaque commune	3	2 977	35%
	C-4-E	Promouvoir les solutions de tri et de valorisation de ses déchets en temps réels (appli pour le remplissage des conteneurs, services sur rendez-vous pour les encombrants...)	4	2 094	25%
	C-4-C	Renforcer le conseil et l'accompagnement des habitants en déchèterie pour réorienter certains déchets vers le réemploi	5	1 812	21%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
S'EPANOUIR					
Développer la formation, l'éducation et la communication sur la transition écologique	SE-1-E	Sensibiliser les jeunes à la transition écologique en temps périscolaire, accueils de loisirs...	1	5 237	62%
	SE-1-B	Organiser des événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers : journées citoyennes, festivals nature, semaines de la mobilité...	2	3 780	45%
	SE-1-D	Développer des outils innovants pour sensibiliser le plus grand nombre à la transition écologique	3	2 326	28%
	SE-1-C	Créer une Maison de la transition écologique et des lieux relais répartis dans le territoire pour la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique	4	1 823	22%
	SE-1-A	Créer un réseau de volontaires formés aux enjeux de la transition écologique pour accompagner les changements de comportement et relayer les bonnes pratiques	5	1 612	19%
Renforcer la participation et les initiatives citoyennes	SE-2-B	Intégrer la participation des citoyens dans les projets de transition écologique portés par Angers Loire Métropole et les communes	1	4 361	52%
	SE-2-C	Inciter et accompagner les projets citoyens pour l'environnement, notamment dans les budgets participatifs	2	3 035	36%
	SE-2-A	Créer une instance permettant aux citoyens, en particulier les jeunes, de se prononcer sur les politiques de transition écologique	3	2 778	33%
	SE-2-E	Développer les outils d'information sur les initiatives sportives, culturelles et les activités de nature du territoire	4	2 230	27%
	SE-2-D	Créer des espaces de partage et d'échanges entre habitants (physiques ou numériques) autour des bons gestes pour la transition écologique	5	2 044	24%
Développer des événements éco-responsables, sans impact sur l'environnement (culture, sports, loisirs, tourisme...)	SE-3-B	Créer des parcours de découverte de notre patrimoine naturel et culturel	1	4 254	50%
	SE-3-A	Soutenir le développement du tourisme vert et responsable	2	4 030	48%
	SE-3-D	Augmenter le nombre d'équipements sportifs de proximité en accès libre et en extérieur	3	2 764	33%
	SE-3-C	Accompagner les acteurs culturels et sportifs dans l'organisation d'événements éco-responsables	4	2 565	30%
	SE-3-E	Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique à travers les événements culturels	5	1 769	21%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
SE DEPLACER					
Renforcer l'offre et la qualité des transports en commun	SD-1-A	Renforcer le réseau de transports en commun Irigo en créant des lignes express	1	3 966	47%
	SD-1-D	Développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne	2	3 375	40%
	SD-1-E	Proposer une grille tarifaire plus solidaire des transports en commun	3	2 990	36%
	SD-1-B	Mieux coordonner le réseau de transports en commun Irigo avec le réseau régional Aléop	4	2 352	28%
	SD-1-C	Élargir les dessertes de soirée après 21h00	5	2 252	27%
Sécuriser la pratique du vélo	SD-2-B	Renforcer les aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux sur les grands axes et sécuriser les carrefours	1	6 072	72%
	SD-2-A	Créer des véloroutes entre les communes et vers Angers	2	4 815	57%
	SD-2-D	Développer le stationnement sécurisé pour tout type de vélos sur l'espace public afin de faciliter le passage aux transports en commun (bus, tram, train)	3	2 061	24%
	SD-2-E	Améliorer le stationnement sécurisé dans et aux abords des immeubles pour favoriser la pratique du vélo	4	1 651	20%
	SD-2-C	Compléter les pistes et itinéraires cyclables sécurisés, en créant des zones 30 et des zones de rencontre (20 km/h)	5	1 205	14%
Stimuler la pratique du vélo	SD-3-E	Poursuivre le soutien à l'achat de vélo électrique et mettre en place une aide à l'achat de vélo classique	1	4 683	56%
	SD-3-B	Favoriser la création d'un service de prêt longue durée de vélos électriques, vélos cargos et triporteurs	2	3 668	44%
	SD-3-C	Organiser et sécuriser le ramassage scolaire à pied et à vélo (pédibus, vélobus) en partenariat avec les établissements scolaires, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves	3	3 113	37%
	SD-3-D	Former scolaires et adultes à la pratique du vélo pour accélérer le développement de ce mode de déplacement	4	2 909	35%
	SD-3-A	Accélérer la création d'une Maison du vélo métropolitaine en s'appuyant sur le tissu associatif existant	5	950	11%
Faciliter la marche à pied et réduire la voiture	SD-4-B	Créer des parcours piétons identifiés : revêtement et signalisation spécifiques, végétalisation...	1	3 877	47%
	SD-4-A	Piétonniser davantage le centre-ville d'Angers et des communes de l'agglomération	2	3 408	41%
	SD-4-D	Identifier les voies où la réduction de la circulation automobile peut avoir un impact fort sur le développement de la marche et du vélo	3	3 385	41%
	SD-4-E	Repenser en profondeur les politiques de stationnement : libérer de l'espace dans nos centres-villes pour d'autres usages	4	2 451	30%
	SD-4-C	Étudier la création d'une zone à faible émission où la circulation des véhicules est conditionnée à leur niveau de pollution	5	993	12%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
Faciliter le lien entre les modes de transport (intermodalités)	SD-5-D	Améliorer les possibilités d'emporter un vélo dans un bus, un tramway ou un train et développer le stationnement vélo auprès des stations de transports en commun	1	5 382	64%
	SD-5-A	Créer un pass mobilité unique pour accéder à l'ensemble des solutions de déplacement en temps réel : transports en commun, vélo, autopartage...	2	4 309	51%
	SD-5-B	Travailler au meilleur franchissement des fleuves et rivières : bacs, navettes, ponts...	3	2 524	30%
	SD-5-E	Multiplier les messages positifs pour inciter à changer de pratiques de transport	4	1 475	18%
	SD-5-C	Renforcer l'offre d'autopartage (location de courte durée) dans l'agglomération	5	1 107	13%
Développer les services et les nouvelles pratiques de mobilité	SD-6-E	Accompagner et inciter les employeurs à améliorer l'impact des déplacements de leurs salariés, voire le réduire par de nouvelles solutions	1	4 401	53%
	SD-6-C	Favoriser l'accès aux transports en commun et aux vélos à l'occasion des manifestations sportives et culturelles : billets couplés, offre de transport renforcée, stationnement vélo amovible...	2	3 775	45%
	SD-6-B	Développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers et au sein de l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation	3	3 415	41%
	SD-6-D	Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, des précaires et des demandeurs d'emploi par le conseil, la formation et l'accompagnement vers des solutions de déplacement moins polluantes	4	2 365	28%
	SD-6-A	Réserver une file sur les routes à 2x2 voies aux automobilistes roulant avec au moins un passager	5	657	8%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
VIVRE EN BONNE SANTE					
Mieux préserver la biodiversité	VBS-1-B	Protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides	1	5 948	70%
	VBS-1-E	Accompagner les initiatives visant à mieux préserver la faune et la flore dans nos espaces de nature	2	3 674	43%
	VBS-1-C	Inscrire notre ambition pour la biodiversité dans nos projets d'aménagement et documents d'urbanisme	3	2 874	34%
	VBS-1-D	Créer des parcours d'interprétation de la nature et de la biodiversité (promeneurs, scolaires...)	4	2 050	24%
	VBS-1-A	Répertorier et valoriser notre biodiversité en mobilisant les habitants : atlas collaboratif, inventaire participatif...	5	932	11%
Développer les espaces naturels pour le bien-être de chacun	VBS-2-A	Végétaliser au maximum nos villes afin de lutter contre les effets des canicules	1	6 537	77%
	VBS-2-E	Intensifier la présence des arbres en ville en diversifiant les essences	2	3 020	36%
	VBS-2-D	Créer des forêts urbaines et des ceintures vertes	3	2 996	35%
	VBS-2-C	Permettre à chaque habitant d'être acteur de la végétalisation et du fleurissement de sa rue, son quartier, sa ville	4	1 804	21%
	VBS-2-B	Améliorer l'accès aux espaces de nature : parcs urbains, mini-forêts, sentiers, coulées vertes...	5	1 725	20%
Lutter contre les pollutions	VBS-3-C	Réduire l'usage des pesticides et micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	1	5 291	63%
	VBS-3-B	Lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes pour préserver la faune	2	4 708	56%
	VBS-3-A	Créer des espaces de tranquillité, sans pollution sonore, en zone urbaine	3	2 966	35%
	VBS-3-E	Diminuer le trafic et encourager les véhicules propres pour préserver la qualité de l'air	4	1 884	22%
	VBS-3-D	Sensibiliser les habitants à l'importance d'avoir une bonne qualité de l'air à l'intérieur des logements pour la santé	5	999	12%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
SE LOGER					
Aménager économe, écologique et accessible	SL-1-B	Revitaliser nos centres bourgs en optimisant l'occupation des bâtiments disponibles par la réinstallation de commerces et la transformation en logements	1	4 941	58%
	SL-1-A	Inscrire en 2025, dans le prochain document d'urbanisme, l'objectif d'arrêt d'expansion des villes pour préserver les sols	2	3 582	42%
	SL-1-E	Intégrer aux documents d'urbanisme un pourcentage biodiversité minimum obligatoire pour les projets urbains afin d'augmenter la place de la nature en ville	3	3 020	36%
	SL-1-D	Améliorer l'accessibilité des abords des bâtiments publics et privés, commerces pour les personnes à mobilité réduite et plus largement les piétons et cyclistes	4	2 631	31%
	SL-1-C	Définir des ambitions fortes et précises dans les futurs projets d'aménagement publics et privés pour garantir une haute qualité écologique des projets	5	1 470	17%
Développer l'habitat écologique	SL-2-D	Favoriser la végétalisation des bâtiments sur les façades et les toitures pour réduire les îlots de chaleur urbains	1	4 348	52%
	SL-2-E	Améliorer le confort des bâtiments publics et privés et aménager des espaces de fraîcheur (ventilation naturelle, ombrières...) pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleurs d'été	2	4 104	49%
	SL-2-C	Soutenir et promouvoir les opérations de logements évolutifs et à faible impact sur l'environnement : résidence, maisons nomades et évolutives...	3	3 108	37%
	SL-2-B	Créer une charte d'engagement en faveur de la construction bas carbone et biosourcée — par exemple, le bois — pour structurer un réseau local de professionnels spécialisés en construction et rénovation écologiques	4	1 781	21%
	SL-2-A	Créer un lieu de démonstration pour sensibiliser, informer et former citoyens et professionnels aux techniques d'écoconstruction et de rénovation écologique	5	1 725	20%
Encourager les logements économies en énergie	SL-3-E	Inciter et accompagner le déploiement de solutions d'énergie renouvelables dans les logements (panneaux solaires, raccordement aux réseaux de chaleur...)	1	3 807	45%
	SL-3-B	Identifier les logements les plus énergivores grâce à une campagne de diagnostics énergétiques	2	3 380	40%
	SL-3-A	Créer pour les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation	3	3 021	36%
	SL-3-D	Accompagner les habitants de logements collectifs aux bons usages permettant de réaliser des économies d'énergie (chauffage, écogestes, utilisation de l'électroménager...)	4	2 349	28%
	SL-3-C	Proposer un accompagnement spécialisé aux propriétaires des bâtiments (copropriétés) devant faire l'objet d'une rénovation prioritaire	5	2 316	28%
Accompagner les nouvelles façons d'habiter	SL-4-E	Augmenter et équilibrer le nombre de logements sociaux et étudiants dans l'ensemble du territoire en garantissant une bonne desserte par les transports en commun	1	4 075	49%
	SL-4-B	Réserver du terrain pour créer de l'habitat partagé et accompagner les usages dans ces espaces de vie	2	2 719	33%
	SL-4-C	Créer un office foncier solidaire en charge de la gestion des terrains et des logements afin de favoriser l'accès à la propriété à des prix abordables	3	2 647	32%
	SL-4-D	Mettre en place un observatoire des loyers et des vacances de logements dans l'agglomération	4	2 555	31%
	SL-4-A	Organiser des événements « Habiter autrement » avec le monde associatif et professionnel et soutenir les expérimentations aux nouvelles façons d'habiter	5	1 973	24%

Résultats des votes "Agir face à l'Enjeu" pour chaque fonction vitale - résultats définitifs au 15/09/2021
En vert : actions prioritaires retenues par objectif / En bleu: jokers ajoutés

Fonction vitales et objectifs associés	N°	Intitulé de la proposition	Classement En vert: actions retenues + en bleu : joker	TOTAL votes	%
PRODUIRE ET TRAVAILLER					
Faciliter les nouvelles pratiques de travail pour une meilleure qualité de vie	PT-1-A	Favoriser les nouvelles pratiques de travail pour diminuer les déplacements : télétravail, sites de coworking...	1	4 691	56%
	PT-1-E	Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques sur leur lieu de travail (éco-gestes, bonnes pratiques du numérique, mobilités...)	2	3 551	42%
	PT-1-B	Renforcer et créer des pôles de commerces et services à proximité des lieux de travail pour limiter les déplacements	3	3 357	40%
	PT-1-D	Soutenir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en encourageant la formation et l'animation sur les enjeux écologiques et sociaux	4	2 006	24%
	PT-1-C	Créer un bureau des temps pour mieux articuler le temps de travail et le temps pour soi	5	879	10%
Faire de la transition écologique une opportunité économique	PT-2-E	Développer une filière économique dédiée au vélo : équipements, réparation, sécurité..	1	3 267	39%
	PT-2-B	Renforcer les relations inter-entreprises au sein des pôles d'activités pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement	2	3 250	38%
	PT-2-A	Devenir un territoire pionnier en valorisant les friches pour encourager l'installation d'entreprises vertueuses	3	3 122	37%
	PT-2-D	Développer les filières locales du bois et du chanvre	4	2 925	35%
	PT-2-C	Accélérer la production locale d'énergies renouvelables en impliquant les habitants (co-construction et financement participatif)	5	2 521	30%
Encourager les acteurs économiques et publics à adopter des pratiques plus vertueuses	PT-3-D	Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales comme c'est le cas pour les critères sociaux	1	5 471	65%
	PT-3-B	Promouvoir activement les entreprises et commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours...	2	2 691	32%
	PT-3-E	Doter les collectivités locales d'outils d'évaluation de leur impact environnemental	3	2 265	27%
	PT-3-C	Proposer un cycle de formation aux acteurs économiques et industriels afin de partager les bonnes pratiques et actions rapides à mettre en œuvre	4	2 065	25%
	PT-3-A	Élaborer un modèle « angevin » de Responsabilité Sociétale des Entreprises, avec des indicateurs de résultats, et animer cette démarche collective	5	1 957	23%
Soutenir et accompagner l'innovation et la recherche	PT-4-E	Informier et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts	1	4 236	51%
	PT-4-A	Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs : expérimentations de matériaux, de végétaux ou de services en la matière	2	3 680	44%
	PT-4-B	Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives (formation, financements...)	3	2 486	30%
	PT-4-D	Mobiliser l'épargne locale au service des innovations écologiques dans le territoire : financement participatif, actionnariat...	4	2 398	29%
	PT-4-C	Créer un centre de ressources, d'expertise et d'accompagnement à l'innovation écologique et sociale, à destination de tous les citoyens	5	1 791	21%

Annexe 3 ter :
Feuille de route
Assises de la Transition Ecologique

Feuille de route Assises de la Transition Ecologique

2021-2026



63 actions à mettre en œuvre

Se Nourrir

Consommer

S'épanouir

Se déplacer

Vivre en
bonne santé

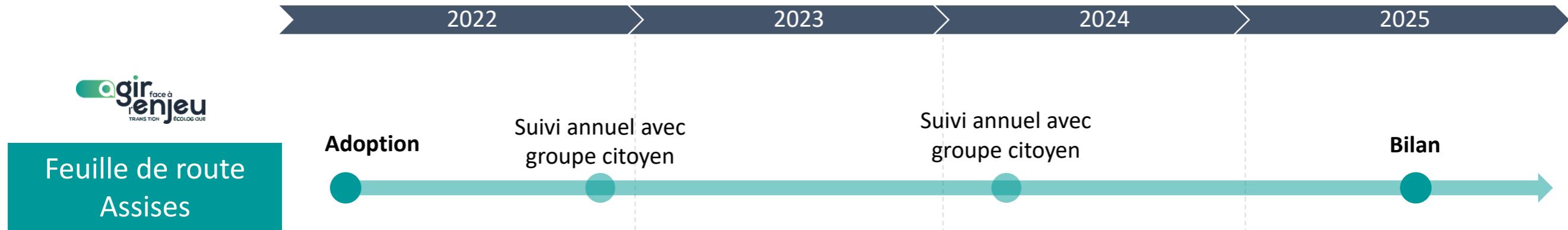
Se loger

Produire et
travailler

- **10 dont le cadre et les actions sont à concevoir** (dont 6 actions dans Produire et travailler)
- **35 qui peuvent s'appuyer sur quelques actions engagées mais à consolider pour leur mise en œuvre** Par ex. : services de réparation, créer un centre anti-gaspi, biodéchets, lignes express, transports à la demande, piétonnisation, protéger les espaces sauvages et zones humides, végétaliser pour protéger de la canicule, critères environnementaux dans les achats...
- **17 pour lesquelles des engagements ont été formalisés, et dont les actions sont à réaliser** Par exemple : actions du PAT, zéro déchets, réduction gaspillage éclairage, actions du plan vélo (aménagements cyclables, véloroutes...), créer un guichet unique pour la rénovation...
- **1 action réalisée** (aide à l'acquisition aux vélos classiques)

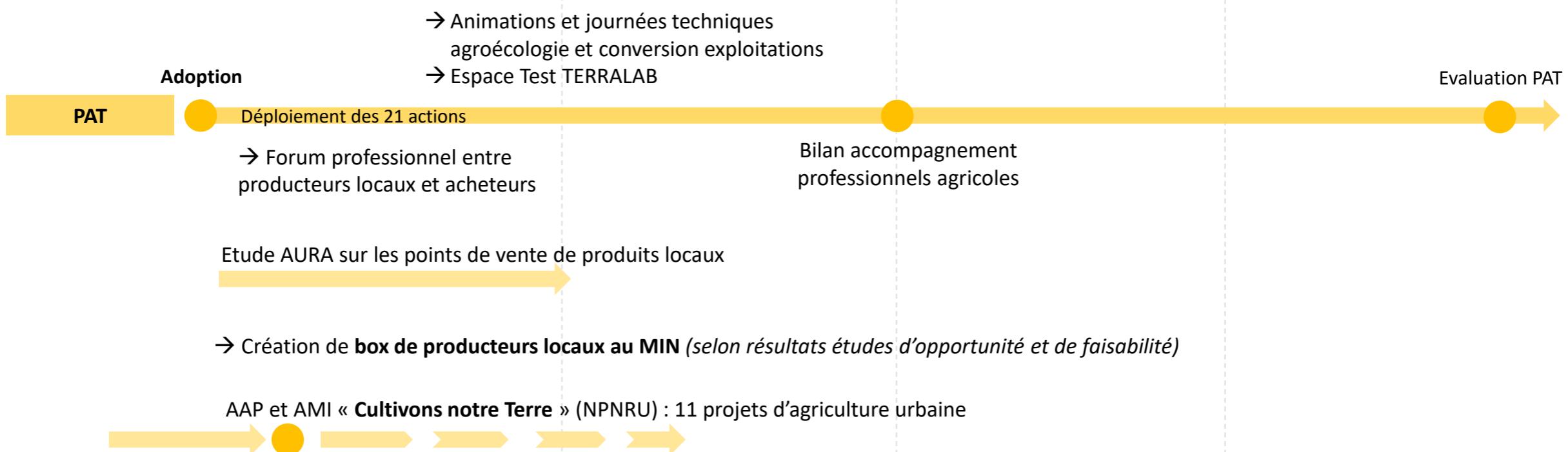


Un cadencement des actions à venir



Quelques illustrations :

Se Nourrir



Un cadencement des actions à venir

Consommer

Feuille de route Eco-circ.

Adoption

Filières BTP, réparation réemploi, éco. numérique etc.

Défi Foyers Zéro Déchets Bilan et suites

→ nouveau Plan local prévention déchets

Stratégie biodéchets

expérimentation AV, broyage etc.

Déploiement

Résultats expérimentation

Territoire Intelligent

Eclairage public rénové (30 000 points) : -66% d'économies d'énergie d'ici 2025

Politique sensibilisation / éducation Environnement

Etude Maison de la Transition écologique

Identification de projets pour participation citoyenne

Schémas Boucles vertes + Sentiers communautaires

Révision

→ Certification ISO des événements

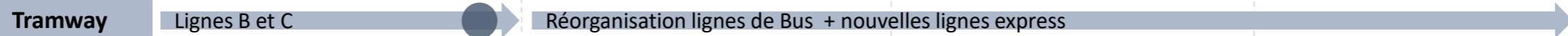
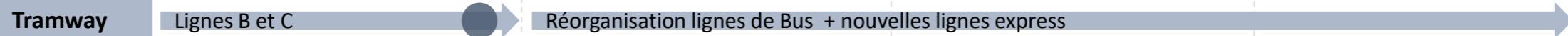
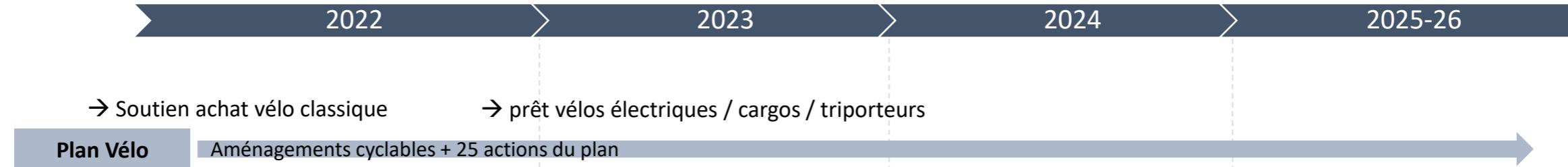
Tourisme durable

Passeport vert etc.

S'épanouir

Un cadencement des actions à venir

Se déplacer



Renfort Irigo PRO (plan déplacement entreprises) →

Plan piéton →

→ Expérimentation service de covoiturage KLAXIT

→ Politique stationnement

→ **Atlas Biodiv** Communes et ALM

→ Inventaires Zones humides & haies bocagères

→ **Trame noire** (expérimentée avec TI)

Plan Biodiv →

→ PLUi, OAP Bioclimatisme

Plan Adaptation →

Révision SCOT puis PLUi (Transition écologique renforcée) →

→ OAP trame verte et Bleue

Stratégie grand cycles de l'eau →

Vivre en Bonne Santé

Un cadencement des actions à venir

Se Loger

Mieux Chez Moi

Programme SARE (*Service d'accompagnement à la rénov. énergétique*)

→ Accompagnement EnR

→ étude création **office foncier solidaire**

→ création **foncière commerce (ALTER)**

Création outil jumeau numérique (TI)

Modélisation îlots de chaleur

Produire et
Travailler

**Boîte à outils
ALDEV**

Accompagnement entreprises sur la Transition écologique

→ Etude AURA **Tiers lieux**

→ Etude **filière économique vélo**

→ **Fabrique à projet** Angers Technopole

Feuille de route **achats publics durables ALM**

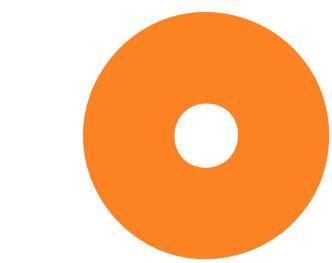
→ Mobilisation clubs et réseaux d'entreprises pour mutualisation

2022 2023 2024 2025-26

A suivre...

- 1^{er} semestre: **élaboration des 63 fiches actions avec:** pilotage (élus, services, partenaires) objectifs, délais de réalisation, modalités de mise en œuvre, moyens, partenariats, indicateurs de résultats ...
- 2nd trimestre : **délibération** sur les modalités de constitution et de travail du **groupe de suivi et d'évaluation associant citoyens** tirés au sort parmi les participants des Assises aux élus en charge de politiques de transition écologique
- 3^e trimestre 2022 : lancement des travaux de la 1^{ère} phase d'évaluation





angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Projet de territoire 2016-2030 :

- Annexe 4 bis : Barométropole (Aura)
- Annexe 4 ter : Plaquette relative à la 1ère observation et évaluation du projet de territoire (2014-2019)

Annexe 4

Février 2022

Projet de territoire 2016-2030



Un projet pour demain

Nous avons la chance d'habiter un territoire exceptionnel. Et pourtant, nous avons tendance à ne même plus nous en rendre compte. Il est fréquent que ce soit le regard de ceux qui découvrent ce territoire qui nous le rappelle.

Pendant trop longtemps, nous avons consciemment ou involontairement appliqué la maxime que pour « vivre heureux, il fallait vivre forcément caché ». Une profonde humilité, héritée de siècles passés, de notre culture, du caractère volontiers taiseux de ceux qui ont façonné nos paysages et notre patrimoine, a amplifié ce penchant.

Il est temps de changer de logiciel.

Faire parler de nous, faire connaître notre Communauté urbaine, faire reconnaître ses atouts, faire savoir ses talents, faire émerger ses ambitions, nous le devons au passé, précisément, mais plus encore si nous voulons développer notre territoire et lui permettre d'avoir le rayonnement qu'il mérite.

Pas par arrogance, pas par prétention, pas non plus par chauvinisme... Non, nous le devons pour qu'Angers Loire Métropole et ses habitants puissent donner la pleine mesure de leur potentiel.

Nous le devons pour attirer des entreprises et créer des emplois. Nous le devons pour attirer des touristes et créer l'activité. Nous le devons pour attirer des richesses et porter des projets.

Mais il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va. C'est très exactement l'objectif de ce projet de territoire que vous tenez entre vos mains : choisir un cap, tracer un itinéraire, fixer un horizon atteignable.

Sous la houlette de la 1^{re} Vice-Présidente, Roselyne Bienvenu, et le concours actif d'un comité de pilotage composé de Jean-Pierre Bernheim, Denis Chimier, Jean-Louis Demois, Daniel Dimicoli et François Gernigon, le diagnostic a été posé et partagé. Les opportunités et les menaces ont été identifiées, et les ambitions regroupées dans cinq chapitres volontairement synthétiques pour que l'ensemble tienne en une cinquantaine de pages.

Ce projet ne recherche pas l'originalité à tout prix, il se veut authentique et enraciné. Ce projet ne cherche pas à fantasmer notre territoire pour le glorifier, il vise à lui rendre justice et à le développer.

Ce projet n'est pas un catalogue exhaustif, il est une feuille de route qui a vocation à être enrichie. Ce projet n'est pas la production d'un cabinet spécialisé, il est le fruit du travail des élus de proximité. C'est le gage de sa sincérité.

Nous sommes une terre d'équilibre, sachons le préserver dans nos rapports humains. Nous sommes la terre de la douceur angevine. Jamais, devant la brutalité du monde, cette qualité n'a été aussi précieuse et nécessaire. Sachons la valoriser pour en faire une vraie force.

Nous sommes une terre de formation, tirons de notre jeunesse un goût encore plus fort pour entreprendre et innover.

Nous sommes une terre d'humanisme, préservons les solidarités et le respect intangible de la dignité de chacun.

Nous sommes une terre d'exception par notre qualité de vie, notre histoire et nos paysages, soyons-en tous les ambassadeurs.

Christophe Béchu
Président d'Angers Loire Métropole
Maire d'Angers

Sommaire

Un projet pour demain.....	2
Présentation de la démarche	4
Ambition 1 > Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre 6	
Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel	8
Respecter les équilibres entre les territoires et les activités	10
Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises	11
Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs.....	12
Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété	14
Ambition 2 > Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin.....	16
Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité.....	18
Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation	19
Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles	20
Faire de la région d'Angers un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale	20
Favoriser une alimentation de qualité et de proximité	21
Réussir la transition énergétique.....	21
Ambition 3 >Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements....	24
Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements	26
Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants	28
Ambition 4 > Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social.....	30
Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les enfants et jeunes	32
Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines.....	33
Réduire les disparités sociales et développer les solidarités	34
Ambition 5 > Renforcer l'attractivité du territoire angevin	36
Faire de la « douceur angevine » un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire	38
Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence.....	38
Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire	39
Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication	40
Renforcer et développer les réseaux humains et techniques	41
Favoriser les coopérations intercommunales dans un souci de solidarité et de respect mutuels	42
Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs	42
Principes de gouvernance pour la mise en œuvre du projet.....	44
Gouvernance et évaluation du projet	46
Lexique et notes	48
Carte du territoire	51

Présentation de la démarche

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole est le document de référence commun qui, sur la base d'un diagnostic ayant permis d'identifier des enjeux, définit et décline des ambitions pour le territoire pour les quinze ans à venir¹. Il exprime la vision des élus d'Angers Loire Métropole, nourrie par les contributions du Conseil de développement et des services. Cette vision a vocation à être mise en œuvre par la communauté urbaine, les communes, en lien avec d'autres partenaires.

Plusieurs acteurs se sont mobilisés au sein de groupes de travail thématiques à chaque étape de l'élaboration du projet :

- en premier lieu, les élus d'Angers Loire Métropole : tous les Maires, les Vice-Présidents et un délégué (ou suppléant) communautaire par commune ont été invités à participer aux groupes ;
- les services des communes et d'Angers Loire Métropole, ensuite : l'ensemble des directeurs généraux des services des communes et des directeurs de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ont été mobilisés ;
- l'Agence d'urbanisme de la région angevine, enfin.

Le Conseil de développement de la région d'Angers a occupé une place particulière tout au long de la démarche. Il a été saisi dès le début, en amont de son avis sur le document final. La commission « Gouvernance et projet de territoire » a apporté une contribution sur les enjeux puis sur les ambitions et objectifs pour le territoire angevin.

L'assemblée plénière du 21 avril 2016 a adopté l'avis à l'unanimité.

Animée par un comité de pilotage conduit par Roselyne Bienvenu, 1^{re} Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole, en charge des coopérations territoriales, et une équipe projet, l'élaboration du projet a reposé sur quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire a été réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine. Il a identifié les forces et faiblesses, mais aussi les opportunités et menaces. Il les a inscrites dans les tendances observées à de plus grandes échelles. Parmi celles-ci, le réchauffement climatique, la hausse des inégalités, la croissance démographique et le vieillissement de la population, la numérisation de la société et l'hyper-connectivité, la recherche de bien-être et la demande sociale de nature, la mutation du système productif ou encore, les contraintes sur les finances publiques et privées.
- Sur la base des enseignements de ce diagnostic, les groupes de travail thématiques ont identifié les enjeux² pour le territoire dans les quinze années à venir. Afin de répondre aux enjeux ainsi identifiés, ils ont ensuite défini leurs ambitions³ pour le territoire en 2030.
- Dans une 3^e étape, les groupes ont décliné les ambitions en orientations et objectifs.
- Enfin, la rédaction du projet a mobilisé le comité de pilotage et l'équipe projet. Les avis des participants aux groupes, des conseillers communautaires et du Conseil de développement ont été sollicités.

Au total, une cinquantaine de réunions se sont tenues en quelques mois : groupes de travail thématiques, séminaire technique, séminaires d'élus, séminaire rassemblant élus, Conseil de développement et services...

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole a été adopté par le conseil de communauté le 9 mai 2016.

Initialement, la réflexion a été menée autour de six thématiques : aménagement et développement du territoire ; cadre de vie et services de proximité ; développement économique et emploi ; éducation, culture et sports ; relations et coopérations avec les autres territoires ; solidarités et cohésion sociale. Les croisements ont permis d'identifier cinq enjeux transversaux majeurs :

- Renforcement de la dynamique économique et développement d'activités ;
- Appropriation, préservation et valorisation des richesses naturelles et bâties du territoire ainsi que du patrimoine commun ;
- Équilibre des services apportés aux habitants sur le territoire ;
- Vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur ;
- Identité, notoriété, ouverture et attractivité du territoire angevin.

Au terme de cette démarche, la vision des élus d'Angers Loire Métropole pour le territoire angevin dans quinze ans est celle :

- D'une part, d'un territoire dont l'excellence universitaire et l'excellence économique dans certains domaines auront entraîné le développement de l'ensemble du territoire ;
- D'autre part, d'un territoire où la qualité exceptionnelle du cadre de vie aura été renforcée tout à la fois grâce à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et bâties, à la qualité et l'innovation dans l'accès à l'habitat, aux services et aux équipements ainsi qu'à la consolidation du lien social ;
- Enfin, d'un territoire plus ouvert et attractif car il aura pu tirer profit de ces deux premiers piliers.

Pour atteindre cette vision, les élus d'Angers Loire Métropole ont défini cinq ambitions majeures :

1 • PROMOUVOIR LA FORMATION, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

2 • VALORISER LE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE ANGEVIN

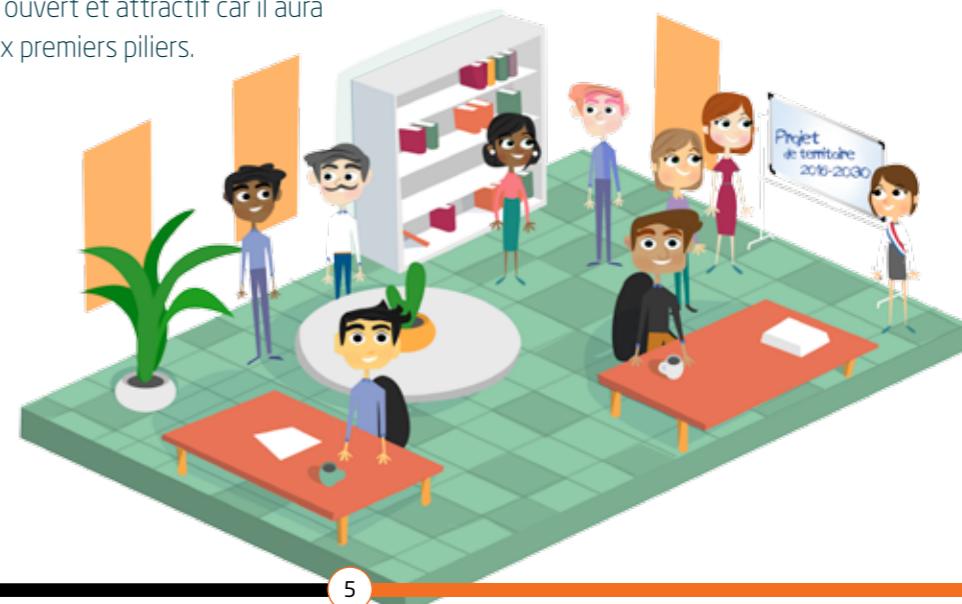
3 • REPENSER LES FORMES D'ACCÈS À L'HABITAT, AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS

4 • FONDER LE VIVRE-ENSEMBLE SUR LA CITOYENNETÉ ET LE LIEN SOCIAL

5 • RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ANGEVIN

L'accent a été mis sur la nécessité de faire vivre le projet et, pour cela, de prévoir les modalités de sa gouvernance et de son évaluation.

La démarche s'est appuyée sur un état des lieux réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région angevine. L'essentiel des informations et données figure dans le diagnostic territorial associé. La plupart des éléments de diagnostic repris dans le projet en sont extraits.



Ambition 1

Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

DIAGNOSTIC

Atouts

- Un tissu économique dynamique et diversifié
- Des filières d'excellence : végétal⁴, digital⁵ et objets connectés⁶, santé
- Des secteurs à fort potentiel : tourisme, industries culturelles et créatives⁷, silver économie⁸
- D'importantes réserves foncières et immobilières pour l'accueil d'entreprises
- 3^e bassin d'emploi du Grand Ouest : 133 000 personnes en emploi, 41% de l'emploi départemental
- Une augmentation globale de la qualification de la population
- Un nombre de cadres supérieurs en progression régulière
- 5^e ville universitaire de France, 38 000 étudiants
- Une offre universitaire publique et privée, riche et diversifiée
- Un potentiel fort en matière de recherche et d'innovation : pôles de compétitivité⁹, clusters¹⁰, structures d'accompagnement et d'accélération...
- Une offre touristique diversifiée : patrimoine naturel et culturel, « La Loire à Vélo »...

Opportunités

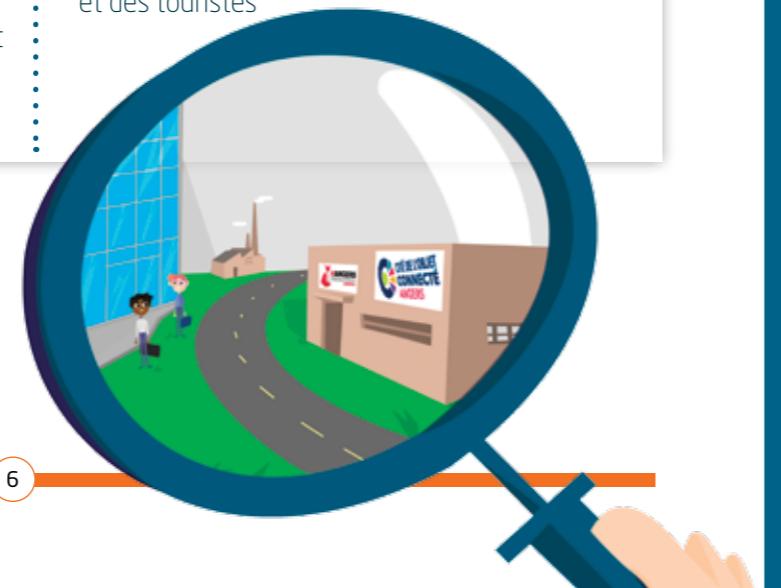
- Une tendance à la spécialisation des territoires sur leurs filières d'excellence
- La numérisation de la société et de l'économie
- De nouveaux modèles économiques et de nouvelles pratiques
- Les transitions écologiques et numériques de l'économie
- Un potentiel d'emplois et de consommation lié au vieillissement de la population et au déplacement des populations dans le cadre de la préparation de leur retraite

Faiblesses

- Relativement peu de grandes entreprises, de centres décisionnels et de bureaux d'études de grande envergure
- Un déficit de cadres supérieurs dans la population active
- Un taux de chômage encore trop élevé
- Moins de 3 % des étudiants inscrits en 3^e cycle
- Des activités de recherche encore trop peu visibles (nombre insuffisant de publications et de brevets)
- Un déficit de richesse lié à un niveau de dépenses de consommation insuffisant
- Des durées de séjour des touristes trop courtes, notamment liées à une offre touristique à adapter

Menaces

- Des contraintes sur les finances publiques et privées
- Une compétition entre les territoires
- Des incertitudes liées à l'évolution des métiers, avec des incidences sur l'évolution des formations
- La mutation des modèles pédagogiques (cours en ligne)
- La baisse du pouvoir d'achat des ménages et des touristes



Enjeux

Le premier enjeu majeur pour notre territoire est le renforcement de la dynamique économique et le développement d'activités.

Il s'agit de contribuer à l'émergence et au développement de toutes les entreprises, quelles que soient leur forme et leur taille. Un facteur clé de succès est d'identifier et partager les secteurs d'activités créateurs de richesses et d'appuyer leur développement sur un dispositif performant de formation, de recherche et d'innovation. Dans le même temps, il s'agit d'accompagner les femmes, les hommes et les entreprises dans les transitions économiques en cours. Rendre lisible et visible cette stratégie économique, c'est prendre le pari de faire du territoire une référence et de renforcer son attractivité. Angers Loire Développement (ALDEV), agence de développement économique et opérateur unique d'Angers Loire Métropole, a été mise en place pour répondre au mieux aux enjeux de développement économique du territoire.

Définition d'une stratégie économique commune pour le territoire, pour le maintien et le développement des entreprises, de l'emploi et du potentiel humain.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la définition partagée d'une feuille de route lisible et visible, avec des priorités identifiées et des moyens associés, qui vise la création de richesses pour tous et pour chacun. La stratégie économique doit trouver l'équilibre entre le renforcement et le développement de filières d'excellence et de secteurs à fort potentiel, d'une part, et le maintien d'activités économiques diversifiées (industrielles, agricoles, tertiaires), d'autre part. La concentration des moyens sur certains secteurs d'activités est nécessaire à leur développement, à leur effet d'entraînement et à la visibilité du territoire. La stratégie économique doit aussi permettre à la fois d'attirer des entreprises extérieures, d'accompagner les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles. Elle doit affirmer le rôle moteur du pôle centre tout en veillant à un développement économique équilibré. Elle repose enfin sur des enjeux de gouvernance : entre la communauté urbaine et les communes, avec les partenaires, les entreprises... En particulier, elle doit s'inscrire dans la stratégie économique régionale.

Réduction des inégalités d'accès à l'emploi.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'amélioration des conditions d'accès au marché du travail pour les habitants, quels que soient leur sexe, leur âge et leur niveau de qualification. Le marché du travail est très concurrentiel et il s'agit de permettre aux habitants, et en particulier aux jeunes, de bien se préparer et se former pour répondre aux besoins des entreprises.

Un pôle d'enseignement supérieur et de recherche qui délivre une formation adaptée et porte une dynamique d'innovation.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Elle doit permettre aux diplômés, originaires du territoire ou d'ailleurs, de trouver un emploi, et aux entreprises, d'embaucher sur le territoire. Cela renvoie aussi bien à l'offre de formation initiale qu'à l'offre de formation tout au long de la vie. Au-delà des domaines de formation, il s'agit de doter les femmes et les hommes des compétences qui leur permettront de s'adapter aux imprévus de leur vie professionnelle. Les enjeux pour le pôle d'enseignement supérieur et de recherche angevin sont tout autant le renforcement de la recherche, sa valorisation et l'accroissement des liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises, pour développer l'innovation. Angers Loire Campus¹¹ a été créé en 2015 pour répondre à cet enjeu, entre autres.

Économie résidentielle¹² et présentelle¹³, le potentiel des services aux personnes et du tourisme.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la croissance de l'économie fondée sur la consommation des personnes présentes sur le territoire. Les retombées économiques positives sont alors liées à l'attractivité, à la consommation¹⁴, mais aussi à la création d'une activité ancrée dans l'économie de proximité et d'emplois faiblement délocalisables. Un des principaux leviers est le tourisme. Le potentiel de développement des services à la personne doit également être pris en compte, dans un contexte de féminisation de l'emploi, de numérisation de l'économie, d'allongement de la durée de vie et de vieillissement de la population, qui reste de plus en plus longtemps à son domicile...

Orientations

Pour un territoire dynamique et innovant, promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

Orientation 1

Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel.

Angers Loire Métropole a l'ambition de concentrer les moyens sur les secteurs d'activité pour lesquels le territoire est particulièrement compétitif et qui sont manifestement créateurs de richesse et porteurs pour son avenir, car ils s'appuient sur la formation, la recherche et l'innovation : les filières d'excellence du végétal, du digital et de la santé, les secteurs à fort potentiel du tourisme, des industries culturelles et créatives et de la silver économie. Cela ne signifie pas renoncer aux opportunités dans les autres domaines (aéronautique, par exemple) : il s'agira notamment d'identifier les marchés d'avenir et d'expérimenter ce qui pourrait être une filière d'excellence ou un secteur à fort potentiel de demain.



Objectif 1 : Affirmer les filières d'excellence et les secteurs à fort potentiel.

Il s'agira de communiquer sur les priorités d'Angers Loire Métropole et sur la conviction qu'elles auront un effet d'entraînement sur le développement du territoire, afin de permettre aux différents acteurs de se positionner en conséquence.

Ainsi, les projets ayant trait aux filières d'excellence et aux secteurs à fort potentiel seront soutenus en priorité. Par ailleurs, les collectivités autres qu'Angers Loire Métropole, en premier lieu les communes, et les habitants, pourront être les relais et les ambassadeurs de cette stratégie. La participation de La Meignanne au projet « French Tech » comme territoire d'expérimentation en milieu rural en est une illustration.

Objectif 2 : Soutenir la formation, la recherche et l'innovation.

Dans une économie de la connaissance, la création de richesse et d'emplois qualifiés repose sur la formation, la recherche et la capacité à innover. Pour cela, c'est l'ensemble de la chaîne qui devra être soutenue et l'ensemble des acteurs qui devront se mobiliser, qu'il s'agisse de domaines d'excellence ou en émergence.

Il s'agira de :

- favoriser les démarches qui ont pour objectif que chaque territoire devienne meilleur dans ses « spécialisations intelligentes » en décloisonnant les acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, entreprises, chambres consulaires...). Ainsi, et sur un périmètre régional, l'Université d'Angers pilote trois démarches de ce type : « Objectif Végétal » ; « Angers Tourisme Lab » et « LUMOMAT » (LUMière Molécules MATière). Elle coanime avec le cluster We Network une démarche similaire dans le domaine de l'électronique professionnelle.
- structurer les secteurs à fort potentiel. Ainsi, dans le domaine de la silver économie, il s'agira de poursuivre la création d'un pôle dont l'objectif est de faire converger en un lieu physique les acteurs de la formation, de la recherche, des entreprises technologiques, du bâtiment ou des services, des usagers, des aidants, des professionnels du social, des mutuelles... pour innover dans l'accompagnement des personnes âgées. Dans le domaine des industries culturelles et créatives, les démarches d'animation de réseaux, mais aussi d'hébergement, seront soutenues.
- soutenir les 3^{es} cycles, la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou encore, la coopération entre enseignement supérieur, recherche et entreprises. Le territoire peut d'ores et déjà s'appuyer sur la politique publique d'Angers Loire Métropole ainsi que sur des structures comme Angers Loire Campus et Angers Technopole, et affirmer leur rôle. Angers est la troisième ville universitaire de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Bretagne Loire. Sa place dans la COMUE se définira en fonction de son excellence, de sa capacité à fédérer ses établissements dans une vraie politique de site, en pédagogie, formation et recherche.

Objectif 3 : Encourager les croisements et les synergies pour soutenir l'innovation.

Les croisements entre les filières d'excellence et/ou les secteurs à fort potentiel et plus largement, dans tous les domaines, seront encouragés afin de susciter et soutenir toute forme d'innovation pour répondre, en 2030, aux besoins des populations et des entreprises.

Les projets interfilières continueront d'être soutenus : végétal et numérique pour mieux préserver l'environnement et rendre l'agriculture plus performante (agriculture connectée, par exemple), santé et numérique pour permettre l'amélioration des soins et le maintien à domicile des personnes âgées, créativité et végétal pour générer de nouveaux axes d'innovation... sont autant de champs de croisements porteurs de développement et d'innovation. La mise en place de doubles diplômes et d'échanges d'étudiants contribuera également à cet objectif de croisement.

Objectif 4 : Garantir une offre d'enseignement supérieur et de recherche généraliste.

La stratégie économique repose sur des filières d'excellence et des secteurs à fort potentiel identifiés comme prioritaires. Elle continuera cependant à s'appuyer également sur la force du pôle d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

Cela supposera de maintenir l'offre de formation actuelle, diversifiée et généraliste, et de l'adapter aux évolutions économiques pour conserver les étudiants, en attirer de nouveaux et maintenir la vocation d'Angers, 3^e ville universitaire de la COMUE Bretagne Loire.



Orientation 2

Respecter les équilibres entre les territoires et les activités.

Le développement économique doit à la fois s'appuyer sur le rôle moteur du pôle centre et être équilibré sur le reste du territoire. Il doit également permettre le maintien de l'ensemble des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emplois et ainsi, d'un tissu industriel, agricole et tertiaire diversifié.

Objectif 1 : Veiller à l'existence d'une offre économique diversifiée et équilibrée.

L'offre foncière et immobilière doit être variée et stratégiquement répartie sur le territoire pour permettre un développement économique diversifié et équilibré.

Ainsi, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définissent une offre foncière et immobilière dans le pôle centre¹⁵ pour accueillir des activités tertiaires supérieures. La destination et la répartition des zones d'activité économique contribueront également à cet objectif : les zones d'activité principales du pôle centre et des polarités ont plutôt vocation à accueillir des activités industrielles et logistiques, tandis que les zones d'activité de proximité sur les autres communes ont plutôt vocation à accueillir des activités artisanales. La prise de compétence complète d'Angers Loire Métropole en matière de zones d'activité économique constitue un outil de promotion de l'équilibre entre communes.

Objectif 2 : Renforcer la cohérence de l'offre commerciale.

L'attractivité commerciale du territoire doit être confortée, en préservant les équilibres, pour répondre aux enjeux de rayonnement et de proximité.

Le confortement du centre-ville d'Angers comme pôle commercial majeur et des pôles commerciaux à fort rayonnement contribuera à renforcer l'attractivité commerciale du territoire. Dans le même temps, il s'agira de préserver l'activité commerciale de proximité, à l'échelle des communes et des quartiers (ou centralités). Les pôles intercommunaux et interquartiers pourront quant à eux répondre à des besoins occasionnels.

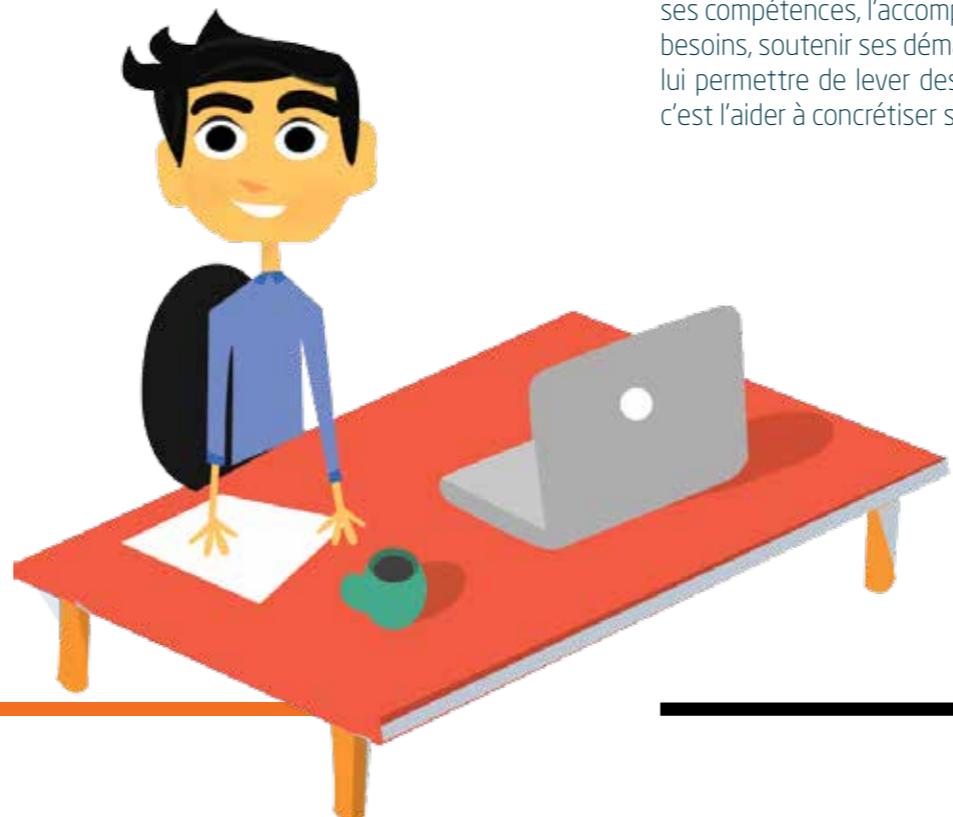
Objectif 3 : Favoriser le développement économique de l'agriculture.

L'importance des terres agricoles, leur qualité agronomique et la performance reconnue au plan national de certaines productions, filières de commercialisation, de transformation... donnent au territoire angevin une opportunité singulière d'appréhender l'agriculture comme une activité économique génératrice de revenus et d'emplois non délocalisables.

À ce titre, les conditions de développement des activités agricoles seront préservées. Les initiatives visant à adapter les exploitations agricoles en développant des activités leur conférant un caractère multifonctionnel (lien avec l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables, les services...) et à valoriser les produits locaux seront favorisées. Dans un contexte de densification urbaine, de vieillissement des exploitants et de conditions contraignantes de transmission d'entreprises, la gestion économique du foncier, la vigilance sur le devenir et la reprise des exploitations agricoles, mais aussi la définition d'un volet économique au projet agricole partagé avec les acteurs du territoire contribueront à cet objectif.

Objectif 4 : Accompagner le développement des services aux populations et aux entreprises.

La tertiarisation de l'économie inclut le développement de nouvelles activités et services publics et privés à haute qualification, mais aussi de l'économie résidentielle. Les services aux populations et aux entreprises sont une composante importante de cette dernière. En accompagnant le développement, c'est encourager une économie de proximité, peu délocalisable, et répondre aux nouveaux besoins.



Il s'agira d'identifier les conditions favorables à l'implantation des services aux populations et aux entreprises en termes d'insertion urbaine, d'offre foncière et immobilière, de desserte numérique et en transports... L'économie sociale et solidaire¹⁶, développée dans les entreprises, les associations, les mutuelles, les coopératives, joue un rôle important. Sa part dans le développement du territoire angevin et dans l'innovation sociale continuera d'être encouragée (Inter réseau de l'économie sociale et solidaire-IRESA, France Angers Mécénat...)

Orientation 3

Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises.

La présence d'entreprises sur le territoire et leur déploiement sont des conditions indispensables au développement de l'emploi local. Angers Loire Métropole a l'ambition de mobiliser les moyens de tous les acteurs pour faciliter à la fois l'arrivée et la création de nouvelles entreprises, le maintien et la croissance des entreprises existantes ainsi que leur adaptation aux mutations économiques à venir.

Objectif 1 : Soutenir la croissance des entreprises.

Pour rester compétitive, une entreprise a besoin d'innover, quelle que soit la forme d'innovation. Lorsqu'elle se développe, elle recrute et forme les salariés. Son développement passe aussi parfois par la conquête de nouveaux marchés, y compris internationaux. Impulser une culture de l'innovation chez les jeunes, les salariés, les chefs d'entreprise, accompagner le passage de l'idée à sa réalisation, permettre à une entreprise d'accroître ses compétences, l'accompagner dans la réponse à ses besoins, soutenir ses démarches d'internationalisation, lui permettre de lever des fonds pour sa croissance..., c'est l'aider à concrétiser son développement.

Il s'agira notamment de :

- communiquer à l'échelle du territoire sur les réussites, pour constituer une source de stimulation et de reconnaissance ;
- renforcer les liens entre entreprises et recherche à travers des outils comme Angers Technopole et les pôles de compétitivité ;
- donner la possibilité d'expérimenter rapidement une idée, par exemple à travers Angers Terre d'expérimentation¹⁷ et la Cité de l'objet connecté ;
- accompagner des projets de croissance grâce à des dispositifs comme l'Accélérateur de croissance angevin et les fonds de capital-risque ;
- poursuivre l'accompagnement en ressources humaines des entreprises, par exemple grâce aux dispositifs d'aide à la création d'emplois, à la plateforme ressources humaines au sein d'ALDEV ;
- au-delà des dispositifs spécifiques de soutien à l'internationalisation, créer et faire connaître des réseaux d'acteurs, dont ceux des actifs ayant étudié à Angers.

Objectif 2 : Aider et accompagner la création et la transmission d'entreprises

Le potentiel de développement de l'emploi local réside également dans les petites et moyennes entreprises. Le développement de l'auto-entrepreneuriat constitue une alternative à l'emploi salarié. C'est pourquoi toutes les formes d'initiatives entrepreneuriales seront encouragées.

Le développement de l'entreprise TH industries, implantée à Sarrigné et spécialisée dans la fabrication en mécanique, la conception d'outillage de mesure pour le génie civil et les impressions 3D (entreprises, collectivités et particuliers), qui a pour client notamment Airbus, en est un exemple.

La mise en œuvre de cet objectif s'appuiera sur le maintien, le renforcement et la coordination de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises (microentrepreneurs, par exemple). Les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche contribueront à soutenir l'entrepreneuriat étudiant. Accompagner la création des entreprises, ce sera également être vigilant aux projets de reprise.

Objectif 3 : Contribuer à l'implantation des entreprises.

Identifier et créer les conditions favorables à l'implantation des entreprises est indispensable pour les attirer et aider au développement de l'emploi. Une vigilance particulière sera portée aux activités de conception-recherche, les activités de production y étant souvent étroitement liées.

Il s'agira de valoriser les atouts du territoire (desserte en transports, logement, offre culturelle, cadre de vie...) et d'adapter l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises, en quantité comme en qualité (accessibilité physique performante, accès numérique, insertion dans le tissu urbain...) Le renforcement d'une politique de prospection et sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire joueront aussi un rôle important.

Objectif 4 : Favoriser les conditions de réussite de la transition numérique et écologique des entreprises.

Les entreprises doivent intégrer la révolution numérique. De même, face à la préoccupation croissante de la société pour la préservation de l'environnement, leur responsabilité s'affirme. Territoire du digital et du végétal, Angers Loire Métropole a l'ambition d'accompagner les entreprises dans ces transitions.

Il s'agira d'amener le plus grand nombre d'entreprises angevines à réussir leur mutation en intégrant au moins quatre leviers de compétitivité : révolution numérique et nouvelles technologies, transition énergétique, nouveaux modèles économiques et performance globale. Une condition indispensable à l'atteinte de cet objectif est la desserte numérique des entreprises et sa qualité, en priorité dans les zones d'activité économique, sans oublier les entreprises agricoles et diffuses. Il s'agira par ailleurs de faire émerger et grandir les acteurs dans des secteurs d'activité à fort potentiel de développement : énergies renouvelables, bâti à énergie positive, conversion et stockage d'énergie, réseaux intelligents, big data et objets connectés, éco-mobilité des biens et des personnes, agriculture écologiquement intensive...

Orientation 4

Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et futurs actifs.

Le développement de l'emploi local et la diminution du taux de chômage à l'échelle du territoire reposent sur la création de conditions favorables, en s'appuyant sur la croissance de la valeur ajoutée des entreprises. Ils reposent également sur l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi pour les personnes sans emploi et sur l'accompagnement des personnes en emploi dans l'anticipation des mutations économiques.

Objectif 1 : Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois.

Il s'agira de tendre vers une adéquation entre le besoin des entreprises qui recrutent et les actifs en recherche d'emploi, à tous les niveaux de qualification.

Cela supposera d'agir pour :

- préparer à la recherche d'emploi;
- mieux anticiper les impacts des évolutions économiques sur les métiers et les compétences recherchées;
- adapter les formations aux besoins des entreprises et améliorer l'accès à la formation, toutes formations confondues (formation initiale, universitaire ou non, apprentissage, formation professionnelle et continue...);
- permettre la rencontre entre employeurs et actifs en recherche d'emploi;
- donner de la lisibilité aux besoins des entreprises et aux opportunités ;
- faciliter les transitions professionnelles.

Les services développés par Angers Loire Métropole iront dans ce sens, comme c'est déjà le cas avec la plateforme Angers.tagemploi.com, qui regroupe les offres d'emploi concernant le bassin d'emploi, avec les forums emploi qui s'organisent à différentes époques de l'année et avec les dispositifs de gestion territoriale des emplois et des compétences. Cela supposera également de travailler en partenariat avec les acteurs de l'emploi : Région, DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Pôle emploi...

Objectif 2 : Faire d'Angers Loire Campus l'interface entre l'enseignement secondaire en amont et le monde professionnel en aval.

S'agissant en particulier de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche, il s'agira d'offrir aux étudiants un socle de connaissances larges, incluant des connaissances sociétales, afin qu'ils puissent s'adapter.

Plusieurs leviers seront mobilisables :

- mieux articuler les ponts entre le secondaire et l'enseignement supérieur, d'une part, et entre l'enseignement supérieur et les entreprises, d'autre part;
- adapter l'offre de formation initiale et continue à l'évolution des emplois et des formes et natures d'activité économique ;
- garantir l'accès à l'offre de formation initiale et continue.

Au-delà d'Angers Loire Campus, qui rassemble les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ensemble des établissements de formation à Bac + 2 doivent également concourir au même objectif.

Objectif 3 : Adapter les moyens de préparation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi aux besoins des territoires.

Sur le territoire, la problématique du chômage est partagée par toutes les communes, mais elle est davantage concentrée dans certains quartiers (les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment). Il s'agira d'améliorer la préparation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les territoires où ils sont les plus nombreux, sans pour autant mettre les moyens exclusivement sur ces territoires.

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération angevine, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes. Sa définition et sa mise en œuvre par tous les acteurs du territoire (État, collectivités locales...) y participeront. Des initiatives de mise en réseau des demandeurs d'emploi contribueront à maintenir un certain équilibre.

Objectif 4 : Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, des chômeurs de longue durée et des seniors.

Certains publics sont particulièrement touchés par la hausse du chômage, comme les jeunes et les seniors. D'autres réunissent des facteurs défavorables au retour à l'emploi, comme les chômeurs de longue durée. Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle

rapide doit permettre d'éviter d'allonger les périodes de chômage et la perte d'employabilité qui s'ensuit.

En plus des dispositifs de droit commun, il s'agira de mobiliser des dispositifs spécifiques : recrutement de publics prioritaires par les entreprises ; accompagnement spécifique des publics concernés (Mission locale angevine - MLA, Plan local pour l'insertion et l'emploi - PLIE...)

Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilité géographique : amélioration de l'accès aux transports individuels et collectifs ainsi que de la mobilité « culturelle » (la plateforme mobilité constitue déjà une réponse), de l'accès à certains services comme la garde d'enfants...

Pour les jeunes, l'amélioration de l'orientation scolaire et universitaire, mais aussi l'information sur les métiers et les entreprises du territoire seront des préalables indispensables.

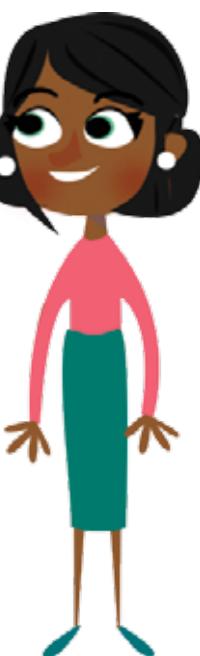
La mise en réseau des acteurs de l'accompagnement et des entreprises sera poursuivie (réseau Rebondir, par exemple).

Objectif 5 : Favoriser les conditions de réussite de la coopération entre entreprises et collectivités.

La coopération entre les entreprises et les collectivités sera indispensable pour que les entreprises s'investissent au profit du territoire en tant que moteurs du développement économique local.

Cette coopération passera par l'organisation du dialogue avec et entre les entreprises pour le rendre permanent et efficace. Le dialogue avec les entreprises a pour objectif de mieux les accompagner. Il s'appuie aussi sur leur responsabilité sociale, qui est la contrepartie de leur accompagnement par les collectivités. Elle les conduit à proposer des stages, à créer des emplois aidés, à recruter des jeunes sans expérience professionnelle et d'autres publics prioritaires, à développer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation...

Le dialogue entre les entreprises a quant à lui pour objectif de partager les bonnes pratiques et d'insuffler une dynamique de coopération.



Orientation 5

Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété.

Pour le territoire angevin, l'ambition est de développer une politique touristique ambitieuse, fondée sur ses qualités intrinsèques et sur son accessibilité via la route, le fer, les airs et l'eau.

Objectif 1 : Développer le tourisme d'agrément.

Il s'agira de mieux valoriser à des fins touristiques le patrimoine exceptionnel du territoire, tant dans le contenu de l'offre proposée que dans la promotion et la commercialisation de celle-ci. L'attractivité d'une destination touristique repose en effet sur son accessibilité et sur sa capacité à proposer des prestations (y compris dans le domaine des technologies numériques) adaptées à la demande des clientèles recherchées.

La destination touristique angevine devra se distinguer des autres en mettant l'accent sur ses points saillants. Un premier atout est le patrimoine naturel d'exception, distingué par le classement UNESCO du Val de Loire et celui de Natura 2000 pour les Basses Vallées angevines. Sa valorisation s'appuiera sur :

- l'aménagement de communes rurales à potentiel touristique. À titre d'exemple, Pruillé dispose de plusieurs atouts : son bac pour traverser la Mayenne, son port de plaisance, la possibilité de pratiquer le ski nautique, son camping municipal, sa base de loisirs, sa guinguette...
- le développement des itinérances touristiques. Le territoire compte déjà de grands itinéraires cyclables structurants (« La Loire à vélo », Vélo Francette®, La Vallée du Loir à vélo) et Angers Loire Métropole aménage une offre de boucles vertes cyclables complémentaires. De plus, Angers Loire Métropole poursuit une politique ambitieuse de valorisation des sentiers pédestres. Ainsi, à Soulaines-sur-Aubance, un sentier dit « communautaire » est valorisé par Angers Loire Tourisme en raison de son intérêt touristique (qualité du patrimoine bâti et des paysages de vigne et de forêt).
- la valorisation des rivières. Le réseau hydrographique atypique du territoire présente cinq ambiances de rivières différentes : Mayenne, Sarthe, Loir, Maine et Loire, propices au développement d'activités nautiques diversifiées : croisières, bateaux traditionnels, plaisance, canoë, voile...) et de pêche.

Un autre point fort est le patrimoine culturel et sportif, riche et diversifié. Plusieurs axes de développement sont identifiés :

- le cœur historique d'Angers, pour attirer les visiteurs adeptes de tourisme urbain et culturel;
- des sites de visite majeurs. Le château d'Angers et la tenture de l'Apocalypse (unique au monde), ainsi que Terra Botanica, premier parc européen sur la thématique végétale, sont les deux têtes de pont d'un réseau de 17 sites majeurs. La chapelle Notre-Dame-de-Béhuard, perchée sur un rocher, contribue à faire la renommée de la commune ;
- la mise en tourisme des savoir-faire locaux, symbolisée par « made in Angers », ainsi que les musées techniques (Espace Air Passion, musée de l'Ardoise, musée des Coiffes...);
- la valorisation du végétal auprès du grand public. Outre Terra Botanica, le territoire est riche d'espaces naturels remarquables, parmi lesquels le parc des Ardoisières, à Trélazé ; de vignobles ; d'évènements comme les Jardins d'expression, au parc de Pignerolle, à Saint-Barthélemy-d'Anjou... ;
- les évènements culturels tels que les Accroche-cœurs, Premiers plans, le Festival d'Anjou, la Balade du roi René, le Festival estival de Trélazé, ou encore le parcours d'art contemporain NOV'art, à Villevêque, qui permet également de découvrir le patrimoine de la commune (château, moulin, église, presbytère, site du Loir...);
- les évènements sportifs. Le territoire offre un agenda important et varié d'évènements sportifs, susceptibles de drainer des publics touristiques et de générer des retombées substantielles en termes économiques et de notoriété.

L'importance du tourisme d'affaires est une opportunité pour déclencher le souhait de revenir pour un séjour d'agrément, et vice-versa.

Objectif 2 : Conforter le pôle des rencontres professionnelles.

Le développement d'une destination dans le secteur des rencontres professionnelles et des grands évènements repose sur la présence d'équipements structurants capables d'accueillir de grands rassemblements, mais aussi sur l'organisation du territoire pour promouvoir la destination et accueillir les visiteurs. Ce développement doit s'opérer en lien avec le tissu économique et notamment, les filières stratégiques.

Le territoire angevin accueille de grands congrès et salons tous les ans (végétal, viticulture...) ou ponctuellement (Congrès mondial des journalistes en 2016, Congrès mondial de l'horticulture en 2022). Cet axe devra être poursuivi en sollicitant systématiquement les acteurs économiques. Il s'agira également de recevoir tout au long de l'année des évènements d'affaires.

En termes d'équipements, le territoire devra conserver son niveau d'équipement et en améliorer la qualité, afin de rester en phase avec le marché. Il peut s'appuyer sur le centre de congrès, le parc des expositions, le centre d'affaires de Terra Botanica, Arena Loire, Athlétis..., sans oublier les grands équipements sportifs (stade du Lac-de-Maine, piscine et stade Jean-Bouin...), calibrés pour recevoir des évènements d'envergure nationale voire internationale.

Objectif 3 : Veiller à l'existence d'une offre d'hébergement diversifiée et de qualité.

L'offre d'hébergement du territoire angevin devra être adaptée aux besoins de tous les visiteurs en tenant compte des nouvelles formes de tourisme (nature, par exemple) et de l'économie collaborative¹⁸.

Il s'agira d'identifier les forces et faiblesses de l'offre d'hébergement et de favoriser son développement en fonction des attentes des visiteurs : hôtels, gîtes, meublés, chambres chez l'habitant, campings... L'objectif est de rassembler et de coordonner les moyens de l'ensemble des acteurs au service de l'accueil des touristes.

Objectif 4 : Communiquer et accueillir efficacement.

Le territoire angevin doit se doter de moyens efficaces de promotion et de communication, adaptés aux publics qu'il souhaite séduire. Il lui sera nécessaire de disposer d'outils pour accompagner les visiteurs au cours des trois phases-clés de leur séjour : avant, pendant et après. Ces outils devront être partagés avec les acteurs du territoire.

Cela supposera également d'organiser :

- un réseau d'accueil et d'information performant (office de tourisme, points d'accueil touristiques, bornes d'information 24/24, accueil hors les murs...);
- une accessibilité aux réseaux numériques (WiFi, 4G...);
- une signalétique touristique complète.

Le territoire s'appuiera sur la présence du pôle régional sur le tourisme pour devenir un territoire de formation et d'innovation pilote en France.



Ambition 2

Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin

DIAGNOSTIC

Atouts

- L'omniprésence de l'eau : une des plus vastes zones de confluence de France, le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, les Basses Vallées angevines classées Ramsar et Natura 2000
- Une diversité exceptionnelle de paysages et d'ambiances, à un carrefour géologique
- Un climat doux, qui favorise l'horticulture et l'agriculture spécialisée
- Une importante variété végétale et animale
- Un territoire de taille raisonnable permettant de privilégier une agriculture de proximité
- Un patrimoine bâti riche, marqué par le schiste et le tuffeau
- Une nature facilement accessible aux habitants
- Angers, 1^{re} ville de France pour les espaces verts en ville
- Un potentiel solaire et en biomasse

Faiblesses

- Des contraintes d'aménagement : zones d'expansion des crues, organisation complexe des déplacements...
- Une pression sur les terres agricoles et naturelles et une banalisation des paysages en raison de l'accélération de l'urbanisation et des nouvelles formes d'urbanisation
- Un patrimoine bâti trop peu valorisé
- Une part modale de la voiture qui reste significative
- Plus de 80 % de l'énergie utilisée en provenance de gisements de combustibles
- Peu de potentiel éolien et en énergie hydroélectrique

Opportunités

- Une exigence de qualité et une demande croissante de nature par les habitants
- Une préoccupation croissante pour la préservation des ressources et de l'environnement
- La participation citoyenne à la valorisation du cadre de vie
- Le développement des énergies renouvelables

Menaces

- Le réchauffement climatique
- L'imperméabilisation des sols
- La diminution de la biodiversité
- L'épuisement des ressources naturelles, dont les énergies fossiles



16

Enjeux

Le deuxième enjeu majeur pour notre territoire est l'appropriation, la préservation et la valorisation de ses richesses naturelles et bâties ainsi que du patrimoine commun.

Il s'agit à la fois de rendre vivant le patrimoine du territoire et de préserver l'environnement dans une perspective de développement durable. Cela constitue l'un des piliers de la qualité du cadre de vie pour les habitants et, au-delà, de la notoriété et de l'attractivité du territoire.

Préservation, valorisation, appropriation et partage des richesses naturelles et bâties du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la préservation de son patrimoine naturel et bâti, dans sa diversité et sa qualité. Mais le patrimoine n'a pas vocation à être « muséifié ». Au contraire, il doit être approprié par les habitants. Sa singularité le rend constitutif d'une identité de territoire, dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître. Son omniprésence et sa proximité en font le support possible de rencontres. L'appropriation des richesses par les habitants, la responsabilisation de ces derniers ainsi que la cohabitation entre les usages de ces richesses sont la meilleure garantie de leur préservation.

Contribution du territoire à la préservation du patrimoine commun d'ici et d'ailleurs.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est sa contribution à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, de l'eau, des sols..., au-delà de la préservation de ses propres richesses naturelles. C'est également la réduction de la consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions par les habitants, ainsi que la réduction de leur dépendance à ces énergies. Les transports occupent une place particulière dans cet enjeu, dans la mesure où ils génèrent une partie des émissions de gaz à effet de serre.

Le PLUi fait de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire un enjeu essentiel. Il affirme comme préalable à toute planification urbaine l'identification et la nécessaire prise en compte des atouts du territoire. De plus, le fait même de réaliser un PLU unique sur l'ensemble du territoire garantit un traitement homogène de cet enjeu. Enfin, le PLUi intègre pour la première fois la politique des déplacements et la politique de l'habitat. Cela renforce encore la cohérence d'intervention publique recherchée au profit de la valorisation du patrimoine naturel et bâti.



17

Orientations

Pour un territoire harmonieux, valoriser son cadre de vie exceptionnel.

Orientation 1

Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité.

Dans un contexte marqué par la pression croissante sur les ressources naturelles et, parallèlement, par la demande croissante de nature, Angers Loire Métropole a l'ambition de préserver et de valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelles du territoire angevin. Cette ambition doit conduire à concilier des objectifs environnementaux avec des objectifs humains - de santé publique, et économiques - de création de richesses et ce, dans l'intérêt de tous, habitants et professionnels.

Objectif 1 : Préserver et mettre en valeur les paysages emblématiques.

Il s'agira de préserver la diversité des paysages et d'éviter leur banalisation. Les identités locales qu'ils créent devront être affirmées comme faisant partie de l'identité de l'ensemble du territoire. Une vigilance particulière sera portée à l'interaction spécifique entre le végétal, l'eau et le schiste.

L'identification, la préservation et la valorisation des différents paysages (des vallées inondables, du schiste, des bocages, de la vigne...) s'appuieront sur les recommandations, les prescriptions ou les règlements des documents d'urbanisme, SCoT et PLUi, notamment. Ainsi, les paysages du Val de Loire et des Basses Vallées angevines seront préservés et valorisés. Cela contribuera aussi à mettre en avant les communes concernées, à l'instar de Bouchemaine, dont le site de la confluence de la Maine et de la Loire participe au paysage ligérien, ou encore de Canenay-Epinard, une des portes d'entrée des Basses Vallées angevines. Les projets urbains devront intégrer les caractéristiques de ces différents paysages. Ainsi, le projet « Cœur de Maine » contribuera à redonner une place à la rivière dans le centre-ville d'Angers. Le projet de développement des Ponts-de-Cé se construit autour du pôle universitaire et sportif des Hauts-de-Loire, seule partie du territoire de la commune qui ne soit pas inondable.

Objectif 2 : Protéger et valoriser les espaces majeurs favorables à la biodiversité.

La préservation de la biodiversité est un impératif pour le territoire angevin, car elle remplit de nombreuses fonctions au service des populations : économique, environnementale, sanitaire, sociale, culturelle... C'est ce regard porté sur la biodiversité qui transformera les contraintes naturelles ou réglementaires pesant sur certains espaces en leviers d'action et ces espaces, en lieux d'expérimentation.

La préservation de la biodiversité s'appuiera notamment sur la définition d'une trame verte et bleue, qui identifie des réservoirs de biodiversité et préserve des continuités écologiques entre eux. D'autres actions de valorisation, d'aménagement et de remise en bon état écologique d'espaces de biodiversité sont mises en œuvre, par exemple, les zones Natura 2000, le Contrat territorial milieux aquatiques – à titre d'exemple, le marais de Montreuil-Juigné fait partie des zones humides identifiées –, la requalification des rives de la Maine, la replantation de haies bocagères en dehors des espaces urbanisés.

La préservation de la biodiversité concerne également le milieu urbain, avec le maintien des espaces naturels au sein des espaces urbains et l'identification fine des composantes végétales majeures (espaces boisés classés, haies, arbres remarquables, alignements d'exception, coeurs d'îlot, jardins patrimoniaux...) Les démarches comme la gestion différenciée des espaces verts, la mise en place de techniques alternatives d'entretien, la démarche « zérophyto »... seront poursuivies. L'éco-quartier de Provins, à Écouflant, est au service d'une dynamique environnementale, sociale et économique ; il a été labellisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à ce titre.

Objectif 3 : Inciter les habitants à être acteurs de la démarche.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ne doit pas demeurer de la seule responsabilité des collectivités. Il est important qu'elle soit également le fait des initiatives des habitants, et en particulier des jeunes, individuellement ou collectivement.

Sensibiliser les habitants sera primordial. Cela pourra prendre plusieurs formes : l'information (actions de communication et de découverte sur les bonnes pratiques, sensibilisation des plus jeunes lors des temps d'activité périscolaire...) ; ou encore, la proximité de la nature, notamment en ville (végétalisation des infrastructures urbaines, développement de jardins familiaux et partagés...)

Soutenir et valoriser les initiatives environnementales sera également indispensable. Ces initiatives peuvent être portées par les habitants, l'économie sociale et solidaire, les entreprises, les institutions ; par exemple, l'implication dans les jardins en pied de bâtiment, la diffusion et l'accompagnement de la poursuite de l'objectif « zérophyto ».

Enfin, il appartiendra aux institutions du territoire d'être elles-mêmes exemplaires pour encourager l'exemplarité des habitants, dans les grands projets comme dans les petites initiatives. Ainsi, Angers Loire Métropole est un modèle en matière de tri des déchets plastiques et de politique « zérophyto », et elle envisage d'aller encore plus loin.

Objectif 4 : Soutenir les pratiques favorables à la biodiversité du monde agricole.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité est indispensable à la pérennité des activités agricoles, mais parfois aussi remise en cause par elles. L'objectif est de concilier à la fois la préservation de l'environnement et une activité économique durable.

Il s'agira de mobiliser différents outils (sensibilisation, conventionnement, soutien financier...) pour maintenir et développer des pratiques respectueuses de la biodiversité : diffuser et accompagner la poursuite de l'objectif « zérophyto », mettre en place une gestion préservant les éléments caractéristiques des paysages (entretien des haies, mares), à l'instar des mesures agroenvironnementales et climatiques promues dans les Basses Vallées angevines, etc.

Orientation 2

Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation.

Le patrimoine bâti du territoire angevin vieillit et est concerné par les évolutions contemporaines : densification, recherche de l'originalité architecturale, vieillissement de la population nécessitant des adaptations, transition numérique et énergétique... Il s'agira à la fois de préserver et de moderniser ce patrimoine en respectant l'identité du territoire.

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

La préservation et la valorisation du patrimoine bâti du territoire contribueront à celles de son histoire. Pour une partie de ce patrimoine, qui vieillit ou qui ne répond plus aux besoins de ses usagers, cela nécessitera des adaptations.

En plus de l'action historique de l'État (au travers des Monuments historiques), les collectivités locales et Angers Loire Métropole sont devenues des acteurs de la préservation du patrimoine bâti, notamment au travers des documents d'urbanisme. Plus de 150 bâtiments sont classés « monuments historiques » à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Parmi eux, la chapelle de la Roche Foulques, à Soucelles. La mise en place d'un secteur sauvegardé sur l'hypercentre et le développement des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur les communes de Béhuard, Bouchemaine et Savennières sont des illustrations de l'action des collectivités locales et d'Angers Loire Métropole.

L'adaptation du patrimoine bâti nécessitera de mobiliser des outils divers (pédagogiques, financiers...) pour encourager une réhabilitation respectueuse (accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées, adaptation au maintien à domicile, performance énergétique, ravalement...) ou un changement de destination (reconversion de friches industrielles...)



Objectif 2 : Concilier identité angevine et innovation dans la production urbaine contemporaine.

Il importera d'encourager le développement d'une architecture singulière, propre au territoire et au contexte urbain de chaque projet, plutôt que de voir se construire des bâtiments similaires à ceux de n'importe quelle opération ailleurs en France. Cette architecture pourra par exemple s'appuyer sur les matériaux (schistes, ardoises...) ou les formes (maison angevine...) emblématiques du territoire. L'esthétique, et sa visibilité, devront s'articuler avec la fonctionnalité pour répondre aux besoins des habitants et prendre en compte le contexte budgétaire contraint.

Pour rechercher cet équilibre entre modernité et identité, il s'agira de stimuler la création architecturale et l'intégration de chaque projet dans son environnement urbain. Les nouveaux projets seront propices à cette innovation, qu'il s'agisse des secteurs à requalifier pour intégrer du contemporain dans une réhabilitation, ou des nouveaux secteurs pour faire apparaître une empreinte originale qui identifie le quartier. Le territoire pourra mobiliser ses ressources, comme les écoles supérieures.

Orientation 3

Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles.

Angers Loire Métropole a l'ambition que le développement urbain de demain soit respectueux des espaces naturels et agricoles, afin de pouvoir répondre aux besoins élémentaires et aux aspirations des habitants.

Objectif 1 : Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels.

L'équilibre entre les zones urbanisées, agricoles et naturelles reposera notamment sur la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels.

Le PLUi s'engage à diminuer de 30 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici à 2027 par rapport à la consommation constatée sur les dix dernières années. À cette fin, le mitage des espaces agricoles et naturels sera proscrit. Surtout, l'étalement urbain sera maîtrisé. Pour ce faire, le renouvellement urbain et l'utilisation plus efficiente des espaces urbanisés seront favorisés, en veillant à proposer des formes d'habitat respectueuses de l'identité patrimoniale du territoire et des attentes des habitants.

Objectif 2 : Qualifier la limite ville - campagne.

Lorsqu'une opération d'urbanisation s'achève, elle inscrit dans le paysage une nouvelle limite entre la ville et la campagne. Traiter cette limite avec qualité – notamment sur le plan paysager – et lui donner un usage sera de nature à garantir sa pérennité. Dans le même temps, cette limite rappellera la proximité entre la ville et la campagne et la porosité entre les espaces urbani-sés et naturels.

Il s'agira de préserver les alternances ville - campagne, mais aussi d'identifier les limites d'urbanisation et de les appuyer sur des éléments existants (voies, cours d'eau, bois...) ou à créer (cheminements, zones boisées, parcs urbains...).

Orientation 4

Faire de la région d'Angers un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale.

Se limiter à préserver le patrimoine le figerait. Sur un territoire doté de telles richesses naturelles et bâties, les valoriser pour en favoriser l'appropriation par les habitants, à des fins de cohésion sociale et d'identité territoriale, est, plus qu'une possibilité, une exigence.

Objectif 1 : Développer les initiatives qui valorisent les richesses du territoire pour créer de la cohésion sociale

Sur chaque commune du territoire, il existe des richesses et des atouts qui sont ou pourraient être le support de lieux ou de temps de rencontres entre les habitants.

L'accès au patrimoine, en particulier à l'eau et à la nature, en milieu urbain ou en dehors, facilitera le développement d'initiatives. Celles-ci pourront prendre plusieurs formes :

- la découverte du patrimoine naturel, bâti et immatériel, qui permet aux habitants de se rencontrer et de se connaître ;
- les espaces qui permettent de se retrouver entre habitants, comme les jardins familiaux et partagés, et d'autres initiatives comme les vergers en libre-service et « Incroyables comestibles » ;
- les infrastructures qui permettent de profiter de la nature, à l'image des Boucles vertes ou encore de la « Promenade Aprilis », que la ville d'Avrillé aménage à destination des randonneurs en accompagnement du projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte ;

- les évènements en lien avec le patrimoine naturel (comme le parc de Pignerolle, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, lieu de pratiques autonomes, mais aussi d'évènements culturels, sportifs, communaux), bâti (à l'instar du Festival d'Anjou, dans le château du Plessis-Macé ou du château du Plessis-Bourré, animé par le Trail d'Écuillé, et le Tournoi médiéval de Saint-Michel) ou encore culturel (comme les jeux de boules de fort...)

L'animation et la communication sur ces lieux et temps seront des conditions de leur pérennisation.

Objectif 2 : S'approprier l'eau comme marqueur de l'identité du territoire et comme lien entre ses habitants.

L'eau, la Loire et ses affluents ne sont pas appréhendés de la même manière par tous les habitants, selon qu'ils en sont proches ou éloignés. Ils sont pourtant indéniablement un marqueur de l'identité du territoire angevin, avec l'île Saint-Aubin et la Maine en son cœur.

L'eau peut être abordée sous différentes formes : randonnées pédestres ou à vélo le long de l'eau, navigation, sports nautiques, évènements en proximité de l'eau, pique-nique... À titre d'exemple, le Port Albert, à Feneu, est à la fois un lieu de promenade et d'animations en bord de Mayenne. Ces initiatives, qu'elles soient d'origine institutionnelle ou informelle, contribueront à l'appropriation de l'eau et de la démarche de protection du cadre de vie par les habitants, et devront être soutenues.

Orientation 5

Favoriser une alimentation de qualité et de proximité.

Angers Loire Métropole a l'ambition que l'agriculture réponde à une partie des besoins alimentaires et aux aspirations des habitants, et conforte ainsi une économie de proximité non délocalisable.

Objectif 1 : S'appuyer sur la diversité de l'agriculture locale et la taille raisonnable du territoire.

Il s'agira de tirer parti de la surface importante d'espaces agricoles, de la diversité des filières agricoles (élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture, horticulture...) et de la taille raisonnable du territoire pour développer des relations de proximité qui répondent à la demande croissante de qualité alimentaire et de bien-être des habitants.

Le développement de l'alimentation de proximité reposera essentiellement sur le développement des circuits courts, qui réduisent, voire annulent le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (dans les restaurants scolaires, les établissements d'hébergement pour personnes âgées...). De nombreuses initiatives en ce sens existent déjà. Ainsi, le restaurant scolaire du Plessis-Grammoire propose et prépare en régie des repas bio pour les enfants. Il convient maintenant de co-construire un projet agricole partagé entre les acteurs du monde agricole, les collectivités et les habitants du territoire.

Objectif 2 : Promouvoir l'agriculture locale.

Le développement de l'alimentation de qualité et de proximité passera également par la valorisation de l'agriculture locale à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, à l'image de la viticulture, déjà bien reconnue. Ainsi, dans les coteaux paysagers de Savennières, les vigneronnes produisent un vin de renom, dans une démarche de valorisation de la spécificité des terroirs de plus en plus tournée vers l'agriculture biologique et biodynamique.

La promotion de l'agriculture s'appuiera sur le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, comme l'agriculture biologique. Elle s'appuiera également sur des démarches de communication, voire de labellisation (à l'image de « Produit en Anjou »).

Orientation 6

Réussir la transition énergétique

Face au réchauffement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles et en raison de la qualité du cadre de vie du territoire, Angers Loire Métropole a l'ambition que la consommation d'énergie soit maîtrisée, les émissions de gaz à effet de serre diminuées et les énergies renouvelables et moins polluantes développées.

Objectif 1 : Rendre attractives les alternatives aux pratiques actuelles.

Il s'agira de rendre attractives les bonnes pratiques, qui se développent dans tous les domaines (logement, transports...), et les énergies alternatives, afin d'accroître leur utilisation.



Plusieurs leviers pourront être mobilisés :

- sensibiliser aux conséquences de l'épuisement des ressources fossiles et du réchauffement climatique sur le territoire angevin ;
- informer sur le temps que prennent les trajets à pied, à vélo ou en transport collectif, parfois moindre que les trajets en voiture ;
- communiquer sur le coût des différentes énergies et les aides financières ;
- conforter et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants (par exemple, la plateforme pour la rénovation et l'amélioration énergétique dans l'habitat collectif et individuel « Mieux chez moi »)...

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) constituera un appui. Créée en 2013, elle est un guichet unique pour les particuliers, les collectivités et les entreprises qui souhaitent engager des actions innovantes en matière d'économie d'énergie. Angers Loire Métropole en est membre et en a la présidence.

Objectif 2 : Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments.

L'efficacité énergétique est la principale piste pour réduire l'empreinte écologique. La consommation d'énergie dans les bâtiments, qu'ils soient publics, d'entreprise ou d'habitat, contribue à l'émission de gaz à effet de serre. Son niveau varie selon les pratiques de consommation, l'âge du bâtiment et le degré d'isolation, les équipements de chauffage... Sa maîtrise et sa réduction seront donc essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique. En diminuant les coûts pour les ménages, elles contribueront notamment à lutter contre la précarité énergétique. Elles généreront également de nouveaux marchés pour une économie de la transition énergétique créatrice d'emplois.

La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments pourra s'appuyer sur plusieurs leviers. À titre d'exemple :

- dans les bâtiments nouveaux, soutenir des projets performants et innovants (dans les principes de conception, dans les matériaux utilisés...) ;
- dans les bâtiments existants, diffuser les bonnes pratiques de consommation et accompagner, techniquement et financièrement, l'amélioration de la performance énergétique (isolation, équipements de chauffage...) ;
- développer les réseaux intelligents et de nouveaux outils de gestion de l'énergie (type objets connectés) ;
- la fluidité des parcours résidentiels et, plus globalement, l'évolutivité des logements pourront également être facilitatrices.

Objectif 3 : Développer les modes de déplacement plus économies en énergie.

Les transports, et en particulier l'usage de la voiture individuelle, sont l'une des principales sources de production des émissions de gaz à effet de serre et de pollution. Pour préserver à la fois la qualité du cadre de vie et l'environnement, les transports collectifs et les modes doux seront promus. Concomitamment, la réduction de la part de la voiture individuelle sera recherchée dans le respect d'un équilibre avec les besoins des habitants et l'attractivité de la ville centre. Les innovations favorisant une meilleure performance énergétique seront encouragées : innovations technologiques, modes de transport partagés...

Le développement des transports collectifs reposera principalement sur l'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité du réseau de bus, en cohérence avec l'organisation multipolaire du territoire ; l'extension du réseau de tramway, avec le projet de seconde ligne à horizon 2022 ; l'optimisation et le complément de l'étoile ferroviaire du territoire.

La promotion des modes doux reposera sur l'existence d'une offre sécurisée : aménagement du réseau cyclable, dans un souci de continuité et de sécurisation des cheminements ; renforcement des services et équipements publics simplifiant l'usage du vélo ; facilitation du stationnement sécurisé des vélos au domicile et à destination ; utilisation des itinéraires vélo à la fois pour des usages utilitaires (par exemple, déplacements domicile – travail) et de loisirs (touristiques) ; facilitation des cheminements piétons...

Objectif 4 : Développer des énergies renouvelables et propres.

Au-delà de la maîtrise de la consommation d'énergie, la transition énergétique réside également dans le développement d'énergies renouvelables, qui préservent les ressources naturelles, ou d'énergies propres, qui produisent peu de gaz à effet de serre. Il s'agira d'étudier l'opportunité de se saisir des ressources du territoire pour développer de telles énergies. Les enjeux sont à la fois environnementaux et de développement des filières économiques concernées.

Plusieurs sources d'énergie sont identifiées pour être explorées :

- le solaire, car le territoire bénéficie d'un rayonnement annuel important ;
- le bois. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Maine-et-Loire Bois – Énergie a été créée en 2012 ; Angers Loire Métropole y adhère. Deux communes du territoire, Angers et Écouflant, disposent

déjà de réseaux de chaleur à partir de chaufferies à bois.

- la biométhanisation et les biocombustibles, en prenant notamment appui sur l'activité agricole du territoire.

L'utilisation d'énergies plus respectueuses de l'environnement sera également recherchée pour les bus du réseau de transport urbain et via le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire... L'identification des sources de récupération d'énergie exploitables sera une autre piste à étudier.

Le renforcement de la compétence énergie d'Angers Loire Métropole constitue une véritable opportunité de mobiliser les acteurs du territoire autour de cet objectif.

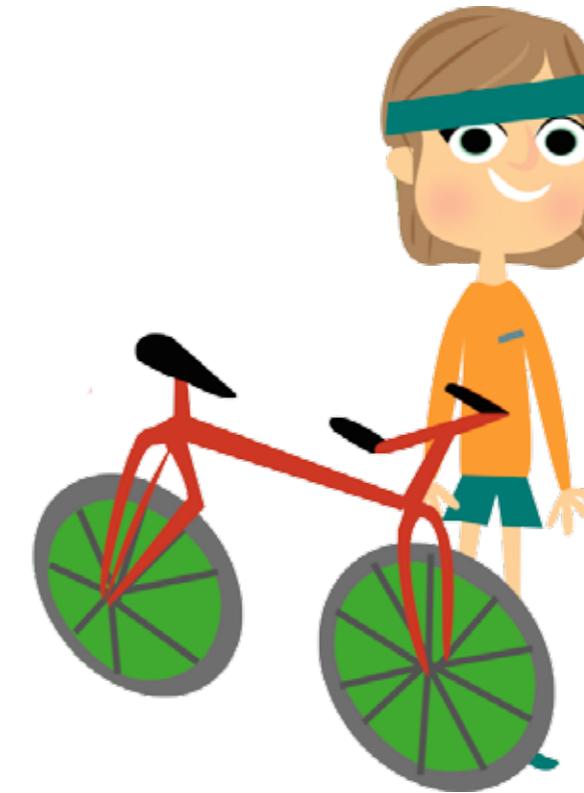
Objectif 5 : Réduire la production de déchets et recycler.

Les volets « acte d'achat » (avec les circuits courts, par exemple), « réduction de ses déchets » et « recyclage des matériaux » constitueront aussi des mesures efficaces pour favoriser la transition énergétique. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire le met d'ailleurs en évidence.

Plusieurs leviers pourront être mobilisés, parmi lesquels les cinq suivants :

- poursuivre la sensibilisation à l'éco-consommation : boire de l'eau du robinet, limiter les emballages et suremballages, privilégier les produits éco-labellisés, réutilisables, concentrés... ;
- poursuivre la promotion du compostage domestique et l'éco-jardinage : mettre en place des composteurs individuels et collectifs et lombricomposteurs, promouvoir des broyeurs à végétaux et former des guides composteurs ;
- promouvoir le réemploi et la réparation, la cession et l'achat d'occasion, le don, l'emprunt et la location ;
- poursuivre la promotion d'alternatives aux produits dangereux ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire : apprendre à mieux gérer l'achat, le stockage et l'utilisation de denrées périssables.

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, le territoire renforcera ses actions de réduction des déchets.



Ambition 3

Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements

DIAGNOSTIC

Atouts

- Un territoire jeune : 1/3 des nouveaux habitants sont des jeunes en formation
- Une offre commerciale importante et relativement bien maillée sur le territoire
- Une bonne couverture du territoire en matière d'offre éducation, enfance, jeunesse, culture, sport, santé, en adéquation globale avec les dynamiques démographiques
- Un réseau routier développé et un service de transports en commun relativement étayé
- Un accès très haut débit sur le pôle centre et un déploiement en cours sur le reste du territoire à court terme
- Angers ville test

Opportunités

- Le développement de nouvelles manières de proposer un service : numérique et « Smart city »...
- Une appréhension de leurs besoins par les habitants à l'échelle des bassins de vie plutôt qu'à l'échelle communale, prise en compte dans l'organisation multipolaire du territoire²⁰ proposée par le SCoT et le PLUi

Faiblesses

- Un déficit migratoire et une diminution du solde naturel
- Une périurbanisation, du pôle centre vers les franges et de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole vers l'extérieur
- Un déséquilibre ciblé sur certaines communes et pour certains équipements
- Une spécialisation des communes en fonction de la taille des logements
- Une dissociation entre lieux de résidence et lieux d'emploi, génératrice de coûts pour les ménages et les collectivités et d'impacts sur l'environnement
- Trois communes qui ne font pas partie de la zone AMII¹⁹

Menaces

- Les contraintes sur les finances publiques et privées avec leurs conséquences sur l'offre
- L'accroissement des disparités de revenus
- L'augmentation des disparités territoriales
- Les incidences sur l'offre de l'évolution des pratiques des professionnels de santé, de leur vieillissement et de leur non-replacement dans certaines spécialités
- Les impacts sur l'adéquation de l'offre de l'évolution des besoins (vieillissement, perte d'autonomie...), des modes de vie (horaires atypiques, desserrement²¹ des ménages, maintien à domicile...) et des aspirations des habitants (recherche de bien-être et de qualité plutôt que de richesse et de quantité, recherche de l'usage plutôt que de la possession, demande de nature...).



24

Enjeux

Le troisième enjeu majeur pour notre territoire est l'équilibre des services apportés aux habitants.

Cela renvoie à la capacité à apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants, qui tienne compte de la diversité des publics et des territoires. Cela intervient dans un contexte de contrainte budgétaire qui appelle une mobilisation de l'ensemble des acteurs (publics, associatifs, habitants...). Dans un territoire marqué par une ville centre importante et une périphérie rapidement rurale, cette réponse doit permettre une porosité entre ville et campagne qui autorise de véritables choix de vie. Il s'agit de rendre visible l'offre d'habitat, de services, d'équipements et de transports tout en assurant un renouvellement et une diversité des modalités d'accès à cette offre. Aux côtés de la qualité environnementale, cette offre est l'un des piliers de la qualité du cadre de vie. Elle contribue à ce titre à l'attractivité du territoire.

Attractivité et équilibre résidentiels du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est de proposer une offre de logements suffisante, de qualité, diversifiée, accessible financièrement et répartie dans son volume et dans sa diversité sur le territoire. L'offre de logements doit être adaptée aux besoins et aspirations des ménages et être suffisante en volume. Sa qualité s'apprécie au regard de la performance énergétique, de la qualité du cadre de vie... Elle doit nécessairement être diversifiée pour répondre aux différents besoins et attentes et permettre des parcours résidentiels – typologie (individuel, individuel groupé, intermédiaire, collectif), taille (T1, T2...), locatif et en accession... – en adéquation avec les niveaux de ressources des ménages. Il s'agit de rechercher un développement réparti sur le territoire, socialement plus juste et écologiquement raisonnable et responsable.

Réponse aux usages différents des habitants à l'échelle du territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est l'équilibre des services sur le territoire et à travers lui, la proximité du service rendu, l'amélioration de leur accessibilité et leur adaptation aux parcours de vie. Tous les services, publics et privés, marchands et non marchands, sont concernés : éducation, enfance, jeunesse ; culture, sport, avec un enjeu fort d'accès à l'offre associée qui est indispensable à la création du lien social, pour les jeunes en particulier ; santé avec un enjeu fort d'offre et d'accès à la prévention et aux soins, dans une logique de parcours de santé et de parcours de vie ; commerces...

Les obstacles à l'accessibilité peuvent être de plusieurs ordres : méconnaissance, culturel, financier, physique... Les réseaux de transport et numériques jouent donc un rôle important.

La diversité des populations du territoire entraîne celle des modes et rythmes de vie, des besoins, des aspirations... : des publics de tout âge, de toute capacité d'autonomie, de toute situation professionnelle... doivent pouvoir s'approprier la ville.

Adaptation du territoire au vieillissement de la population et favorable à l'autonomie.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la prise en compte de l'impact particulier du vieillissement de la population sur l'habitat, les services, les équipements, les transports et le cadre de vie, compte tenu de l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées : adaptation du logement, de la manière de rendre les services..., en adéquation avec les niveaux de ressources. Plus largement, un enjeu réside dans la prise en compte des besoins en accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap ou à l'autonomie limitée.



25

Orientations

Pour un territoire équilibré et diversifié, repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements.

Orientation 1

Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

L'offre d'habitat, de services et d'équipements devra être confortée pour répondre aux besoins de tous les habitants, quels que soient leur âge, leur autonomie, leur origine sociale, leur situation financière, leur lieu de résidence. Mais l'existence d'une offre ne suffira pas à en garantir l'accès. Cette offre devra également être accessible : connue, « acceptée », abordable, répartie de manière équilibrée et accessible territorialement, sans oublier la mise en accessibilité des établissements recevant du public, dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée.

Objectif 1 : Faire connaître l'offre existante.

Parfois, l'offre existe mais est méconnue. Informer sur son existence sera le premier levier pour améliorer son utilisation.

L'ensemble des acteurs concernés du territoire (collectivités, professionnels, associations, habitants...) devra être un relai pour informer les bénéficiaires et leur entourage sur l'offre et les moyens d'y accéder (lieux d'informations, dispositifs d'accompagnement financier...) Ainsi, le service Accueil logement d'Angers Loire Métropole informe et oriente les personnes qui cherchent à se loger, accéder ou investir et celles qui rencontrent des difficultés liées à leur logement (financières, situation de handicap...) Les communes sont les premiers relais de l'offre associative, culturelle, sportive... Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) centralisent l'information à destination des personnes âgées.

Objectif 2 : Améliorer les conditions favorisant l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

Les disparités de revenus entre les habitants conduisent à des inégalités dans l'accès à l'offre d'habitat, de services et d'équipements. Dans certains domaines, en particulier (enfance, jeunesse, culture, sport...), peuvent

s'ajouter des disparités tarifaires, constitutives d'obstacles à la lisibilité. Cela ne doit pas faire oublier que le premier obstacle à l'accès à l'offre de services et d'équipements peut être d'ordre culturel. Il s'agira alors d'accompagner le recours à l'offre et le développement des pratiques, dans des domaines où ils sont souvent synonymes d'insertion sociale et d'épanouissement personnel.

En matière d'habitat, pour éviter le phénomène de périurbanisation, attirer de nouveaux habitants et permettre de véritables parcours résidentiels, le PLUi poursuit l'objectif de proposer une offre abordable en accession comme en location, en encourageant le développement d'une offre à coût maîtrisé en investissement et en fonctionnement (coûts de construction, loyers, charges...)

L'accessibilité financière à l'offre de services et d'équipements reposera sur le soutien financier, direct ou indirect, en direction de publics identifiés (jeunes, étudiants, les plus démunis...), par les acteurs compétents. À titre d'illustration, la commune de Saint-Jean-de-Linières met en place le « PASS' ASSO », une aide financière aux jeunes de moins de 18 ans pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle dans une association communale ou intercommunale. Mais l'accessibilité financière reposera également sur la poursuite des efforts de simplification (à l'image de la carte ATOUT²²), de mutualisations...

Par ailleurs, le renforcement de la lisibilité de l'offre de services et d'équipements pourrait s'appuyer sur une réflexion au sujet du rapprochement, voire de l'harmonisation des tarifs. À l'échelle intercommunale, la question se pose à l'occasion des regroupements intercommunaux et des créations de communes nouvelles. Au niveau d'Angers Loire Métropole, le transfert de la compétence des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans le cadre de sa transformation en communauté urbaine, pourrait lui donner l'opportunité de mener la réflexion. Une carte communautaire de type carte ATOUT, un PASS' communautaire (avec des réductions sur certains évènements culturels et sportifs) pourraient en être les traductions.

Lorsque l'offre de services et d'équipements est perçue comme « non destinée » aux publics concernés ou l'accès à cette offre comme un défi insurmontable, il s'agira d'aller au-devant de ces freins en mobilisant tous les acteurs du territoire (publics, associatifs, habitants...) et plusieurs leviers :

- sensibiliser, par une communication adaptée aux différents publics (scolaires, familles...);
- faire découvrir et initier, en proposant une offre de découverte de pratiques culturelles et sportives, en venant à la rencontre des habitants...;
- accompagner dans les premières démarches, dans les premiers déplacements pour accéder à l'offre de santé, par exemple.

Objectif 3 : Veiller au maillage équilibré et cohérent de l'offre d'habitat, de services et d'équipements.

Pour le territoire, l'objectif est de veiller à l'existence d'une offre suffisante, de qualité et diversifiée, d'une part, et à sa répartition équilibrée et cohérente, dans le respect de l'organisation multipolaire, d'autre part. Cela rendra indispensable la communication sur la différenciation du niveau de service en fonction des territoires.

La connaissance de l'offre et de son évolution, mais aussi des besoins, pratiques et aspirations des habitants, sera un préalable au maillage pertinent de celle-ci. Cela suppose de s'appuyer sur des états des lieux (observatoires, cartographies...) alimentés par les acteurs du territoire. Des dispositifs existent déjà, comme l'Observatoire de l'habitat. D'autres pourraient être créés : un observatoire de l'offre de santé, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, une cartographie de l'offre d'accueil enfance – jeunesse, de l'offre culturelle et sportive, des offres adaptées en fonction de l'âge ou des situations de handicap..., en partenariat avec les communes.

En matière d'habitat, le PLUi fixe un objectif de production soutenue de 2 100 logements par an jusqu'en 2027. La production sera de qualité et diversifiée pour répondre aux besoins de tous les habitants. Elle sera répartie sur le territoire en adéquation avec l'organisation multipolaire, dans le souci de répondre aux pratiques des habitants, de trouver un meilleur équilibre entre emploi et habitat et de prendre en compte les préoccupations environnementales.

En matière commerciale, le PLUi affirme également l'objectif de ne pas développer de nouveaux pôles commerciaux et l'importance d'un maillage équilibré de l'offre.

En matière de santé, d'enfance – jeunesse ou encore de culture et sport, des documents équivalents au PLUi n'existent pas à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Pourtant, les déséquilibres existants ou potentiels pourraient conduire à une dégradation de la qualité de l'offre ou à sa disparition. Il s'agira d'encourager les initiatives de maintien ou d'implantation d'une offre de proximité et cohérente : aides foncières et financières à l'installation (commerces, professionnels de santé...), regroupements à l'échelle intercommunale à l'initiative des communes ou d'autres acteurs (missions d'accueil et d'information, équipements culturels et sportifs...)

Objectif 4 : Répondre aux besoins de déplacements des populations au sein du bassin de vie.

Au moins trois paramètres majeurs devront être pris en compte : tous les publics n'ont pas accès à un mode de déplacement motorisé (les enfants et les jeunes en particulier) ; en fonction de sa nature, l'offre de services et d'équipements est localisée majoritairement dans le pôle centre ou dans les polarités et particulièrement à proximité d'un axe fort de desserte en transport en commun existant ; considérant les préoccupations environnementales, le recours à une alternative à la voiture individuelle est privilégié.

Ainsi, répondre aux besoins de déplacements des populations impliquera :

- de repenser et renforcer l'intermodalité. Cela nécessitera de s'appuyer sur la complémentarité des différents modes de transports pour assurer une chaîne continue de déplacements ;
- d'organiser la desserte en transports des polarités. Cela consistera à permettre de venir en voiture ou par mode doux au centre des polarités, puis d'emprunter les lignes de bus express vers le pôle centre. L'équilibre entre organisation urbaine des polarités et potentialité de desserte en transports en commun devra être recherché ;
- de simplifier l'accès aux transports en commun en poursuivant les efforts d'accessibilité, en facilitant la coopération entre autorités chargées de la mobilité (amélioration de la lisibilité en termes d'information, de tarification...) ; ainsi que l'accès aux transports individuels, dans un environnement où la mobilité facilite l'accès à l'emploi (aide au permis de conduire, par exemple) ;
- de s'appuyer sur les initiatives de transport partagé...



Orientation 2

Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants.

Face aux contraintes financières et aux évolutions sociétales, il s'agira d'innover pour maintenir l'offre d'habitat, de services et d'équipements de qualité et continuer à répondre à la diversité des besoins et aspirations des habitants.

Objectif 1 : Développer de nouvelles formes d'habitat et de services.

Faire différemment plutôt que plus, dans le contenu de l'offre ou dans la manière de rendre le service, est un objectif auquel les acteurs du territoire pourront contribuer.

L'habitat est l'un des premiers secteurs concernés par les évolutions sociétales : décohabitation²³, vieillissement, prise en compte des handicaps, demande de bien-être, préoccupation environnementale, numérisation et domotique²⁴... C'est pourquoi l'évolutivité des logements sera recherchée et l'adaptation des logements encouragée.

Par ailleurs, il conviendra de développer une offre de logements non seulement répondant aux besoins des habitants, mais également adaptée à leurs moyens. Produire notamment une offre de logements individuels et intermédiaires accessible requerra de mobiliser une capacité d'innovation tant sur le plan de la conception et de l'optimisation de la production que du montage financier. À titre d'exemple, Sainte-Gemmes-sur-Loire développe des critères de cession du foncier et d'accès à la propriété novateurs pour accueillir les jeunes ménages à revenus modestes. À travers des expérimentations, une vigilance particulière pourrait également être portée aux jeunes, étudiants et travailleurs.

Dans les services et équipements, plusieurs leviers pourront être mobilisés par tous les acteurs :

- *Organiser la venue du service aux habitants pourra être une manière de faire face aux contraintes budgétaires, mais aussi de diffuser l'offre de service afin d'en élargir l'accès (permanences de structures d'insertion sociale et professionnelle, expositions itinérantes...).*

• Prendre en compte l'évolution des modes de vie des habitants. Ainsi, certains services publics ajustent leurs horaires d'ouverture, qui ne correspondent plus aux horaires de tous les actifs. À l'inverse, les modes de vie similaires des actifs peuvent avoir des conséquences négatives en termes de congestion²⁵, notamment. Y apporter des réponses renverra à l'intelligence collective des acteurs du territoire.

- Développer le numérique répondra à la fois aux évolutions sociétales et aux contraintes budgétaires. L'accessibilité en ligne de données et de démarches permettra d'éviter des déplacements, voire de développer des activités à distance : e-commerce, e-santé... En revanche, elle supposera un accès au réseau numérique. Elle renverra donc à l'équipement du territoire en haut et très haut débit, mais aussi à la possibilité, pour les habitants, d'y accéder financièrement et d'en maîtriser les opportunités et les risques.
- Développer la polyvalence permettra à des services et équipements de se maintenir en offrant plusieurs prestations. Les épiceries, les cafés multi-services, les salles polyvalentes, les maisons de services au public en sont des illustrations.
- S'appuyer sur tous les partenaires susceptibles de proposer une offre : privés (crèches d'entreprises, articulation de l'habitat et des commerces dans les projets d'aménagement...), habitants (garde d'enfants, investissement des personnes âgées dans les temps d'activités périscolaires,...), etc.

Objectif 2 : Développer des solutions innovantes de transports.

Il s'agira de s'adapter aux évolutions des rythmes de vie et de répondre au besoin d'immédiateté avec de nouveaux systèmes de transports.

Les initiatives privées autour de solutions de transport partagé comme le covoiturage seront encouragées (communication, aménagements sécurisés...) L'émergence d'innovations dans le domaine de la mobilité et leur mise en œuvre à titre expérimental sur le territoire également : nouvelle utilisation de la voiture, en phase avec l'évolution vers une économie de la fonctionnalité (autopartage) ; optimisation des déplacements grâce aux outils numériques (open data, géolocalisation, etc.) ; facilitation des déplacements de toutes les populations (personnes handicapées, par exemple). La labellisation d'Angers Loire Métropole au titre des territoires French Tech, avec une spécialisation reconnue dans le domaine des objets connectés²⁷, constitue un atout précieux pour accompagner ces innovations.

Objectif 3 : Adapter l'habitat, les services, les équipements et les transports au vieillissement de la population et aux besoins en accessibilité de tous.

L'objectif pour le territoire est de favoriser le bien-vieillir, à travers le maintien à domicile des personnes âgées qui le peuvent et un urbanisme qui organise un cadre de vie favorable. Au-delà du vieillissement, enjeu majeur des années à venir, la question de l'adaptation de l'habitat, des services, des équipements et des transports se posera plus généralement pour les personnes en situation de handicap ou d'autonomie limitée.

Les démarches d'adaptation de l'habitat (vieillissement, handicap...), d'habitat intergénérationnel ou de parcours résidentiel seront encouragées. Pour les personnes âgées qui ne pourront pas rester à domicile sans pour autant devoir intégrer un établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la création de structures intermédiaires sera recherchée : accueils de jour ; logements intermédiaires à la sortie d'une hospitalisation, comme les appartements connectés ; résidences services sociales et résidences seniors...

Par ailleurs, la présence de services et d'équipements en proximité sera une condition du maintien à domicile des personnes âgées. Elle facilitera le quotidien des personnes en situation de handicap ou d'autonomie limitée, mais aussi de tous. Cela renverra également au développement des services à la personne, avec les mêmes préoccupations d'équilibre, d'accessibilité (notamment financière) et d'innovation.

À titre d'exemple, Saint-Lambert-la-Poterie mène une politique pour le maintien à domicile des personnes âgées, qui s'appuie sur la construction de logements adaptés et le développement de services en proximité (maison médicale, portage de repas, par exemple).

L'accompagnement des aidants pour éviter leur sentiment d'isolement sera indispensable. Le territoire est en avance sur cette réflexion : plateforme d'accompagnement et de répit des aidants de personnes malades d'Alzheimer au sein de l'EHPAD César-Geoffroy, espace des aidants au sein de l'espace du bien-vieillir Robert-Robin à Angers... Le Centich (Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie) et le pôle de silver économie pourront être des supports pour ces innovations.

Objectif 4 : Faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire.

La mise en réseau des acteurs du territoire permettra de mettre en commun des moyens pour proposer une offre structurée, qui apportera une réponse aux contraintes budgétaires et améliorera les complémentarités.

La mise en réseau pourra concerter une certaine catégorie d'acteurs du territoire ou impliquer l'ensemble d'entre eux. Ainsi, les coopérations intercommunales se multiplient dans tous les domaines : santé, enfance - jeunesse, culture, sport...

Dans le champ de la santé, la mise en réseau des professionnels permettra de faciliter et d'accompagner l'évolution de leurs pratiques, en particulier le souhait croissant de ne pas travailler seul, et de proposer une offre adaptée : regroupements dans des maisons pluri-professionnelles de santé, rassemblement de tous les professionnels de santé du territoire (dans une « conférence métropolitaine de santé ») ou de ceux concernés par une problématique sur un territoire donné... Ainsi, à Saint-Martin-du-Fouilloux, un pôle santé rassemble trois médecins, trois kinésithérapeutes (dont un ostéopathe), trois infirmier(e)s, une pharmacie et, en dehors du centre-bourg, un cabinet de réflexologie plantaire. Dans les domaines culturel et sportif, il pourra s'agir de rapprocher les acteurs publics, associatifs et privés pour essayer de structurer l'offre sur le territoire (par exemple, parcours de découverte ou de formation).



Ambition 4

Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social

DIAGNOSTIC

Atouts

- Une offre d'accompagnement social diversifiée
- Une économie sociale et solidaire fortement développée et au service des habitants
- Un tissu associatif dynamique
- Des solidarités individuelles importantes et reconnues
- Un humanisme historiquement ancré dans les comportements
- Une évolution positive du revenu médian, comparable à l'évolution nationale
- Une part élevée de logements locatifs sociaux

Faiblesses

- Une hétérogénéité des revenus sur le territoire et accroissement des disparités
- 91 % des logements sociaux concentrés dans six communes du pôle centre
- Concentration géographique des demandeurs d'emploi
- 6,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni diplômés et 50 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat

Opportunités

- Le développement de nouvelles formes de solidarités
- L'augmentation de la part des personnes âgées dans la population
- Une capacité des jeunes générations dans le partage et la relation

Menaces

- Une précarité aux réalités différentes : faiblesse de revenus, surendettement, difficultés d'accès aux droits, au logement, aux services, à l'emploi, décrochage scolaire, isolement, délinquance...
- L'augmentation des inégalités
- Un isolement lié à l'évolution des modes de vie et au vieillissement de la population
- Une méfiance envers l'autre et un repli sur soi
- La montée des communautarismes



Enjeux

Le quatrième enjeu majeur pour notre territoire est le vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur.

Chacun doit avoir conscience de faire partie d'une société comme citoyen, et de la responsabilité que cela implique vis-à-vis d'autrui. Dans le même temps, chacun doit savoir qu'il peut compter sur la qualité des liens sociaux et la solidarité des institutions, des associations, des habitants... Autre pilier de la qualité du cadre de vie, aux côtés de la qualité environnementale et de l'offre de services, le vivre-ensemble contribue à l'attractivité du territoire angevin.

Réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est évidemment la réussite scolaire et au-delà, de faire de l'enseignement primaire et secondaire le levier pour l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes sur le territoire. Mais les espaces d'enseignement sont également des lieux d'épanouissement des enfants et des jeunes, de formation de leur esprit critique et d'initiative. La réussite éducative contribue tout autant à la cohésion sociale et territoriale qu'à la formation des citoyens de demain.

Vivre-ensemble.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est d'encourager la mixité (sociale, générationnelle...) dans tous les domaines (habitat, services, espaces...). Le renforcement de la place donnée aux lieux et temps de partage, d'interconnaissance, de rencontre entre les habitants

y contribue. La possibilité pour chacun d'y participer, quels que soient son âge, son origine sociale, sa santé, son autonomie..., est une condition de l'insertion et de la cohésion sociales. La culture et le sport en particulier sont des vecteurs efficaces de la création et du renforcement du lien social.

Cohésion sociale et territoriale.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la prévention des risques d'exclusion et de précarisation des populations les plus vulnérables, mais aussi l'accompagnement des personnes fragilisées ou susceptibles de le devenir. Le contexte est marqué par le souhait de donner une place croissante à la participation et à l'engagement des habitants ainsi que par la contrainte budgétaire. Cela pose la question du renouvellement des formes de mobilisation et de la meilleure mobilisation possible de tous les acteurs : non seulement publics, mais aussi de l'économie sociale et solidaire, entreprises (responsabilité sociale) et habitants, y compris les bénéficiaires eux-mêmes... Cela conduit aussi à réfléchir à la manière de préserver les équilibres sociaux du territoire lorsque les difficultés sociales sont concentrées sur certaines communes ou quartiers et que les inégalités s'accroissent. Avec l'effacement des frontières institutionnelles et communales, les réponses devront de plus en plus être recherchées et apportées à l'échelle de l'ensemble du territoire, posant la question de l'avenir de l'action sociale dans le cadre des évolutions territoriales.



Orientations

Pour un territoire humaniste et solidaire, fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social.

Orientation 1

Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique pour tous les enfants et jeunes.

Donner aux enfants et aux jeunes la chance de réussir et s'épanouir dans le cadre scolaire et éducatif, leur permettre de découvrir et valoriser leurs talents, former les futurs citoyens, telles sont les ambitions pour leur permettre de trouver ensuite leur place dans l'enseignement supérieur, l'économie, la société et d'y apporter du renouveau.

Objectif 1 : Améliorer l'accès des enfants et des jeunes à l'outil numérique pendant leur scolarité.

En 2030 probablement ou encore aujourd'hui, le numérique jouera un rôle majeur : dans l'information, les réseaux, le monde professionnel, la vie quotidienne... Le maîtriser sera le meilleur moyen d'en exploiter les opportunités et d'en comprendre les risques.

Il s'agira de faire du numérique un outil de réussite éducative et sociale en lien avec l'Éducation nationale, la Région, le Département... Cela supposera d'en développer les usages dans le cadre scolaire : équipement des établissements et, le cas échéant, des élèves ; sensibilisation et formation des enseignants et des élèves à ses utilisations, ses potentialités et ses dangers... Par ailleurs, cet objectif ne pourra être atteint que si les enfants et les jeunes ont accès au numérique en dehors du temps scolaire. Cela renvoie à l'aménagement du territoire en haut et très haut débit. L'objectif de l'accès au numérique devra également être poursuivi dans l'enseignement supérieur.

Objectif 2 : Sensibiliser les enfants et les jeunes aux langues étrangères et notamment à l'anglais.

Sensibiliser les enfants et les jeunes aux langues étrangères et notamment à l'anglais dès leur plus jeune âge sera un atout supplémentaire pour leur insertion dans la société de demain. Ce sera d'autant plus vrai sur un

territoire où l'ouverture et le positionnement international sont identifiés comme des enjeux.

L'école pourra être un lieu de sensibilisation, mais il n'est pas le seul. Les temps d'activités périscolaires, les activités enfance - jeunesse, culturelles et sportives (établissements spécifiques, comme les crèches bilingues, ou activités spécifiques, auprès d'éducateurs de langue étrangère, par exemple), les jumelages... pourront également y contribuer.

Objectif 3 : Éduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté.

Le vivre-ensemble de demain repose sur les enfants et les jeunes d'aujourd'hui. Éduquer les enfants et les jeunes à la solidarité, au respect de l'autre, de l'environnement, à la compréhension de l'économie... et leur faire découvrir les possibilités d'engagement sont autant d'objectifs pour développer la citoyenneté. Cette formation a vocation à se poursuivre tout au long de la vie.

Au sein de l'école, la mise en œuvre de cet objectif pourra s'appuyer sur les enseignements et activités civiques, l'ouverture de l'école à la société civile : ateliers sur la citoyenneté, présentation de ce qu'est une association, expérimentation du ramassage des déchets, mise en place d'activités avec des personnes âgées... En dehors de l'école, il pourra s'appuyer sur les projets citoyens impliquant les jeunes ou portés par eux, la mise en place de conseils municipaux d'enfants et/ou de jeunes, qui pourrait s'étendre à l'échelle communautaire...

Objectif 4 : Susciter l'éveil et la sensibilité des enfants et des jeunes par la découverte de différentes pratiques culturelles et sportives.

La réussite éducative ne se limite pas à la réussite scolaire. Faire découvrir aux enfants et aux jeunes des activités culturelles et sportives est un moyen de les éveiller, de les épanouir, de leur révéler leurs goûts et tous leurs talents.

Aux côtés d'autres acteurs, les communes contribuent déjà à cet objectif, notamment à travers les activités périscolaires et l'accessibilité à l'offre culturelle et sportive. Une étape supplémentaire pourrait être franchie : celle de se doter d'objectifs partagés à l'échelle du territoire et de se donner les moyens, communaux et communautaires, de les atteindre. Par exemple, une attention particulière pourrait être portée :

- à la natation, pour permettre à tout enfant qui sort du CM2 de savoir nager ;
- à la lecture, pour permettre à tout enfant d'avoir eu accès à la lecture sous différentes formes (bibliothèque, conteurs, par exemple) ;
- à la musique, pour permettre à tout enfant d'avoir eu accès à une pratique musicale (pratiques vocales collectives, par exemple).

Objectif 5 : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes en difficulté.

Il n'y aura pas de réussite éducative si des enfants ou des jeunes sont laissés de côté et s'ajoutent à ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à toutes les difficultés qui pourraient nuire à leur réussite scolaire et à leur épanouissement.

Il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des politiques publiques, à l'image des dispositifs de la politique de la ville (État, collectivités, bailleurs...), pour identifier les facteurs de difficulté (précoce, handicap, difficultés scolaires, origine sociale...), modifier l'environnement scolaire mais aussi territorial des enfants et des jeunes concernés, faire connaître les différents dispositifs d'accompagnement...

Objectif 6 : Rassembler et impliquer les acteurs de la communauté éducative autour des enfants et des jeunes pour aller vers un projet éducatif territorial partagé.

Rassembler et impliquer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, parents, enfants et jeunes...) est indispensable à la réussite éducative. D'ici quinze ans, l'ambition pourrait être de parvenir à un projet éducatif territorial commun, à l'échelle d'Angers Loire Métropole, dont les objectifs seraient partagés et les actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs en fonction de leurs compétences.

Dans un premier temps, les acteurs pourraient partager sur les réalités des territoires et les bonnes pratiques, mais aussi se rassembler et s'impliquer dans des projets identifiés. En effet, les problématiques d'accès aux services sont réelles dans les communes dont les populations sont plus pauvres comme dans les communes qui disposent de moins de moyens, mais différentes.

Dans un second temps, cela nécessiterait de définir des objectifs partagés et de se donner les moyens à l'échelle du territoire de les atteindre. Certains sont identifiés : accès au numérique, sensibilisation aux langues étrangères, éducation à la citoyenneté...

Orientation 2

Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines.

Les conditions pour une mixité réelle existent lorsque les difficultés sociales ne sont pas concentrées sur certaines communes ou quartiers, qu'une certaine diversité existe à l'échelle de chaque quartier ou commune et du territoire, et que les habitants ne sont pas enfermés dans des espaces cloisonnés.

Objectif 1 : Organiser la diversité dans l'habitat sur l'ensemble du territoire.

La diversité de l'occupation du parc de logements doit être réelle à l'échelle de l'ensemble du territoire, pour éviter de concentrer les difficultés sociales sur certaines communes ou quartiers et de les stigmatiser. Elle doit également l'être à l'échelle de chaque commune ou quartier, pour y mêler les populations.

La diversité sociale dans l'habitat s'appuiera sur la mise en œuvre d'une politique d'équilibre de peuplement à l'échelle du territoire, en partie liée à la politique de la ville et à la rénovation urbaine. La politique d'équilibre de peuplement reposera notamment sur :

- une pérennisation de la connaissance de l'offre et de la demande de logements sociaux sur le territoire ;
- la définition d'objectifs d'attribution et de peuplement des logements sociaux partagés entre les communes et les acteurs ;
- une réflexion sur une politique adaptée de loyers ;
- l'aménagement urbain et les actions de réhabilitation structurantes du parc vieillissant ;
- un accompagnement social des ménages qui le nécessitent.

Plusieurs outils seront mobilisés à cette fin : la conférence intercommunale du logement, le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs ainsi que la charte d'attribution et de mutation du parc locatif social.



Au-delà de la mixité sociale, la mixité générationnelle sera également recherchée. La diversité de l'offre de logements à l'échelle de chaque commune ou quartier, notamment en termes de typologie, y contribuera. Le développement expérimental de nouvelles formes de logements également : logements adaptables, logements réversibles permettant de maintenir les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur environnement, logements intergénérationnels permettant à des générations différentes de vivre ensemble, habitat participatif leur permettant de partager des espaces communs...

Toutefois, l'« espace de vie » ne se limite pas au lieu d'habitat. Le maillage équilibré des services sur le territoire, cohérent avec le maillage de l'habitat et l'organisation multipolaire, permettra également de créer de la mixité à l'échelle du territoire et des communes ou quartiers.

Objectif 2 : Préserver et développer des lieux et des temps de rencontre et d'échange.

La qualité du cadre de vie reposera également sur la qualité du vivre-ensemble. Préserver et développer des lieux et des temps d'interconnaissance et de partage éviteront l'isolement, le repli sur soi, et susciteront la cohésion.

Il s'agira d'être vigilant à l'existence d'espaces publics de tout type (urbains et naturels, ouverts et fermés, quotidiens et exceptionnels), conviviaux, sécurisants, accessibles et susceptibles d'accueillir des lieux et des temps de rencontre :

- *en créant des espaces : prévoir des espaces dans les nouveaux projets d'habitat, laisser des délaissés à la disposition des habitants... ;*
- *en pensant des aménagements pour tous les usagers : jeunes enfants, personnes handicapées, personnes âgées... ;*
- *en intégrant une démarche de prévention situationnelle : éviter les discontinuités des cheminements, sécuriser les sorties des écoles... ;*
- *eu encore en veillant à l'accessibilité en transports aux espaces : favoriser les accès piétons et vélo, qui créent eux-mêmes des occasions d'échanges... .*

Il s'agira également d'animer l'espace public à toutes les échelles, du quartier ou communale (en s'appuyant sur les centralités existantes), intercommunale et communautaire :

- *par des événements : événements culturels (comme le festival « Ça chauffe », à Mûrs-Érigné : festival professionnel de la création théâtrale, tout public ; le*

festival photographique « Influences », à Beaucouzé, qui expose en plein air et sous des formes originales ; ou encore les peintres de rue lors de « Montmartre à Briollay »), sportifs (comme les trails urbains ou ruraux) ou autres (à l'instar des Journées Totalement femme, à Saint-Léger-des-Bois, qui mettent en valeur les activités de femmes qui entreprennent), fêtes communales ou de quartier, fête des voisins... .

- *par des activités : associatives, culturelles, sportives... ;*
- *par des espaces de rencontre : équipements (culturels et associatifs comme le Carré des arts, à Pellouailles-les-Vignes, dont la commune souhaite développer la programmation), places, jardins... .*

En modifiant le regard porté sur l'espace public, parfois même en changeant sa destination initiale, ces initiatives viseront l'appropriation par les habitants, mais aussi leur responsabilisation. Ainsi, la Membrolle-sur-Longuenée met à disposition des associations L'Atelier, local de l'ancienne mairie, pour créer du lien social autour d'un lieu de pratique artistique. Ces initiatives veilleront à permettre à chacun (enfants, jeunes, adultes, aînés, personnes handicapées, personnes défavorisées...) de trouver sa place, de croiser l'autre et d'apprendre à le connaître (par exemple, implication des personnes handicapées lors du forum Agora des associations, à Angers).

Orientation 3

Réduire les disparités sociales et développer les solidarités.

Les politiques de solidarité et les solidarités quotidiennes sont indispensables à la réduction des disparités et au renforcement de la cohésion sociale et territoriale par le soutien qu'elles apportent aux personnes ou aux territoires en difficulté. Pour le territoire angevin, reconnu pour le dynamisme de ses solidarités, l'ambition est de les renforcer à tous les niveaux.

Objectif 1 : Lutter à l'échelle intercommunale contre la précarité, de manière adaptée à chaque public identifié.

Des publics sont d'ores et déjà identifiés comme potentiellement concernés par les problématiques de vulnérabilité ou d'exclusion sociale : jeunes en déshérence, adultes éloignés de l'emploi, personnes sans domicile fixe, personnes sorties de prison, retraités pauvres et isolés, travailleurs pauvres, familles monoparentales, personnes handicapées, gens du voyage, migrants... Il y aura un intérêt réel à partager les constats et les objectifs à l'échelle intercommunale. Si les actions doivent être adaptées à chaque public et menées en proximi-

té, leur mise en œuvre pourra aussi être partagée afin d'améliorer l'accompagnement des personnes concernées et la réduction des disparités territoriales.

Réaliser un diagnostic commun des réalités permettra de définir des objectifs partagés à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs (État, collectivités, associations, habitants...). Chacun pourra ensuite les mettre en œuvre pour prévenir la fragilisation ou accompagner les personnes en situation de fragilité en mobilisant ses politiques de droit commun en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'accessibilité au logement, aux services, aux équipements, aux transports... et en les complétant, le cas échéant, par des dispositifs spécifiques d'accompagnement social. La mise en œuvre pourra également être partagée :

- *grâce aux outils qui existent à l'échelle communautaire : la compétence d'Angers Loire Métropole en matière de contrat de ville, de gens du voyage ; le conseil intercommunal de prévention de la délinquance, qui prend des initiatives en faveur des jeunes délinquants et des personnes sorties de prison... ;*
- *et grâce aux coopérations intercommunales : rencontres intercommunales pour mieux se connaître et partager des valeurs, des expériences et des expertises ; mise en commun de moyens pour améliorer la prise en charge par les communes des publics identifiés... À titre d'exemple, la mise en œuvre de la politique d'équilibre de peuplement posera rapidement la question de son accompagnement social par des coopérations entre les centres communaux d'action sociale (CCAS), toutes les communes ne disposant pas des mêmes moyens. À terme, cela pourrait poser la question de la lisibilité et de l'harmonisation de certaines aides sur l'ensemble du territoire, voire du regroupement de certaines structures, comme les CCAS au sein d'un ou de plusieurs centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). L'exemplarité des coopérations intercommunales a également vocation à stimuler les autres formes de solidarité pour créer un climat général de « faire ensemble » et éviter le repli sur soi.*



Objectif 2 : Encourager toutes les formes de solidarité.

Toutes les formes de solidarité devront être soutenues : la pérennisation et le développement de la vie associative ; le renouvellement des solidarités privées ; le développement de l'économie sociale et solidaire... Toutes les échelles territoriales (quartier, commune, intercommunalité) et tous les domaines sont concernés (éducation, enfance – jeunesse, culture, sport, emploi, logement, lutte contre la précarité...)

Plusieurs leviers pourront être activés :

- *l'encouragement et l'accompagnement du bénévolat (à l'instar de la Journée citoyenne, à Angers), avec une attention particulière au renouvellement des bénévoles ;*
- *l'encouragement et l'accompagnement des solidarités privées : entraide de la vie quotidienne entre voisins, parents, habitants d'une commune (par exemple, Voitur'Age) ; partage de logement, d'équipements, d'expériences et de compétences (mouvement « Do It Yourself ») ;*
- *le développement du principe de réciprocité, qui consiste à adosser aux dispositifs d'aide une contre-partie sous différentes formes, dont des engagements citoyens ;*
- *l'appui aux associations ou autres formes de solidarité : valorisation, soutien financier, mais aussi logistique (prêt de salle, de matériel, conseil, formation...) Il s'agira également d'encourager les coopérations entre associations travaillant dans des domaines et/ou des territoires différents pour en faire des vecteurs d'un développement territorial plus riche et lisible : organisation d'évènements communs (un forum des associations commun à plusieurs communes, par exemple), mise en commun de moyens (la création d'un pôle ressources délivrant les informations sur la vie associative, par exemple), structuration de polarités associatives thématiques et géographiques... La Cité, lieu d'accueil et de soutien à la création et au développement des associations angevines, pourrait constituer à ce titre un levier important.*

La présence d'étudiants sur le territoire est une ressource à mobiliser pour renforcer les liens sociaux sur le territoire et favoriser la solidarité intergénérationnelle : colocation, soutien scolaire, engagement associatif... Le vieillissement de la population constitue également une opportunité pour le territoire, dès lors que les personnes âgées sont perçues comme une richesse : en direction des plus jeunes, elles ont un rôle de transmission professionnelle (comme l'association « Outil en main ») et mémorielle.

Ambition 5

Renforcer l'attractivité du territoire angevin

DIAGNOSTIC

Atouts

- 2^e agglomération des Pays de la Loire; Angers 3^e ville du Grand Ouest
- Une bonne image, régulièrement classée dans les villes les plus agréables à vivre de France
- Le château d'Angers, les tapisseries de l'Apocalypse et le Chant du monde
- Des évènements rayonnants (festival d'Anjou, Premiers Plans, Accroche-cœurs, Festival estival...), des équipements structurants (centre hospitalier universitaire, Terra Botanica, Cité de l'objet connecté...) et de grands projets (Cours Saint-Laud, Cœur de Maine, ligne B du tramway...)
- Un territoire accessible, carrefour d'échanges en raison de sa situation géographique privilégiée au centre du Grand Ouest
- Des coopérations nombreuses : intercommunales, Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA), Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), coopérations européennes et internationales...

Opportunités

- La recomposition territoriale : communes nouvelles, fusions d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), diminution du nombre de régions...
- L'activation de leviers de rayonnement émergents ou sous-utilisés (Angers SCO, Angers French Tech...) dans un environnement de compétition par l'image
- Des mouvements de populations vers le Grand Ouest
- Un environnement de plus en plus violent qui invite à révéler la « douceur angevine »

Faiblesses

- Une controverse sur la notion de « douceur angevine »
- Un déficit de notoriété et de rayonnement
- Des dysfonctionnements liés aux infrastructures de transport malgré des améliorations : liaison vers Rennes, liaison sud...
- Des coopérations à renforcer (Communauté d'universités et d'établissements, régions ligériennes...) ou à développer (villes du département...)

Menaces

- Le développement de la compétition entre les territoires
- Un risque d'exclusion des grands projets d'infrastructures de transport à venir



36

Enjeux

Le cinquième enjeu majeur pour notre territoire est son identité, sa notoriété, son ouverture et son attractivité.

Il est le fer de lance de l'excellence économique et universitaire, d'une part, et de la qualité du cadre de vie, d'autre part. Il s'agit en effet pour le territoire de définir son identité et de l'affirmer, afin de multiplier sereinement les coopérations qui conforteront son ouverture aux autres et ainsi, renforcer son attractivité.

Identité, image, notoriété et attractivité du territoire angevin.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la définition d'une identité claire et renforcée, qui s'appuie sur les singularités territoriales. Cette identité doit être partagée et portée par le plus grand nombre d'acteurs pour permettre la notoriété et l'attractivité. Le territoire doit être associé à une image économique et universitaire dynamique, une qualité exceptionnelle du cadre de vie, des événements culturels et sportifs, des talents... Le débat sur la « douceur angevine » doit être tranché : le modèle de développement, dynamique et innovant, mais respectueux de l'environnement et du lien social, doit être affirmé.

Positionnement fort du territoire angevin à plusieurs échelles de territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est son rôle de référence, de moteur, et son influence aux échelles locale, nationale, européenne, voire internationale, dans ses domaines d'excellence. Les domaines concernés doivent pouvoir lui être associés. Cela renforcera son rayonnement et son attractivité.

Échanges et coopérations entre les territoires.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est de développer des coopérations avec d'autres territoires et d'en tirer des bénéfices que l'isolement ne permettrait pas. Dans un contexte de compétition croissante, l'isolement n'est pas tenable et le nombre est une force s'il s'appuie sur une cohérence d'ensemble. Le territoire angevin est bien positionné car il est un territoire réseau, porte d'entrée des différentes coopérations. Les coopérations ne sont pas qu'institutionnelles : les renforcer, c'est également prolonger la tradition humaine du territoire.

Cohérence et synergies entre territoires.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est la réponse à deux questions : tout d'abord, quelle est la bonne échelle territoriale pour mener une politique publique donnée dans un souci de développement harmonieux des territoires ? Ensuite, comment « partager » la définition et la mise en œuvre d'une politique publique pour laquelle plusieurs acteurs ont des atouts ? Il s'agit pour le territoire angevin de trouver l'équilibre entre compétition et coopération.

Accès au territoire.

Ce qui est en jeu pour notre territoire, c'est le maintien et le renforcement de l'accessibilité en provenance de et vers le territoire national et au-delà, par le plus de moyens possible, pour les habitants, les entreprises, les étudiants, les enseignants-chercheurs, les touristes...



37

Orientations

Pour un territoire rayonnant, renforcer son attractivité.

Orientation 1

Faire de la « douceur angevine » un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire.

La « douceur angevine » est attachée au territoire angevin. Cette image est revendiquée car elle est fondée sur les caractéristiques singulières du territoire et sur celles de ses femmes et hommes. Bien loin de ceux qui voudraient la réduire à une image statique, elle est un atout pour sa notoriété, son rayonnement et son attractivité.

Objectif 1 : Donner un sens commun à la « douceur angevine ».

Reconnaitre la « douceur angevine » comme un marqueur de l'identité territoriale, ce sera d'abord se mettre d'accord avec l'ensemble des acteurs sur un sens commun. C'est à cette condition que cette image pourra être promue et transmise par l'ensemble des acteurs.

Plusieurs pistes peuvent d'ores et déjà être esquissées. La douceur angevine, c'est la qualité. La qualité du cadre de vie, tout d'abord : le relief, le climat et la géologie favorisent un patrimoine naturel exceptionnel, et l'histoire a laissé de nombreuses marques visibles dans le patrimoine bâti. La qualité du lien social, ensuite : terre humaniste, le territoire est reconnu pour l'importance donnée au vivre-ensemble et aux dynamiques solidaires. La qualité, l'excellence universitaire et économique, enfin, à travers un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de qualité et des filières d'excellence reconnues. La douceur angevine, c'est également l'équilibre. L'équilibre sur le territoire, avec la préoccupation de répartir le développement, d'une part en améliorant la réponse en termes de services, d'autre part en mettant en avant les richesses de chaque commune comme contribuant au tout. Mais l'équilibre angevin, c'est également la mesure, un état d'esprit de concertation plutôt que de confrontation qui guide la prise de décision, les rapports sociaux... Enfin, la douceur angevine, c'est oser l'expérimentation et l'innovation dans tous les domaines : prendre le temps, et le risque, de tester avant de généraliser.

Objectif 2 : Faire vivre et connaître la « douceur angevine ».

La « douceur angevine » se déploie quotidiennement sur le territoire : dans les actions des acteurs pour renforcer l'excellence universitaire et économique, préserver le patrimoine naturel et bâti, réduire les disparités territoriales, accompagner les plus en difficulté... Mais pour être appropriée et diffusée, elle devra vivre sur le territoire et être connue à l'extérieur.

Plusieurs pistes pourront être explorées : le renforcement d'une politique de communication sur ce qui fait la douceur angevine sur le territoire, mais aussi l'établissement d'un programme événementiel. Cela pourrait passer par la création d'un évènement rayonnant à différents niveaux (les journées des « Douceurs angevines » ?). Il se déclinerait dans toutes les communes d'Angers Loire Métropole, à partir des nombreux évènements existants dans tous les domaines (végétal, eau, viticulture, gastronomie, culture, sport, tourisme, etc.).

Orientation 2

Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence.

Dans tous les domaines où il met en œuvre une forme d'excellence, le territoire angevin pourra constituer une référence pour d'autres : son expérience sera recherchée et attirera des étudiants, des enseignants-chercheurs, des entreprises et des habitants. Cela exigera de mettre en avant les éléments concrets constitutifs de cette excellence.

Objectif 1 : Renforcer l'attractivité de l'économie et de l'enseignement supérieur-recherche.

Les filières d'excellence et les secteurs à fort potentiel, mais aussi la diversité du tissu économique et de l'offre de formation, fondent la stratégie économique du territoire. Pour garder ou faire venir les entreprises, les étudiants et les enseignants-chercheurs, il faudra faire savoir ce que les acteurs du territoire savent faire.

Plusieurs leviers pourront être mobilisés : s'appuyer sur le rôle moteur du pôle centre, qui concentre une grande partie des fonctions économiques, universitaires... ; valoriser la qualité, les initiatives innovantes et les succès ; encourager les démarches d'internationalisation des entreprises et de l'enseignement supérieur-recherche et de l'innovation ; valoriser les atouts de la vie étudiante ; ou encore, maintenir un lien avec les anciens chefs d'entreprises ou diplômés du territoire et organiser un potentiel « retour sur investissement ».

Objectif 2 : Être un territoire exemplaire en matière environnementale.

Consciente de la chance de disposer d'un patrimoine naturel exceptionnel, Angers Loire Métropole souhaite qu'il soit préservé, ainsi que l'environnement, et met déjà en œuvre de nombreuses actions innovantes aux côtés de ses partenaires. Pour ces deux raisons, elle souhaite positionner le territoire comme une référence en matière environnementale.

Il s'agira de poursuivre les efforts dans la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement, mais aussi de promouvoir cette action : par une politique de communication sur les innovations et les réussites (prix) ; à l'occasion de l'accueil d'évènements (salon, congrès...) ; par des actions originales (végétalisation de la gare)...

Objectif 3 : Assurer la place du territoire dans les grands réseaux.

Pour le positionner comme une référence dans ses domaines d'excellence, la présence et la place du territoire au sein de grands réseaux locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux devront être assurées.

Le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA), le Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), les régions ligériennes, l'Arc atlantique... font partie de ces réseaux. À titre d'exemple, il s'agira pour Angers Loire Métropole d'assurer sa juste place dans la COMUE Bretagne Loire en encourageant et soutenant les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur, en veillant à la dimension universitaire du centre hospitalier universitaire (CHU), en renforçant le 3^e cycle angevin, en s'investissant dans la gouvernance de la COMUE...

Au sein des régions ligériennes, le positionnement géographique du territoire en fait le vecteur de liens entre l'Est et l'Ouest. Il doit également y promouvoir ses spécificités : avec l'ensemble du département, il dispose d'une diversité viticole importante (à laquelle

s'ajoutent les liqueurs) qui trouve son origine dans le croisement de la Loire, du climat et de la géologie. De même, la participation à des réseaux européens, comme Eurocités, renforcera la participation à des projets ou programmes partenariaux financés par l'Union européenne.

Orientation 3

Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire.

Au-delà des domaines d'excellence, il s'agira de faire connaître le territoire. Cela impliquera un changement d'état d'esprit certain : de « pour vivre mieux, vivons cachés » à « faisons savoir que nous vivons bien et trouvons l'équilibre entre le développement et la préservation de la qualité de vie ».

Objectif 1 : Renforcer la politique de communication volontaire et valorisante.

Il s'agira pour les acteurs du territoire, et en premier lieu pour Angers Loire Métropole, de se doter d'une politique de promotion en direction de l'extérieur, mais aussi à destination du territoire, pour susciter un effet d'entraînement.

La politique de communication permettra de communiquer globalement et simultanément sur les atouts du territoire : non seulement l'excellence universitaire et économique, la qualité du cadre de vie, mais aussi les talents, les initiatives innovantes, les évènements professionnels, culturels et sportifs...

Cela contribuera à mettre en lumière d'autres atouts du territoire. Ainsi, dans le domaine de l'équitation, Soulaires-et-Bourg compte haras, centres équestres et centres d'entraînement de chevaux de course, dont certains de grand rayonnement. Certains évènements pourront constituer des vecteurs privilégiés de communication, à l'image des salons professionnels ou de la montée du SCO en ligue 1.



Objectif 2 : Soutenir les talents.

Les plus grands atouts du territoire sont ses femmes et ses hommes. Soutenir les talents, existants ou en devenir (entrepreneurs, scientifiques, artistes, sportifs...), c'est les aider à obtenir la place qu'ils méritent et renforcer à travers eux la notoriété du territoire.

Le soutien aux talents devra être porté par l'ensemble des acteurs du territoire pour les identifier, les soutenir (financièrement, par la mise à disposition de lieux de travail...) et les faire connaître, d'abord au sein du territoire, puis à l'extérieur. Les espaces qui favorisent la créativité seront des viviers pour le territoire (lieux de co-working, à l'image de celui hébergé au J-Angers Jeunesse connectée ; fab lab, à l'image de la Cité des objets connectés).

Objectif 3 : Accueillir ou créer de nouveaux évènement.

Parce que l'événementiel est un vecteur important de visibilité, de rayonnement et d'attractivité dans tous les domaines (économie, enseignement supérieur et recherche, santé, culture, sport, tourisme d'affaires et de loisirs...), une attention particulière y sera portée.

Il s'agira de conforter les nombreux évènements réguliers que le territoire reçoit déjà (Premiers Plans, le Festival d'Anjou, les Accroche-cœurs, le Festival estival de Trélazé, les salons professionnel dans les domaines...). Il s'agira également d'accueillir de nouveaux évènements ponctuels de portée nationale ou internationale, en rassemblant les moyens des communes si nécessaire : l'accueil des Championnats de France d'athlétisme et de natation, de la demi-finale de la Fed Cup, du Tour de France et du Congrès mondial des journalistes, en 2016, l'accueil du Congrès mondial de l'horticulture, en 2022, en sont des illustrations.

Objectif 4 : Inciter l'ensemble des acteurs à être des ambassadeurs du territoire.

Le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des acteurs du territoire permettra qu'ils en deviennent les premiers ambassadeurs.

Tous les acteurs du territoire ont vocation à en être des ambassadeurs, à des niveaux différents : les habitants, les étudiants, les entreprises, les touristes... Il faudra :

- leur en transmettre l'envie, par un bon accueil et une politique de communication valorisante ;

- leur en donner les moyens, par la mise en place d'une véritable politique de soutien logistique, de communication, institutionnelle... Ainsi, Angers Loire Métropole, avec les acteurs du territoire, a lancé une démarche de promotion et de rayonnement du territoire ;
- créer et animer un réseau d'« ambassadeurs », composé de personnes vivant ou ayant vécu sur le territoire (étudiants, artistes, journalistes, enseignants, chercheurs, femmes/hommes politiques...) et qui penseraient à le valoriser.

Orientation 4

Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication.

L'accessibilité est indispensable à l'attractivité. La place du territoire angevin au centre des réseaux de transport devra être maintenue et confortée pour continuer à tirer profit de sa position géographique stratégique au sein des Pays de la Loire vis-à-vis du territoire national. L'accessibilité numérique appellera également une attention particulière, en adéquation avec l'évolution de la forme des échanges.

Objectif 1 : Optimiser les liaisons ferroviaires à grande vitesse régionales et nationales.

Il s'agira de conforter la position stratégique du territoire dans le Grand Ouest français, d'intensifier les échanges avec les principales métropoles régionales et nationales et d'améliorer les connexions aux aéroports internationaux du Grand Ouest et de France métropolitaine.

Vers le Grand Ouest, l'offre ferroviaire Angers - Nantes, Angers - Rennes (réalisation de la virgule de Sablé) et vers le futur aéroport du Grand Ouest appelle la vigilance.

En Île-de-France, l'amélioration du passage ferroviaire, en évitant les ruptures de charge et en se connectant avec les aéroports internationaux, sera recherchée. Vers le Sud-Ouest et le Sud-Est, l'engagement et la participation aux réflexions visant à connecter le Grand Ouest aux projets de ligne à grande vitesse (LGV) Atlantique et à plus long terme, LGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon seront poursuivis.

À cette fin, Angers Loire Métropole s'appuiera sur les acteurs compétents pour maintenir des infrastructures d'accueil performantes des lignes ferroviaires, notamment en prenant appui sur la gare Angers Saint-Laud.

Objectif 2 : Renforcer les connexions routières et aériennes structurantes.

L'inscription du territoire au sein des échanges nécessitera des liaisons routières performantes vers les principaux pôles urbains régionaux et nationaux ainsi qu'en direction des grands aéroports internationaux.

Il s'agira d'améliorer la performance des liaisons routières vers l'extérieur du territoire, notamment Rennes, Poitiers et Limoges, ainsi que vers les aéroports existants et à venir.

Il s'agira aussi de conforter le rôle d'Angers Loire Aéroport comme offre complémentaire aux aéroports internationaux.

Par ailleurs, suite à la déréglementation du transport par autocar et en prévision de son développement, des infrastructures d'accueil performantes des lignes routières devront être maintenues, voire développées, notamment via le pôle d'échanges multimodal Angers Saint-Laud.

Objectif 3 : Développer les communications numériques.

L'objectif pour le territoire est de permettre à tous les acteurs de la vie économique et sociale de s'inscrire dans des dynamiques territoriales à différents niveaux grâce aux ressources numériques.

Il s'agira d'assurer une couverture numérique, fixe et mobile, performante, en développant le réseau très haut débit (en priorité dans les sites stratégiques) et en encourageant tout mode de déploiement de la fibre optique (réseau d'initiative publique, initiative privée) ainsi que tout mode de montée en très haut débit. Mais il s'agira aussi de faciliter l'accès et l'éducation à l'usage des technologies numériques.

Orientation 5

Renforcer et développer les réseaux humains et techniques.

L'ambition est de renforcer et développer une culture de l'ouverture à l'autre par des coopérations entre les habitants et plus généralement, entre les acteurs du territoire en-dehors des collectivités.

Objectif 1 : Encourager les relations internationales du territoire.

Les partenariats internationaux sont souvent le résultat d'histoires de femmes et d'hommes. Portés par les villes, ils donnent essentiellement lieu

à des échanges socioculturels. À ce titre, ils sont un vecteur privilégié pour développer l'ouverture à l'autre d'un territoire. Mais ils peuvent également être choisis en raison de leur potentiel de coopération dans d'autres domaines.

C'est pourquoi les jumelages et les initiatives liées seront encouragés : échanges d'ambassadeurs, socioculturels, d'expertises ; rapprochement entre les jumelages des communes du territoire pour rassembler notamment les jeunes ; mais aussi appui sur les jumelages pour développer de nouveaux types de coopérations dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, économiques...

Objectif 2 : Encourager les échanges d'étudiants et de chercheurs.

Les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs contribuent également à l'ouverture du territoire à l'international, à son rayonnement et à l'enrichissement culturel et académique des femmes et des hommes.

Les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs s'appuieront sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : implantation d'écoles à l'étranger, internationalisation des diplômes, renforcement des partenariats avec des universités étrangères (doubles diplômes)... Les structures favorisant le dialogue interculturel faciliteront l'ouverture de nouveaux horizons pour les Angevins et l'insertion des étudiants étrangers. Il s'agira aussi de faciliter les départs et les arrivées : par exemple, soutien financier aux étudiants ; construction d'une Maison internationale des chercheurs..



Orientation 6

Favoriser les coopérations intercommunales dans un souci de solidarité et de respect mutuels.

Angers Loire Métropole et les communes ont l'ambition de faire de la coopération intercommunale une méthode de travail : pour chaque sujet, chaque commune peut se poser la question de la pertinence et de la possibilité de coopérations avec d'autres. Il ne s'agit pas pour Angers Loire Métropole d'intervenir systématiquement dans ces coopérations.

Objectif 1 : Se doter de politiques publiques plus intégrées entre les communes.

La nécessité d'optimiser les ressources financières dans un contexte de réduction des dotations et l'ambition d'améliorer l'accès à une offre de services et d'équipements diversifiée et de qualité pour tous les habitants du territoire justifieront la définition et la mise en œuvre commune de politiques publiques à l'échelle de tout ou partie du territoire.

Les échelles de coopération sont diverses : de quelques communes, y compris en dehors du territoire, à toutes les communes. Les formes de coopération également : mise en commun de moyens ; mutualisation de certains services ; mise en réseau d'équipements ; harmonisation des services et tarifs ; création de parcours de formation ; transfert de compétences... Elles ont pour point commun de modifier l'offre de services et d'équipements.

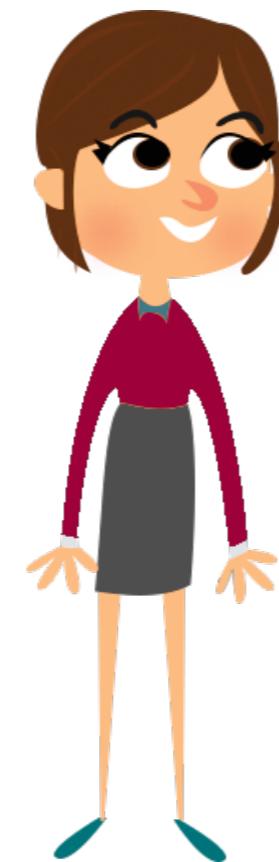
Des coopérations existent déjà : groupements de commandes coordonnés par Angers Loire Métropole ; piscine intercommunale à Beauzouzé ; mise en réseau des bibliothèques dans l'ouest du territoire (Longuenée-en-Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Léger-des-Bois) ; services communs portés par Angers Loire Métropole... Certaines réflexions se présenteront rapidement au territoire : la coopération en matière d'accompagnement social, avec la mise en œuvre de la politique d'équilibre de peuplement ; l'invitation de l'Agence régionale de santé à la conclusion d'un contrat local de santé à l'échelle d'Angers Loire Métropole ; suite à la transformation d'Angers Loire Métropole en communauté urbaine, la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et ses conséquences éventuelles en termes d'harmonisation tarifaire... Sans oublier les quatre axes de travail définis par le schéma de mutualisation des services d'Angers Loire Métropole : ressources internes (commande publique, juridique, informatique...), mise en réseau, moyens techniques et lien social.

Objectif 2 : Mettre en résonance les initiatives communales.

Sans aller jusqu'à la proposition d'une offre commune de services et d'équipements, les coopérations intercommunales pourront porter sur la création de liens entre des actions ou des événements communaux sur le territoire.

La coordination du calendrier des actions ou des événements pourra être recherchée, soit pour éviter les incohérences de programmation et leurs impacts sur la fréquentation (événements culturels et sportifs, notamment), soit au contraire afin de donner plus de poids à une action (déclinaison simultanée dans les communes d'une Journée citoyenne, d'une Journée de la prévention, par exemple).

La mise en résonance des actions ou des événements existants sur le territoire, en impliquant les communes, pourra également être recherchée. Il s'agira par exemple de créer des liens entre des événements portant sur un même thème (le médiéval avec le château d'Angers, le château à motte, à Saint-Sylvain-d'Anjou... ; les arts de la rue avec les Accroche-cœurs, à Angers, le festival de la Rue du Milieu, à Saint-Clément-de-la-Place et dans les communes alentour), ou encore, de décliner un événement qui a lieu dans une commune de manière plus modeste dans une autre commune du territoire (Premiers plans, Tout Angers Bouge...).



Orientation 7

Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs.

La mise en place de coopérations appropriées pour répondre à des problématiques partagées permettra d'améliorer collectivement l'offre et sa visibilité. Deux échelles territoriales seront particulièrement encouragées : celle de l'aire urbaine, d'une part ; celle du Grand Ouest, d'autre part.

Objectif 1 : Se doter de politiques publiques plus partagées et coordonnées à l'échelle du territoire de l'aire urbaine.

Le territoire de l'aire urbaine est pertinent pour coordonner, voire mener un certain nombre de politiques. C'est donc à cette échelle qu'une amélioration de l'offre et un meilleur équilibre entre territoires urbains et ruraux seront recherchés.

Plusieurs champs de coopération pourront être poursuivis ou explorés :

- en matière d'habitat, la coordination des politiques pour une maîtrise de l'étalement urbain et un habitat équilibré. Le principal outil de cette coopération est le SCoT, piloté par le PMLA, et le croisement avec les autres SCoT limitrophes. À terme, cela posera la question de l'évolution du périmètre du PMLA et du SCoT vers celui de l'aire urbaine, voire au-delà ;
- en matière d'économie, la coordination des politiques d'espaces d'activité économique des EPCI pour favoriser la cohérence et éviter la concurrence entre les territoires. Les politiques de prospection et d'emploi devront également intégrer le fait que la zone d'emploi dépasse le périmètre d'Angers Loire Métropole ;
- en matière de déplacements, la coordination des autorités organisatrices de transport pour organiser et améliorer l'offre et les mobilités ;
- en matière énergétique, l'élaboration d'un plan climat-air - énergie territorial (PCAET) à l'échelle du PMLA ;
- en matière de tourisme, le renforcement des coopérations à l'échelle du territoire du PMLA, voire du département. Le PMLA coordonne déjà un plan marketing commun ;
- en matière culturelle et sportive, le développement de coopérations entre communes, EPCI et autres acteurs, dans une préoccupation de diffusion de l'offre et de rayonnement.

Objectif 2 : Développer des partenariats privilégiés avec les territoires des régions voisines.

Le développement de partenariats avec les communautés urbaines et les métropoles proches vise le renforcement de la cohérence de l'offre. L'appui sur cette complémentarité permettra d'être plus attractif au niveau du Grand Ouest vis-à-vis des territoires nationaux et européens.

Cela nécessitera de s'inscrire en cohérence avec la stratégie régionale. Mais plusieurs champs de coopérations thématiques pourront également être poursuivis ou explorés :

- pour les grands dossiers structurants relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'accessibilité et des mobilités dans le Grand Ouest, mais aussi pour des échanges de bonnes pratiques, le PMLB constitue une échelle pertinente de travail ;
- en matière de déplacements, il s'agira de profiter d'avoir plusieurs grandes intercommunalités de proximité (Nantes, Tours, Orléans...) pour faire valoir l'intérêt d'une LGV ;
- dans le champ spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'objectif sera d'atteindre une taille critique de développement : masse critique d'étudiants, de chercheurs... permettant de proposer des enseignements et des travaux reconnus au plan national, européen et international. Les coopérations sont déjà à l'œuvre au sein de la COMUE ;
- dans le domaine de la santé, il s'agira de développer et de répartir l'offre, éventuellement par pôle, chaque territoire conservant ses spécificités et pouvant s'appuyer sur celles des autres territoires ;
- dans le domaine du tourisme, les coopérations avec les régions ligériennes devront évidemment être maintenues autour de projets structurants comme « La Loire à vélo » ou encore l'œnotourisme, en partenariat avec l'État et la Région.

Principes de gouvernance pour la mise en œuvre du projet

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole exprime la vision des élus d'Angers Loire Métropole pour le territoire angevin dans quinze ans. Angers Loire Métropole souhaite le mettre en œuvre avec les communes, le Conseil de développement et l'ensemble des acteurs du territoire, car tout ne relève pas de ses compétences. Pour cela, elle s'appuie sur quelques principes de gouvernance qui ont été identifiés lors de l'élaboration du projet.

• **Angers Loire Métropole mobilisera ses politiques publiques** pour mettre en œuvre le projet. Certains documents en sont déjà des illustrations (plan local d'urbanisme intercommunal, contrat de ville unique, schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation...). **À travers leurs propres politiques publiques, les communes** contribueront également à la mise en œuvre du projet.

- Les communes et Angers Loire Métropole veilleront :
 - > au respect des identités communales et des compétences communautaires ;
 - > à l'information et à la concertation réciproques ;
 - > à la conciliation entre la recherche d'objectifs communs et la proximité dans la mise en œuvre.

Ces principes guident déjà l'exercice des compétences (économie, voirie...).

• Les communes et Angers Loire Métropole encourageront **les réflexes intercommunaux et les coopérations** pour partager les réalités et les pratiques, mettre en commun des moyens et définir à plusieurs une offre ou une politique publique.

- Dans ses relations avec l'État et les autres collectivités, Angers Loire Métropole privilégiera la **cohérence** des interventions, l'**échelle territoriale pertinente** d'exercice des politiques publiques et la **coopération** plutôt que la compétition.

- Dans ses relations avec les autres partenaires, Angers Loire Métropole cherchera :
 - > **l'association des acteurs du territoire à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.** Les contrats d'alliance ou la coopération entre entreprises et collectivité dans les domaines de l'emploi et de l'insertion en sont des illustrations ;
 - > **la mise en réseau des acteurs du territoire** pour préserver, structurer et innover dans l'offre et les politiques publiques. La politique d'équilibre de peuplement ou encore la perspective d'un projet éducatif territorial partagé en sont des illustrations.
 - > **l'appui sur le Conseil de développement** comme relais auprès de ses membres.

- Dans ses relations avec les habitants, Angers Loire Métropole veillera à la **proximité** en s'appuyant sur les politiques publiques communautaires, les communes et leur rôle de proximité ainsi que sur le Conseil de développement. Elle mobilisera un ensemble d'outils, traditionnels et plus innovants (réunions publiques, numérique...).



Gouvernance et évaluation du projet

Les principes d'innovation et d'ouverture qui ont guidé l'élaboration du projet devront également guider sa gouvernance et son évaluation.

Pour devenir un document de référence commun, le projet devra être animé. C'est pourquoi un cadre de gouvernance a été défini.

L'animation du projet reposera sur plusieurs **démarches**. Parmi celles-ci :

- **La communication auprès des communes, des partenaires et des habitants.** Elle portera sur le projet initial (présentation auprès de chaque conseil municipal, rédaction d'un document de synthèse d'une douzaine de pages...), mais aussi sur ses évolutions ;
- **la référence aux ambitions, aux orientations, voire aux objectifs du projet dans les délibérations** du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole et des conseils municipaux des communes membres (ou autres actes importants de la communauté urbaine et des communes) ;
- **l'évaluation du projet**, dans une démarche détaillée ci-après.

Pour mettre en œuvre ces démarches, des **instances** de gouvernance existantes seront confortées et de nouvelles proposées, notamment :

- **le comité de pilotage et l'équipe projet** seront maintenus, avec la mission de suivre l'animation du projet ;
- **il sera proposé à chaque commune de désigner au moins un(e) élu(e) référent(e) qui aurait la responsabilité de suivre la référence** aux ambitions, aux orientations, voire aux objectifs du projet dans les délibérations du conseil municipal. Ces référents constitueront un réseau animé par le comité de pilotage ;
- **les groupes de travail techniques et d'élus** qui ont élaboré le projet pourront être réactivés, notamment en lien avec l'évaluation, sous la même forme ou sous une autre : évolution des thèmes, de la composition...
- **des séminaires d'élus dédiés au projet** pourront être organisés, au minimum pour présenter les résultats de l'évaluation.

L'évaluation participe de l'animation du projet. En cela, elle constitue un outil au service de la gouvernance du projet. Aussi, Angers Loire Métropole et les communes souhaitent s'engager dans une démarche d'évaluation qui accompagne le déroulement du projet à horizon de 2030.

La démarche d'évaluation a pour objet de :

- proposer un cadre d'échanges pour renforcer la compréhension mutuelle des enjeux et consolider le partenariat entre les communes et entre les communes et Angers Loire Métropole ;
- objectiver, par la mise en relief d'indicateurs, d'observations, d'actions, d'enquêtes, d'analyses croisées..., les dynamiques et les actions mises en œuvre et contribuant au projet ;
- proposer des réorientations, des préconisations ou des actions nouvelles pour réajuster le projet au fil de sa réalisation et anticiper des décisions ;
- mobiliser les partenaires du territoire, les habitants, autour du projet.



Les deux questions évaluatives suivantes sont proposées :

- 1• **Comment le projet est-il structurant, en tant qu'outil au service des habitants, pour l'action d'Angers Loire Métropole, des communes, des partenaires... ?**
Comment permet-il aux communes de se mobiliser sur des objectifs communs ? Ce sont davantage les processus de projets, les dynamiques, les innovations, les bonnes pratiques, qui seront mesurés.
- 2• **Dans quelle mesure les actions menées par Angers Loire Métropole, les communes, les partenaires..., concourent-elles aux ambitions, orientations et objectifs du projet ?**
Ce sont davantage la pertinence des actions par rapport aux objectifs et leur efficacité qui seront interrogées, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les démarches existantes.

Cette démarche d'évaluation se veut évolutive, adaptée aux enjeux et questionnements repérés, et se déroulant tout au long du projet.

Il est proposé une revue de projet complète la première année. Elle pourra être renouvelée régulièrement, tous les trois ou quatre ans. Elle aura pour vocation de :

- répertorier les actions mises en œuvre par les communes et Angers Loire Métropole et concourant au projet ;
- mettre en valeur les actions innovantes ou remarquables ;
- croiser les regards pour identifier les conditions favorables et les freins ;
- faire des préconisations.

Entre chaque revue de projet, l'évaluation d'axes thématiques ou de questionnements particuliers sera mise en œuvre selon des modalités adaptées (référentiels, enquêtes, études ciblées...).

Le Conseil de développement sera sollicité pour contribuer à l'évaluation sur des thématiques ou questionnements particuliers.

Les partenaires pourront être mobilisés pour contribuer à différents niveaux (alimenter la revue de projet, participer à des ateliers d'analyse ou de restitution...).

L'élaboration d'un « baromètre » est envisagée, dans le cadre du programme partenarial d'Angers Loire Métropole et de l'Agence d'urbanisme de la région angevine. C'est un outil d'observation qui permet de :

- disposer d'éléments de connaissance sur l'environnement socio-économique sur lequel l'action publique intervient ;
- s'assurer tout au cours du projet que les priorités définies correspondent bien aux besoins ;
- analyser et prendre en compte les évolutions du contexte pour ajuster les actions.

Il permet par ailleurs de positionner le territoire par rapport aux autres agglomérations et de contextualiser les évolutions constatées.

Les deux démarches seront articulées.

L'ensemble des productions et analyses seront présentées régulièrement aux communes. D'autres présentations pourront être faites en complément (notamment aux habitants du territoire). Des formes innovantes de restitution seront recherchées afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et de permettre l'appropriation des conclusions.

Lexique

¹ Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : « Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique [...] élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...] et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations. »

² Enjeu : ce qu'il y a à perdre ou à gagner, à faire ou à ne pas faire.

³ Ambition : désir ardent de parvenir à (faire) quelque chose.

⁴ Le végétal spécialisé se distingue des autres filières végétales par la mobilisation importante de facteurs de production (moyens techniques, financiers, humains) sur des surfaces réduites et générant une haute valeur ajoutée.

⁵ Digital : la filière digitale regroupe tout autant les activités numériques que l'industrie électronique.

⁶ Objets connectés ou Internet des objets (IoT) : objet électronique connecté sans fil et partageant des informations avec un ordinateur, une tablette électronique, un smartphone ou tout autre appareil.

⁷ Industries culturelles et créatives : activités économiques qui trouvent leur origine dans la créativité, les compétences et le talent d'une personne, et qui ont un fort potentiel de croissance et d'emploi à travers la production et l'exploitation de la propriété intellectuelle.

⁸ Silver économie : les activités économiques dédiées à l'avancée en âge de nos sociétés.

⁹ Pôle de compétitivité : depuis les années 2000, les pôles de compétitivité constituent la politique industrielle française qui reconnaît, sur une même zone géographique et dans une branche d'activité spécifique, une masse critique de ressources et de compétences procurant à cette zone une position-clé dans la compétition économique mondiale.

¹⁰ Cluster économique : regroupement, généralement sur un territoire donné, d'entreprises et d'acteurs socio-économiques divers (enseignants, chercheurs, associations, etc.) d'un même secteur.

¹¹ Groupement d'intérêt scientifique créé en 2015, il rassemble Angers Loire Métropole, la ville d'Angers, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche angevin et des partenaires de la formation, de la recherche et de la vie étudiante : le centre hospitalo-universitaire d'Angers (CHU), l'Institut de cancérologie de l'Ouest (ICO), le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) des Pays de La Loire, la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire (CCI). Ses trois missions principales sont : une mission d'information, d'animation et de communication interne au site et à l'extérieur afin d'exprimer l'identité du site angevin ; une mission de coordination des opérateurs de la formation, de la recherche, de l'innovation, de la vie étudiante et de la vie locale ; une mission de développement de projets communs se rattachant à la stratégie de site, à plusieurs ou toutes les parties prenantes selon les sujets.

¹² Économie résidentielle : l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire (en particulier, les services aux personnes).

¹³ Économie présente : à la différence de l'économie résidentielle, son moteur n'est pas la consommation des seuls résidents d'un territoire, mais également celle des personnes présentes provisoirement sur ce territoire. Elle intègre donc en particulier la présence touristique.

¹⁴ « Manque à gagner » de 900 millions d'euros lié au déficit de présence sur la zone d'emploi d'Angers par rapport à la moyenne des zones d'emploi de province, d'après les estimations de Laurent Davezies (travaux réalisés dans le cadre des Fabriques angevines (Aura, 2013)).

¹⁵ Organisation multipolaire du territoire : le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définissent une organisation multipolaire du territoire qui propose un modèle de développement à trois échelles différentes : le pôle centre, comme cœur stratégique du territoire, les polarités, pour accueillir le développement de demain, et les communes, avec leur rôle de socle de la vie de proximité. À une échelle plus fine, les centralités (centres-bourg, centres de quartier ou interquartiers) sont les lieux de vie et d'échanges à conforter.

¹⁶ Économie sociale et solidaire : un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. L'économie sociale et solidaire représente 21 % de l'emploi privé d'Angers Loire Métropole.

¹⁷ Angers terre d'expérimentation : Angers est marché test historique et terrain d'expérimentation pour de nombreuses marques et franchises nationales, grâce à ses habitants naturellement représentatifs de la diversité de la population française.

¹⁸ Économie collaborative, ou économie du partage : nouveau type d'échanges qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail, s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, donne la priorité à l'usage par rapport à la propriété et profite de l'essor du numérique et d'Internet.

¹⁹ Zone AMII : l'Appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII) lancé par le gouvernement en 2010 doit permettre le déploiement du très haut débit dans les zones les plus denses. Accord-cadre signé avec Angers Loire Métropole en 2011.

²⁰ Organisation multipolaire du territoire : cf. note 15.

²¹ Desserrement des ménages : diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

²² Carte A'TOUT : carte unique qui permet d'accéder à différents services de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole (transports, bibliothèques angevines, sports, réservation de salles municipales angevines...)

²³ Décohabitation : moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple à la suite d'une rupture conjugale ou d'une mutation professionnelle.

²⁴ Domotique : ensemble des techniques visant à intégrer à l'habitat tous les automatismes en matière de sécurité, de gestion de l'énergie, de communication...

²⁵ Congestion : pour un réseau routier, c'est la condition dans laquelle une augmentation du trafic de véhicules provoque un ralentissement global de celui-ci.

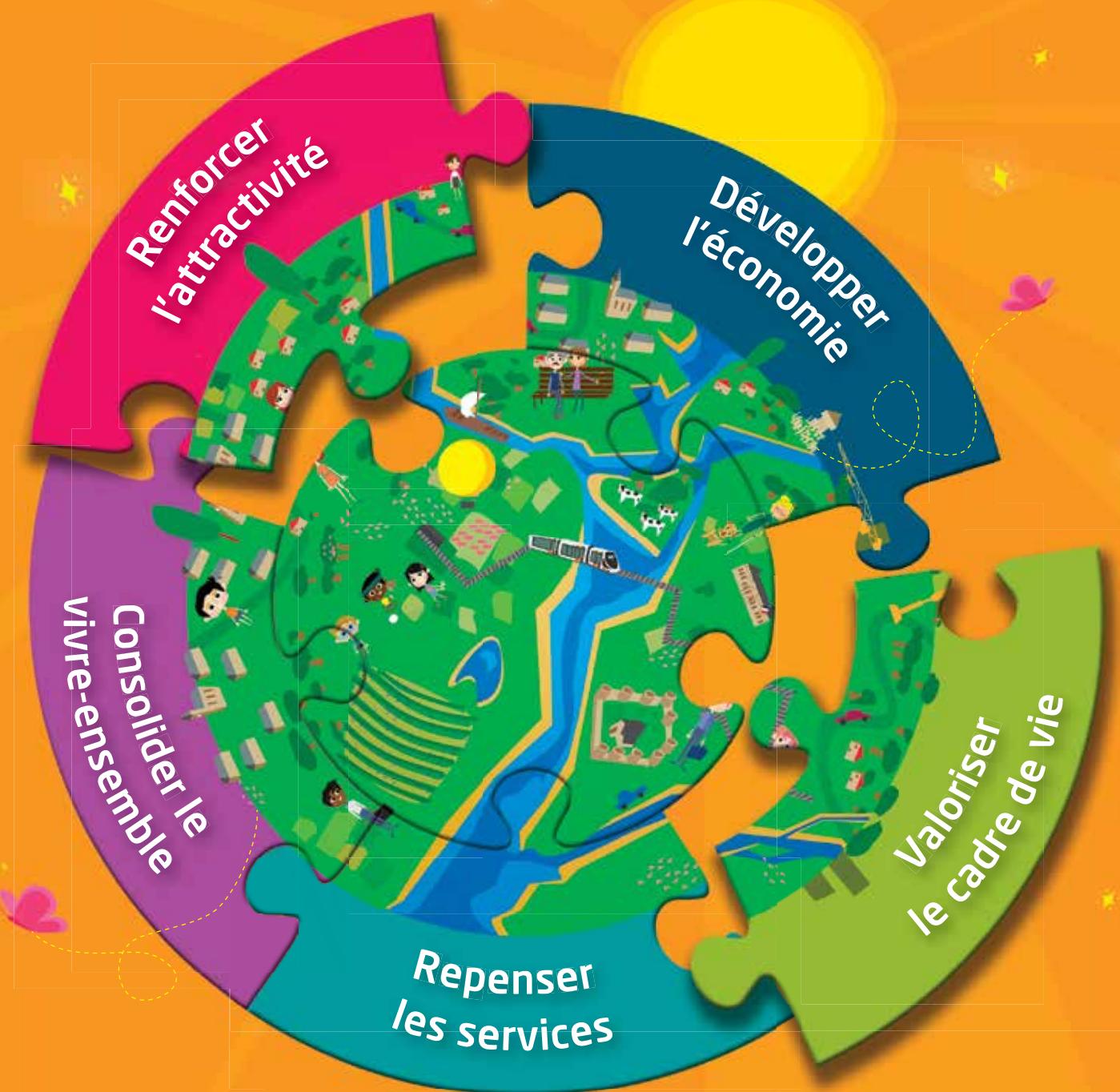
²⁶ Économie de la fonctionnalité : consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, l'usage d'un service primant sur la propriété du bien. Rejoint la notion d'économie collaborative.

²⁷ Objets connectés ou Internet des objets (IoT) : cf. note 6.

Notes

Carte du territoire



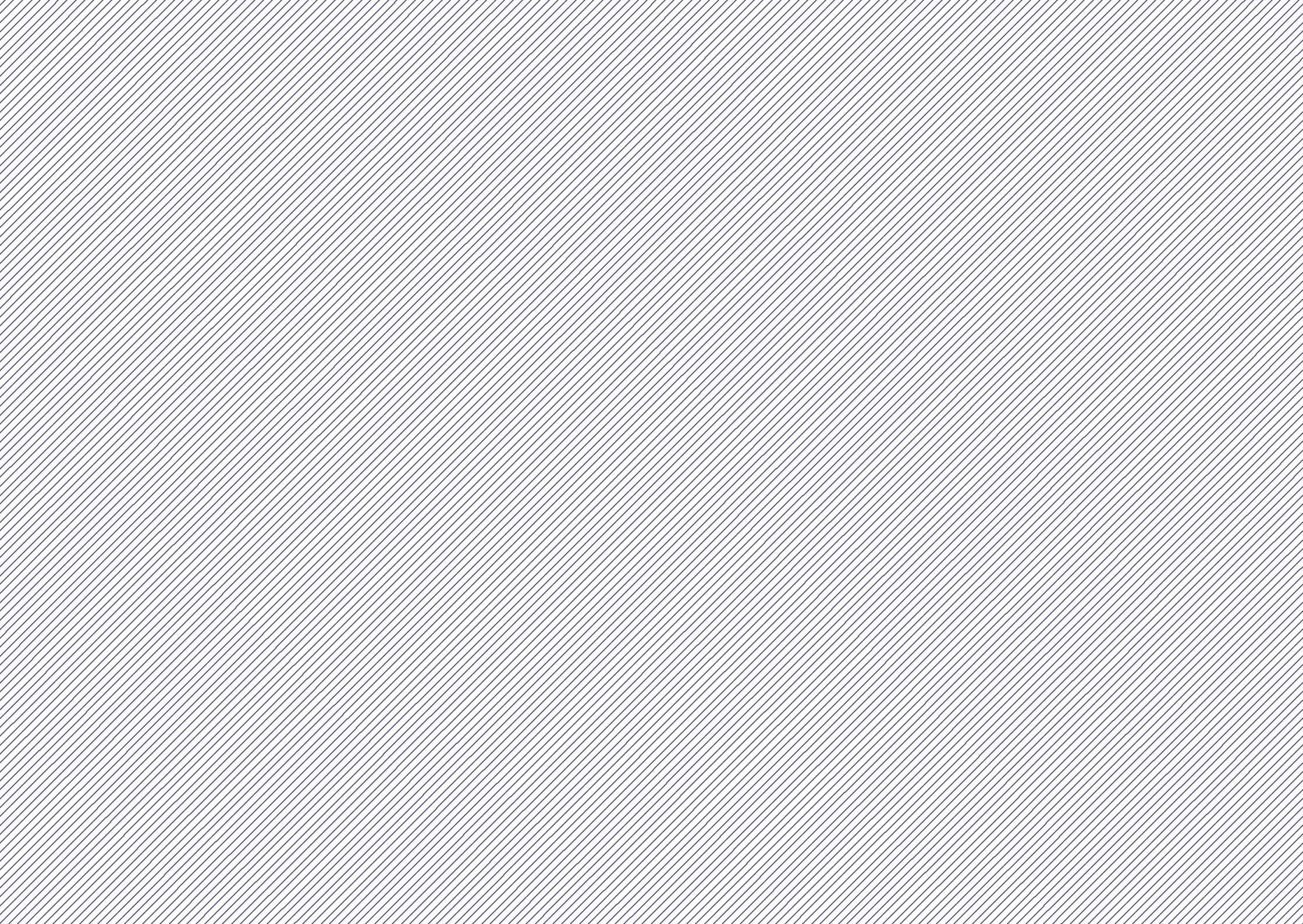


+ d'infos sur angersloiremetropole.fr

ÉDITION 2020

BAROMÉTROPOLE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE





INTRODUCTION - UN OUTIL POUR SE COMPARER À D'AUTRES TERRITOIRES

En mai 2016, les élus de la communauté urbaine ont adopté le projet de territoire 2016-2030. Alimenté par le diagnostic de l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura), nourri par les contributions du Conseil de développement de la région d'Angers, ce projet est le fruit d'une année et demie de travail pour tous les élus d'Angers Loire Métropole (ALM) et les maires des communes.

Dans ce projet, ont été identifiées 5 ambitions majeures pour :

- la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre ;
- le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin ;
- le vivre-ensemble, la citoyenneté et le lien social ;
- l'accès à l'habitat, aux services et aux équipements ;
- l'attractivité du territoire angevin.

Très largement en amont, s'est posée la question d'un outil de suivi de ce projet (décembre 2015). Ainsi l'agence d'urbanisme a été missionnée pour élaborer cet outil, permettant de mesurer les dynamiques territoriales et de les comparer à d'autres territoires.

Les premières analyses ont été publiées en novembre 2017 : Barométropole Angers Loire Métropole - Edition 2017

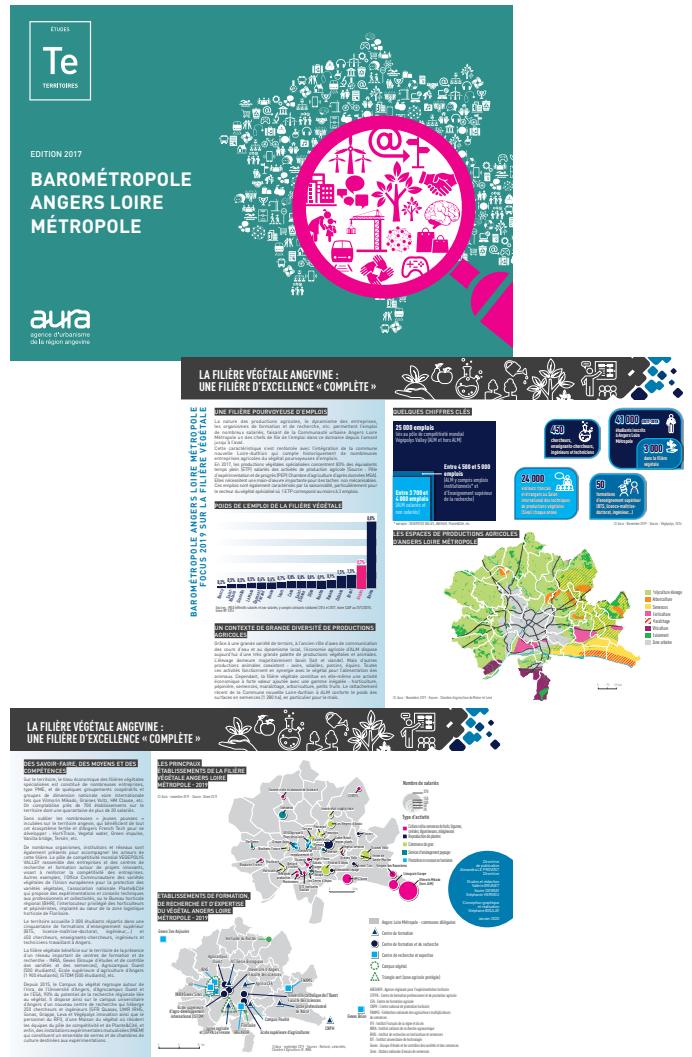
L'année 2018 a été l'occasion de présenter le barométropole aux différentes commissions d'Angers Loire Métropole (Solidarités, Développement durable et environnement ; Développement / Enseignement supérieur / Recherche et innovation ; et, Aménagement et développement durable des territoires).

Globalement, un vif intérêt a été exprimé par les membres de ces commissions. Il a été néanmoins souhaité que soit mieux identifiée la filière végétale.

L'Aura s'est donc engagée à réaliser en 2019 un focus sur la filière végétale angevine : une filière d'excellence complète.

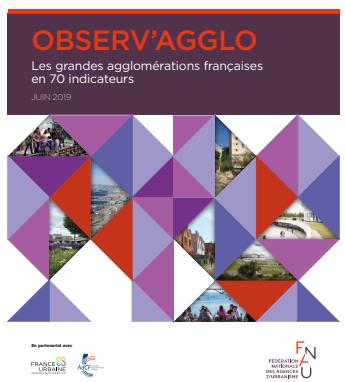
L'année 2020 est consacrée à l'actualisation de la première édition du Barométropole. Cette seconde édition reprend la même structure que la première.

À partir de sources diverses, l'édition 2020 rassemble et compare des données de contexte locaux et des données issues du panel des 13 EPCI (au 1^{er} janvier 2019). Les indicateurs-clés qui sous-tendent l'observation sont identiques pour tous les territoires de comparaison, ce qui facilite la comparaison et renforce la fiabilité de l'analyse. Chaque indicateur permet de connaître la position d'Angers Loire Métropole dans le panel et d'en tirer les conclusions utiles pour son territoire. Autant que possible, des indications d'évolution ont été introduites.



LES DÉMARCHES OBSERV'AGGLO ET MÉTROSCOPE

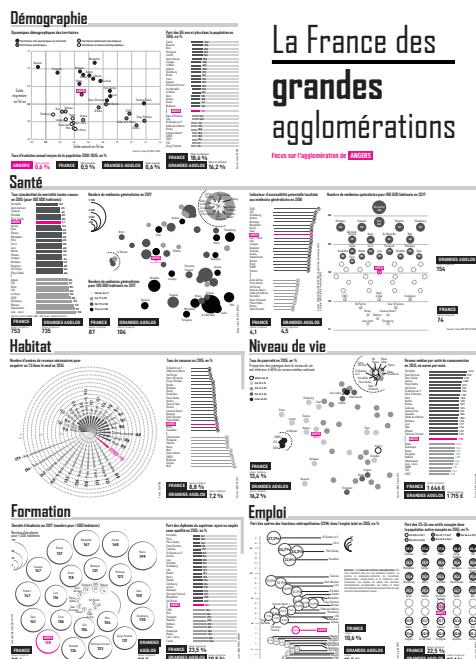
Un outil et un réseau d'experts pour décrypter les dynamiques des grandes intercommunalités françaises



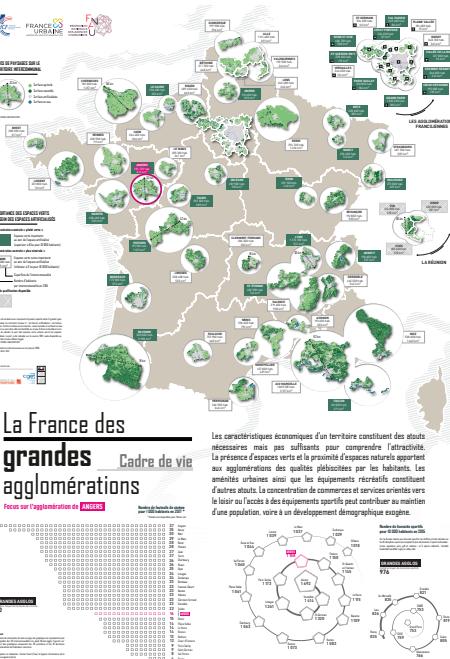
œuvre des lois NOTRe et Maptam et la refonte des périmètres intercommunaux. Cette nouvelle publication d'Observ'agglo analyse un panel élargi à une soixantaine d'intercommunalités de plus de 180 000 habitants, panel qui rassemble les 22 métropoles dont celle du Grand Paris, des communautés urbaines et des communautés d'agglomération. Dans ce panel apparaissent de nouvelles intercommunalités élargies par les évolutions institutionnelles comme celles de Bayonne, de Cherbourg ou d'Annecy, mais aussi l'Outre-mer avec trois communautés de l'Île de la Réunion et enfin se révèlent les communautés franciliennes hors du Grand Paris et leurs spécificités.

Initiée en 2013 par la Fédération des agences d'urbanisme (Fnau) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) rejointes par France Urbaine, la démarche Observ'agglo est une démarche mutualisée d'observation des principales agglomérations de France. Les premières analyses publiées en 2016 concernaient une trentaine d'agglomérations de plus de 200 000 habitants hors île de France, avant la mise en

Afin de valoriser le travail réalisé sur les données, la Fnau avec l'Aura ont conçu à l'automne 2019 un poster permettant de diffuser sur un autre type de support et par d'autres modes de représentation les indicateurs d'Observ'agglo. Toutes les données utilisées sont accessibles en OPEN DATA.



En parallèle de la démarche Observ'agglo, la démarche Métroscope a vocation à offrir une lecture plus spécifique du processus métropolitain sur les seules 22 métropoles institutionnelles. Cette démarche est complémentaire à Observ'agglo. Dans ce cadre, un poster a été réalisé avec une face cartographique et une face regroupant une quinzaine d'indicateurs clefs.



MODE D'EMPLOI, LIMITES ET MODALITÉS DE LECTURE

Le Barométropole a été élaboré comme un outil qui, à partir de ressources diverses, rassemble, met en perspective et compare des données de contexte locales et issues d'un panel d'intercommunalités répondant à des critères de sélection précis. L'objectif est de connaître, pour chaque indicateur, la position de l'agglomération dans le panel et d'en tirer des conclusions utiles pour le territoire et ses acteurs.

// Important :

- 1- Pour la plupart des indicateurs, le périmètre retenu est celui en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Dans le cas contraire, la géographie des périmètres est précisée en NB.
- 2- Concernant les indicateurs, il n'a pas toujours été possible d'homogénéiser les temporalités et les échelles géographiques (EPCI, Zone d'emploi, Aire urbaine, département). Les choix ont été effectués selon l'échelle la plus pertinente, mais aussi selon la disponibilité des indicateurs.
- 3- Un certain nombre d'acronymes ou de définitions figurent dans le glossaire.
- 4- Dans les tableaux et graphiques, l'intercommunalité est désignée par le nom de la ville-centre pour faciliter la mise en page du document.

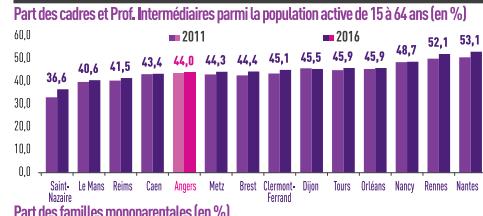


A gauche : La position d'Angers Loire Métropole au sein du panel. Elle est établie à partir de quelques indicateurs de référence

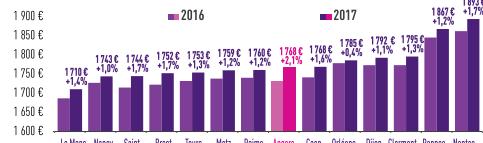
A droite : Les éclairages locaux. Ils visent à apporter des compléments d'information, sous la forme de repères chiffrés, graphiques et cartographiques

COMMENT ÉVOLUENT LES DISPARITÉS SOCIALES ?

// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)



Evolution 2016/2017 du revenu médian disponible par mois (classement selon le revenu en 2017 en € par mois et par unité de consommation)



// COMMENTAIRES

La part des cadres et des professions intermédiaires est 44% (+0,4 points en 5 ans) dans la population active de 15-64 ans. Nantes et Rennes se distinguent avec une proportion supérieure à 50%.

Le territoire accueille 15% de familles monoparentales (+1,2 points en 5 ans) ce qui le place parmi les proportions les plus faibles derrière Rennes et Nantes.

En 2016, le revenu médian à Angers Loire Métropole s'élève à 1 732 euros par mois. Il est quasi identique à celui observé pour la France métropolitaine (1 734 euros).



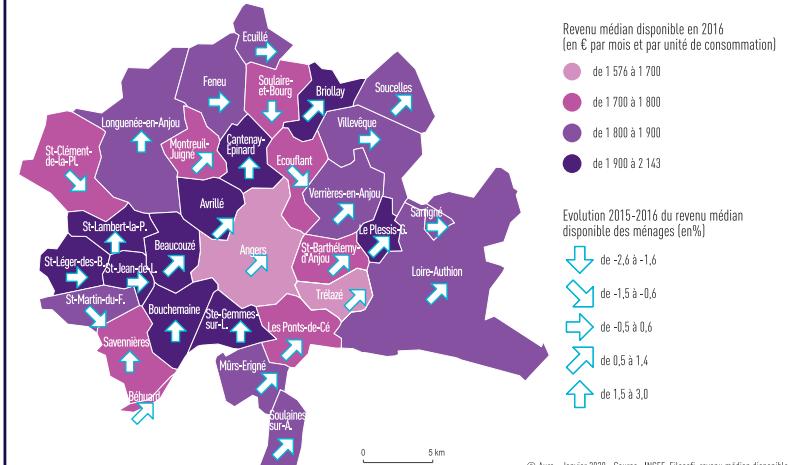
// ÉCLAIRAGES LOCAUX

Revenu médian disponible (en € par mois et par unité de consommation) et taux de pauvreté en 2017 (en %)

	ENSEMBLE	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE PARC SOCIAL	LOCATAIRE PARC PRIVE	TAUX DE PAUVRETÉ (SEUIL 60%)
Angers	1 636 €	2 203 €	1 179 €	1 615 €	20,0%
aire urbaine d'Angers	1 753 €	1 974 €	1 234 €	1 596 €	11,9%
CU Angers Loir et Sarthe	1 768 €	2 083 €	1 224 €	1 643 €	13,5%
CC Loire Layon Aubance	1 696 €	1 793 €	1 299 €	1 469 €	9,4%
Département Maine-et-Loire	1 797 €	1 888 €	1 306 €	1 542 €	6,9%
France métropolitaine	1 703 €	1 857 €	1 231 €	1 521 €	11,7%
	1 759 €	1 968 €	1 207 €	1 507 €	14,9%

// CARTO

Revenu médian disponible des ménages en 2016 et évolution 2015-2016 (%)

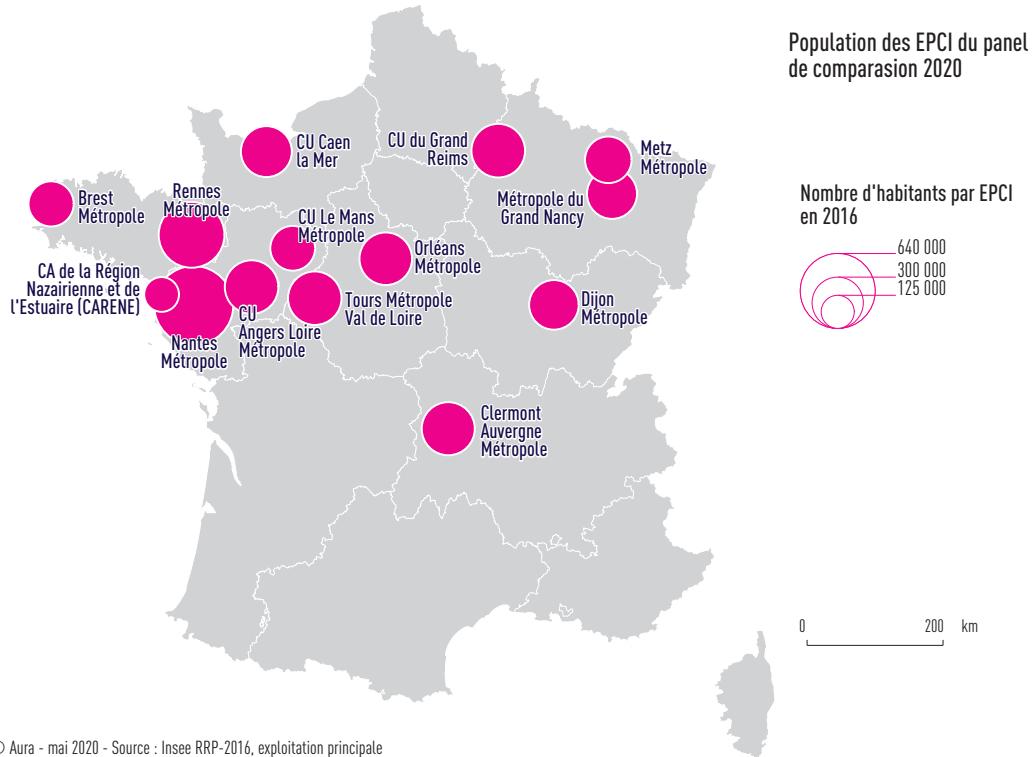


Une analyse rédigée apportant quelques éléments d'information ou de pondération nécessaires

UN PANEL COMPARATIF DE 14 EPCI

// Les critères de sélection :

- EPCI appartenant au Pôle Métropolitain Loire Bretagne (PMLB) : Rennes, Nantes, Saint-Nazaire, Brest, Angers
- EPCI voisins géographiques : Tours, Le Mans, Orléans
- EPCI sélectionnés principalement sur le critère de leur taille : un nombre d'habitants entre 200 000 et 300 000 habitants, centrés autour de villes d'au moins 100 000 habitants



© Aura - mai 2020 - Source : Insee RRP-2016, exploitation principale

Panel	Ville-centre			EPCI (définition 2019)				Aire urbaine (définition 2010)				Zone d'emploi (définition 2010)			
	Population	Emploi	Densité	Population	Emploi	Densité	Nb communes	Population	Emploi	Densité	Nb communes	Population	Emploi	Densité	Nb communes
Nantes	306 694	185 693	4 705	638 931	344 626	1 220,8	24	961 521	429 436	282,4	108	1 090 770	479 515	224	147
Rennes	216 268	137 794	4 292	443 192	244 832	628,6	43	727 357	322 576	194,7	182	818 912	355 688	149,8	255
Reims	183 113	90 120	3 904	294 674	128 043	205,7	143	322 473	131 990	135,3	229	358 050	148 294	98,9	319
Dijon	155 090	91 390	3 838	251 697	134 851	1 049,7	24	385 400	165 309	115,4	292	433 707	183 856	80,3	444
Angers	151 229	83 313	3 541	293 701	137 709	440,5	29	419 633	169 997	176,3	77	472 712	188 344	140,4	92
Le Mans	142 991	82 136	2 708	205 113	108 985	768,1	19	347 397	136 874	172,4	122	423 485	161 047	115,1	223
Clermont-Ferrand	142 686	101 659	3 344	288 435	157 286	959,4	21	482 472	203 933	199,7	182	533 473	223 779	102,4	300
Brest	139 342	79 778	2 814	208 930	106 043	956,8	8	319 947	130 434	321,5	51	458 020	183 204	198,1	120
Tours	136 565	81 815	3 939	293 123	147 424	753,2	22	494 453	201 733	154,8	140	543 560	216 653	120,7	207
Metz	117 890	76 354	2 811	222 146	111 744	725,9	44	391 187	159 981	243,3	214	510 631	188 875	169,9	377
Orléans	114 782	67 886	4 177	282 828	145 155	846,0	22	435 235	185 729	138,9	134	489 541	202 031	97,8	193
Caen	105 403	72 141	4 101	265 466	142 199	731,4	47	419 974	171 741	220,6	222	482 397	191 490	163	317
Nancy	104 592	66 763	6 968	256 610	135 045	1 803,3	20	435 356	178 372	184	284	515 805	206 055	150,3	394
Saint-Nazaire	69 719	37 048	1 490	123 818	59 628	386,6	10	220 925	89 033	253,5	29	299 114	110 904	196,4	48

© Aura - octobre 2017 - Source : INSEE, RP 2016.

AMBITION 1

PROMOUVOIR LA FORMATION, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET
L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE // POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE
ET INNOVANT EN 2030

QUESTION ANALYTIQUE

COMMENT SE CARACTÉRISENT L'ÉCONOMIE
LOCALE, L'EMPLOI ET LES ÉQUILIBRES
TERRITORIAUX?

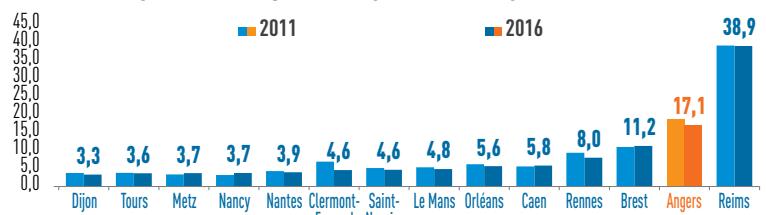


COMMENT L'ÉCONOMIE SE RÉPARTIT-ELLE ENTRE SECTEURS ET TERRITOIRES ET COMMENT ÉVOLUE CETTE RÉPARTITION ?

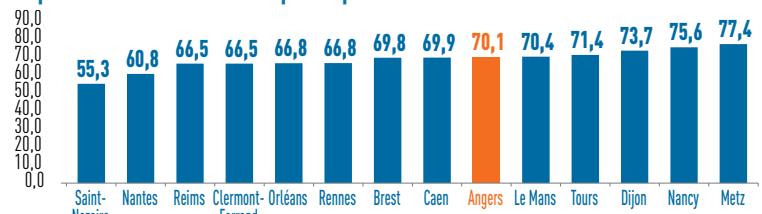


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

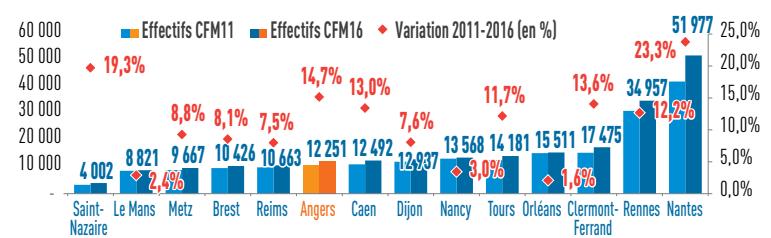
Nombre d'emplois dans l'agriculture pour 1 000 emplois



% postes salariés dans la sphère présentielle au 31 décembre 2015



Effectifs des cadres des fonctions métropolitaines et variation du nombre (en %) entre 2011 et 2016



// COMMENTAIRES

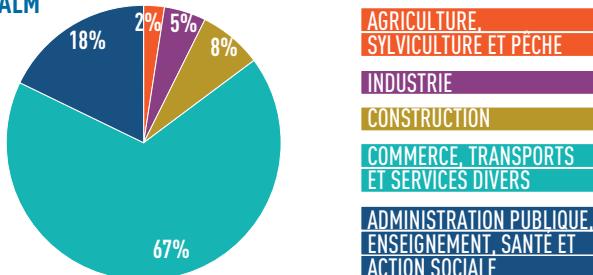
Le territoire d'Angers Loire Métropole présente un profil économique diversifié, où l'agriculture et le végétal occupent une place particulière, même si ce type d'emploi a diminué entre 2011 et 2016 (-8%).

La dynamique d'emploi locale est également fortement liée à la sphère présentielle : ces activités de proximité dépendent des besoins de la population résidente ou de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers).

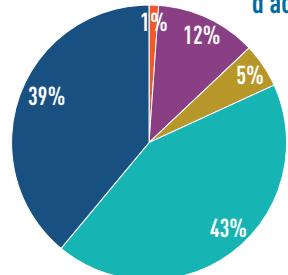
En 2016, Angers Loire Métropole peut compter sur 12 251 emplois stratégiques pour asseoir son développement et son rayonnement économiques, soit 9% de l'emploi total (8% en 2011). L'agglomération angevine profite du dynamisme de l'ouest avec une progression de près de 15% de cadres des fonctions métropolitaines : l'une des plus fortes progressions, derrière Nantes et Saint-Nazaire.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Etablissements actifs selon le secteur d'activités sur ALM

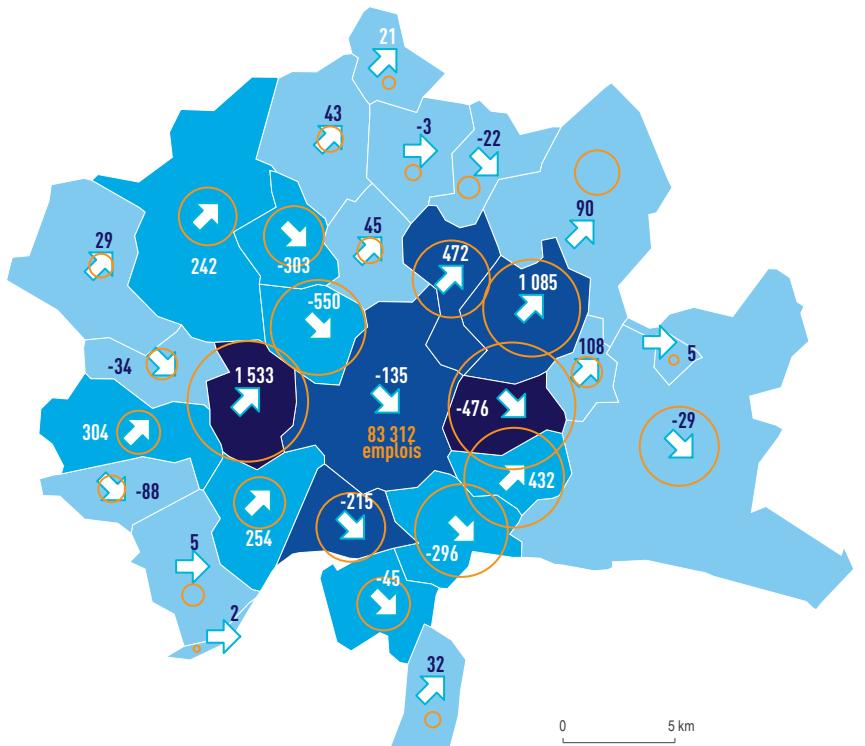


Effectifs salariés selon le secteur d'activités sur ALM

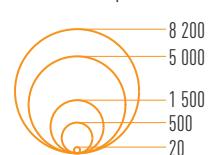


// CARTO

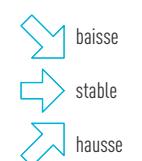
Evolution du nombre d'emplois 2006-2016 et taux de concentration de l'emploi en 2016



Nombre d'emplois en 2016



Evolution brute du nombre d'emplois 2006-2016



Taux de concentration de l'emploi en 2016 (%)

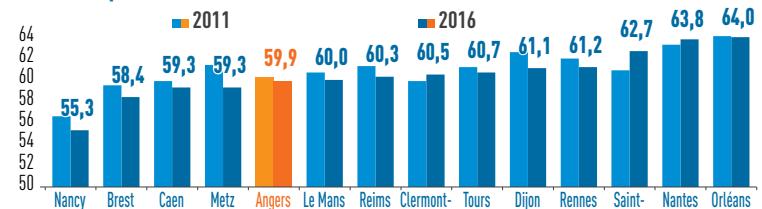


COMMENT ÉVOLUE LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS ?

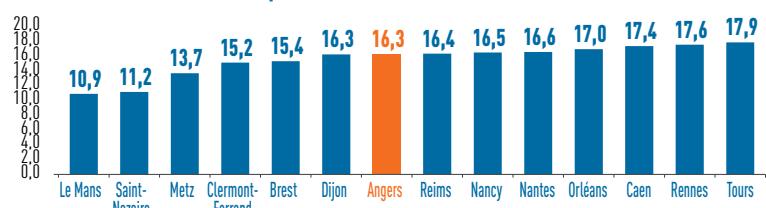


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

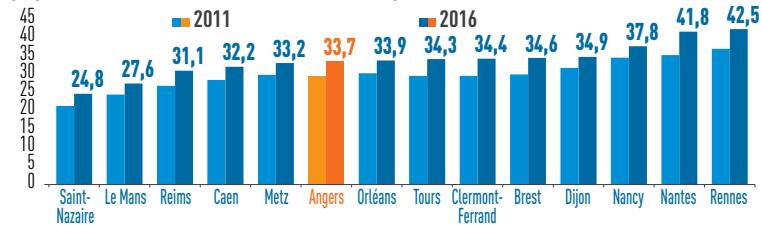
Taux d'emploi des 15-64 ans (%)



Taux de création des entreprises en 2018



Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi la population non scolarisée de 15 ans et plus (%)



// COMMENTAIRES

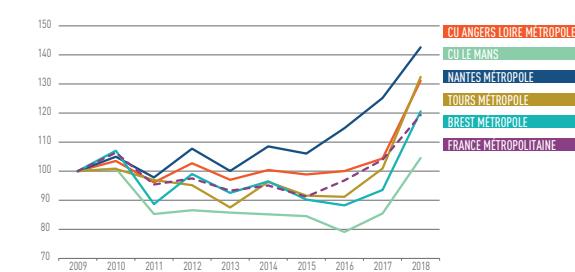
Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre. Avec un taux de près de 60%, Angers Loire Métropole se situe en dessous de la moyenne française (63,9%).

La main d'œuvre qualifiée peut se lire au travers du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Avec près de 34% (+4 points en 5 ans) de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population, l'agglomération se classe au-dessus de la zone d'emploi (29,6%), mais loin de Rennes (42,5%), Nantes (41,8%), et proche de Tours (34,3%) et Brest (34,6%).

2 991 établissements ont été créés sur ALM en 2018 contre 2 380 l'année précédente, soit +26% en un an. Cette dynamique se confirme également à l'échelle nationale (+15% en un an) mais elle est nettement supérieure sur ALM. Près des ¾ des entreprises créées en 2018 sur ALM sont des entreprises individuelles (EI) : 74% contre 71% en moyenne en France.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Evolution comparée des créations d'établissements depuis 2009 (base 100)

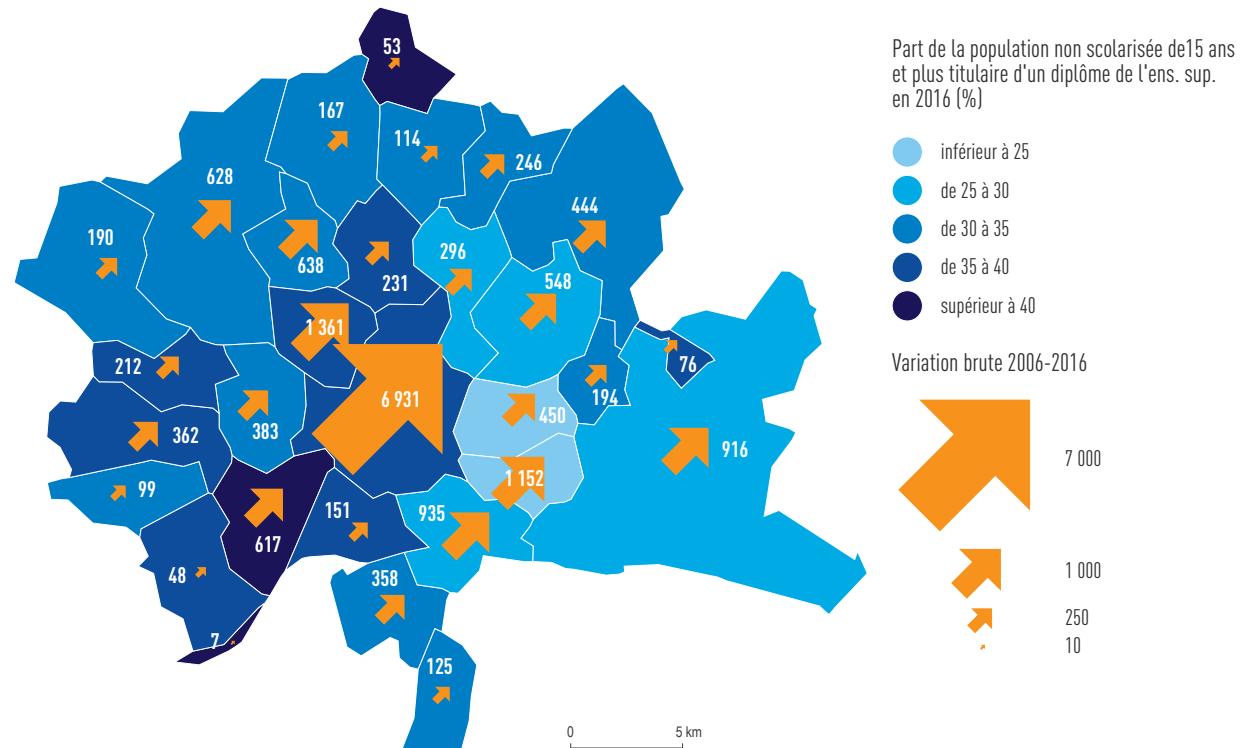


Evolution du taux de chômage depuis 2009 (en moyenne trimestrielle)



// CARTO

Part de la population non scolarisée de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2016 et évolution 2006-2016



Part de la population non scolarisée de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme de l'ens. sup. en 2016 (%)

inférieur à 25

de 25 à 30

de 30 à 35

de 35 à 40

supérieur à 40

Variation brute 2006-2016

7 000

1 000

250

10

COMMENT ÉVOLUE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION ?



// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

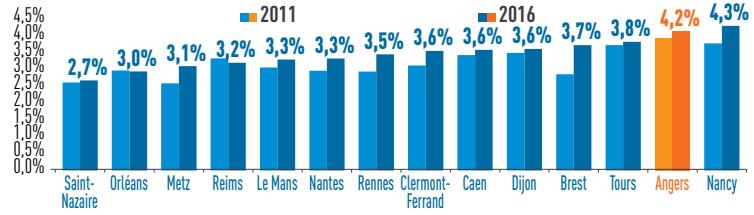
Part des étudiants parmi la population totale par commune



Part des formations IUT et ingénieurs parmi le total de l'enseignement supérieur



Part des apprentis et stagiaires parmi les salariés de 15 ans et plus (%) Evolution 2011-2016



// COMMENTAIRES

Angers Loire Métropole compte un peu plus de 41 000 étudiant(e)s à la rentrée universitaire 2017-2018. Les étudiant(e)s représentent près de 18% de la population de l'unité urbaine d'Angers (10 communes*, 226 322 habitants, RP 2016) et participent ainsi au fort dynamisme démographique sur le territoire angevin.

L'offre d'enseignements supérieure et de recherche, par sa densité, sa diversité et sa qualité, constitue un facteur fort de l'attractivité d'Angers Loire Métropole. Cette attractivité trouve ses leviers dans la stratégie propre aux établissements d'enseignement supérieur (marketing, relocalisation de sites, politique d'accueil des étudiants étrangers, etc.), mais également dans l'image très positive d'Angers.

62% des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'unité urbaine d'Angers sont originaires de la région Pays de la Loire dont 33% du Maine-et-Loire. 3 741 étudiants étrangers sont enregistrés dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée 2016-2017, soit une progression de 1 331 étudiants en 10 ans (+4,5% / an). Ils représentent 9,4 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'unité urbaine.

* Angers, Avrillé, Beaucozé, Bouchaine, Les Garennes sur Loire, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy d'Anjou, Saintes-Gemmes sur Loire, Trélazé.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Angers

41 000 étudiants (contre 32 500 en 2007/2008)

9,4 % d'étudiants étrangers

500 doctorants

+8 500 étudiants en 10 ans

4 000 emplois

55 laboratoires labellisés

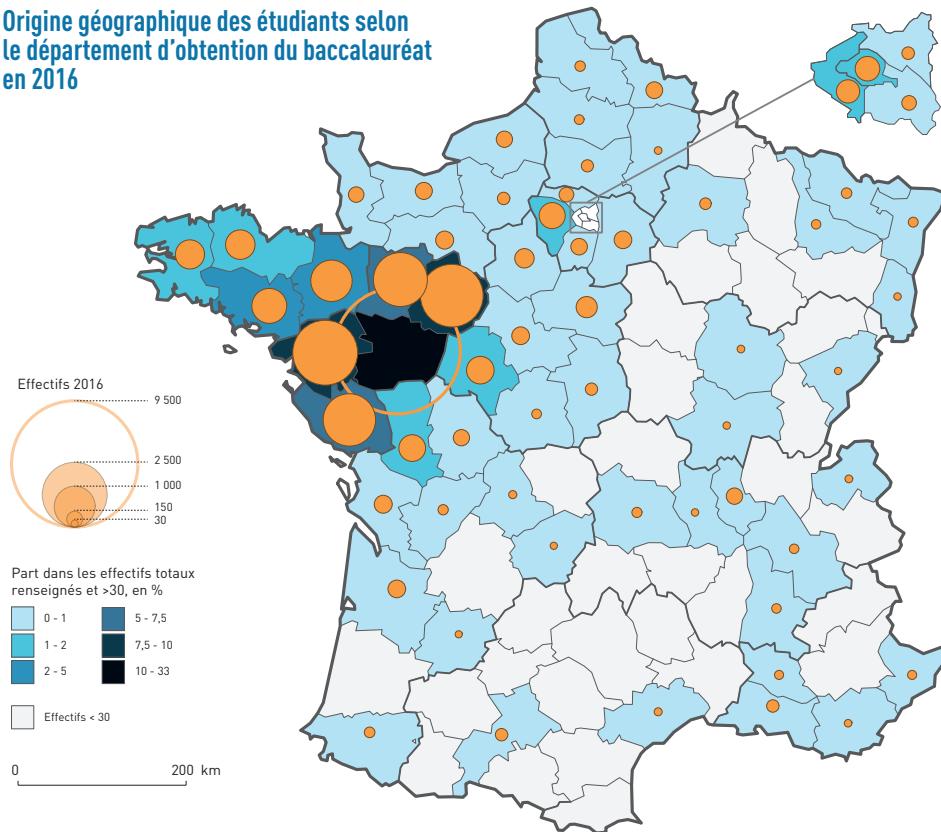
Angers

3ème pôle d'enseignement supérieur du Grand Ouest

5ème ville la plus étudiante de France (ratio entre nombre d'étudiants et la population de la ville)

// CARTO

Origine géographique des étudiants selon le département d'obtention du baccalauréat en 2016



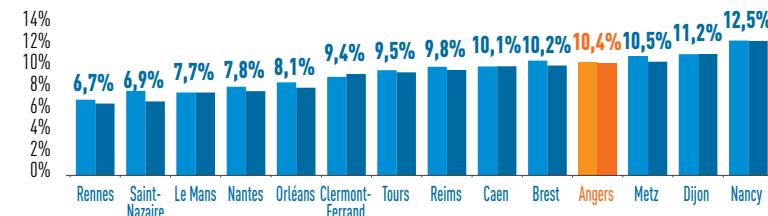
© Aura - mai 2019 - Source : Service Etudes Prospective et Performance, Rectorat de Nantes

QUELLE EST LA PLACE DES FILIÈRES D'EXCELLENCE (VÉGÉTAL, DIGITAL, SANTÉ) ET DES DOMAINES À FORT POTENTIEL ET COMMENT ÉVOLUENT-ILS ?

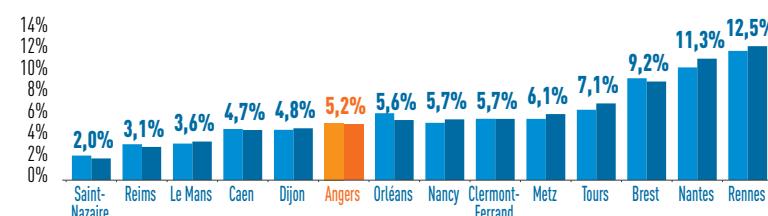


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

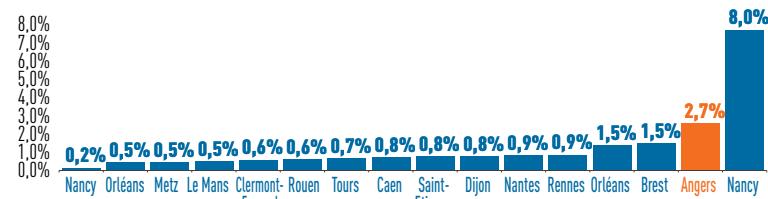
Poids des effectifs salariés de la filière Santé



Poids des effectifs salariés de la filière Digitale



Poids de l'emploi de la filière Végétale

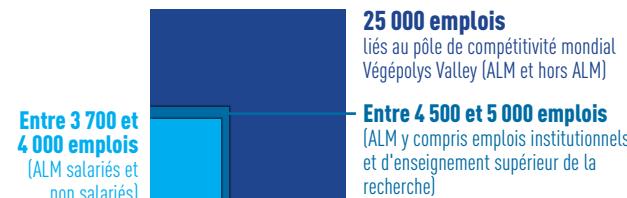


// COMMENTAIRES

Le poids des principales filières d'excellence (santé et digital) diminue légèrement dans le tissu économique angevin. En cause, le dynamisme général de l'agglomération ces dernières années et une croissance soutenue des emplois dans d'autres secteurs très divers (activités sociales, enseignement privé, assurances, restauration rapide, construction automobile, etc.).

Sur le territoire, le tissu économique des filières végétales spécialisées est constitué de nombreuses entreprises, type PME, et de quelques groupements coopératifs et groupes de dimension nationale voire internationale tels que Vilmorin Mikado, Graines Voltz, HM Clause, etc. On comptabilise près de 700 établissements sur le territoire dont une quarantaine de plus de 20 salariés. Sans oublier les nombreuses « jeunes pousses » incubées sur le territoire angevin, qui bénéficient de tout cet écosystème fertile et d'Angers French Tech pour se développer : HortiTrace, Vegetal water, Green impulse, Vanilla bridge, Tersén, etc.

// ECLAIRAGES LOCAUX

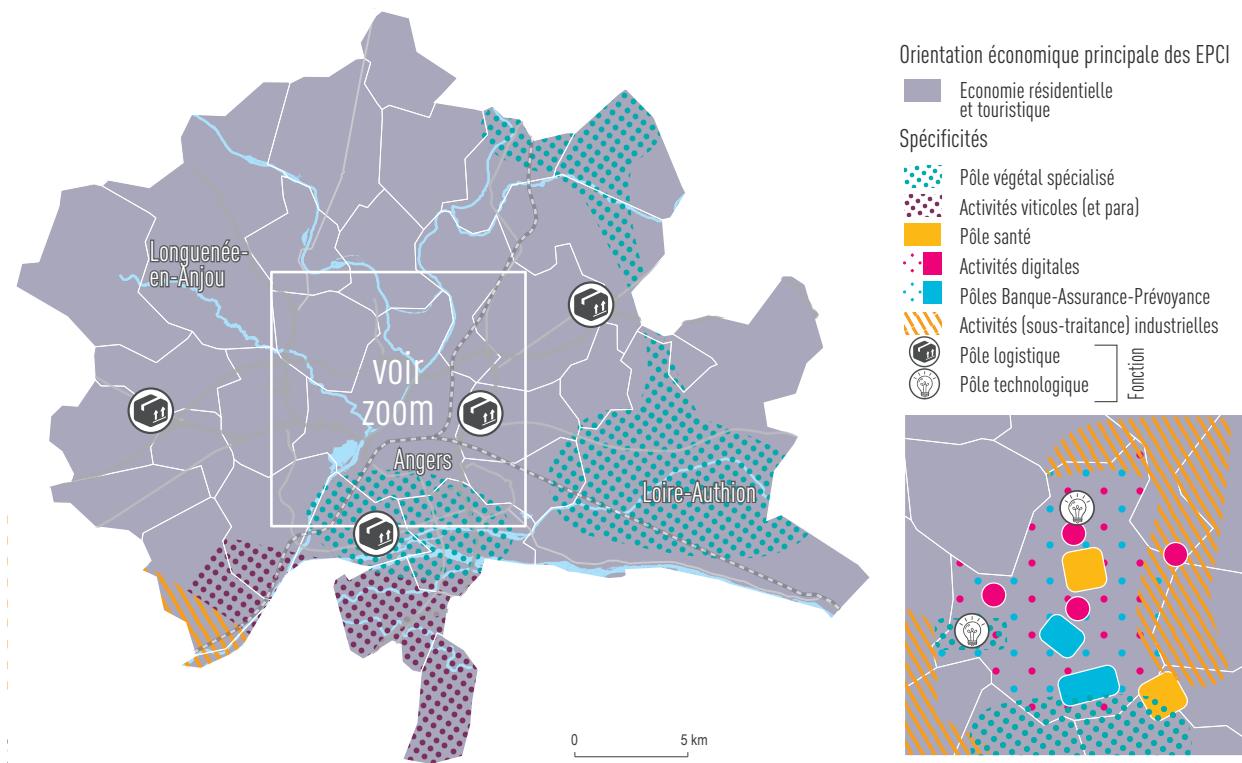


La filière Banque Assurances sur Angers Loire Métropole :

- 7 200 emplois dont 5 200 salariés (5,6% des salariés d'ALM)
- Une légère croissance des effectifs de +1,5% en 10 ans pour la filière, malgré la crise économique
- Une spécialisation dans les activités assurances, retraite et prévoyance (mais très loin derrière Niort, et loin derrière Le Mans, voire Orléans, Rouen, Nancy et Tours...).

// CARTO

Orientations économiques principales et filières d'excellence

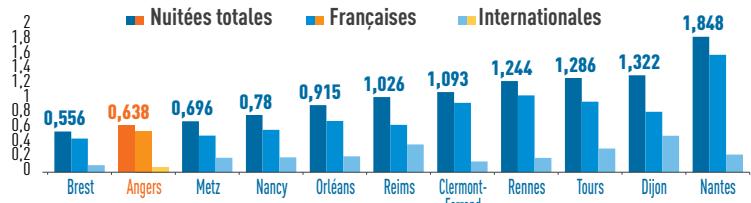


COMMENT LE TOURISME SE DÉVELOPPE-T-IL ? (SUR QUELS SEGMENTS)

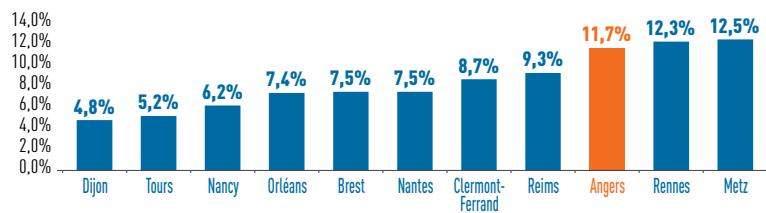


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

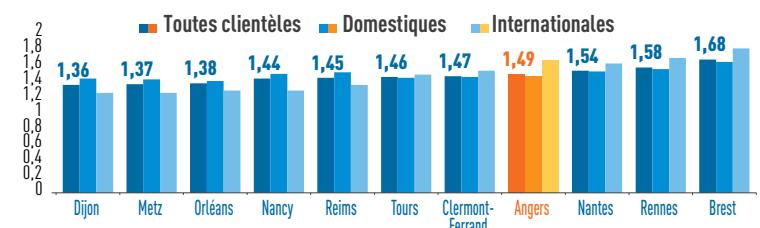
Nombre de nuitées hôtelières en 2018 (en millions)



Evolution 2015-2018 des nuitées totales



Durées moyennes des séjours hôteliers en 2018



// COMMENTAIRES

En 2018, la fréquentation dans les hôtels d'Angers Loire Métropole a atteint 623 000 nuitées (+11,7% en 3 ans). Cette progression permet au territoire de se situer en 3^{ème} position derrière Metz et Rennes parmi les territoires les plus dynamiques. 11% de ces nuitées sont imputables à des étrangers.

L'hôtellerie représente 53% de la capacité en hébergement marchand et les campings 24%.

L'année 2019 constitue également un bon millésime pour le tourisme angevin : progression du nombre de nuitées hôtelières (+4,3% en un an). Il en est de même pour l'hôtellerie de plein air (+24%), grâce à un renouvellement de son offre (reprise et modernisation) et à une météo favorable.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Poids économique du tourisme en 2019

	EMPLOIS TOURISTIQUES (EN MOYENNE ANNUELLE)	RICHESSE TOURISTIQUE DÉGAGÉE (EN MILLIONS D'EUROS)
Pays de la Loire	44 300	1 400
Maine-et-Loire	7 200	210
Angers Loire Métropole	3 030 (3 720 en saison)	90 (2 ^e rang régional derrière Nantes)

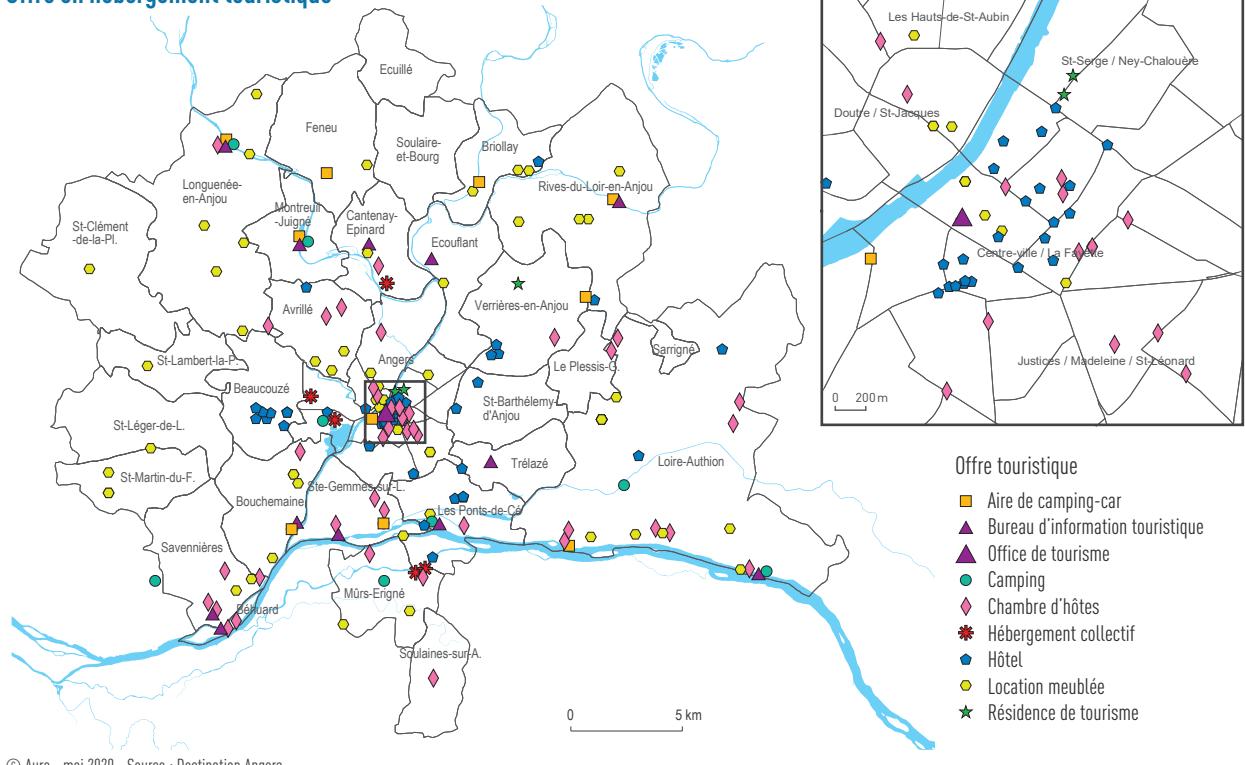
Source : Insee – Direction Régionale des Pays de la Loire

Les hébergements marchands en 2019

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NB DE LITS
Hôtellerie	51	4 622
Résidence de tourisme	3	728
Hôtellerie de plein air	10	2 124
Locations meublées	64	284
Chambres d'hôtes	44	226
Hébergements collectifs	5	435
Aires de camping car	10	378
Total hébergements marchands	187	8 797

// CARTO

Offre en hébergement touristique



AMBITION 2

VALORISER LE CADRE EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE ANGEVIN //
POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX EN 2030

QUESTION ANALYTIQUE

COMMENT SE CARACTÉRISE LA QUALITÉ DE VIE?

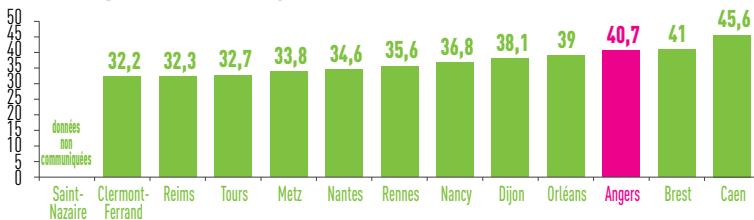


COMMENT ÉVOLUENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET COMMENT PEUVENT-ELLES ÊTRE FACTEURS DE COHÉSION SOCIALE ?

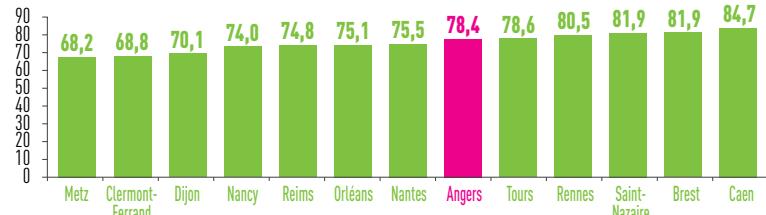


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

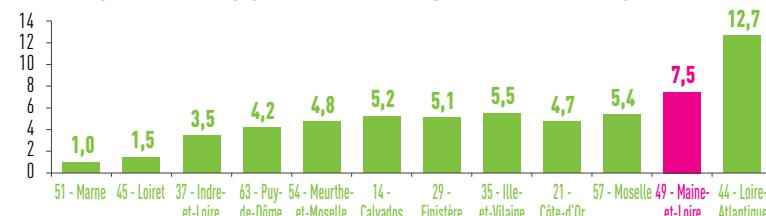
Couvert végétal en % des espaces artificialisés



Qualité de l'air: Indice ATMO - 2018 - % de jours avec un indice Atmo entre 1 et 4 (qualité de l'air bonne à très bonne).



Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) au département - 2018



// COMMENTAIRES

Angers Loire Métropole fait partie des agglomérations du grand Ouest les plus vertes, avec plus de 40 % d'espaces verts dans son tissu urbain et la présence de grands parcs accessibles depuis tout le territoire. Certains de ces espaces relèvent d'un réseau écologique remarquable (Natura 2000, zone naturelle écologique, faunistique et floristique, ENS). Ils participent à la qualité de vie des habitants en tant qu'espaces de loisirs (aménités, randonnée) ou comme éléments de régulation thermique et de stockage du carbone par exemple.

La qualité de l'air y est également bonne ou très bonne près de 8 jours sur 10. Le faible poids des industries ainsi qu'un trafic routier contenu peuvent être retenus comme éléments explicatifs. La moindre qualité est surtout liée à des pollutions régionales, notamment à l'ozone par temps anticyclonique.

Dans un contexte de demande d'alimentation saine, le Maine-et-Loire voit les surfaces et productions en agriculture biologique se développer lentement. Au total, ALM compte 3 856 ha certifiés bio et en conversion en 2018 (chiffre agrégé incluant les données en « secret statistique »).

// ÉCLAIRAGES LOCAUX



5 000 hectares
d'espaces naturels
remarquables



85 km d'itinéraires
Loire à Vélo et Vélofrancette



350 km de sentiers
pédestres
(GR, GRP, PR)



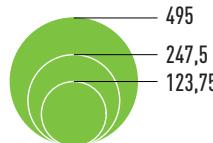
5 grands parcs*
communautaires

* Parc André-Delibes à Verrières-en-Anjou, domaine de Pignerolle à Saint-Barthélemy-d'Anjou, les Sablières à Écouflant, les Ardoisières à Trélazé et Saint-Barthélemy-d'Anjou, parc Saint-Nicolas à Angers.

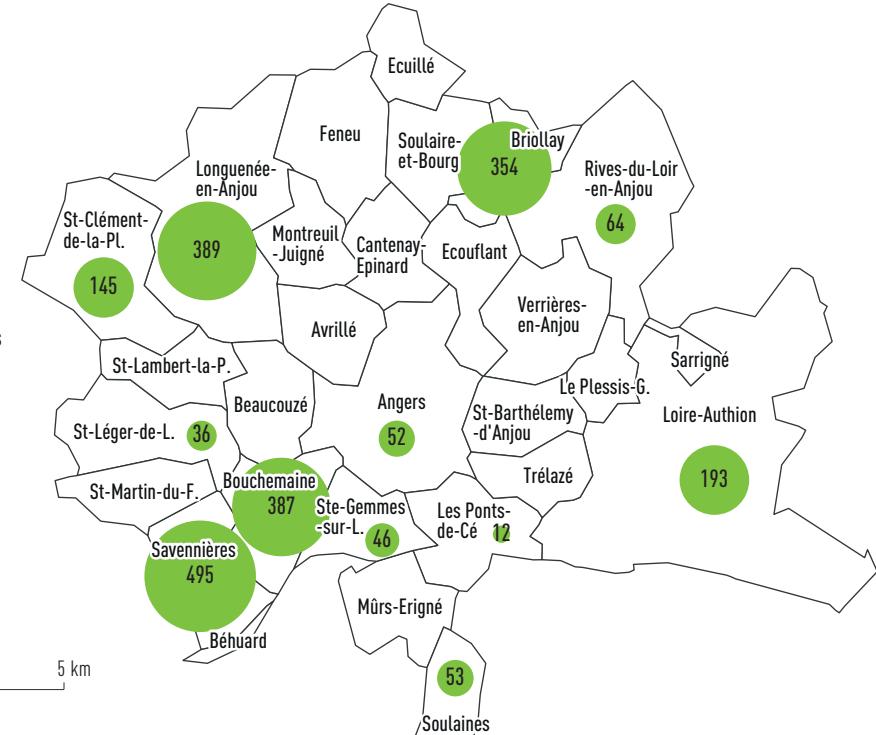
// CARTO

Surfaces en agriculture biologique et en conversion bio en ha - 2018

SAU bio + conversion 2018



Les surfaces sont comptabilisées
au siège d'exploitation.
Pour certaines communes, le
secret statistique est appliqué.



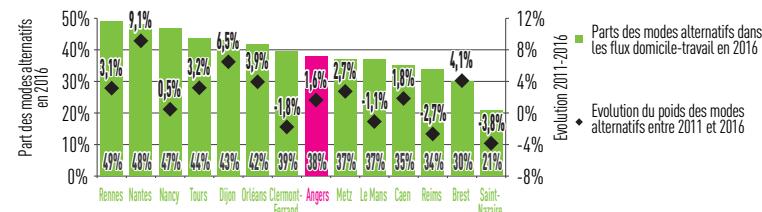
© Aura - mai 2020 - Source : Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

COMMENT LE TERRITOIRE ÉVOLUE-T-IL VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (MODE DOUX, DÉCHETS, TRANSPORTS EN COMMUN) ?

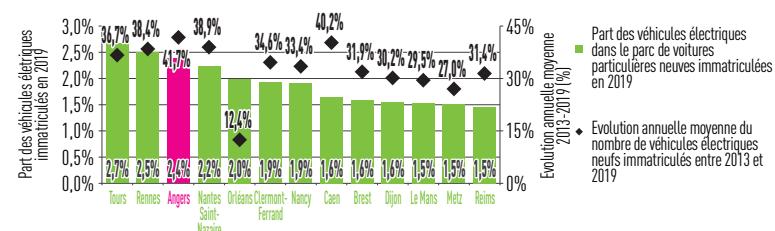


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

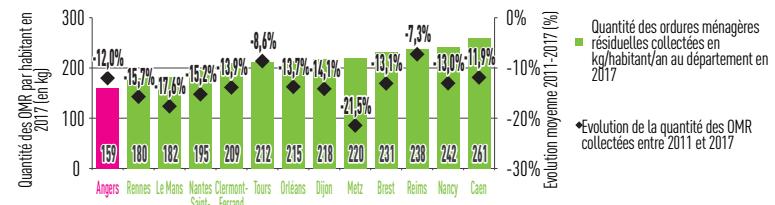
Poids des modes alternatifs dans les déplacements domicile - travail en 2016 (à la commune centre)



Part des véhicules électriques dans le parc de voitures particulières neuves immatriculées en 2019 au département



Performance de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2017 au département



// COMMENTAIRES

Même si la part des voitures électriques reste à la marge en 2019 (2,4%), le Maine-et-Loire est plutôt bien noté au regard des autres départements de comparaison (1,9% moyenne panel barométropole) et de la France Métropolitaine (1,9%), avec notamment la plus forte évolution : +42% entre 2013 et 2019.

Avec 38% de résidents de la ville-centre utilisant les modes alternatifs pour se rendre sur leur lieu de travail, la situation d'Angers est moyenne au regard des villes de comparaison, malgré une évolution de +1,6% entre 2011 et 2016.

On note une baisse continue du flux d'ordures ménagères résiduelles qui atteint 178 kg / hab / an en 2018 (195 en 2013), ce qui marque une forte implication des habitants dans le tri et la réduction des déchets.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Bilan 2018 // Rapport annuel déchets // Direction Environnement Déchets

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

*En 2017, le périmètre de la population a changé, en raison de l'arrivée de Pruillé dans les tonnages collectés en ordures ménagères et collecte sélective.

139 695 tonnes soit 490 kg / hab / an (- 0,86 % par rapport au ratio / hab 2017)

DONT :

Ordures ménagères résiduelles

50 891 tonnes soit 178 kg / hab / an (- 1,46 % par rapport au ratio / hab 2017)

Tri emballages, verre et papier

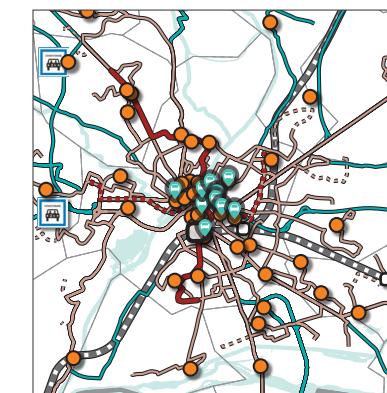
24 776 tonnes soit 87 kg / hab / an (- 0,44 % par rapport au ratio / hab 2017)

Déchèteries

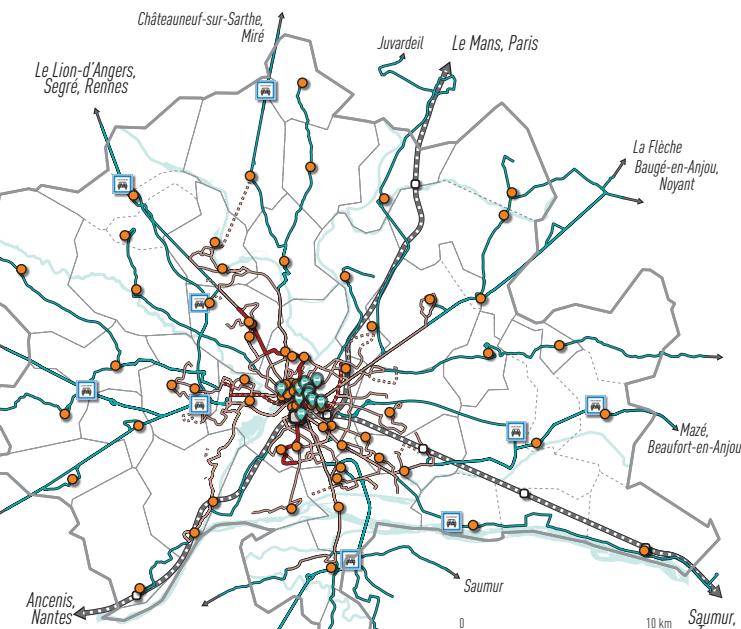
64 028 tonnes soit 225 kg / hab / an (- 0,55 % par rapport au ratio / hab 2017)

// CARTO

Un usage des transports collectifs (TC) urbains en forte hausse, porté par l'arrivée du tramway en 2011



© Aura - novembre 2019 - Sources : Région PDL, ALM, CD49, Siémil



Un nombre de voyages en perpétuelle croissance (de 29,3 en 2012 à 37,6 millions en 2019 sur le réseau), et ce malgré un niveau d'offre constant.

AMBITION 3

REPENSER LES FORMES D'ACCÈS À L'HABITAT, AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS // POUR UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ ET ÉQUILIBRÉ EN 2030

QUESTION ANALYTIQUE

COMMENT SE DÉVELOPPIENT SUR LE TERRITOIRE DE NOUVELLES PRATIQUES QUI AMÉLIorent LE QUOTIDIEN?

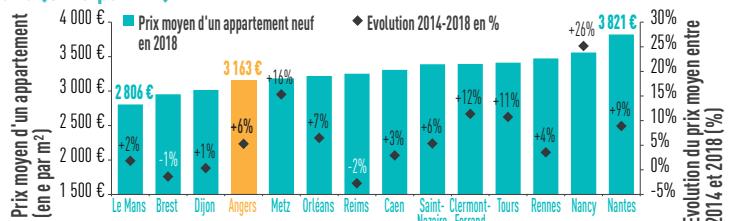


COMMENT LES HABITANTS ACCÈDENT-ILS AU LOGEMENT, AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ?

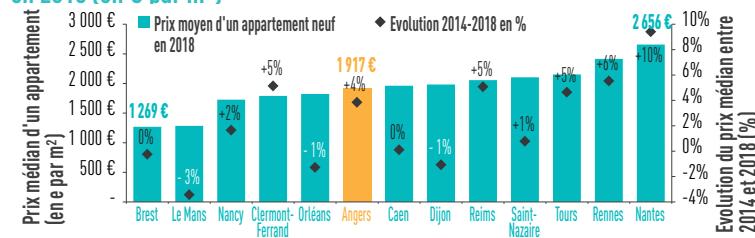


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

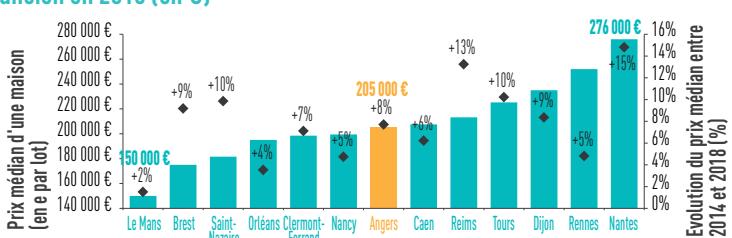
Classement des agglomérations selon le prix moyen d'un appartement neuf en 2018 (en € par m²)



Classement des agglomérations selon le prix médian d'un appartement ancien en 2018 (en € par m²)



Classement des agglomérations selon le prix médian d'une maison dans l'ancien en 2018 (en €)

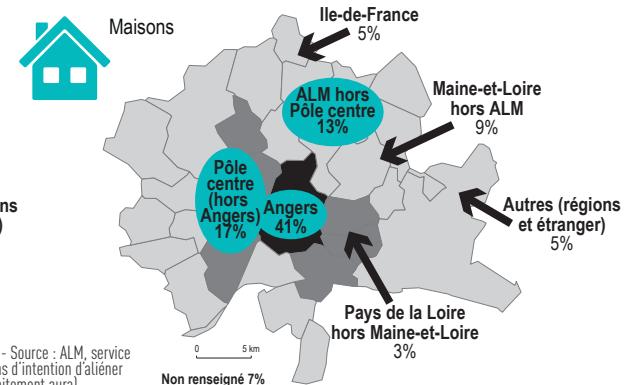
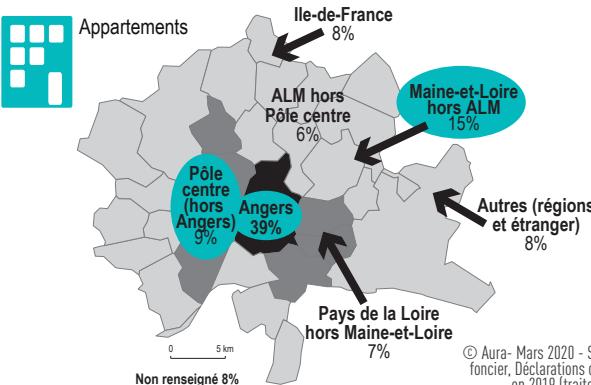


// COMMENTAIRES

En 2018, tous les indicateurs relatifs au marché immobilier se traduisent par une augmentation des prix, liée à plusieurs facteurs : l'attractivité de l'agglomération, une offre plus importante et qualitative de logements proposés aux ménages et aux investisseurs, les conditions économiques favorables à l'acquisition, les dispositifs gouvernementaux d'aide à l'accession ou à l'investissement... Cette embellie du marché se poursuit en 2019 grâce à des taux de crédit historiquement bas, permettant à des acheteurs d'être toujours présents. 71% des ménages ayant acquis une maison dans le territoire d'ALM y résidaient déjà, contre 54% pour ceux ayant acquis un appartement. Les jeunes ménages avec des ressources suffisantes souhaitant s'installer sur le territoire, privilégient l'achat dans un premier temps d'un appartement. L'acquisition d'une maison concerne davantage des familles avec enfant(s).

// ECLAIRAGES LOCAUX

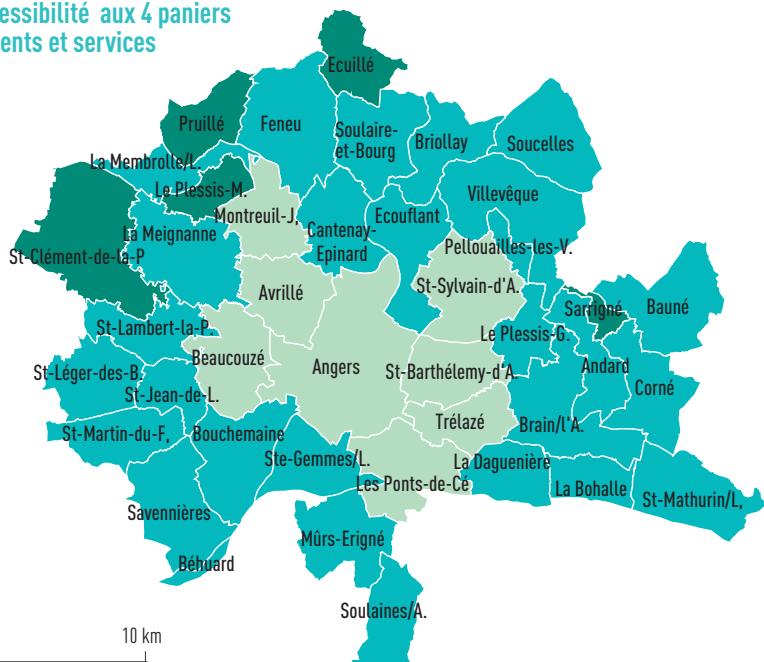
Origine géographique des acquéreurs d'un bien sur ALM en 2019



© Aura - Mars 2020 - Source : ALM, service foncier, Déclarations d'intention d'aliéner en 2019 (traitement aura).

// CARTO

Bonne accessibilité aux 4 paniers d'équipements et services



Temps d'accès moyen aux 4 paniers principaux*

- 9 à 12 min
- 5 à 9 min
- 0 à 5 min

* Panier d'équipements publics, panier d'équipements marchands de proximité, panier d'équipements marchands plus rares, panier de vie courante.

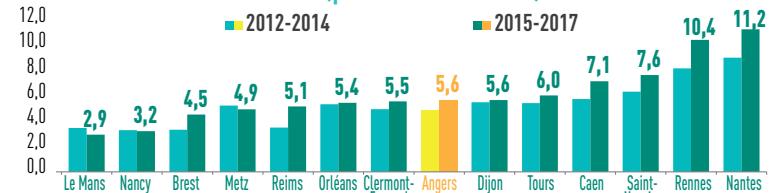
Le SDAASP49 fixe à 9 min le seuil pour définir les communes déficitaires

COMMENT ÉVOLUE LA RÉPARTITION DE L'OFFRE D'HABITAT, DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS ?

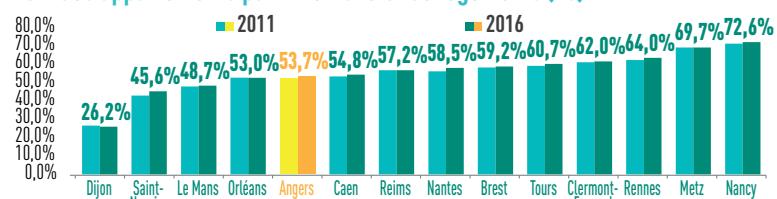


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

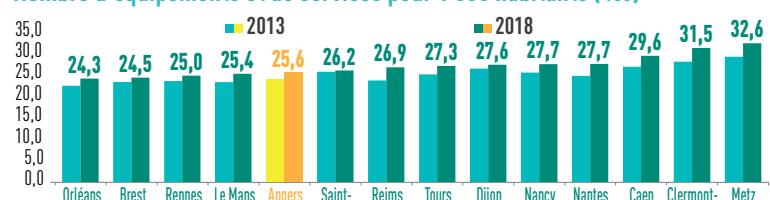
Indice de la construction neuve (pour 1 000 habitants)



Part des appartements parmi le nb total de logements (%)



Nombre d'équipements et de services pour 1 000 habitants (%)



// COMMENTAIRES

Entre les périodes 2012-2014 et 2015-2017, l'indice de la construction neuve d'Angers Loire Métropole s'est accru passant de 4,8 logements pour 1000 habitants à 5,6 logements ce qui témoigne d'une bonne dynamique du marché du logement neuf. Il est soutenu par l'effet de plusieurs mesures gouvernementales (Plans de relance 2014, 2016, défiscalisations Pinel etc...) et par la mise en œuvre du Programme local de l'habitat d'Angers Loire Métropole.

Au regard des autres EPCI de comparaison, Angers Loire Métropole est également en bonne place concernant la part des maisons, même si elle a légèrement baissé (-1 point en 5 ans).

Le parc de logements est principalement composé d'appartements : 53,7%, +1 point en 5 ans. Ce parc se localise essentiellement à Angers (83% du total) et dans quelques communes du pôle centre (chacune 3% pour Avrillé, Les Ponts-de-Cé et Trélazé, 2% pour St-Barthélémy d'Anjou).

Le territoire propose 26 équipements et services pour 1 000 habitants (+692 en 5 ans) ce qui le place dans la moyenne des autres territoires voisins.

Comme ses confrères, Angers Loire Métropole a régulièrement investi dans l'amélioration de ces équipements structurants (en 2014 arrivée d'une nouvelle piscine Aquavita ; en 2019 rénovation du Centre des Congrès et livraison de la nouvelle patinoire Icelparc).

// ECLAIRAGES LOCAUX

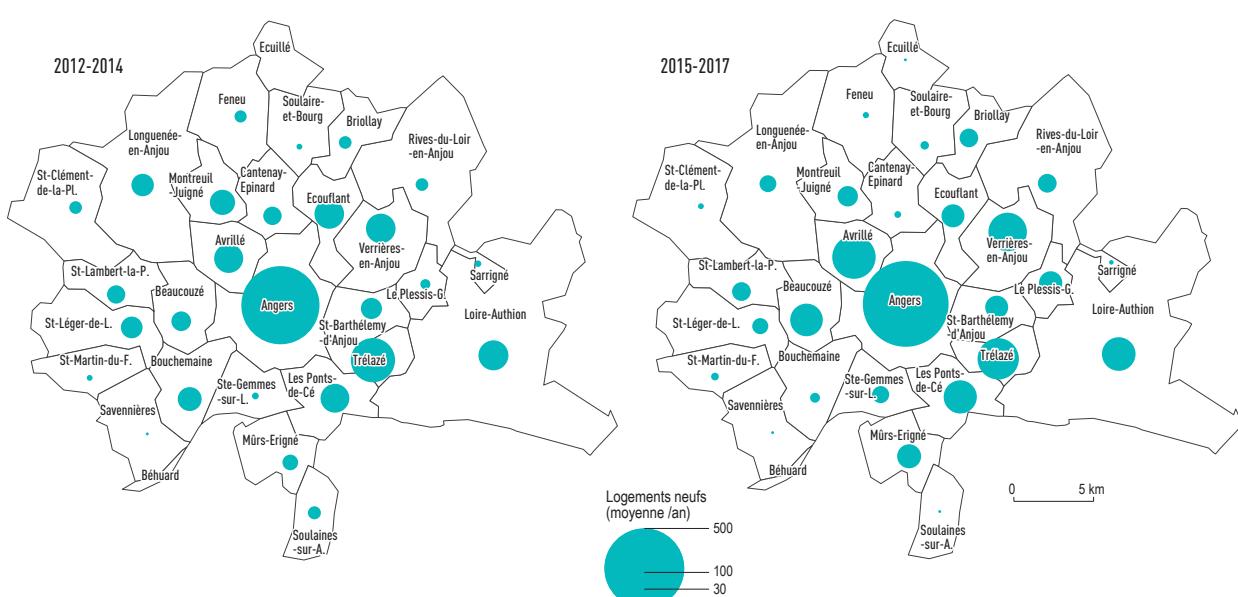
Une hausse du parc de logements portée par les communes du Pôle centre

	PARC DE LOGEMENTS		APPARTEMENTS		MAISONS	
	2016	2011-2016	2016	2011-2016	2016	2011-2016
Angers	87 796	+ 4 282	67 169	+ 6 757	19 525	+ 126
Pôle centre*hors Angers	33 439	+ 3 893	10 917	+ 3 738	22 235	+ 2 524
Autres communes	89 812	+2 116	69 185	+ 756	21 541	+ 3 571
CU Angers Loire Métropole	150 420	+ 10 291	80 744	+ 11 251	67 744	+ 6 221

* Pôle centre : Angers, Avrillé, Beaucouzé, Bouchêmaîne, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy, Sainte-Gemmes, Trélazé.

// CARTO

Evolution de la construction neuve (moyenne par an par période)



© Aura - janvier 2020 - Source : MTES-SDeS, Sitadel2, logements neufs ordinaires en date réelle.

AMBITION 4

FONDER LE VIVRE-ENSEMBLE SUR LA CITOYENNETÉ ET LE LIEN SOCIAL // POUR UN TERRITOIRE HUMANISTE ET SOLIDAIRE EN 2030

QUESTION ANALYTIQUE

COMMENT SE CARACTÉRISE LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE LIEN SOCIAL?

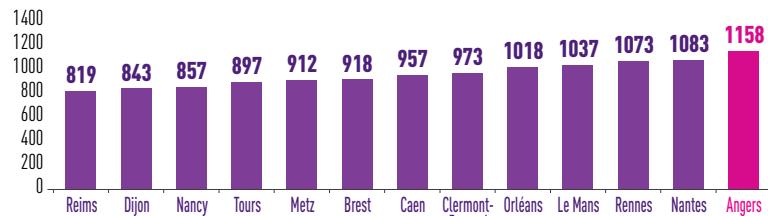


COMMENT ÉVOLUE LA QUALITÉ DU VIVRE ENSEMBLE ?

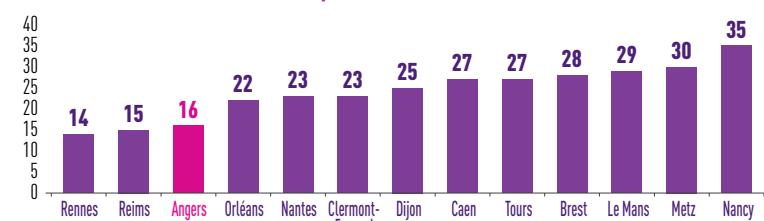


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

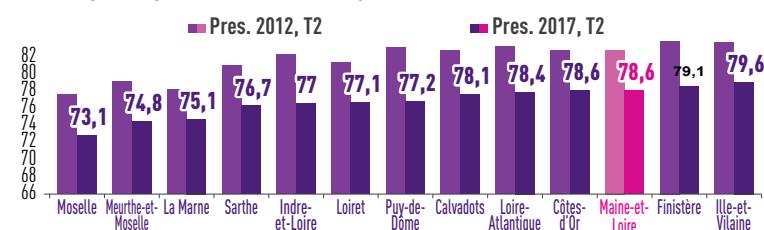
Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants en 2015



Nombre de fauteuils de cinéma pour 1 000 habitants en 2017



Taux de participation aux élections présidentielles - 2nd tour



// COMMENTAIRES

La qualité du vivre ensemble est sans doute l'une des réalités les plus difficiles à quantifier et comparer. Les quelques illustrations de cette thématique dans cette planche montrent globalement la bonne place du territoire qu'il s'agisse du taux de licenciés sportifs ou du taux de participation aux élections présidentielles.

L'approche de la pratique du sport « encadré » demeure un indicateur intéressant à plusieurs titres. L'intensité de la pratique d'un sport en club est bien souvent liée au niveau d'équipement d'un territoire et à la qualité de l'encadrement sportif. La bonne situation du territoire est à mettre également en relation avec la dynamique et l'orientation de sa politique sportive, sans oublier le développement de la pratique « libre » (salle de fitness, parcours sportifs, etc.). Angers Loire Métropole se démarque fortement avec 1 158 licenciés pour 10 000 habitants et notamment pour les sports collectifs : 1^{re} place des grandes agglomérations pour le Basket-ball.

// ECLAIRAGES LOCAUX

Nombre d'associations au 1^{er} janvier 2020 :

4 657 sur Angers Loire Métropole

Dont 64% à Angers

+12,6% (entre 2017 et 2020)

Angers, première ville de France distinguée par les 4 Lauriers du label « Ville Active et Sportive »

50 % des Angevins pratiquent une activité sportive régulière ;

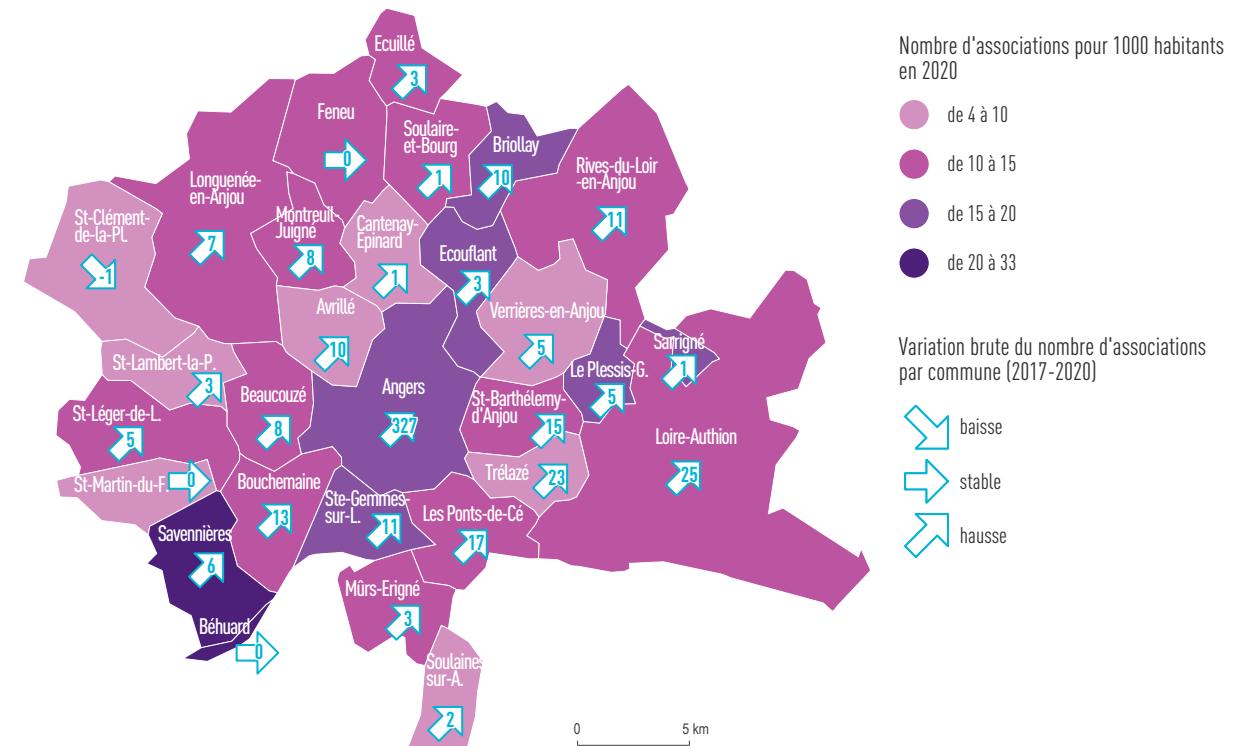
36 000 licenciés et adhérents à un club ou association sportive ;

260 clubs ou associations sportives ;

90 disciplines représentées.

// CARTO

Nombre d'associations pour 1000 habitants en 2020 et évolution 2017-2020

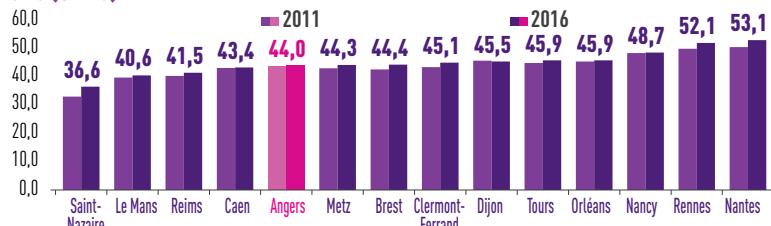


COMMENT ÉVOLUENT LES DISPARITÉS SOCIALES ?

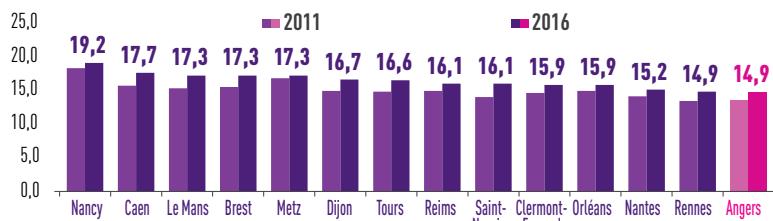


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

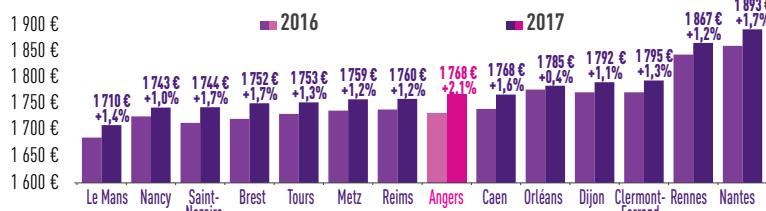
Part des cadres et Prof. Intermédiaires parmi la population active de 15 à 64 ans (en %)



Part des familles monoparentales (en %)



Evolution 2016/2017 du revenu médian disponible par mois (classement selon le revenu en 2017 en € par mois et par unité de consommation)



// COMMENTAIRES

La part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active de 15-64 ans est de 44% (+0,4 points en 5 ans).

Nantes et Rennes se distinguent avec une proportion supérieure à 50%.

Le territoire accueille 15% de familles monoparentales (+1,2 points en 5 ans), ce qui le place parmi les proportions les plus faibles derrière Rennes et Nantes.

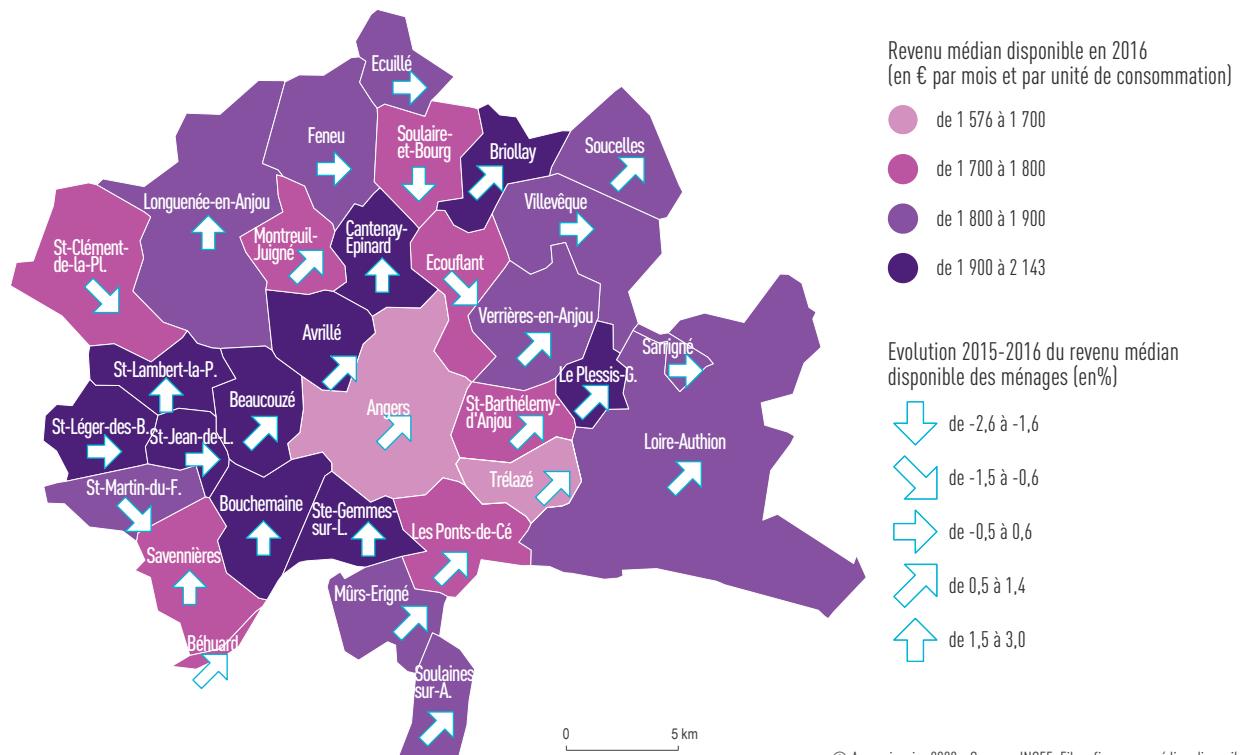
En 2016, le revenu médian à Angers Loire Métropole s'élève à 1 732 euros par mois. Il est quasi identique à celui observé pour la France métropolitaine (1 734 euros).

// ECLAIRAGES LOCAUX

	ENSEMBLE	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE PARC SOCIAL	LOCATAIRE PARC PRIVÉ	TAUX DE PAUVRETÉ (SEUIL 60%)
Angers	1 636 €	2 203 €	1 179 €	1 615 €	20,0%
Aire urbaine d'Angers	1 753 €	1 974 €	1 234 €	1 596 €	11,9%
CU Angers Loire Métropole	1 768 €	2 083 €	1 224 €	1 643 €	13,5%
CC Anjou Loir et Sarthe	1 696 €	1 793 €	1 299 €	1 469 €	9,4%
CC Loire Layon Aubance	1 797 €	1 888 €	1 306 €	1 542 €	6,9%
Département Maine-et-Loire	1 703 €	1 857 €	1 231 €	1 521 €	11,7%
France métropolitaine	1 759 €	1 968 €	1 207 €	1 507 €	14,9%

// CARTO

Revenu médian disponible des ménages en 2016 et évolution 2015-2016 (%)

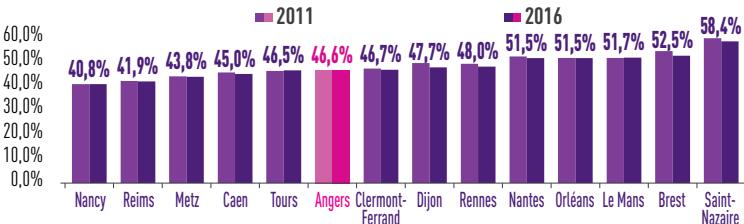


COMMENT ÉVOLUE LA MIXITÉ SOCIALE ?

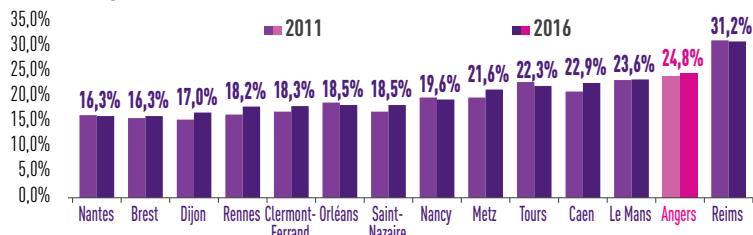


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

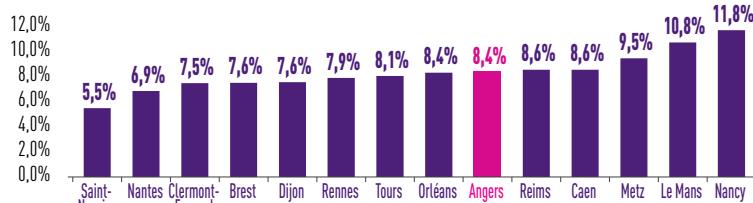
Part des propriétaires dans les résidences principales



Part des logements HLM



Part des allocataires CNAM bénéficiaires de la CMU-C en 2018



// COMMENTAIRES

Au 1^{er} janvier 2019, le parc locatif social de l'aire urbaine d'Angers compte près de 36 400 logements locatifs sociaux et représente 58% du parc locatif social départemental.

Entre 2018 et 2019, le parc locatif social de l'agglomération angevine s'accroît de 1,2%, taux supérieur à celui du Maine-et-Loire (+0,6%), mais inférieur à ceux observés à l'échelle régionale (+1,5%) et nationale (+1,7%). Pour rappel, la part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales d'ALM (26,4%) est nettement supérieure à celle de la région (14%) et de la France métropolitaine (18%).

Au sein du pôle urbain, trois communes enregistrent les plus forts taux de croissance (+4% contre +0,1% pour Angers) : Avrillé, Les Ponts-de-Cé et Trélazé. La part des propriétaires est très hétérogène sur le territoire avec des proportions allant de 32% pour la ville-centre jusqu'à 92% pour une commune plus rurale.

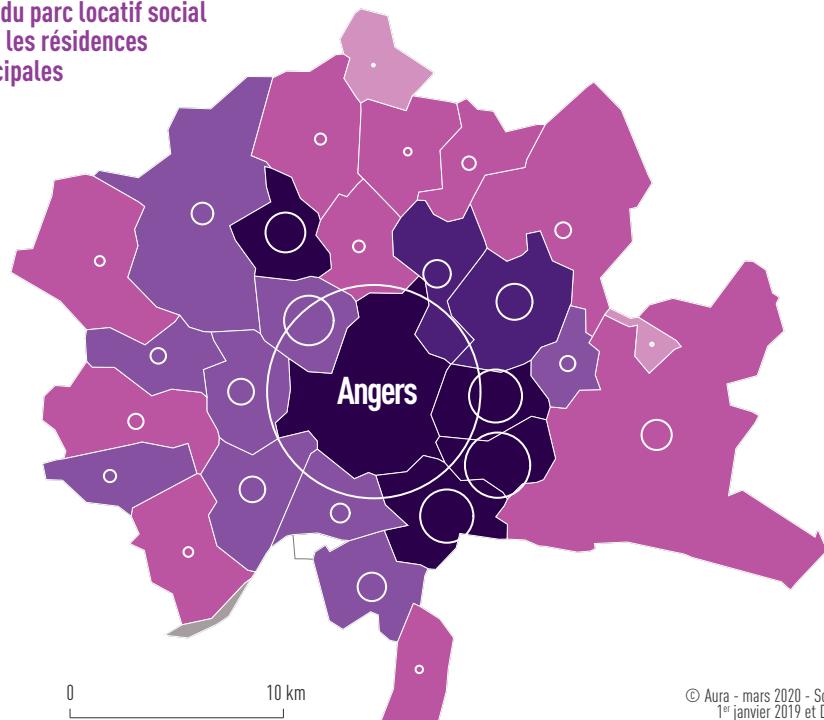
// ECLAIRAGES LOCAUX

Nombre de logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2019 par territoire (%)

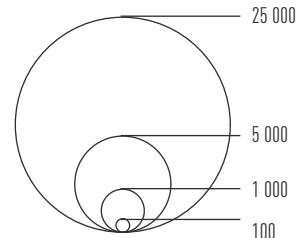
	NOMBRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2019	PART PARMI LES RÉSIDENCES PRINCIPALES (%)	ÉVOLUTION 2018-2019 (%)	LOGEMENTS SOCIAUX MIS EN SERVICE EN 2018
Angers	24 626	30,3%	+0,1	202
Pôle urbain hors Angers	8 092	23,5%	+3,5	326
Couronne	8 615	11,0%	+1,9	200
Aire urbaine d'Angers	41 333	21,3%	+1,1	728
CU Angers Loire Métropole	36 378	25,3%	+1,2	682
CC Loire Layon Aubance	1 843	8,1%	+0,7	21
CC Anjou Loir et Sarthe	1 264	11,1%	+2,0	31
Pôle métropolitain Loire Angers	39 485	22,2%	+1,2	734
Département Maine-et-Loire	62 928	17,4%	+0,6	883

// CARTO

Part du parc locatif social dans les résidences principales



Nombre de logement locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2019



Part du parc locatif social parmi les résidences principales (%)

- Pas de locatif social
- Moins de 5
- de 5 à 9
- de 10 à 19
- de 20 à 24
- 25 et plus

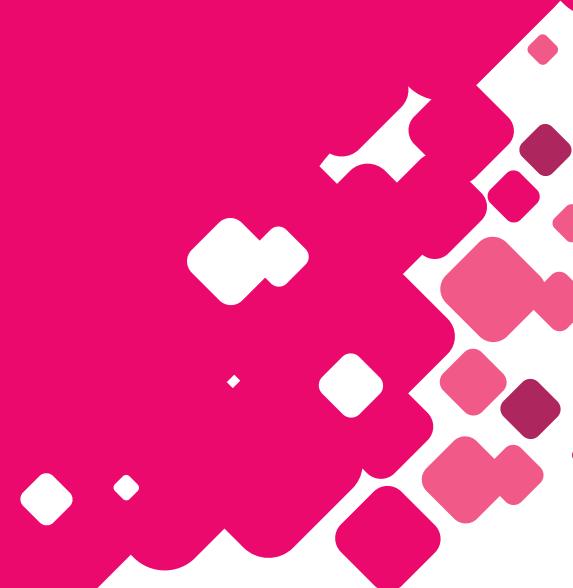
© Aura - mars 2020 - Sources : DREAL Pays de la Loire, Répertoire du parc locatif social au 1^{er} janvier 2019 et DGFiP, Taxe d'Habitation au 1^{er} janvier 2019 (résidences principales). * Cette partie est différente du calcul du décompte de l'article 55 de la Loi SRU.

AMBITION 5

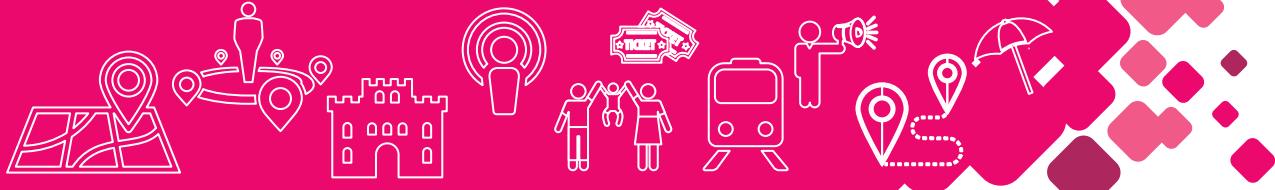
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ANGEVIN // POUR UN
TERRITOIRE RAYONNANT EN 2030

QUESTION ANALYTIQUE

COMMENT SE CARACTÉRISENT LA NOTORIÉTÉ
ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

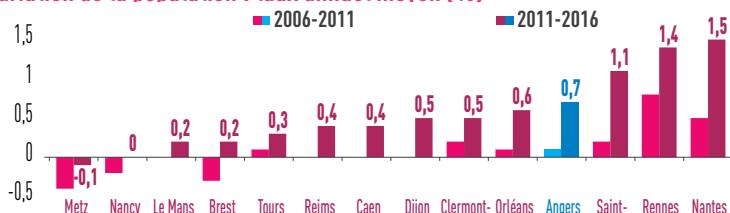


COMMENT LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE SE RENFORCE-T-ELLE ?

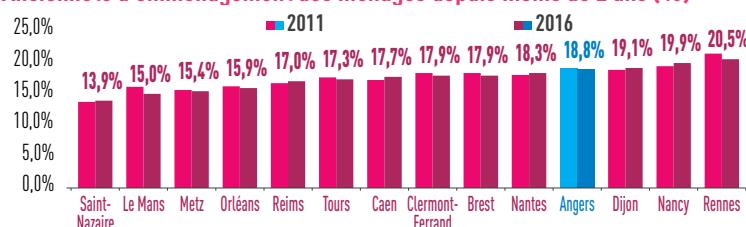


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

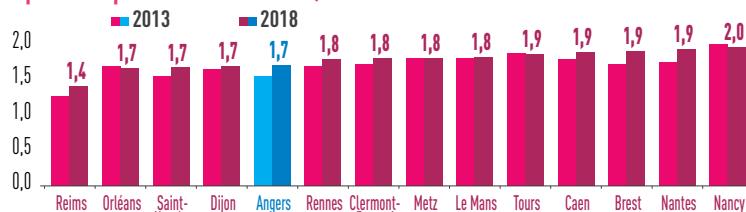
Variation de la population : taux annuel moyen (%)



Ancienneté d'emménagement des ménages depuis moins de 2 ans (%)



Taux d'équipements de grand rayonnement (Nb d'équipements de la gamme supérieure pour 1 000 habitants)



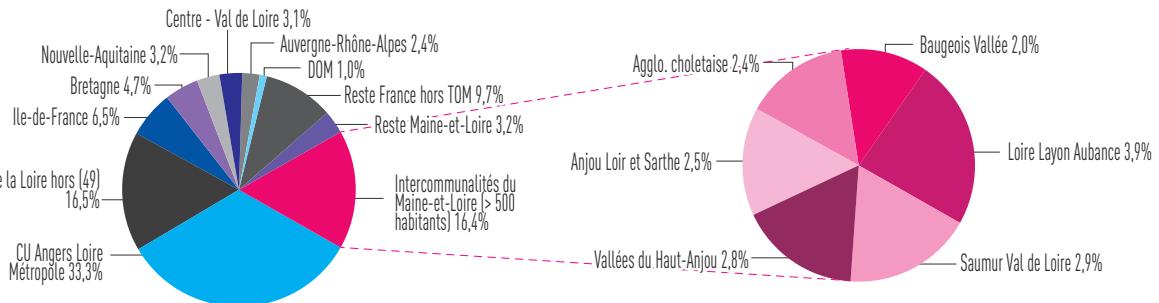
// COMMENTAIRES

L'analyse des dynamiques récentes révèle une croissance démographique plus importante. Entre 2011 et 2016, on enregistre une augmentation de 10 178 habitants, soit une croissance démographique de 0,71% par an, supérieure à la période intercensitaire précédente et à celle du Maine-et-Loire (+0,52%/an). Au 1^{er} janvier 2016, Angers Loire Métropole compte 293 701 habitants, soit 36,2% de la population départementale en 2016, en légère progression (35,9% en 2011). Entre 2015 et 2016, 16 917 habitants se sont installés dans l'agglomération angevine et 15 303 individus en sont partis, soit un excédent migratoire résidentiel de 1 614 habitants en plus. Dans le même temps, 8 435 personnes ont changé de logement au sein d'Angers Loire Métropole.

Le moteur principal de la croissance est le pôle urbain d'Angers. Notons que l'agglomération angevine tire parti de la forte présence universitaire et de nombreuses livraisons de logements neufs. En effet, la notoriété de ses universités et ses grandes écoles attire de plus en plus les étudiants.

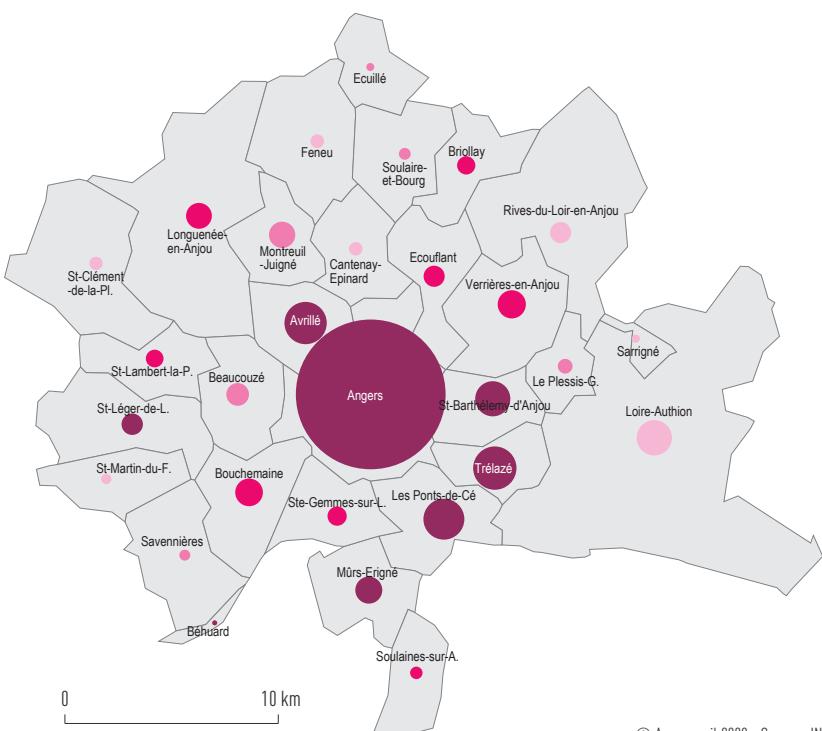
// ECLAIRAGES LOCAUX

Lieu de résidence un an auparavant des ménages ayant changé de résidence (%)

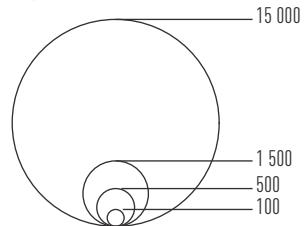


// CARTO

Nouveaux habitants arrivés depuis moins d'un an en 2016 (en nombre et en part)



Nombre de nouveaux habitants ne résidant pas sur la commune 1 an auparavant



Part des nouveaux habitants arrivés en 2016 (%)

- Moins de 6
- De 6 à 7,4
- De 7,5 à 8,9
- 9 et plus

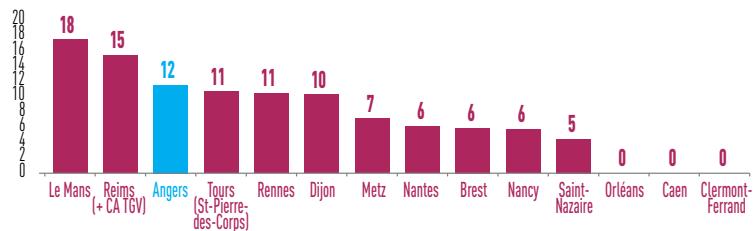
Moyenne ALM : 9,3%

COMMENT LE TERRITOIRE EST-IL CONNECTÉ ?

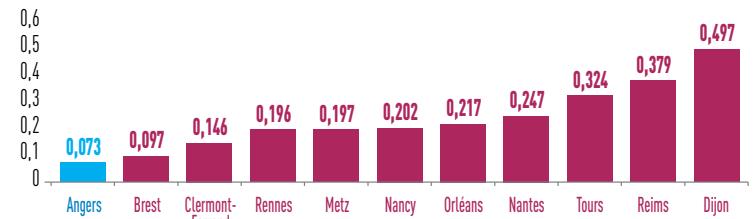


// BAROMÉTROPOLE (INDICATEURS PANEL DE COMPARAISON)

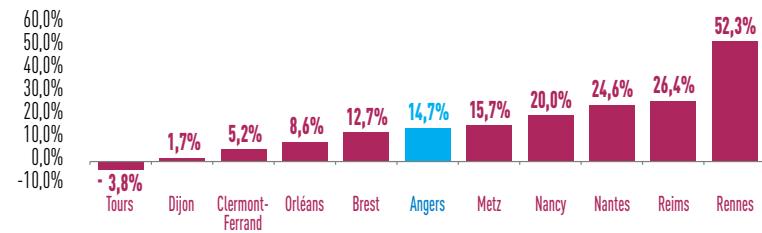
TGV : nombre de dessertes quotidiennes pour 100 000 habitants de l'aire urbaine (4^e trimestre 2019)



Nombre de nuitées internationales (en millions) en 2018



Evolution 2015-2018 des nuitées internationales



// COMMENTAIRES

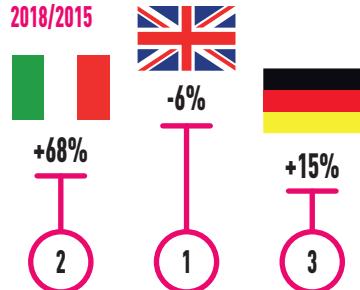
Angers profite de sa localisation et bénéficie d'une offre importante de trains à grande vitesse (une cinquantaine TGV quotidiens par semaine). En nombre d'arrêts pour 100 000 habitants, le territoire est seulement devancé par Le Mans et Reims. Angers Loire Métropole contribue également au dynamisme d'un réseau d'échanges entre les agglomérations du Grand Ouest. Après Nantes et Rennes, elle y joue un rôle moteur, en raison de sa position centrale. Ses relations avec Paris sont également non négligeables.

Autre atout, Angers Loire Métropole bénéficie d'une bonne attractivité, en lien avec de nombreux événements organisés sur son territoire.

En 2018, les hôtels d'Angers Loire Métropole ont comptabilisé 73 000 nuitées hôtelières étrangères, ce qui place le territoire en faible position. Néanmoins, on observe une hausse de la fréquentation étrangère (+15% entre 2015 et 2018).

// ECLAIRAGES LOCAUX

Top 3 des nuitées étrangères sur Angers Loire Métropole



Affluence des principaux événements grand public en 2019

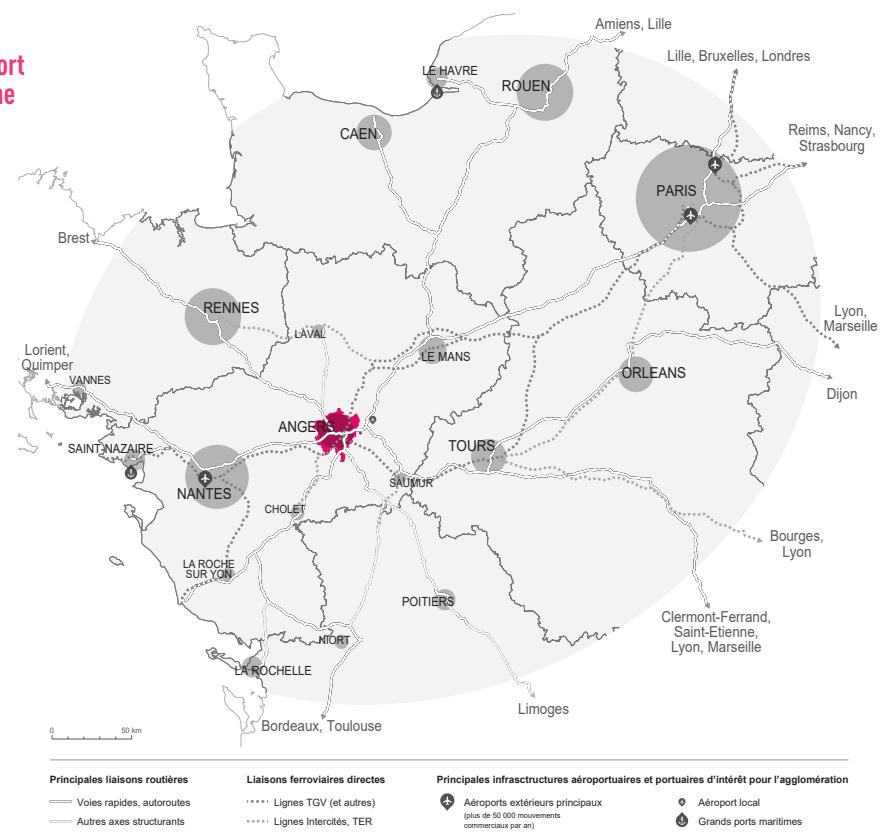
Les Accroches-coeurs (gratuit) : 250 000
Festival estival de Trélazé (gratuit) : 250 000
Festival Premiers plans (payant) : 76 000
Festival d'Anjou (payant) : 26 000
Made in Angers (gratuit) : 17 000



visiteurs français et étrangers au Salon international des techniques de production végétales (Sival)

// CARTO

Principales infrastructures de transport connectées à l'agglomération angevine



© Aura - juillet 2017 - Source : Open Street Map 2016

GLOSSAIRE DÉFINITION

Ambition 1// Comment se caractérisent l'économie locale, l'emploi et les équilibres territoriaux ?

Economie préentielle : la partition de l'économie en deux sphères, préentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités préentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Taux de concentration de l'emploi : la concentration de l'emploi s'appuie sur un indice rapportant le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre de résidents qui en ont un. Indicateur exprimé en nombre d'emplois pour 100 actifs occupés. Cet indicateur permet de mesurer une certaine attractivité du territoire. À titre d'exemple, lorsque l'indicateur est supérieur à 100, le territoire attire des actifs résidant hors de son territoire pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre de ses entreprises.

Taux d'emploi : le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Il reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux de création des entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Entreprise individuelle : une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

Taux de chômage au sens du BIT : rapport entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence, à la zone d'emploi (résultat de l'enquête emploi, concept défini par le bureau international du travail)

Pour en savoir plus : Panorama économie et emploi, Angers Loire Métropole, Edition 2019, Aura

Les cadres des fonctions métropolitaines :

L'analyse fonctionnelle de l'emploi, élaborée par l'INSEE, caractérise l'activité économique d'un territoire à partir de la fonction exercée par l'individu.

A partir de regroupements de professions et catégories socio-professionnelles, l'emploi est découpé en 15 fonctions. Certaines interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres recouvrent des services à la population. Les fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité et aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé). Elles peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Les fonctions métropolitaines regroupent les fonctions exercées dans les domaines de la conception-recherche, des prestations intellectuelles, du commerce inter-entreprises, de la gestion et de la culture et des loisirs.

Les fonctions de production concerne l'agriculture, le BTP et la fabrication ; les fonctions transversales comportent l'entretien réparation, le transport et la logistique.

Les fonctions préentielles recoupent les services de proximité, la santé et l'action sociale, l'administration publique, la distribution, l'éducation et la formation.

GLOSSAIRE DÉFINITION



Ambition 2// Comment se caractérise la qualité de vie ?

Part du couvert végétal sur la tâche urbaine : calculée à partir d'images satellites GEOSUD Infra Rouge Couleur SPOT 6 2014. L'indicateur est calculé sur les espaces artificialisés (Corine Land Cover 2012) avec l'outil NDVI d'ArcGIS. Travailler à l'échelle des espaces artificialisés permet de réduire l'impact des difficultés de calcul (manque de végétation, raccord des images, manque de contraste des images...).

Indice ATMO : l'indicateur rend compte de la proportion de jours durant laquelle la qualité de l'air est bonne ou très bonne. Cet indice ATMO, allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais) est déterminé quotidiennement à partir des niveaux de concentration dans l'air de quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), issu des secteurs de l'énergie et de l'industrie, le dioxyde d'azote (NO₂), lié aux transports et au chauffage, l'ozone (O₃), en relation avec les transports, l'utilisation des solvants et des hydrocarbures et les particules de diamètre inférieur à 10µm (PM10), produites par les transports, le chauffage et les activités industrielles. Afin d'atténuer les effets climatiques annuels (forte chaleur ou période de froid), l'indicateur est calculé sur une période de trois ans.

Ambition 3// Comment se développent sur le territoire de nouvelles pratiques qui améliorent le quotidien ?

Temps d'accès moyen aux 4 paniers d'équipements et services par communes :

L'analyse des temps d'accès porte sur des services issus de la base permanente des équipements (BPE) de 2014 ainsi que quelques bases internes au département. Le calcul des temps d'accès a été effectué en utilisant le distancier Métric, développé par l'Insee. Pour toutes les communes, le temps d'accès correspond à l'aller simple entre les chefs-lieux de la commune non équipée et le chef-lieu de la commune équipée.

Cette méthode simplifiée donne des temps théoriques qui ne tiennent pas compte des distances à l'intérieur des communes équipées.

Quelques définitions :

Une commune multi-équipée possède au moins la moitié des équipements des trois paniers de services (équipements publics, équipements marchands de proximité, équipements marchands plus rares et équipements spécifiques). Le seuil arbitraire de temps d'accès moyen supérieur à 9 minutes a été fixé pour définir des communes dites déficitaires.

Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), Centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), Pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA), caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat), centre médico-social (CMS, service des conseils départementaux regroupant des assistantes sociales, des éducateurs, des médecins, des puéricultrices et des sages-femmes).

Panier d'équipements marchands de proximité : boucherie-charcuterie, fleuriste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, restaurant, salle de sport, coiffeur.

Panier d'équipements marchands plus rares : cinéma-théâtre, blanchisserie-teinturerie, librairie-papeterie, bassin de natation, supermarché d'une surface de vente de 400 à 2 500 m², école de conduite, station-service.

Équipements spécifiques : médecin généraliste, pharmacie, école élémentaire, collège, hébergement pour personnes âgées.

Panier de vie courante : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police ou gendarmerie, bureau de poste (ou relais), supermarché, boulangerie, librairie - papeterie, station- service, épicerie - supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, services d'aide aux personnes âgées, services de garde d'enfants, salle ou terrain multisports.



Ambition 4// Comment se caractérise le territoire en matière de lien social ?

Part des familles monoparentales :

Une famille monoparentale est une famille comprenant un parent isolé, vivant sans conjoint cohabitant, et avec un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant). L'enfant, ou les enfants, passent en général une partie du temps (au plus la moitié) avec leur autre parent. En cas de résidence alternée, l'enfant est compté comme vivant principalement dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte. Dans cette étude, la part de familles monoparentales est le rapport entre le nombre de familles monoparentales et le nombre total de familles (définition Insee : composition des familles).

Revenu médian disponible : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les statistiques présentées sont issues du Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi). Les données issues de Filosofi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée pour les très petites zones (moins de 50 ménages fiscaux et moins de 100 personnes).

Ambition 5// Comment se caractérisent la notoriété et l'attractivité du territoire ?

Taux d'évolution annuelle de la population : le taux d'évolution annuel de la population est calculé à partir des populations sans double compte propres à chaque recensement : l'évolution annuelle moyenne est calculée pour chaque période intercensitaire.

Ancienneté d'emménagement des ménages depuis moins de deux ans : l'ancienneté d'emménagement a été calculée via le fichier « exploitation principale » du recensement de l'Insee. La variable tient compte de l'année d'emménagement de la première personne encore présente dans le logement au moment du recensement. Les années ont été volontairement regroupées, les moins de 2 ans formant ainsi les ménages dont la mobilité est la plus récente.

Equipements de grand rayonnement : les équipements de grand rayonnement sont des équipements « rares » avec un rayonnement supérieur (équipements sportifs, équipements de santé, d'enseignement supérieur, équipements de services publics, etc.).

Autres

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». L'EPCI est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Le recensement de la population (RP) : vise au dénombrement des logements et de la population en France et à la connaissance de leurs caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement tous les 5 ans ; celles de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

LISTE DES INDICATEURS RETENUS POUR LE PANEL DE COMPARAISON

Indicateurs	Ambition	Source
Nombre d'emploi dans l'agriculture pour 1 000 emplois 2011-2016	1	Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires lieu de travail
Part des postes salariés dans la sphère présentielle au 31 décembre 2015	1	Insee, CLAP
Poids des effectifs des cadres des fonctions métropolitaines	1	Insee, RP 2011-2016
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) 2011-2016	1	Insee RP 2011-2016
Taux de création des entreprises en 2018	1	Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
"Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi la population non scolarisée de 15 ans et plus 2011-2016"	1	Insee RP 2011-2016
Part des étudiants parmi la population totale par commune 2011/2012-2017/2018	1	Insee RP 2011-2016, Opendata Enseignement supérieur et recherche, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
"Part des formations d'IUT et d'ingénieurs parmi la population de l'enseignement supérieur 2011/2012-2017/2018"	1	Insee RP 2011-2016, Opendata Enseignement supérieur et recherche, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Part des apprentis et stagiaires parmi les salariés de 15 ans et plus 2011-2016	1	Insee RP 2011-2016
Poids des effectifs salariés de la filière Santé 2014-2018	1	Acoss-Urssaf
Poids des effectifs salariés de la filière Digital 2014-2018	1	Acoss-Urssaf
Poids de l'emploi de la filière végétal	1	MSA [Effectifs salariés et non salariés, y compris cotisants solidaires] 2016 et 2017, Insee CLAP, Insee RP 2016
Nombre de nuitées en 2018 (en millions)	1	Insee partenaires régionaux Atout France, destination Angers
Evolution 2015-2018 des nuitées totales	1	Insee partenaires régionaux Atout France, destination Angers
Durées moyennes de séjours hôtelières en 2018	1	Insee partenaires régionaux Atout France, destination Angers
Couvert végétal en % des espaces artificialisés	2	Observ'agglo 2016 FNAU AdCF. Equipex - GEOSUD, Union européenne, SOeS, 2012/2014
"Qualité de l'air : Indice ATMO - 2018 - % de jours avec un indice Atmo entre 1 et 4 (qualité de l'air bonne à très bonne)"	2	ATMO France -2018
"Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) au département "	2	Agence Bio 2018
"Part des modes alternatifs dans les déplacements domicile-travail en 2016 à la commune centre"	2	Insee RP 2011-2016
"Part des véhicules électriques dans le parc de voitures particulières neuves immatriculées en 2019 au département"	2	SOeS-RSVERO
"Performance de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2017 au département"	2	ADEME - SINOE ®
Prix moyen des appartements dans le neuf (en € par m ²)	3	DREAL Pays de la Loire, Enquête de commercialisation des appartements neufs par année (prix moyen en € par m ²).
Prix médian des appartements dans l'ancien (en € par m ²)	3	DGFip, DVF Open-Data (extraction janvier 2020, traitement aura).
Prix médian des maisons dans l'ancien (en €/lot)	3	DGFip, DVF Open-Data (extraction janvier 2020, traitement aura).
Indice de construction neuve (pour 1 000 habitants)	3	Insee RP 2011-2015, Sitadel2 logts neufs commencés 2012-2014/ 2015-2017
Part des maisons parmi le nombre total de logements (%) 2011-2016	3	Insee RP 20011-2016
Part des appartements parmi le nombre total de logements (%) 2011-2016	3	Insee RP 20011-2017
Nombre d'équipements et de services pour 1 000 habitants (%) 2013-2018	3	INSEE, BPE 2013 et 2018 et RP 2012 et 2017.
Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants en 2015	4	Ministère jeunesse et sport, 2015. Traitements : Fnau, Observ'agglo 2018
Nombre de fauteuils de cinéma pour 1 000 habitants en 2017	4	CNC, 2017. Traitements : Fnau, Observ'agglo 2018
Taux de participation aux élections présidentielles - 2nd tour par département 2012-2017	4	Ministère de l'intérieur. Observatoire des vote en France
Part des cadres et professions intermédiaires parmi la population active de 15 à 64 ans (%)	4	Insee RP 2011-2016
Part des familles monoparentales (%)	4	Insee RP 2011-2017
Revenu médian disponible par mois en 2017	4	INSEE, DGFip, revenu médian disponible en 2017 (en euros par mois et par unité de consommation).
Part des propriétaires parmi le total des résidences principales (%)	4	Insee RP 2011-2016
% logement HLM parmi total des résidences principales	4	Insee RP 2011-2016
Part des allocataires CNAM bénéficiaires de la CMU-C en 2018 (%)	4	Insee, Caisse Nationale d'Assurance Maladie
Variation de la population : taux annuel moyen (%) 2006-2011/ 2011-2016	5	Insee RP 2006-2011-2016
Ancienneté d'emménagement des ménages depuis moins de 2 ans (%) 2011-2016	5	Insee RP 2011-2016
Taux d'équipements de grand rayonnement 2013-2018	5	Insee RP 2012-2017, BPE 2013-2018
TGV : nombre de dessertes quotidiennes pour 100 000 habitants de l'aire urbaine	5	SNCF (Novembre 2019)
Nombre de nuitées étrangères (en millions) en 2018	5	Insee partenaires régionaux Atout France, destination Angers
Evolution 2015-2018 des nuitées internationales	5	Insee partenaires régionaux Atout France, destination Angers

Directrice de publication

Alexandra LE PROVOST

Etudes et rédaction

Stéphanie HERVIEU
Sébastien BOIREAU
Valérie BRUNET
Xavier DESRAY
Stéphane RONDEAU

Géomatique

Emilie GORGUET

Graphisme

Stéphane BOULAY

Juin 2020

ISSN en cours

aura

agence d'urbanisme

de la région angevine

29, rue Thiers

49100 Angers

Tel.+33 (0)2 41 18 23 80

Fax +33 (0)2 41 18 23 90

aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org



[aura.angers49](#)



[aura_angers49](#)



[aura49](#)

Projet de territoire

première observation et évaluation

2014-2019

Imaginer et décider maintenant pour construire le territoire de demain.

Vous, élus d'Angers Loire Métropole (ALM), avez tracé les grandes lignes de l'avenir de notre territoire en construisant le projet de territoire 2016-2030. Ce projet exprime une vision ambitieuse et fixe le cap pour que notre territoire soit dynamique, harmonieux, équilibré, solidaire et résolument attractif. Angers Loire Métropole souhaite le mettre en œuvre avec les services des communes, le conseil de développement, l'agence d'urbanisme de la région angevine et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour imaginer l'avenir, nous avons examiné le présent en réalisant un diagnostic précis.

Quel est notre cadre de vie ?

Quels sont les services et équipements proposés aux habitants ?

Où en est l'aménagement de notre territoire ?

Comment se comporte l'économie locale ?

Quelle place les solidarités occupent-elles ?

Comment se positionne notre territoire parmi les autres ?

En répondant à ces questions, nous avons identifié les forces de notre territoire et les opportunités qui s'offrent à nous, tout en conservant un regard lucide sur les menaces qui pèsent sur notre avenir si nous n'agissons pas.

5 ambitions pour construire le territoire d'Angers Loire Métropole de 2030.

La mobilisation de ressources internes, associant les services d'Angers Loire métropole, l'Agence d'urbanisme et les communes, autour de ce projet commun, a permis d'identifier 5 ambitions majeures et interdépendantes dont découlent 23 orientations et 74 objectifs.



Des outils pour accompagner le projet de territoire



Observation : *le barométropole*

L'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura) a été missionnée pour élaborer un outil de diagnostic permettant de mesurer les dynamiques territoriales et de les comparer à d'autres territoires.

Ce document « le barométropole, un portrait au fil d'un projet » est sorti en 2017.

Il est composé de 15 planches qui s'articulent autour de questions analytiques rattachées à chaque ambition. Des indicateurs de contexte permettent de positionner chacune des communes d'Angers Loire Métropole avec des éclairages locaux, et de comparer ALM à un panel de 13 territoires.



Évaluation : *une revue de projets*

L'évaluation du projet de territoire a été pensée dès son adoption, afin de le faire vivre. La démarche retenue pour le 1^{er} mandat a été une « revue de projets » sur les cinq ambitions.

L'objectif était de :

- proposer un cadre d'échanges pour renforcer la compréhension mutuelle des enjeux, consolider le partenariat entre les communes et entre les communes et ALM ;
- rendre visibles les projets emblématiques des communes et d'ALM, pour mettre en valeur les actions innovantes, rapprocher les initiatives ;
- dégager les points forts et les difficultés pour mieux prioriser les actions à venir.

Les communes et les directions d'ALM ont été mises à contribution pour nommer les actions et projets emblématiques et les rattacher aux orientations et objectifs du projet de territoire. Des planches sous forme de cartes mentales ont été réalisées pour servir de support à une analyse partagée entre les élus et les directions d'ALM et des communes.

Précautions *de lecture et d'analyse*

Plus de 600 actions ont été recensées. Ce recensement, bien qu'il ne soit pas exhaustif et ne hiérarchise pas l'importance des actions, permet de mettre en exergue :

- les objectifs sur lesquels de nombreuses actions sont développées ;
- les orientations pour lesquels il n'existe que peu d'actions ;
- celles qui font partie d'un dispositif structuré délégué à ALM.

Il permet également de dégager des centres d'intérêt partagés par les communes, et d'initier des réflexions à différentes échelles, entre communes, et au sein d'ALM. Ce répertoire nous permet par ailleurs un tour d'horizon des actions engendrées sur des thèmes de travail en cours.

AMBITION 1

Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

Orientations

- Appuyer la stratégie économique sur les filières d'excellence (végétal, digital, santé) et faire monter en niveau les secteurs à fort potentiel
- Respecter les équilibres entre les territoires et les activités
- Favoriser les conditions de réussite de l'implantation, de la création et de la croissance des entreprises
- Faciliter l'accès à l'emploi et les transitions professionnelles des actifs et des futurs actifs
- Faire venir, séjourner et revenir les touristes pour générer des retombées économiques et de la notoriété

Analyse partagée

+ POINTS POSITIFS

- Sur l'ensemble des orientations de cette ambition, bon nombre de dispositifs sont portés par Angers Loire Métropole, mais aussi par les communes.
- ALDEV porte principalement des actions organisant les filières d'excellence, l'accompagnement des entreprises, et l'accès à l'emploi.
- Les communes développent de nombreuses actions à visée touristique, et des liens avec le tissu d'entreprises de leur territoire.
- L'implication de certaines communes dans le domaine économique et la connaissance de leur tissu d'entreprises est un atout, pour jouer le rôle de relais des demandes des entreprises auprès d'ALDEV.

- À AMÉLIORER

- Si les communes ont plutôt une bonne connaissance de leur tissu d'entreprises et de leurs acteurs économiques, en revanche, elles ne maîtrisent pas toujours bien les dispositifs et services qu'ALDEV peut mettre à leur disposition.

PISTES DE RÉFLEXION

Les commissions pourraient se pencher sur ces sujets dans les mois qui viennent :

- la santé
- la silver économie
- l'insertion des communes dans les dispositifs d'ALDEV

DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

L'agence de développement économique d'ALM : Angers Loire Développement (ALDEV), regroupe toutes les équipes chargées du développement économique, de l'innovation et de l'emploi. Lors d'un contact avec une entreprise désireuse de s'implanter à Angers, à l'initiative de l'entreprise ou d'ALDEV, le territoire (personnels d'ALDEV, d'ALTER, élus d'ALM et acteurs économiques angevins) s'emploie à répondre avec réactivité et professionnalisme à toutes les attentes de l'entreprise et de son personnel en particulier en matière de foncier ou d'immobilier et de services liés à l'emploi. Il s'agit aussi de donner envie de venir à Angers.



AMBITION 2

Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin

Orientations

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité.
- Concilier la préservation du patrimoine bâti et l'innovation.
- Garantir les équilibres entre zones urbanisées, zones agricoles et zones naturelles.
- Faire de la région d'Angers un « jardin partagé », porteur de cohésion sociale.
- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité.
- Réussir la transition énergétique.

Analyse partagée

+ POINTS POSITIFS

- Ces dernières années ont été particulièrement innovantes en matière d'alimentation bio, de valorisation des filières courtes. Cela témoigne de l'intérêt porté par les élus sur la qualité alimentaire et de leur volonté de soutien à la filière agricole de qualité ;



PISTES DE RÉFLEXION

Les commissions pourraient se pencher sur ces sujets dans les mois qui viennent :

- l'agenda partagé des événements organisés par les communes
- la lutte contre les frelons asiatiques
- la mise en place de ruches
- la communication et la pédagogie sur l'Agenda 21 biodiversité / Agenda 21
- le projet agricole
- le Projet alimentaire territorial (PAT)
- le plan Climat Air Energie territorial

DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

- Coécrit avec la Chambre d'Agriculture, le Projet Agricole traduit l'ambition d'Angers Loire Métropole de conserver une agriculture forte et dynamique sur son territoire. Déclinée en six orientations (gestion foncière, patrimoniale, économique, alimentaire, environnementale et éducative), la collectivité a notamment décidé de s'inscrire dans une démarche de PAT (Projet Alimentaire Territorial) visant à structurer une offre de proximité.
- « Acteur très engagé sur le sujet de la transition énergétique, Angers Loire Métropole s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi de 2015 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie fossiles, tout en développant les énergies renouvelables (ENR). La stratégie de développement des ENR s'appuie sur l'utilisation de la biomasse et la production de biogaz, permettant, à la fois, de produire et consommer local, mais aussi, d'accompagner l'évolution des comportements : réseaux de chaleur, mobilités, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments...»
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial**
Le Plan climat air énergie territorial, en cours d'élaboration, constitue un outil permettant de définir une feuille de route commune et de coordonner les actions du territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers. 4 axes prioritaires ont été défini, dont l'un concerne le SDAASP, à savoir « développer des offres de déplacement alternatives à la voiture individuelle (plan vélo, intermodalités attractives) ».

AMBITION 3

Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements

Orientations

- Améliorer l'accessibilité à l'offre d'habitat, de services et d'équipements.
- Innover pour consolider l'offre d'habitat, de services et d'équipements et répondre aux besoins des habitants.

Analyse partagée

+ POINTS POSITIFS

- On constate de nombreuses actions de valorisation du territoire, principalement communales. Ce foisonnement est lié à la diversité des communes et la variété de leurs atouts. Les aires de covoiturage, les liaisons douces entre les services et équipements publics ainsi que les pédibus sont des initiatives particulièrement innovantes.

- À AMÉLIORER

- Quelques freins au développement des orientations et objectifs sont à noter : le manque de haltes vélos sécurisées dans les aires de covoiturage ainsi que le volontariat à la base des circuits de pédibus.



PISTES DE RÉFLEXION

Les commissions pourraient se pencher sur ces sujets dans les mois qui viennent :

- la promotion des déplacements doux :
 - > équipement des aires de covoiturage de haltes vélos sécurisées
 - > financement des voies douces et de l'acquisition de vélos électriques
 - > communication sur le programme de boucles vertes
- le transport solidaire et à la demande
- l'interopérabilité des modes de transport
- les accueils petite enfance
- la rénovation des centres-bourgs
- la coordination des réseaux de transport (Département, ALM...)
- le schéma de cohérence et d'orientation territoriale
 - > accessibilité des services au public

DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

- ALM collabore avec le Département sur **le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public**. La gouvernance de ce projet s'appuie sur celle du Projet de Territoire et les élus référents désignés dans les communes, afin d'associer largement les communes dans ce dispositif et valoriser leurs actions.
- **Le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCoT)**
Le SCoT Loire Angers a été approuvé le 9 décembre 2016. Il s'applique sur le territoire du Pôle métropolitain Loire Angers. Le SCoT Loire Angers s'appuie sur une organisation multipolaire du territoire. Les élus du Pôle métropolitain Loire Angers ont décidé le 29 janvier 2018 d'élaborer un SCoT unique. Préalablement au lancement de la procédure, les élus ont souhaité que les 4 SCoT « historiques » soient analysés et comparés.

Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social

Orientations

- Susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique des plus jeunes.
- Réussir une politique concertée de mixité dans tous les domaines.
- Réduire les disparités sociales et développer les solidarités.

Analyse partagée

+ POINTS POSITIFS

- On constate un foisonnement d'actions recensées, qui témoignent de l'engagement des communes pour le vivre-ensemble. Ces petites actions communales sont caractéristiques du domaine du lien social. Le transport solidaire et à la demande, ainsi que l'aide alimentaire, sont considérées comme pertinents au niveau communal (proximité avec les habitants). La revue de projet est, particulièrement dans cette ambition, l'occasion de prendre connaissance des actions mises en œuvre dans d'autres collectivités afin de s'en inspirer. Une grande partie de ces actions s'appuie sur des dynamiques sportives et culturelles.



PISTES DE RÉFLEXION

Les commissions pourraient se pencher sur ces sujets dans les mois qui viennent :

- Le Contrat local de santé
- Le Contrat de ville unique

DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

• Le Contrat local de santé

Dans une volonté de réduire les inégalités de santé sur le territoire, Angers Loire Métropole et l'Agence Régionale de Santé se sont engagées à signer un Contrat Local de Santé pour 2019. Ainsi, les contrats locaux déjà existants à Angers et Trélazé seront réunis dans ce nouveau contrat et complétés.

Le Contrat Local de Santé participe à la construction des dynamiques territoriales de santé et permet la rencontre du projet régional de santé porté par l'Agence Régionale de Santé et les aspirations des collectivités territoriales. Le contrat s'articule avec d'autres projets comme notamment le Contrat de ville unique, le projet de territoire d'Angers Loire Métropole, etc.

• Le Contrat de ville unique 2015-2020 a été signé le 7 mai 2015 jusqu'en 2022.

La géographie prioritaire, construite à partir du critère unique de concentration de la pauvreté, comprend les quartiers de Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand Pigeon, Monplaisir, Hauts de St Aubin, Bédier/Beauval/Morellerie à Angers et Grand Bellevue à Trélazé.

Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU) est intégré à ce contrat de ville. Il concerne les quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille à Angers.

Renforcer l'attractivité du territoire angevin

Orientations

- Faire de la douceur angevine un atout pour la notoriété et l'attractivité du territoire.
- Se positionner comme un territoire innovant dans ses domaines d'excellence.
- Renforcer la notoriété et le rayonnement du territoire.
- Placer et développer le territoire au cœur des réseaux de transport et de communication.
- Renforcer et développer les réseaux humains et techniques.
- Favoriser les coopérations intercommunales, dans un souci de solidarité et de respect mutuel.
- Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs.

Analyse partagée

+ POINTS POSITIFS

- Le territoire est particulièrement engagé dans le domaine du numérique (accueil du Wef, projet d'un Territoire intelligent, création du technocampus de l'électronique...).



PISTES DE RÉFLEXION

Les commissions pourraient se pencher sur ces sujets dans les mois qui viennent :

- l'harmonisation des logiciels bibliothèques
- la mise à disposition d'agents assermentés en urbanisme pour effectuer des vérifications sur le terrain
- l'accompagnement des labellisations (cité de caractère, villes et villages fleuris...)
- projet de « Territoire intelligent »
 - stratégie de rayonnement de Destination Angers

DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

- Destination Angers décline la stratégie de rayonnement et d'attractivité du territoire dans une approche globale de la destination afin d'assurer les conditions de développement optimal et coordonné du tourisme d'affaires et d'agrément. Au travers de sites remarquables et de nos savoir-faire, cette nouvelle dynamique a pour objectif de faire de notre territoire une véritable destination.

- Angers Loire Métropole s'est lancée dans un projet de « Territoire intelligent ». Une démarche de long terme, qui doit doter le territoire d'outils innovants en matière de gestion des énergies, de services publics, de relation à l'habitant... Le **Territoire intelligent repose sur une utilisation efficace et partagée des nouvelles technologies**, notamment liées aux objets connectés, pour créer de nouveaux services utiles aux habitants, mieux gérer les ressources naturelles, optimiser le fonctionnement des services publics, faciliter la vie quotidienne... Il s'inscrit dans une **démarche de développement durable et de gestion maîtrisée des fonds publics**. En développant les interactions entre la collectivité et les habitants, le territoire intelligent permet également aux citoyens d'être davantage acteurs de leur cadre de vie.



La poursuite de l'observation

- Une mise à jour du barométropole est prévue
- En complément du barométropole, l'AURA a publié un « Portrait de territoires » qui permet de comprendre les caractéristiques et les dynamiques d'Angers Loire Métropole.
L'approche multithématique propose une mise en perspective de nombreuses données articulées autour de quatre chapitres. Le choix s'est porté sur des indicateurs simples dans un souci de pédagogie et dans une perspective de mise à jour régulière.

La poursuite de l'évaluation

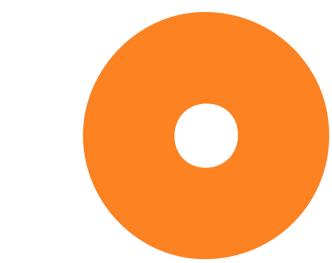
ÉVALUATION

- Des débats sont effectués lors de commissions sur les orientations et objectifs de l'ambition relevant de leur domaine de compétence.
- Un panneau relatif au projet de territoire a été inséré dans l'exposition sur les 50 ans de l'intercommunalité en 2018.
- À partir de 2020, l'évaluation annuelle pourrait être déclinée sur une ambition.

APPROPRIATION

- Chaque année, il est fait référence au projet de territoire dans le débat d'orientation budgétaire (DOB).
- Des élus référents du projet de territoire ont été désignés dans les communes et se réunissent régulièrement.





angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



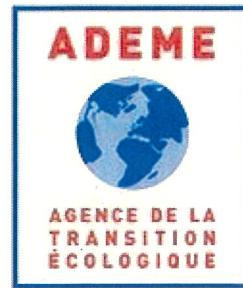
Convention d'engagement des partenaires du CRTE :

- ADEME
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

Annexe 5

Février 2022

ANNEXE 5 - CONTRIBUTIONS ADEME



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire d'Angers Loire Métropole et de la charte partenariale, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux priorités d'action du CRTE, il contribue directement¹ à un ensemble d'actions référencé ci-après.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud Leroy (*ou son représentant*)
Fonction dans l'organisme : Président (*ou son représentant*)

¹ En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme, sous réserve d'une instruction conforme par ses services et de la disponibilité des budgets.

II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques définies pour la période 2016-2019 (via le Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat) et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la co-construction et qui tienne compte de la diversité des territoires.</p>

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités. Ses directions régionales sont associées à la réflexion et à l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d'objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l'ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière prévisionnelle aux actions du CRTE

Montant prévisionnel (€ HT)		2020	2021	2022	2023	Contribution totale	% du montant total de l'action
Numéro de l'action	Intitulé de l'action						
Action n°	Optimiser le développement des flux énergétiques à travers un schéma directeur énergies		30 000 €			30 000 €	20%
Action n°	Construire et mettre en service le réseau public de chaleur de Monplaisir		8 500 000 €			8 500 000 €	60%
Action n°	Etendre et densifier les réseaux de chaleur sur le territoire	3 803 392 €			2 050 000 €	5 853 392 €	

Fait à Angers, le

- 8 AVR. 2022

Signature





ANNEXE 5 - CONTRIBUTIONS CAISSE DES DÉPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES



Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire d'Angers Loire Métropole, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Philippe JUSSERAND (*ou son représentant*)

Fonction dans l'organisme : Directeur Régional pour les Pays de la Loire (*ou son représentant*)

II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le financement des entreprises- La gestion d'actifs- Les retraites et la formation professionnelle- Les filiales et participations- La Banque des Territoires <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
-----------------------	--

Modalités d'intervention de la Banque des Territoires	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseiller</i> : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets. • <i>Financer</i> : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires. • <i>Opérer</i> : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.
Missions spécifiques en matière de transition écologique	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CRTE du territoire d'Angers Loire Métropole en proposant aux acteurs de ce dernier :

- *Un accompagnement en ingénierie*
- *Des financements sous forme de prêts*
- *Des investissements en fonds propres*
- *Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CRTE.*

2.1 / Les crédits d'ingénierie

a) L'ingénierie amont :

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CRTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

b) L'ingénierie de projet

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

2.2 / Les prêts aux collectivités locales

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CRTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livre A, Livret de Développement Durable et Livret d'Epargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

2.3 / Les investissements en fonds propres

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues.

Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiaire dans des sociétés *ad hoc*.

Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

a) **La production et le transport d'énergie**

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

b) **Les mobilités durables**

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

c) **L'efficacité énergétique des bâtiments publics :**

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

2.4 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CRTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur, l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la [Caisse des dépôts](#) et l'[Agence française de développement](#)),
- La Société Forestière.

IV – Contributions thématiques aux actions du CRTE

Compte tenu des fiches actions et projets annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE sur les thématiques suivantes :

- Sur l'axe 1 : une économie sobre en ressources et innovante
 - Développer les mobilités douces : poursuite de la mise en œuvre du plan vélo
 - Patrimoine public Ville d'Angers et ALM : investir dans le bâtiment durable, en rénovation et en neuf
 - Réhabiliter 32 logements sociaux selon le référentiel Energie spong
- Sur l'axe 2 : des ressources d'origine renouvelable
 - Construire et mettre en service le réseau de chaleur urbain de Monplaisir
 - Etendre et densifier les réseaux de chaleur sur le territoire
 - Optimiser le développement des flux énergétiques à travers un schéma directeur énergies
 - Déployer et expérimenter des carburants alternatifs sur les flottes captives : migration flotte véhicules ALM/Ville d'Angers

- Sur l'axe 3 : un territoire qui régénère les écosystèmes naturels, pourvoyeurs de ressources et de biodiversité et de bien-être
 - Accompagner l'émergence de projets professionnels d'agriculture urbaine et l'expérimenter auprès du grand public dans les quartiers en rénovation urbaine

V – Observations complémentaires

Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CRTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.

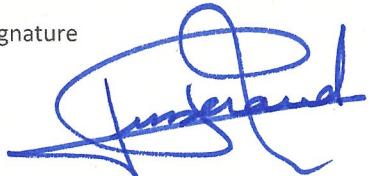
Si certaines fiches actions ou projets annexées au présent CRTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.

En complément des fiches actions ou projets annexées au CRTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.

Fait à Angers, le

- 8 AVR. 2022

Signature



ANNEXE 5 – CONTRIBUTIONS AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire d'Angers Loire Métropole et de la charte partenariale, l'établissement public Agence de l'Eau Loire Bretagne, signataire de la présente annexe du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. Elle contribuera financièrement et techniquement aux actions référencées rentrant dans les objectifs de son 11^{ème} programme d'intervention.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Morgan PRIOL
Fonction dans l'organisme : Directrice de la Délégation Maine-Loire-Océan

II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	<p>Les Agences de l'Eau sont aux côtés des collectivités locales depuis plus de bientôt 60 ans.</p> <p>Les missions des Agences de l'Eau se sont constituées autour de lois successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 décembre 1964 – la loi « relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » crée au niveau de chaque bassin ou groupement de bassins un comité de bassin et une agence, à l'époque « financière de bassin », dotée de l'autonomie financière et chargée de faciliter « les diverses actions d'intérêt commun au bassin ou au groupe de bassins ». - 3 janvier 1992 – la loi sur l'eau institue les Sdage et les Sage (schémas directeurs et schémas d'aménagement et de gestion des eaux). - 23 octobre 2000 – la directive cadre sur l'eau étend à l'ensemble des grands bassins européens les principes d'une planification de la gestion de l'eau pour aller vers le bon état des eaux et de l'application du principe pollueur-payeur. - 30 décembre 2006 – la loi sur l'eau et les milieux aquatiques réforme les redevances des agences de l'eau et précise les objectifs principaux d'intervention - 8 août 2016 – la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique des agences en faveur de la restauration des milieux naturels humides. <p>Le programme de l'agence de l'eau est financé, essentiellement, par les redevances acquittées par les différents usagers de l'eau. Elles sont établies selon le régime des redevances issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.</p> <p>7 familles de redevances ont été créées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution de l'eau domestique et non domestique, - modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique, - prélèvement sur la ressource en eau, - stockage d'eau en période d'étiage, - obstacle sur les cours d'eau, - protection du milieu aquatique, - pollutions diffuses <p>De 2019 à 2024, le 11e programme de l'agence de l'eau mobilise 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'actions nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.</p>
------------------------------	---

Enjeux prioritaires programme d'intervention 2019-2024 :	<p>Dans le cadre du programme d'intervention 2019-2024, l'Agence de l'eau identifie 3 enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du Sdage :</p> <p>1. La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée :</p> <p>La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du Sdage qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021. La politique « milieux aquatiques » du 11ème programme s'appuie sur le principe de la gestion intégrée qui prend en compte l'ensemble des usages, des fonctions et des pressions sur le bassin versant. Cette approche globale et transversale permet d'agir sur la restauration et la préservation des cours d'eau, des milieux humides et de la biodiversité associée. L'ensemble de ces actions permettent de garantir le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone, la protection contre l'érosion, autant de services éco-systémiques rendus participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>La politique territoriale, via les contrats territoriaux (CT Eau), permet de sélectionner, concentrer et coordonner les actions les plus efficaces à l'échelle du bassin versant en intégrant l'ensemble des usages notamment agricoles et des leviers disponibles. Le territoire d'Angers Loire Métropole est concerné par les contrats suivants : CT Eau Basses vallées Angevines Romme 2021-2023, CT Eau Authion 2020-2022, CT Eau Layon Aubance Louets Rives de Loire 2022-2024 et contrat Loire et Annexes (CLA) 2021-2023.</p> <p>2. La qualité des eaux et la lutte contre la pollution</p> <p>La qualité des eaux demeure un enjeu prioritaire pour le bassin Loire-Bretagne. La pollution par les nitrates, les pesticides, les macropolluants, les micropolluants ou la pollution bactériologique est très prégnante sur certains secteurs. La présence de ces polluants, lorsqu'ils dépassent certains seuils, et l'eutrophisation qui peut en résulter a des conséquences sur les usages de l'eau, la santé publique, les habitats et les espèces. La réduction de ces pollutions est donc essentielle.</p> <p>Sur le volet agricole, les changements de pratiques agricoles ambitieux, efficaces et durables sont encouragés dans les contrats territoriaux pour réduire la pression de l'activité agricole sur le milieu. Afin de réduire l'usage des intrants et/ou les transferts de particules de sol et de pollutions diffuses, il s'agit, en fonction des enjeux identifiés par le diagnostic de territoire, de mobiliser des leviers agronomiques adaptés (gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols, lutte biologique, désherbage alternatif, agroforesterie, aménagement des bassins versants avec re-conception parcellaire et aménagement de dispositifs tampons...)</p> <p>L'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs et les mesures agro-environnementales et climatiques sont mobilisés dans les programmes d'actions des contrats territoriaux. Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles favorisent les changements de pratiques et contribuent à la pérennisation de ces systèmes.</p> <p>La mise en place de filières agricoles permettant la valorisation aval de productions favorables à la préservation des ressources en eau peut être soutenue au travers de l'animation, d'études et d'investissements spécifiques.</p>
---	--

	<p>3. La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique : L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne révèle que la gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu prépondérant du bassin. Dans un contexte de changement climatique, cette situation va s'accentuer notamment sur les territoires où la croissance démographique est importante. Redonner à la ville sa perméabilité et économiser l'eau sont deux axes de travail pour faire face à cet enjeu en milieu urbain.</p>
--	--

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin Loire-Bretagne, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau, et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- Lutter contre les pollutions de toute nature,
- Gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
- Préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau a une démarche permettant de :

- Mobiliser les acteurs de l'eau
- Faciliter les concertations
- Planifier, programmer, évaluer les actions et les faire connaître,
- Informer et sensibiliser le public...

IV – Contributions financières apportées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en 2021

L'agence de l'eau intervient spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE qui visent la reconquête de la qualité des eaux et appuie les porteurs de ces actions.

A titre d'exemple, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a apporté les soutiens suivants :

a. Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers

Libellé ligne programme	Descriptif du dossier	Raison sociale demandeur	Dépense retenue	Montant d'aide	Mois décision
Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	appel à initiatives paiements pour services environnementaux - Rale du genet - Basses Vallées angevines - 2020	ALM	36 480,00 €	18 240,00 €	janvier
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées: Traitement	dépenses exceptionnelles d'hygiénisation de 4900 T de boues	ALM	39 553,00 €	11 865,90 €	avril
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Réseau	appel à projets - travaux d'équipement de 8 points A2 de stations d'épuration du territoire d'Angers Loire Métropole	ALM	79 000,00 €	63 200,00 €	avril
Dotations Plan de relance	appel à projets - réduction des rejets d'eaux usées, systèmes d'assainissement prioritaires Loire Authion, Verrières-en-Anjou et Saint-Martin-du-Fouilloux	ALM	443 593,75 €	266 156,25 €	juin
Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	Diagnostic milieux aquatiques de l'étang Saint Nicolas et de ses affluents - CT BVAR (2021-2023) Année 2023	COMMUNE D'ANGERS	130 000,00 €	65 000,00 €	octobre
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées: Traitement	reconstruction de la station d'épuration de Feneu (boues activées, 1 950 eh)	ALM	1 243 000,00 €	372 900,00 €	octobre
Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Réseau	travaux d'équipements de 10 points A1 et A2 des systèmes d'assainissement du territoire d'Angers Loire Métropole	ALM	169 590,00 €	135 672,00 €	novembre
	total aides en 2021		2 141 216,75 €	933 034,15 €	

b. Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et la Romme (CTEau 2021-2023)

Libellé ligne programme	Descriptif du dossier	Raison sociale demandeur	Dépense retenue	Montant d'aide	Mois décision
Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	mise en place d'un réseau de suivi piézométrique sur le bassin de la Romme (demande complémentaire)	SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET LA ROMME	25 000,00 €	12 500,00 €	janvier
	Etats initiaux (hydrobiologie et topo) avant travaux sur Baonne, Suine, Piron, Suette et Plessis		35 000,00 €	17 500,00 €	mars
	Animation milieux aquatiques (3.8 ETP)		200 500,00 €	120 300,00 €	mars
	Etudes tourbières et affluents de la Mayenne		60 000,00 €	30 000,00 €	avril
	Travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Romme		70 000,00 €	35 000,00 €	avril
	notices de calcul et préparation des accès pour préparer les travaux sur les bassins de la Baonne, Suine, Piron, Plessis		22 030,00 €	11 015,00 €	avril
	Renaturalisation de la Rebillarderie à St Germain des Prés - bassin de la Romme		58 339,00 €	29 169,50 €	juin
	Restauration morphologique du Rau du plessis à l'aval du château du Plessis-Chivré		42 723,00 €	21 361,50 €	septembre
	1ère tranche de restauration morphologique sur les bassins de la Suette et de la Suine		719 342,00 €	359 671,00 €	octobre
	Animation milieux aquatiques (3.8 ETP) année 2022		200 500,00 €	120 300,00 €	décembre
		total aides en 2021	1 433 434,00 €	756 817,00 €	

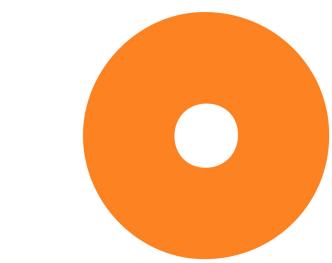
- 8 AVR. 2022

Fait à Angers, le

Signature



Morgan PRIOL



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Charte d'engagement du CRTE

Annexe 6

Février 2022

CHARTE D'ENGAGEMENT

pour la relance et la transition écologique du territoire d'Angers Loire Métropole

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires qui s'associent aux signataires du CRTE : organismes publics et privés, entreprises et associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques durables, d'un territoire à haute qualité sociale et environnementale.

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale, conduite notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de relance et de transition écologique ont pris le relais des contrats de transition écologique en couvrant l'intégralité du territoire français dans cette logique de co-construction, sous l'impulsion de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au service du Premier Ministre.

Les contrats de relance et de transition écologique, signés pour une durée correspondant aux mandats locaux sur la période 2020-2026, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les acteurs politiques du territoire, signataires du CRTE, définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles concrètes.

Energies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des CRTE.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir.

En ce sens, les Assises de la Transition Ecologique ont anticipé les attendus du CRTE, et en seront le prolongement au sein de la société civile. Lancées le 23 octobre 2020 avec pour objectif de répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique, par la mobilisation du plus grand nombre, ces Assises ont représenté six mois de concertation et de travaux, sur sept thématiques qui balayent tous les aspects de la vie quotidienne et ont toutes un impact fort sur l'environnement et le climat. Apporter des propositions, réinterroger nos habitudes individuelles et nos fonctionnements collectifs, telle était la feuille de route proposée.

Au terme de cette concertation, plus de 1000 contributions ont été déposées, qui après analyse et synthèse ont permis d'aboutir à 135 propositions d'actions concrètes. Ces propositions ont été soumises au vote des habitants d'Angers Loire Métropole, pendant tout l'été 2021. Toutes les communes, via leurs exécutifs et leurs habitants, ont contribué à la qualité du dialogue et au succès de cette démarche unique et volontariste.

Au moment où Angers Loire Métropole présente son CRTE au Conseil Communautaire, la collectivité présente également sa feuille de route issue des Assises de la Transition Ecologique, intégralement reprise dans les annexes du CRTE.

Une attention est aussi particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises et les associations, invitées à porter ou participer aux projets du CRTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique. Par leurs initiatives individuelles, elles auront un effet-levier indéniable sur les actions portées par la puissance publique. La transition écologique est l'affaire de tous les acteurs du territoire, et leur reconnaissance en tant que partenaires du CRTE est indispensable.

Les signataires de la présente charte peuvent être rejoints à tout moment par d'autres entités qui se reconnaissent dans les valeurs et les objectifs portés par le CRTE.

Les partenaires du CRTE d'Angers Loire Métropole : 08 AVR. 2022

- **Angers Loire Développement,**
Représenté par son président, M. Yves GIDOUIN



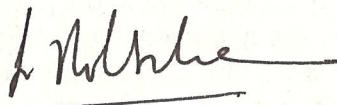
- **ALTER Public,**
Représenté par sa présidente, Mme Florence DABIN



- **ALTER Services,**
Représenté par son président, M. Jean-Marc VERCHERE



- **Angers Loire Habitat,**
Représenté par sa présidente, Jeanne BEHRE-ROBINSON

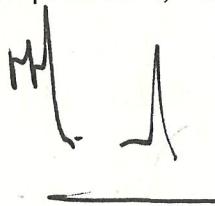


- **Podéliha,**
Représenté par son président, Bertrand SCHAUPP

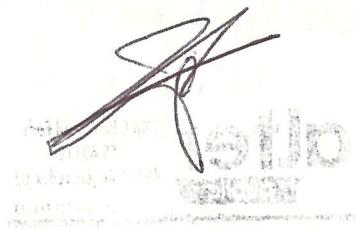


SSOS RIVA 80

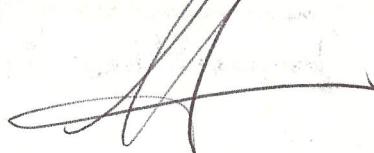
- **Soclova,**
Représenté par son président, Daniel DIMICOLI



- **L'Association pour le développement de l'économie circulaire**
Représenté par son Président, Yannis BORJON-PIRON

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire**
Représenté par son Président, Mathieu BILLIARD



- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Maine-et-Loire**

Représentée par sa Présidente Chambre des Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental Maine-et-Loire, Nadège DEKENUYDT



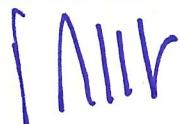
- **La Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire**

Représentée par son Président, Denis LAIZE



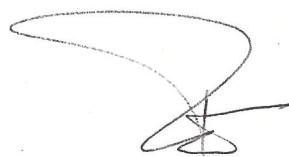
- **Destination Angers,**

Représenté par sa vice-présidente, Véronique MAILLET



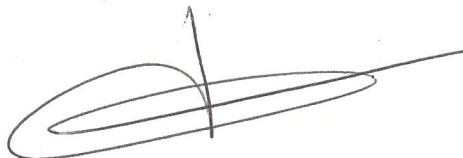
- **Angers Loire Restauration,**

Représenté par son président, Benoît PILET



- **Le Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine-et-Loire,**

Représenté par son Président, Jean-Luc DAVY



- **La Mission Locale Angevine,**
Représenté par son Président, Francis GUILTEAU



- **L'association Solidarifood,**
Représenté par son Président, Alexis BELLANGER





angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



**Maquette financière 2020-2021, reprenant
les projets du Contrat de Transition
Ecologique et/ou soutenus par les Plans de
relance et crédits d'Etat :**

- Annexe 7 bis : tableau récapitulatif des projets soutenus par la Région Pays de la Loire sur le territoire d'Angers Loire Métropole en 2021

Annexe 7

Février 2022

ANNEXE 7 - CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Maquette financière reprenant les projets du Contrat de Transition Ecologique et/ou soutenus par les Plans de Relance (2020 - 2021) et crédits Etat

	INTITULE DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT ELIGIBLE	DISPOSITIF/PROGRAMME	FINANCEMENTS												
					ETAT	%	REGION	%	DEPARTEMENT	%	EUROPE	%	ADEME	%	AUTRES	%	
	CTE 18 : Déployer et expérimenter des carburants alternatifs sur les flottes captives : bus au biogaz	Angers Loire Métropole	4 000 000,00 €														
	CTE 19 : Déployer et expérimenter des carburants alternatifs sur les flottes captives : migration flotte véhicules ALM / Ville d'Angers	Angers Loire Métropole	5 040 000,00 €	Aide à l'acquisition ou location de véhicules GNV - GNC (base : 301 120 € HT pour 2 camions)			20 000,00 €										
PRIORITE 3 Un territoire solidaire et multipolaire, qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement	Ecole Anne Dacier - travaux de mise en accessibilité PMR	Angers	170 067,33 €	DSIL CLASSIQUE	102 040,40 €	60											
	Mise en accessibilité du stade François Bernard	Les Ponts de Cé	35 583,33 €	DSIL RELANCE	28 466,66 €	80											
	Création d'ascenseurs sur 3 sites	Angers	254 110,73 €	DSIL CLASSIQUE	195 950,00 €	77,11											
	Complexe sportif du Petit Bois -aménagement extérieur pour ouverture du site sur un QPV	Trélazé	Divers	DSIL RELANCE (base 589 K€) DETR (base 1 500 K€)	577 833,35 €												
	Aménagement d'un city-stade	Soulaires et Bourg	54 333,00 €	Pays de la Loire Relance Investissement Communal (cf. priorité 2) Accord-cadre Départemental DETR	13 583,25 €	25	21 867 € (commun aux vestiaires, local de convivialité de la salle de sport en priorité 2)		10 000,00	20							
	Installation d'un city stade	Bouchemaine	86 595,20 €	Accord-cadre Départemental					17 319,04	20							
	Aménagement d'un espace jeux enfants	Soulaires et Bourg	14 608,30 €	Accord-cadre Départemental					2 921,66	20							
	Aménagement du parc des sports - Saint Léger des Bois	Saint Léger de Linières	91 826,52 €	Pays de la Loire Relance Investissement Communal Accord-cadre Départemental			42 870,00 €		18 365,30	20							
	Aménagement du Centre-Bourg de Saint Léger des Bois	Saint Léger de Linières	374 314,00 €	Pays de la Loire Relance Investissement Communal DETR	93 578,50 €	25	75 000,00 €										
	Aménagement de sécurité et création d'une liaison piétonne et chaucidou sur le chemin de la Guichardière	Briollay	337 150,00 €	DETR	101 145,00 €	30											
	Création d'une liaison vélos/piétons entre la mairie et la future gendarmerie	Beaucouzé	183 783,64 €	DSIL CLASSIQUE	110 270,18 €	60											
	Aménagements de sécurité et d'accessibilité en plusieurs endroits de la commune	Canthenay Epinard	444 335,50 €	Pays de la Loire Relance Investissement Communal DETR	133 000,65 €	30	75 000,00 €										
	Aménagement d'une piste cyclable entre l'Hermitage et le Bourg de Soucelles	Rives du Loir en Anjou	220 000,00 €	Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal			150 000,00 €										
	Aménagements de pistes cyclables et sentiers pédestres	Ecouflant	49 638,00 €	DSIL CLASSIQUE	22 337,10 €	45											
	Aménagement de la Rue du Tertre dans une logique de partage de l'usage voitures/piétons	Sarrigné	271 140,00 €	DETR	94 899,00 €	35											
	Création d'un espace intergénérationnel	Mûrs Erigné	888 700,00 €	Accord-cadre départemental DETR	266 610,00 €	30			100 000,00	20							

Territoire	Type d'aide	Bénéficiaire	Localisation	N° Doss Astre	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	N° Prog	Section	Montant voté
Angers Loire Métropole	170211 Accès à la santé dans les territoires hors MSP	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS	ANGERS	2021_00170	Equipements de pointe pour le plateau technique de neurochirurgie pédiatrique, dans le cadre du Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers	01/01/21	188	Investissement	98 623,00 €
Angers Loire Métropole	170211 Accès à la santé dans les territoires hors MSP	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS	ANGERS	2021_03967	Achats de véhicules réfrigérés pour le transport des analyses de biologie, dans le cadre du Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAAP hôpitaux de proximité de l'ARS	12/02/21	188	Investissement	20 498,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE BRIOLAY	BRIOLAY	2021_13408	FRDC : Création d'un club house	23/09/21	265	Investissement	18 886,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE LE PLESSIS GRAMMOIRE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	2021_07373	FRDC : Aménagement de la médiathèque	21/05/21	265	Investissement	25 300,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE LE PLESSIS GRAMMOIRE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	2021_08087	Fonds école : Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire et l'ALSH	21/05/21	265	Investissement	100 000,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE LONGUENEE EN ANJOU	LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE	2021_13300	Fonds école : Acquisition d'un modulaire pour l'accueil périscolaire	23/09/21	265	Investissement	5 081,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE LONGUENEE EN ANJOU	LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE	2021_13432	FRDC : Installation d'une aire de jeux	23/09/21	265	Investissement	2 449,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE	SAINTE-LAMBERT-LA-POTHERIE	2021_13442	FRDC : Construction de 22 logements dont 15 à destination des séniors en centre-bourg	23/09/21	265	Investissement	38 702,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU	SAINTE-SYLVAIN-D'ANJOU	2021_16111	Fonds école : Restructuration et extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine	19/11/21	265	Investissement	100 000,00 €
Angers Loire Métropole	2917 Fonds régional de développement des communes	MAIRIE D ECOFLANT	ECOFLANT	2021_05531	FRDC : Travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment communal	31/03/21	265	Investissement	5 670,00 €
Angers Loire Métropole	2934 Pays de La Loire Relance Investissement Communal	COMMUNE DE CANTENAY EPINARD	ANGERS	2021_15998	PLRIC : Travaux d'accessibilité et de sécurisation de la voirie	19/11/21	265	Investissement	75 000,00 €
Angers Loire Métropole	2934 Pays de La Loire Relance Investissement Communal	COMMUNE DE SOULAIRES ET BOURG	SOULAIRES-ET-BOURG	2021_16007	PLRIC : Rénovation énergétique de la salle des sports et création d'un city-stade	19/11/21	265	Investissement	21 867,00 €
Angers Loire Métropole	2934 Pays de La Loire Relance Investissement Communal	COMMUNE DE ST LEGER DE LINIERES	SAINT-LEGER-DES-BOIS	2021_16005	PLRIC : Aménagement du parc des sports	19/11/21	265	Investissement	42 870,00 €
Angers Loire Métropole	2934 Pays de La Loire Relance Investissement Communal	COMMUNE DE ST LEGER DE LINIERES	SAINT-LEGER-DES-BOIS	2021_16006	PLRIC : Revitalisation du centre-bourg	19/11/21	265	Investissement	75 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE D ANGERS	ANGERS	2021_07998	le parc des Expositions - Construction d'un bâtiment sur la plateforme	21/05/21	265	Investissement	1 000 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE D ANGERS	ANGERS	2021_11134	La réhabilitation de l'ex FJT Monplaisir pour créer un pôle culturel et éducatif	23/09/21	265	Investissement	432 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE D ECUIILLE	ECUIILLE	2021_11128	Le réaménagement d'un bâtiment partagé en cœur de bourg	23/09/21	265	Investissement	150 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE DE RIVES DU LOIR EN ANJOU	SOUCELLES	2021_14912	Réalisation d'une piste cyclable entre le bourg de Soucelles et le lotissement L'Hermitage	19/11/21	265	Investissement	150 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE DES PONTS DE CE	LES PONTS-DE-CE	2021_11129	Un aménagement avec installation d'un ponton et d'une passerelle Port des Noues	23/09/21	265	Investissement	150 000,00 €
Angers Loire Métropole	2936 Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal & Territoires CDM	COMMUNE SAVENNieres	SAVENNieres	2021_11126	La création d'un Tiers-lieu dans l'ancienne Poste	23/09/21	265	Investissement	150 000,00 €
Angers Loire Métropole	2938 Fonds régional de soutien au développement des tiers lieux	PAI PAI	ANGERS	2021_16118	poste coordonnateur du tiers lieu - Pai Pai	19/11/21	265	Fonctionnement	37 500,00 €

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS	ANGERS	Equipements de pointe pour le plateau technique de neurochirurgie pédiatrique, dans le cadre du Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers	17/12/20	Investissement	98 623,00 €
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS	ANGERS	Achats de véhicules réfrigérés pour le transport des analyses de biologie, dans le cadre du Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAP hôpitaux de proximité de l'ARS	12/02/21	Investissement	20 498,00 €
COMMUNE DE BRIOLLAY	BRIOLLAY	FRDC : Création d'un club house	23/09/21	Investissement	18 886,00 €
COMMUNE DE LE PLESSIS GRAMMOIRE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	FRDC : Aménagement de la médiathèque	21/05/21	Investissement	25 300,00 €
COMMUNE DE LE PLESSIS GRAMMOIRE	LE PLESSIS-GRAMMOIRE	Fonds école : Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire et l'ALSH	21/05/21	Investissement	100 000,00 €
COMMUNE DE LONGUENEE EN ANJOU	LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE	Fonds école : Acquisition d'un modulaire pour l'accueil périscolaire	23/09/21	Investissement	5 081,00 €
COMMUNE DE LONGUENEE EN ANJOU	LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE	FRDC : Installation d'une aire de jeux	23/09/21	Investissement	2 449,00 €
COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE	SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	FRDC : Construction de 22 logements dont 15 à destination des séniors en centre-bourg	23/09/21	Investissement	38 702,00 €
COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	Fonds école : Restructuration et extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine	19/11/21	Investissement	100 000,00 €
MAIRIE D ECOFLANT	ECOFLANT	FRDC : Travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment communal	31/03/21	Investissement	5 670,00 €
COMMUNE DE CANTENAY EPINARD	ANGERS	PLRIC : Travaux d'accessibilité et de sécurisation de la voirie	19/11/21	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG	SOULAIRE-ET-BOURG	PLRIC : Rénovation énergétique de la salle des sports et création d'un city-stade	19/11/21	Investissement	21 867,00 €
COMMUNE DE ST LEGER DE LINIERES	SAINT-LEGER-DES-BOIS	PLRIC : Aménagement du parc des sports	19/11/21	Investissement	42 870,00 €
COMMUNE DE ST LEGER DE LINIERES	SAINT-LEGER-DES-BOIS	PLRIC : Revitalisation du centre-bourg	19/11/21	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE D ANGERS	ANGERS	le parc des Expositions - Construction d'un bâtiment sur la plateforme	21/05/21	Investissement	1 000 000,00 €
COMMUNE D ANGERS	ANGERS	La réhabilitation de l'ex FJT Monplaisir pour créer un pôle culturel et éducatif	23/09/21	Investissement	432 000,00 €
COMMUNE D ECUILLE	ECUILLE	Le réaménagement d'un bâtiment partagé en cœur de bourg	23/09/21	Investissement	150 000,00 €
COMMUNE DE RIVES DU LOIR EN ANJOU	SOUCELLES	Réalisation d'une piste cyclable entre le bourg de Soucelles et le lotissement L'Hermitage	19/11/21	Investissement	150 000,00 €
COMMUNE DES PONTS DE CE	LES PONTS-DE-CE	Un aménagement avec installation d'un ponton et d'une passerelle Port des Noues	23/09/21	Investissement	150 000,00 €
COMMUNE SAVENNIERES	SAVENNIERES	La création d'un Tiers-lieu dans l'ancienne Poste	23/09/21	Investissement	150 000,00 €
PAI PAI	ANGERS	poste coordonnateur du tiers lieu - Pai Pai	19/11/21	Fonctionnement	37 500,00 €
					2 699 446,00 €



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Liste indicative des projets des communes et de l'EPCI en lien avec les priorités d'actions du CRTE (au 1er janvier 2022) :

- Annexe 8 bis : Fiches-actions découlant du CTE
- Annexe 8 ter : Fiches-actions des projets inscrits dans la maquette financière CRTE (à venir)

Annexe 8

Février 2022

Annexe 8 - CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Liste indicative des projets des communes et de l'EPCI en lien avec les priorités d'action du CRTE (au 1er janvier 2022)

Projets en cours de définition et à adapter en fonction des orientations budgétaires des collectivités

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	NOM DU PROJET (description brève)	TYPOLOGIE DE PROJET	CALENDRIER PREVISIONNEL	MONTANT DEPENSES HT PREVISIONNEL
Priorité d'actions 1 : Un territoire compétitif et audacieux pour une métropole d'avenir	Angers		CTE 26 : Rives vivantes - reconquête de la Maine	Aménagement	2022-2026	22 600 000,00 €
	Angers		Places Kennedy/Académie/Château : reconfiguration du centre historique en lien avec l'affluence touristique autour du Château d'Angers (rayonnement touristique et meilleur accueil des touristes en apaisant la circulation)	Aménagement	2023-2026	2 800 000,00 €
	Angers		Pyramide du Lac d'Angers : réhabilitation et aménagement en lien avec la refonte du domaine du Lac	Réhabilitation	2023-2026	4 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Lac d'Angers : aménagement touristique et sportif	Reconfiguration	2023-2026	5 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Immobilier d'entreprises : adaptation et extension de l'immobilier d'entreprises en fonction des besoins d'installation, dans une logique de construction et de réhabilitation éco-responsable	Rénovation et extension	2023-2026	3 500 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Friche industrielle : réhabilitation de la friche Jeanne Jugan /carrière sportive	Aménagement	fin de mandat	17 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Friche industrielle : réhabilitation de la friche Thomson (remise en état du site uniquement)	Reconfiguration	fin de mandat	5 000 000,00 €
	Canenay-Epinard		Locaux supérette : extension en vue de répondre aux besoins de commerce de proximité (zone de chalandise au-delà de Canenay)	Extension	2022-2023	En cours de définition, sur reste à charge collectivité
	Feneu		Site du Port Albert - Redynamisation culturelle et touristique	Aménagement	2024	1 000 000,00 €
	Sainte-Gemmes-sur-Loire		Aménagement touristique et sécurisation de la Loire à Vélo sur le site de La Roche-Morna (vallée classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, hors opération du restaurant)	Aménagement	2023-2024	1 500 000,00 €
Priorité d'actions 2 : Un territoire résilient qui préserve ses équilibres	Angers		Plan aménagement santé/climat/végétalisation dans les cours d'école	Reconfiguration	2022-2026	1 600 000,00 €
	Diverses communes		Désimperméabilisation des sols	Reconfiguration	2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité
	Angers		Schéma paysager	Aménagement	2022-2026	4 400 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Lac d'Angers : aménagement pour la préservation et le développement de la biodiversité	Reconfiguration	2022-2026	3 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Schéma Directeur des Eaux Pluviales			4 600 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Etude des bassins versants			2 500 000,00 €
	Angers Loire Métropole		GEMAPI : protection contre les inondations - entretien des levées de la Loire	Réhabilitation		12 400 000,00 €
	Angers Loire Métropole		CTE 10 - Territoire Intelligent : économie d'énergie et gestion des équipements			75 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		CTE 9 - plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé	Rénovation		1 650 000,00 €
	Angers Loire Métropole		Fond de Transition Ecologique : divers investissements			5 200 000,00 €
	Avrillé		Espace Lino Ventura : reconstruction de cet espace détruit par un incendie, dans l'optique de réaliser un bâtiment à énergie positive. Réalisation d'une coulée verte reliant le parc Brassens à la Salle Lino Ventura. Permettra de redonner des salles modulables et polyvalentes à la population, une salle de répétition, un théâtre et des loges.	Reconstruction	2023-2024	4 630 000,00 €

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	NOM DU PROJET (description brève)	TYPOLOGIE DE PROJET	CALENDRIER PREVISIONNEL	MONTANT DEPENSES HT PREVISIONNEL
Priorité d'actions 2 : Un territoire durable et économe en ressources	Beaucouzé		Complexe sportif Aubineau - Rénovation énergétique et fonctionnelle, installation d'une chaufferie bois et accueil de nouvelles activités pour une population plus large que celle de la commune	Rénovation	2022-2023	1 450 000,00 €
	Montreuil-Juigné		Complexe sportif Pierre de Coubertin : rénovation énergétique suite diagnostic SIEML, équipement accueillant des utilisateurs du bassin de vie hors Montreuil	Rénovation	2023-2024	2 705 000,00 €
	Montreuil-Juigné		Mairie - Locaux RDC : rénovation énergétique	Rénovation	sur le mandat	En cours de définition
	Saint-Barthélemy-d'Anjou		Complexe sportif de la Cressonnière : réhabilitation en éco-complexe, ouverture à de nouvelles activités	Rénovation et construction	2023-2025	2 500 000,00 €
	Saint-Barthélemy-d'Anjou		Diverses écoles : rénovation énergétique sur le mandat	Rénovation	2022-2026	En cours de définition
	Saint-Léger-de-Linières	Saint-Léger des Bois	Salle multisports : rénovation énergétique	Rénovation	2022	400 000,00 €
	Saint-Martin-du-Fouilloux		Groupe scolaire pierre Ménard : rénovation énergétique	Rénovation	2023-2024	335 612,00 €
	Soulaines-sur-Aubance		Ecole Nicolas Condorcet : rénovation énergétique	Rénovation	2022-2023	650 000,00 €
	Trélazé		Salle de la Maraîchère : rénovation d'une salle historique de la commune en lien avec les ardoisières. Mise aux normes thermique et sécuritaire, amélioration des conditions d'usage par les associations et réalisation d'une salle de motricité	Rénovation	2023-2024	800 000,00 €
	Sainte-Gemmes-sur-Loire		Friches agricoles : dépollution de la zone, installation de maraîchers bio sur la ZAP (agriculture périurbaine), et travail sur le grand cycle de l'eau	Reconversion	sur le mandat	En cours de définition
	Diverses communes		Budgets participatifs : divers projets des communes sur les aspects de protection de l'environnement et adaptation au changement climatique		2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité
	Diverses communes		Travaux de rénovation énergétique en lien avec les études du SIEML	Rénovation	2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité
Priorité d'actions 3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement	Angers	Quartier Belle-Beille	Piscine de Belle-Beille : reconstruction d'un équipement structurant dans le cadre de la Rénovation Urbaine, et du campus étudiant	Construction	2023-2025	7 700 000,00 €
	Angers	Quartier Monplaisir	Groupe scolaire Voltaire et sa crèche : rénovation complète de l'école en prenant en compte les performances énergétiques, les mises aux normes et la création d'ilots de fraîcheur dans les cours. Il sera complété par la construction d'une crèche.	Rénovation et construction	2023-2025	6 500 000,00 €
	Angers	Quartier Monplaisir	Groupe scolaire Paul Valéry : rénovation complète de l'école en prenant en compte les performances énergétiques, les mises aux normes	Rénovation	2025-2027	4 760 000,00 €
	Angers	Quartier Belle-Beille	Groupe Scolaire Robert Desnos : rénovation complète de l'école en prenant en compte les performances énergétiques, les mises aux normes	Rénovation	2023-2024	1 650 000,00 €
	Angers	Quartier Belle-Beille	Groupe scolaire Aldo Ferraro : rénovation complète de l'école en prenant en compte les performances énergétiques, les mises aux normes	Rénovation	2024-2025	1 650 000,00 €
	Angers		Groupe scolaire des Fours à Chaux : nouveau groupe scolaire en complément des établissements de Monplaisir (QPV), compte tenu des besoins d'accueil et de la réqualification de l'ensemble du quartier (cf. fiche industrielle Jeanne Jugan en priorité 1).	Construction	fin de mandat	3 900 000,00 €
	Angers	Quartier Centre-Ville	Médiathèque Toussaint : réhabilitation et extension d'une médiathèque exceptionnelle par son rayonnement culturel, gestionnaire du dépôt légal des Pays de la Loire, et pourvoyeuse d'accès numériques à des fonds type INA ou CNC. Extension au profit d'un public jeune. Ouverture sur le jardin des Beaux-Arts	Rénovation et extension	2022-2026	28 700 000,00 €

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	NOM DU PROJET (description brève)	TYPOLOGIE DE PROJET	CALENDRIER PREVISIONNEL	MONTANT DEPENSES HT PREVISIONNEL
	Angers	Quartier Centre-Ville	Nouvelle SMAC (Salle de Musiques Actuelles) : reconstruction du Chabada au saint du quartier Saint Serge, du côté de la patinoire. Adaptation aux besoins d'équipements à rayonnement régional pour une demande artistique accrue.	Construction	2023-2026	20 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		CTE 6 - Plan Vélo communautaire	Aménagement	2022-2026	8 900 000,00 €
	Angers Loire Métropole		CTE 21 - Aménagement des boucles vertes		2022-2026	3 000 000,00 €
	Diverses communes		Aménagement piétons/vélo hors voirie communautaire	Aménagement	2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité
	Diverses communes		Développement de solutions de transport alternatives à la voiture		2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité
	Angers Loire Métropole		Passerelle de Bouchemaine : réduction d'un point noir vélo, dans un cadre exceptionnel (Vallée de la Loire inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco)	Aménagement	2022-2026	10 000 000,00 €
	Angers Loire Métropole		CTE 10 - Territoire Intelligent : acquisition et modélisation de données en vue de développer des services optimisés à la personne		2022-2026	A définir selon avancement plan économie d'énergie
	Avrillé	Quartier Centre-Ville	Médiathèque : répondre aux besoins croissants de la population en lien avec le développement du Plateau Mayenne. Complément de services pour les jeunes avec une ludothèque et un espace gaming.	Construction	2023-2025	6 000 000,00 €
	Avrillé		Parc Brassens : intégration de divers équipements (espace Lino Ventura, salle Marie Paradis, piscine) dans une vaste coulée verte, qui offrira également un espace de glisse, des zones ludiques, une scène culturelle végétale et de création musicale.	Reconfiguration	sur le mandat	1 200 000,00 €
	Beaucouzé		Création d'un lieu d'animation sociale et environnementale autour du Plan Alimentaire Territorial et le 0 déchets, en lien avec un jardin solidaire	Reconstruction	2023-2024	330 000,00 €
	Briollay		Requalification complète du cœur de bourg pour la population : mise en place d'un pôle intergénérationnel (logements séniors déjà présents) traitant notamment l'école à agrandir compte tenu de l'analyse des besoins sociaux, construction d'une maison de l'enfance. Requalification de l'espace public à visée environnementale dans une zone protégée.	Construction	2023-2025	En cours de définition
	Cantenay-Épinard		Maison de santé : requalification des locaux suite à l'accroissement des praticiens et au classement de la Maison de Santé en Maison de Santé Pluridisciplinaire par l'ARS en 2020. Déplacement de la pharmacie à proximité de la MSP.	Reconfiguration	2023-2025	En cours de définition
	Écouflant	Quartier d'Eventard	Complexe sportif Eventard : réfection totale du site, notamment énergétique, en lien avec les besoins d'un quartier qui atteindra bientôt les 3 000 habitants. Mise en accessibilité.	Réhabilitation	2023-2024	1 950 000,00 €
	Écouflant	Quartier des Provins	Maison de services : rapprocher les services du quartier distant de 4 km du bourg, proposer une salle polyvalente, un local jeunesse et un lieu dédié à la parentalité, pour le vivre ensemble.	Construction	2024-2025	800 000,00 €
	Feneu		Ecole l'Eau Vive : rénovation et reconstruction pour résoudre les défauts de conception engendrant une inadaptation énergétique du bâtiment. Extension du restaurant scolaire en lien avec les besoins sociaux accrus, en lien avec la redynamisation du centre-bourg et les logements à venir.	Reconstruction	2024-2025	3 000 000,00 €
	Feneu		Pôle sportif et de loisirs Bois au Juge - Réaménagement complet du site pour adapter les équipements aux besoins des utilisateurs et afin d'anticiper les constructions à venir	Reconfiguration	2022-2023	1 000 000,00 €

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	NOM DU PROJET (description brève)	TYPOLOGIE DE PROJET	CALENDRIER PREVISIONNEL	MONTANT DEPENSES HT PREVISIONNEL
Actions de l'Agence de Développement Local	Le Plessis-Grammoire		Salle polyvalente : création d'un nouvel équipement en vue d'optimiser les salles actuelles, disséminées sur la commune, peu fonctionnelles, ne répondant aux besoins des usagers et vétustes (optimisation des coûts de fonctionnement).	Construction	sur le mandat	4 500 000,00 €
	Les Ponts-de-Cé		Piscine intercommunale : construction d'une piscine à vocation aquatique sur la ZAC de Moulin-Marcille, pour répondre aux besoins d'une population en forte hausse à l'Est de l'agglomération (10 communes dans le bassin de vie)	Construction	sur le mandat	12 000 000,00 €
	Les Ponts-de-Cé		Accueil adolescents et accueil jeunes passerelle, répondant à l'analyse des besoins sociaux réalisés sur la commune, en projection du fort accroissement de population avec de nombreuses constructions de logements. Regroupement envisagé avec le service jeunesse de la mairie pour assurer une unité et une proximité par rapport aux besoins des jeunes.	Construction	2024	1 875 000,00 €
	Loire-Authion	Andard	Création d'un pôle gérontologique et d'une cuisine centrale : déplacement de l'EPHAD du Bois Joly actuellement à Saint Mathurin sur Loire, commune fortement impactée par le PPRI, pour l'installer en centre-bourg d'Andard.	Construction	sur le mandat	En cours de définition
	Longuenée-en-Anjou	La Membrolle-sur-Longuenée	Construction d'un pôle intergénérationnel de services à la personne : petite enfance, enfance, jeunesse , ADMR, permanence MDS. Répond à une analyse des besoins sociaux relevant que les services sont mal identifiés, et au besoin d'unité dans le cadre de la commune nouvelle.	Construction	2023-2024	3 250 000,00 €
	Longuenée-en-Anjou	La Membrolle-sur-Longuenée	Extension du Groupe scolaire Saint-Exupéry et construction d'un nouveau restaurant scolaire, en lien avec l'accroissement de la population	Extension	sur le mandat	4 500 000,00 €
	Mûrs-Erigné		Espace intergénérationnel : construction en remplacement de la salle de réunion Bellevue et de l'espace des jeunes existants, tous deux vétustes (préfabriqués) et énergivores. Projet rendu nécessaire par l'accroissement de la population et l'adaptation au besoin de développement d'activités de cohésion sociale	Construction	sur le mandat	888 700,00 €
	Rives-du-Loir-en-Anjou	Villevèque	Complexe sportif Vigne d'Oule : création d'une nouvelle salle de sport en complément de l'ancienne, pour répondre à l'accroissement des pratiquants et aux besoins des nouvelles pratiques sportives (mur escalade, roller, futsal, gymnastique douce)	Construction	2024-2025	4 800 000,00 €
	Rives-du-Loir-en-Anjou	Villevèque	Bibliothèque : agrandissement de la bibliothèque actuelle pour répondre aux problématiques de stockage et aux besoins d'une population en augmentation.	Extension	2024-2025	500 000,00 €
	Rives-du-Loir-en-Anjou	Soucelles	Mairie - Accueil de l'Agence postale en vue de favoriser les services de proximité, inclusion numérique	Aménagement	2022-2023	250 000,00 €
	Saint-Clément-de-la-Place		Tiers-Lieu associatif et bibliothèque : construction permettant d'accueillir les associations, un accueil social, un espace jeunes et des pratiques culturelles	Construction	2023-2024	1 500 000,00 €
	Saint-Lambert-la-Potherie		Salle de convivialité : construction par la commune en marge du village séniors pris en charge par un bailleur social, afin de proposer aux séniors de toute la commune des activités et un lieu de rencontre adapté à leurs besoins	Aménagement	sur le mandat	1 600 000,00 €
	Saint-Lambert-la-Potherie		Maison médicale : extension en lien avec les besoins de la population et les demandes de professionnels de santé	Extension	2023	En cours de définition
	Saint-Léger-de-Linières	Saint-Léger des Bois	Construction d'un maison de santé pluridisciplinaire suite à la demande formulée par une dizaine de praticiens	Construction	2022-2023	1 800 000,00 €

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	NOM DU PROJET (description brève)	TYPOLOGIE DE PROJET	CALENDRIER PREVISIONNEL	MONTANT DEPENSES HT PREVISIONNEL
€	Sainte-Gemmes-sur-Loire		Place de l'Eglise et Salle des Aralias : aménagement paysager de la place, rééquilibrage piétons/vélos, accessibilité handicapés	Aménagement	2023-2024	500 000,00 €
	Saint-Martin-du-Fouilloux		Théâtre de verdure : création d'un espace culturel avec un soin particulier pour l'accueil des personnes en situation de handicap	Aménagement	2022	65 827,00 €
	Saint-Martin-du-Fouilloux		Salle de sport Saint-Martin : mise aux normes, en accessibilité, rénovation en vue de réaliser des économies d'eau et d'énergie	Rénovation	2022	80 935,00 €
	Sarrigné		Foyer des jeunes : création d'un espace pour les jeunes sur un terrain partagé avec du locatif séniors, un espace de co-working et une Maison de Santé Pluridisciplinaire en lien avec la Maison de Santé du Plessis Grammoire. Cette MSP répond aux besoins d'une population en fort accroissement dans l'Est de l'agglomération, et un déport possible de patients en manque de place dans des communes limitrophes. Le foyer vient donc s'insérer dans un projet global et intergénérationnel.	Réhabilitation	sur le mandat	250 000,00 €
	Soulaines-sur-Aubance		Création d'un habitat inclusif (10 logements) dans le bourg	Réhabilitation	2023-2025	1 000 000,00 €
	Soulaire-et-Bourg		Réaménagement des locaux et rénovation énergétique globale autour de la politique petite enfance enfance : restaurant scolaire dans une démarche circuit court, avec les contraintes d'accueil différencié du fait de la crise sanitaire, espace jeunesse permettant d'accueillir des enfants (y compris d'Ecuillé). Création d'un espace pour l'équipe éducative qui a dû quitter les lieux pour installer une bibliothèque, ainsi qu'une infirmerie et des sanitaires	Réhabilitation	2023-2024	950 000,00 €
	Trélazé		Complexe sportif du Petit Bois : Rénovation extension et aménagement de l'espace public, en lien avec la stratégie de désenclavement du Quartier du Grand Bellevue initiée lors de l'opération de rénovation urbaine.	Rénovation et extension	2021-2024	4 428 100,00 €
	Verrières-en-Anjou	Saint-Sylvain d'Anjou	Piscine intercommunale équipement ayant vocation à résorber le déficit d'accueil pour l'apprentissage de la natation sur le territoire Nord-Est de l'agglomération, en élargissant à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, jusqu'aux communes limitrophes en Sarthe. Volonté de créer également un accueil de créneaux en soins-santé-rééducation en lien avec des praticiens (médecins, kinés)	Construction	sur le mandat	13 000 000,00 €
	Verrières-en-Anjou	Saint-Sylvain d'Anjou	Salle polyvalente permettant de répondre aux besoins nouveaux de la population et de fédérer les associations et les activités dans le cadre de la commune nouvelle	Construction	2026-2027	3 300 000,00 €
	Diverses communes	Sauf Ecuillé, Loire-Authion et Soulaire et Bourg	Contrat de Relance Logement : soutenir et relancer la production de logements neufs	Construction	2021-2022	Selon objectifs de PC délivrés entre 01/09/21 et 31/08/22
	Diverses communes		Budgets participatifs : divers projets des communes sur les aspects sociaux		2022-2026	Fonction des budgets de chaque collectivité

Annexe 8 bis : Fiches actions découlant du CTE



Fiche action CTE n°1

Réindustrialiser le site Biopole autour d'activités innovantes en lien avec l'économie circulaire

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	1 : Un territoire compétitif et audacieux, pour une métropole d'avenir
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	Angers Loire Métropole a investi en 2008 dans la réalisation d'une unité de traitement mécano-biologique (TMB) des déchets ménagers résiduels avec une méthanisation et un compostage de la fraction fermentescible, nommée Biopole. Cet équipement a été mis en service le 9 novembre 2010, avec une réception des premiers déchets d'Angers Loire Métropole le 4 janvier 2011. Suite à de gros problèmes de sécurité et de dysfonctionnements de l'installation de Traitement Mécano Biologique, le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a décidé de son arrêt le 10 juillet 2015. Le 12 septembre 2016, le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a adopté un schéma de ré-industrialisation du site Biopôle. Plusieurs projets ont été étudiés pour réindustrialiser le site dont ALM est propriétaire. ALM souhaite désormais organiser et piloter de façon proactive la poursuite de la ré-industrialisation de Biopole, en accueillant de nouvelles activités sur le site. En effet, après l'attribution du centre de tri pour une surface d'environ 10 000 m ² , il reste plusieurs halls de l'ancien TM B inoccupés pour une surface d'environ 8 000 m ² . Pour ce faire, Angers Loire Métropole a confié au groupement CALIA Conseil - Sofies une mission visant à l'accompagner dans son objectif de ré-industrialisation du site Biopôle sur les thématiques des déchets, de l'économie circulaire et des énergies renouvelables. Ce lieu doit devenir un site de référence et accueillir des activités industrielles matures ou en phase de développement industriel, avec également un potentiel d'innovation.
Partenaires	ALDEV (Angers Loire Développement) qui participe à la définition du projet et au choix des entreprises, relais et prospection Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : participe à la définition du projet et au choix des entreprises, relais et prospection Rôle : Expertise, ressources CU ALM qui fait le relais et la prospection auprès des acteurs économiques A discuter

	<p>Prochaine étape / action à entreprendre : organisation d'un atelier des acteurs dans le cadre de l'étude préalable Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>CCIA49 : expertise et relais</i> A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Participation Atelier des acteurs en mars 2021 Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>CMA49 : expertise et relais</i> A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Participation Atelier des acteurs en mars 2021 Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>Chambre d'Agriculture 49 : expertise et relais</i> A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Participation Atelier des acteurs en mars 2021 Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance :</i> Financement possible via appel à projets "Sites industriels clé en main" A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Analyse en cours sur éligibilité Rôle : Financeur</p> <p><i>Région Pays de la Loire : Expertise sur le projet AMI et financement éventuel sur la phase 2 : installation des entreprises</i> A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : A définir Rôle : Expertise, Financeur</p>
Coût prévisionnel	Travaux d'aménagement du site : 2 000 000 € HT.
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Phase 1 : AMO en cours : diagnostic fin novembre 2020 + ateliers participatifs en mars 2021 + définition du projet et élaboration AMI en juin 2021</p> <p>Phase 2 : Lancement de l'AMI en septembre 2021 + choix des projets en décembre 2021</p> <p>Phase 3 : Travaux d'aménagement du site en fonction du projet futur sur 2022</p> <p>Phase 4 : installation des entreprises retenues à partir de 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action CTE n°2

Créer une fabrique anti-gaspi solidaire

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	SOLIDARIFOOD Association
Description de l'action	<p>Reconnue d'intérêt général, l'association SolidariFood œuvre depuis 2015 dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec 2 axes de travail principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• la sensibilisation, l'éducation et la formation de tous les publics et des professionnels de la filière aux enjeux du gaspillage alimentaire,• le déploiement d'initiatives locales AntiGaspi permettant de réduire les pertes. <p>Ayant développé un fort réseau sur le territoire d'Angers Loire Métropole (acteurs de la chaîne alimentaire, collectivités publiques, entreprises privées et associations locales), l'association a fortement développé son activité au cours des 2 dernières années. Le modèle initial de fonctionnement à flux tendus limitait toutefois fortement le niveau d'activité et la capacité de sauvetage des produits. C'est pourquoi un projet de création d'un nouveau concept « La Fabrique Antigaspi », a été étudié, notamment dans le cadre de l'accompagnement réalisé par Angers technopole dans le cadre l'accélérateur CODEC.</p> <p>Ce projet s'articule autour de deux espaces distincts :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un site de production semi industriel : plateforme de collecte et de tri des produits, unité de production dédiée à la poudre de pain (Crumbler), chambres froides et stockage, cuisine laboratoire.• Un écolieu ouvert au public : dédié à l'économie circulaire et à l'AntiGaspi et ouvert à de nombreux partenaires, c'est le lieu de référence pour accompagner les

	<p>citoyens consommateurs et Solidari Food y anime ses ateliers de cuisine AntiGaspi.</p> <p>En parallèle à l'activité générée sur le site de la Fabrique, il est prévu de développer une épicerie solidaire mobile ainsi qu'une filière de revente de produits déclassés et hors calibre auprès d'acteurs du département et de la région. Enfin, soucieuse de prendre en compte le bon traitement des biodéchets générés lors du tri des produits et lors de la production, l'association mettra en place une filière pour valoriser les déchets organiques, en partenariat avec les unités de méthanisation ou avec les acteurs du compostage locaux. Pour mener à bien l'ensemble du projet, il est prévu d'ici 2024 la création de 20 emplois, dont 14 en insertion. Le lieu d'implantation de la Fabrique Anti Gaspi est actuellement en cours de recherche, en lien avec ALDEV et ALM. Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial élaboré par Angers Loire Métropole, en lien avec de nombreux acteurs, dont l'Association SolidariFood.</p>
Partenaires	<p><i>ALDEV</i> : Aide à la recherche de locaux et accompagnement du projet ESS En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Contacts en cours à confirmer Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>CU Angers Loire Métropole</i> : Conseil et accompagnement, financement éventuel En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : RDV programmé avec élu Rôle : Expertise, financeur</p> <p><i>Région Pays de la Loire</i> : Expertise A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : RDV à venir Rôle : Ressources</p> <p><i>ADEME</i> : Conseil et accompagnement, financement éventuel A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : RDV à venir Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>DIRECCTE49</i> : Accompagnement et financement éventuel sur volet insertion A discuter</p>

	<p>Prochaine étape / action à entreprendre : RDV à venir Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>CCAS Ville d'Angers</i> : Financement éventuel dans le cadre d'un appel à projets A discuter</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : Réponse à un appel à projets Rôle : Financeur, ressources</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition véhicules, matériel plateforme, labo et déshydratation, poudre de pain, restauration, sensibilisation : 120 000 € HT <p><u>Fonctionnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charges de fonctionnement hors personnel : 485 145 € TTC Charges de personnel : 612 612 € TTC
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Préparation du projet : 1er semestre 2021</p> <p>Ouverture plateforme de tri - distribution - transformation : 1^{er} semestre 2022</p> <p>Déploiement épicerie solidaire mobile : 1^{er} semestre 2022</p> <p>Ouverture Tiers-lieu grand public : 1^{er} semestre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnage de déchets recyclés ou valorisés (Tonnes/an)



Fiche action CTE n°3

Construire la nouvelle cuisine centrale dans une logique d'équipement et de fonctionnement durable : zéro déchet, anti-gaspillage...

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Papillottes et Cie SPL
Description de l'action	<p>La construction de la nouvelle cuisine centrale « Zéro déchet» en 2022, s'inscrit dans une volonté d'amélioration des services à la population, notamment via l'intégration des enjeux de transition écologique dans le projet. Chaque jour, 13 500 repas cuisinés par Papillote et Compagnie sont délivrés le midi à des enfants âgés de 4 mois à 11 ans. Ce projet d'équipement public a pour ambition de s'inscrire dans le cadre d'un système alimentaire plus responsable, avec une approche qualitative et vertueuse : une nouvelle cuisine centrale optimisée, axée sur la cuisine traditionnelle et la proximité, l'objectif étant de limiter l'empreinte carbone de l'activité. Le Zéro déchet, c'est à la fois zéro gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires et la cuisine centrale, mais aussi une limitation maximale des déchets d'emballage et des déchets non valorisables. Depuis plusieurs années à Angers, l'EPARC (devenu Papillote et Compagnie) favorise le Bio et le local dans ses repas. En 2019, les produits bio représentaient 20% des achats totaux et les produits locaux 47%. Des premières actions visant à limiter le plastique dans la restauration scolaire à Angers ont été également prises, via le remplacement de la totalité de la vaisselle des enfants par de la vaisselle en verre. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial adopté par Angers Loire</p>

	<p>Métropole, Papillote et C ompagnie s'est fixé comme ambition d'atteindre en 2030 50% de produits Bio et 80% de produits locaux. En termes de gaspillage alimentaire, ce sont en moyenne 95 g (120 g au niveau national) qui sont jetés par repas (soit 18.5%) Cela représente des volumes très importants (environ 100 tonnes par an pour Angers, sur les jours écoles uniquement) : il faut donc aller plus loin sur ces questions et tendre vers un gaspillage nul. Enfin, l'un des enjeux forts dans le secteur de la restauration collective est de réduire l'utilisation des contenants à usage unique et en particulier ceux en plastique, très critiqués aujourd'hui pour leurs migrations de perturbateurs endocriniens dans les aliments ingérés par les enfants. La nouvelle cuisine centrale est donc l'occasion de passer un cap sur ces différentes questions avec une démarche ambitieuse résolument tournée vers le zéro déchet, le zéro gaspillage et le zéro plastique.</p>
Partenaires	<p>Ville d'Angers : financement de l'équipement Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : justification des dépenses Rôle : financeur</p> <p>DIRECCTE49 : financement d'un poste accompagnement des salariés Prochaine étape / action à entreprendre : décision en 2021 Rôle : Expertise, financeur</p> <p>CU Angers Loire Métropole/direction DADT : Aide à la recherche de producteurs locaux (PAT) En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : décision en 2021 Rôle : Expertise, ressources</p>

	<p><i>CU Angers Loire Métropole/direction Déchets :</i> Accompagnement à la gestion des biodéchets (aide au diagnostic et filière de collecte/valorisation) En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Réunions en cours</p> <p><i>CU Angers Loire Métropole/direction Déchets :</i> Cofinancement des actions de sensibilisation (alimentation responsable et lutte contre le gaspillage) menées par l'association Unis-Cité En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Réunions en cours</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction du bâtiment : 10 000 000 € HT • Achat de matériel bacs inox : 500 000 € HT <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement 0,5 ETP sur expérimentation bacs inox : 67 499 € TTC • Partenariat avec Laboratoire de recherche (innovation bacs inox) : 60 000 € TTC • Recrutement 0,5 ETP sur accompagnement au changement : 67 499 € TTC • Gestion des biodéchets et actions de sensibilisation alim responsable : 280 000 € TTC
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Papillotes et Cie (Autofinancement - emprunt bancaire) : 8 900 000 € • Ville d'Angers (subvention d'équipement) : 1 600 000 € • DIRECCTE 49 (subvention de fonctionnement) : 195 000 € • CU Angers Loire Métropole (subvention de fonctionnement) : 280 000 €
Calendrier	<p>Construire un bâtiment performant limitant les émissions de GES et sobre en consommation d'énergie : 2021-2022</p> <p>Innover dans les contenants alimentaires (remplacer le plastique par l'inox) : 2021-2022</p> <p>Accompagner au changement (process internes, prévention déchets, lutte contre gaspillage) : 2021 à 2023</p> <p>Renforcer les approvisionnements durables (AB, local, SIQO, équitable) : mi-2020 à 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action CTE n° 4

Etude d'opportunité sur la création d'outils de transformation et de logistique alimentaire sur le territoire

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	Suite aux travaux réalisés pendant 2 ans avec une cinquantaine de partenaires dans le cadre de l'élaboration du Projet alimentaire territorial, il est ressorti que l'industrie agroalimentaire peut être considérée comme assez peu développée sur le territoire au regard du dynamisme agricole et de la diversité des productions sur Angers Loire Métropole. Ces industries développent en outre peu de stratégies intégrant un approvisionnement et une valorisation locale de leurs produits. Dans l'optique de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, Angers Loire Métropole souhaiterait étudier l'opportunité de développer des outils de transformation ou de logistique. Un focus sur un outil de reconditionnement à destination de l'aide alimentaire répondrait également aux objectifs sociaux et de lutte contre le gaspillage du Projet Alimentaire Territorial.
Partenaires	<p>DRAAF : Conseil et accompagnement En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : réunions à venir Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p>ADEME : Expertise et financement (appel à projets PNA) En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : réunions à venir Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p>Région Pays de la Loire : Conseil et accompagnement En discussion</p>

	<p>Prochaine étape / action à entreprendre : Transmission des résultats d'une étude sur les abattoirs en Pays de la Loire Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>Interbio Pays de la Loire</i> : Réalisation d'une étude préalable sur les filières en agriculture biologique Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : Etude en cours Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>GABBANJOU</i> : Etude sur filières en agriculture biologique Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : Etude en cours Rôle : Expertise</p> <p><i>MIN (Marché d'Intérêt National)</i> : communication des résultats de l'étude sur la logistique urbaine Acquis</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : Etude en cours Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>Préfecture du Maine-et-Loire</i> : Financement (plan de relance) A discuter</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre : A définir Rôle : Financeur</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création des outils : 500 000 € HT • Etude (opportunité de créer un outil de reconditionnement pour le don alimentaire) : 20 000 € HT • Etude (opportunité de créer des outils de transformation et de logistique) : 20 000 € HT • Etude de faisabilité sur la création des outils opportuns : 20 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CU Angers Loire Métropole (dépenses études et travaux) : 560 000 €
Calendrier	<p>Dimensionnement de l'étude : 1er semestre 2021</p> <p>Appel d'offres pour la réalisation de l'étude sur opportunité création d'outils (avec 2 lots) : 1^{er} semestre 2021</p> <p>Lancement de l'étude : 2021</p> <p>Etude faisabilité sur la création des outils opportuns : 2022</p> <p>Réalisation des outils : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n°5

Développer la culture de l'alimentation et de l'agriculture durable, impulser une économie agricole et alimentaire innovante

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	<p>Accompagner les professionnels de la filière agroalimentaire et les consommateurs est l'un des enjeux forts qui transparaît dans l'ensemble des orientations du plan alimentaire territorial (PAT) d'ALM, adopté en 2020 à près de 2 ans de travaux associant une cinquantaine de structures partenaires. Le profond changement de culture qu'implique la transformation du territoire vers une "alimentation saine et durable pour tous et par tous" (finalité du projet alimentaire d'ALM), nécessite la mise en œuvre de dispositifs permettant de susciter et de soutenir des initiatives vertueuses et innovantes. Cette fiche action regroupe les actions concrètes du PAT qui vont être lancées dès 2021 dans le champ de l'accompagnement au changement, de la formation, et de la mobilisation des professionnels et des consommateurs au cœur de la dynamique alimentaire. Des actions seront donc menées en ce sens comme l'accompagnement des exploitants à la transmission, l'accompagnement vers l'agriculture biologique et les agricultures durables, l'organisation de réunions publiques pour développer les AMAP, le soutien au développement des échanges de bonnes pratiques et approvisionnements durables dans la restauration collective, la sensibilisation des consommateurs via une charte d'alimentation responsable et la réalisation d'outils de communication, la structuration d'une plateforme virtuelle mettant en relation demande publique et offre des producteurs, soutien à la structuration de l'offre des producteurs pour favoriser l'achat durable et local; etc. Il est aussi prévu d'organiser un concours "projets</p>

	alimentaires innovants et durables", pour encourager les entreprises à trouver des solutions/outils/approches nouveaux, l'objectif étant de créer une émulation au niveau local. Proposé en lien avec Angers Technopole et ALDEV, ce dispositif vise à sélectionner et accompagner 5 à 10 projets par an.
Partenaires	<p><i>ALDEV</i> : Accompagnement, financement éventuel En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Réunion à venir en lien avec la Région et Angers Technopole Rôle : Expertise, financeur</p> <p><i>Angers Technopole</i> : Mise en œuvre du dispositif d'incubation A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Rencontre à venir sur l'action Rôle : Expertise, ressources</p> <p><i>DREAL Pays de la Loire</i> : Financement à discuter A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Rencontre à programmer Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>DRAAF</i> : Financement dans le cadre du plan national alimentaire A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Contacts en cours Rôle : Expertise, financeur, ressources</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à l'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des projets accompagnés dans le cadre du concours : 125 000 € HT <p><u>Fonctionnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des projets et actions de sensibilisation : 473 500 € TTC
Plan de financement	A définir
Calendrier	Ensemble des actions : 2021-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action CTE n°6

Développer les mobilités douces : poursuite de la mise en œuvre du plan vélo avec le déploiement des infrastructures cyclables et développement de la culture du vélo

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	A travers l'adoption des plans vélo ville d'Angers et Angers Loire Métropole, le territoire compte passer de 3,1% en 2012, à 6% en 2027, en investissant environ 3,5 millions d'euros par an jusqu'en 2025, sur de la prestation de service et du développement d'infrastructures. Une partie des aménagements sont des opérations diffuses qui se déplient selon les opportunités, tandis qu'une partie constitue des opérations d'investissement majeures inscrites dans cette action. En matière d'accompagnement au changement, le territoire s'investit fortement en matière d'éducation routière en milieu scolaire depuis de nombreuses années. Dès 2003, la ville d'Angers finance l'opération "l'école à vélo" en partenariat avec l'association Angers Cyclisme permettant de former 30 classes, auxquelles s'ajoutent 25 classes formées par deux éducateurs sportifs municipaux. Pour couvrir l'ensemble des élèves de la ville, il faudrait toucher 100 classes au total. Une montée en puissance du programme est envisagée. Par ailleurs, dès 2004, la ville d'Angers ajoute le dispositif Vélocité qui propose des prêts vélo à titre gratuit pendant un an pour tous les angevins de plus de 18 ans, ainsi que les personnes travaillant sur la ville d'Angers, et, depuis 2020, pour tous les étudiants d'Angers Loire Métropole (pour qui la durée du prêt peut être portée à deux ans). De l'ordre de 2 500 vélos sont en circulation en 2021 à travers Vélocité. L'apprentissage auprès du public adulte est également un enjeu fort : savoir maîtriser les risques et se sentir à l'aise sur son vélo est une

	<p>réelle opportunité pour certains de devenir plus autonomes dans leurs déplacements et faciliter le retour à l'emploi. Des animations sont portées actuellement dans les maisons de quartiers de Belle Beille, Monplaisir, le Trois Mâts, par un tissu associatif fortement impliqué (Angers cyclisme, place au vélo, les P'tits débrouillards). L'idée est de pérenniser cette dynamique par un accompagnement financier de ces associations. Ces actions de sensibilisation auprès des associations locales (Place au vélo, Via Nova, Prévention Routière) peuvent s'appuyer sur un outil disponible sur le territoire : la piste d'éducation routière de la Baumette.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vélocité : 390 000 € HT • Infrastructures : 5 491 500 € HT <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vélocité : 1 110 000 € TTC • Aide à l'achat de vélos électriques et vélos cargo : 712 000 € TTC • Vélos-école dans les quartiers prioritaires : 28 000 € TTC • L'école à vélo (éducation milieuse scolaire) : 165 000 € TTC
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>L'Ecole à vélo - Savoir rouler : 2018-2024 Vélo écoles dans les quartiers prioritaires : 2018-2024 Dispositif vélocité : aide à la location de vélos électriques et vélos-cargo : 2018 à mi-2021 Requalification de la rue Victor Hugo à Montreuil-Juigné : 2020 Rue du Général Lizé : 2021 Boulevard de la Marianne : 2021 Abords des 3 Mâts : 2021 Rue Legendre et Leclerc Guillory : 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action CTE n°7

Réhabiliter 32 logements individuels rue d'Auvergne (Quartier Monplaisir à Angers) selon le référentiel EnergieSprong dans une logique de préindustrialisation

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Podeliha Société HLM
Description de l'action	Réhabilitation de 32 logements individuels locatifs sociaux, rue d'Auvergne dans le quartier Monplaisir à Angers, selon le référentiel EnergieSprong. Plus précisément, il s'agit d'une réhabilitation lourde (amélioration du confort intérieur, du confort thermique, rénovation des pièces humides, reprise de s réseaux d'évacuation...) à énergie positive (production d'énergie annuelle supérieure à la consommation). L'opération est lancée en conception-réalisation, avec un engagement contractuel de performance sur 15 ans qui garantit l'atteinte des résultats sur le volet énergétique, avec une méthodologie de réhabilitation semi-industrialisée pour notamment réduire le temps d'intervention dans les logements. Une attention particulière est par ailleurs portée sur l'empreinte carbone des matériaux de rénovation. (L'opération est en avance de phase par rapport à la consultation régionale EnergieSprong coordonnée par l'USH et dont Podeliha est partie prenante avec 224 autres logements à réhabiliter)
Partenaires	Les partenaires et engagements réciproques

Coût prévisionnel	<p><u>Investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception-réalisation : 3 289 812 € HT • Honoraires, raccordement ENEDIS, frais divers : 559 840 € HT • Imprévus : 165 500 € HT <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi/justification des performances pendant 15 ans, accompagnement des locataires : 153 616 € TTC
Plan de financement	Caisse des Dépôts (Prêt PAM) : 2 315 000 € Caisse des Dépôts (Eco-prêt 30 ans) : 448 000 € Caisse des Dépôts (PHBB sur 30 ans avec différé 20 ans) : 320 000 € DHUP (Greenflex) : 20 000 € CEE : 300 000 € CU Angers Loire Métropole (subvention convention 2020-2022) : 96 000 € Région Pays de la Loire (subvention) : 320 000 € Podéliha (autofinancement) : 349 768 €
Calendrier	Début des travaux : 2ème semestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



Fiche action CTE n°8

Restructurer un ancien EHPAD en habitat intergénérationnel durable, à destination d'un public varié (personnes âgées, personnes cérébro lésées, étudiants et jeunes actifs, familles mono parentales)

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement
Maître d'ouvrage	SOCLOVA SEM
Description de l'action	<p>La Soclova est propriétaire d'un bâtiment au 25 rue Desmazières à Angers. Il s'agit d'un ancien EHPAD géré par le group e VYV3 qui a investi un nouveau bâtiment à proximité.</p> <p>Le bâtiment, dont la morphologie n'est pas adaptée à un projet de restructuration et qui pâtit d'une présence forte d'amiante est voué à la démolition.</p> <p>La reconstruction doit permettre la réalisation d'un projet de 81 logements inclusifs à destination d'un public varié (personnes âgées, personnes cérébro lésées, étudiants et jeunes actifs, familles mono parentales). Le montage et la gestion de la résidence sont le fruit d'un partenariat actif entre la Soclova et le groupe VYV3.</p> <p>L'objectif porté par ce projet, qui se veut exemplaire d'un point de vue environnemental, est de concevoir des espaces pour vivre chez soi tout en étant attentif à l'autre, en développant au sein de la résidence une solidarité active entre les locataires.</p>
Partenaires	<p>Groupe VYV3 : Animation du projet de vie sociale partagée</p> <p>En discussion</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre :</p> <p>Partenariat à finaliser</p> <p>Rôle : Ressources</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Etudes et travaux de démolition-reconstruction (hors surcoûts liés à la transition écologique) : 10 820 521 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> • Surcoûts liés à la transition écologique : 1 230 000 € • Mission AMO gestion déchets de chantier : 18 000 € HT • Mission BET bas carbone et matériaux biosourcés : 42 000 € HT <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • AMO assistance à la maîtrise d'usage : 30 000 € TTC
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Lancement procédure conception–réalisation : 1er semestre 2021</p> <p>Choix du projet lauréat : 2ème semestre 2021</p> <p>Démarrage chantier : 2^{ème} semestre 2021</p> <p>Livraison et mise en service : 2^{ème} semestre 2024</p> <p>AMO gestion déchets de chantier : 2021-2024</p> <p>Mission BET bas carbone et matériaux biosourcés :</p> <p>Mission AMO maîtrise d'usage et co-construction avec les locataires : 2021-2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de gaz à effet de serre (GES) (Téq CO ² /an)



Fiche action CTE n°9

Accompagner à l'amélioration de l'habitat à travers l'évolution de la plateforme de rénovation « Mieux chez moi » et au renforcement de l'OPAH

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	Le dispositif Mieux Chez Moi repose sur le concept d'un accompagnement tout public à la rénovation énergétique. Jusqu'ici, ce dispositif permettait surtout d'apporter du conseil de premier niveau. Seuls les ménages éligibles ANAH ont la possibilité d'être accompagnés pleinement jusqu'aux travaux subventionnés de rénovation. Il est prévu à partir de 2021 que cette plateforme ouvre la possibilité pour les particuliers d'être subventionné sur l'accompagnement de la part d'un bureau d'études : visite de site avec évaluation technique et énergétique du logement, conseil incluant différents scénarios de rénovation phasé dans le temps. Ce dispositif prévoit d'intégrer également du conseil au petit tertiaire dès mi- 2021, et une dynamique partenariale d'animation autour de la rénovation (appel à projet corporatif en transition, actions pro-actives de sensibilisation, dispositif de lutte contre la précarité énergétique).
Partenaires	<p><i>ADIL 49</i> : Conseil OPAH Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : Suivi Rôle : Expertise</p> <p><i>ALISEE</i> : Conseil acte SARE A1 A2 Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : Suivi Rôle : Ressources</p> <p><i>ANAH</i> : Suivi de la convention 2021-2022 Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : Suivi de la convention 2021-2022 Rôle : Financeur, ressources</p>

	<p><i>Région Pays de la Loire : Financement SARE</i> En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Validation des modalités de financement Rôle : Financeur</p>
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OPAH dépenses ANAH : 4 400 000 € HT • OPAH dépenses ALM : 1 100 000 € HT • PTREH - investissements : 700 000 € HT <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTREH - fonctionnements : 900 000 € TTC • PTREH - RH : 1 337 500 € TTC • OPAH dépenses ANAH ingénierie : 380 000 € TTC • OPAH dépenses ALM ingénierie : 340 000 € TTC
Plan de financement	CU Angers Loire Métropole (PTREH) : 2 937 500 € CU Angers Loire Métropole (OPAH) : 1 440 000 € ANAH (OPAH) : 4 780 000 €
Calendrier	OPAH : 2 ^{ème} semestre 2020 - 2022 PTREH « Mieux chez moi » : 2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements bénéficiant d'une rénovation énergétique/an Nombre de logements copropriétés (logements collectifs) rénovés/an



Fiche action CTE n° 10

Territoire Intelligent : s'appuyer sur les réseaux intelligents pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	Par son projet de territoire intelligent, Angers Loire Métropole se propose d'allier innovation technologique et développement durable : l'objectif est d'optimiser les services urbains par l'usage des technologies afin de générer des économies pour la collectivité tout en accélérant la transition écologique. Il s'inscrit dans le temps long, nécessaire pour mettre en route un tel projet qui réinterroge les manières de faire. Ainsi ce contrat de 178 millions d'euros, dont 121,2 millions en tranche ferme, engage le mandataire sur les douze prochaines années à atteindre des objectifs chiffrés en matière d'économies d'énergie et de fluide. Pour y parvenir, le déploiement de capteurs et l'instillation d'un centre de pilotage comprenant huit hyperviseurs-métier, un hyperviseur-multimétier vers lequel convergeront l'ensemble des données, et un centre de gestion des interventions, sont notamment prévues dans le marché. Les données restent propriété de la collectivité. Cette fiche action regroupe les investissements opérés sur le patrimoine bâti ALM et Ville d'Angers, l'éclairage public, et la mise en place des outils de pilotage, ce qui constituent les principaux leviers d'efficacité énergétique dans ce projet.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	<u>Investissement :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place de la plateforme d'Hypervision, des outils de supervision métiers et des solutions réseaux : 3 284 103 € HT• Eclairage public : 37 267 135 € HT• Bâtiments intelligents : 4 295 906 € HT

Plan de financement	A définir
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des consommations énergétiques (Mwh/an)



Fiche action CTE n°11

Déployer une démarche Tourisme durable : passeport vert (tourisme d'agrément) et certification éco-responsable (événements et tourisme d'affaires)

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	1 : Un territoire compétitif et audacieux, pour une métropole d'avenir
Maître d'ouvrage	Destination Angers SPL
Description de l'action	<p>Si le tourisme est vecteur de développement de l'attractivité du territoire, il n'en génère pas moins des impacts négatifs sur l'environnement et la planète. Consciente de son pouvoir d'action et en cohérence avec les attentes de la collectivité, des visiteurs et des clients, Destination Angers s'engage aujourd'hui pleinement dans la réduction de l'impact écologique du secteur touristique et événementiel, en agissant sur ses propres activités et sur l'ensemble de la destination, en lien avec toutes les parties prenantes. Avec 90 millions d'euros de richesse touristique créée sur le territoire, le tourisme a généré en 2019 sur A LM 735 616 nuitées dans l'hôtellerie et les campings. Destination Angers a également organisé et/ou accueilli sur ses équipements (Office de tourisme, Centre des Congrès et Parc des Expositions) 260 événements et 710 000 visiteurs. Les objectifs sur la filière événementielle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'exemplarité de Destination Angers à travers l'organisation d'événements écoresponsables (préparation de la certification ISO 20121), notamment dans le cadre de son nouvel événement Nature is Bike (adhésion à la charte des engagements écoresponsables du ministère des sports et du WWF et au réseau régional REEVE), et inciter les événements accueillis à prendre en compte cette dimension (charte de l'écoresponsabilité).• Au travers des événements que Destination Angers organise, fédérer les communautés professionnelles sur les enjeux de transition écologique dans des secteurs clés du territoire,

notamment à l'occasion du SI VAL (salon de s productions végétales), le salon du Végétal (végétalisation urbaine), ou encore l'IHC (recherche mondiale pour la transition horticole).

- Concevoir de nouveaux évènements avec les communautés professionnelles ou capter de nouveaux évènements en cohérence avec les axes stratégiques du territoire (lien avec les filières d'excellence ou émergentes) et avec les politiques publiques (Transition écologique, Territoire Intelligent. Agriculture urbaine...) et contribuer ainsi au rayonnement et aux retombées économiques pour les parties prenantes et pour le territoire.

Les objectifs sur la filière tourisme :

- Poursuivre le développement et la valorisation des itinérances douces, développer de nouveaux équipements et services mutualisés (nouveau schéma des boucles vertes, étude pour le développement du tourisme récréatif et touristique sur la Maine) et veiller à un équilibre territorial, à travers ses liaisons ville - campagne.
- Développer un tourisme innovant facteur d'éco responsabilité et de découverte des patrimoines (dématérialisation de l'information, mobilités durables, respect de la biodiversité, ...).
- Dans le cadre de sa participation à la démarche Passeport vert (portée par le département), proposer aux hébergements, restaurants et sites un accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche environnementale appliquée à leur secteur d'activité (sensibilisation et soutien à la rénovation énergétique pour les hébergements/parc hôtelier, à la réduction des déchets et approvisionnement local pour les restaurants, etc.).

Les objectifs communs aux deux filières :

- Gestion durable/ amélioration environnementale des équipements gérés par Destination Angers (office de tourisme, parc des expositions et centre des congrès): efficacité énergétique, accès mobilités durables, approvisionnement en circuits courts, etc.
- A travers son Club Tourisme et événementiel, sensibiliser les professionnels de la filière Tourisme/Rencontres professionnelles / événementiel d'Angers Loire Métropole (hôteliers, prestataires événementiels, restaurateurs/traiteurs, sites touristiques et équipements, ...) aux démarches environnementale et labels appliqués à leur secteur d'activité, valoriser les bonnes pratiques existantes sur le territoire (vidéos, interviews...) et capter/ accompagner des porteurs de projets

	<p>engagés dans des démarches vertueuses (appel à projets).</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les clientèles du secteur touristique, affaires et évènementiels aux pratiques de séjour éco responsables (informations sur les accès et mobilités durables, identification des professionnels engagés dans des certifications/ labellisations environnementales, ...).
Partenaires	<p><i>Région Pays de la Loire</i> : Accompagnement et financement éventuel A discuter Prochaine étape / action à entreprendre : Rencontre à prévoir Rôle : Expertise, financeur</p> <p><i>ADEME</i> : Accompagnement et financement éventuel dans le cadre d'appels à projets En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Veille sur les appels à projets Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>Ville d'Angers</i> : Accompagnement En discussion Prochaine étape / action à entreprendre : Constitution d'un groupe Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>CU Angers Loire Métropole</i> : Accompagnement Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : Groupe de travail dédié sur la démarche Rôle : Expertise, financeur, ressources</p> <p><i>Anjou Tourisme</i> : Porter la démarche Passeport vert à l'échelle départemental et accompagner les territoires Acquis Prochaine étape / action à entreprendre : Actions de formation en cours Rôle : Expertise, financeur, ressources</p>
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation énergétique, achat mobilier responsable, bornes de recharges voitures électriques : 150 000 € HT Dispositif d'aides incitatives pour les professionnels du secteur : 400 000 € HT Achat de logiciels et applications pour mise en œuvre d'une communication responsable : 30 000 € HT <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 20121 : 30 000 € TTC

	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostic énergétique des équipements (parc expos, centre des congrès) et mobilité durable : 68 000 € TTC Sensibilisation des professionnels de la filière : 10 000 € TTC Développer et proposer une offre servicielle visant à réduire l'empreinte carbone des événements professionnels accueillis et produits sur le territoire : 60 000 € TTC Capter et accompagner de nouveaux évènements sur la thématique de la TE via communication et Programme Ambassadeurs DA : 75 000 € TTC Animation du volet tourisme & évènementiel durable et accompagnement technique des professionnels du secteur : 84 000 € TTC Proposition de conférences, ateliers et stands de sensibilisation pendant les événements : 60 000 € TTC
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Préparation à la certification ISO 20121 (étude préalable, audit de certification) : 2021 - mi-2022 Mise en œuvre certification ISO 20121 : 2022 - 2024</p> <p>Adhésion charte des 15 engagements éco responsables WWF et ministère des sports : 2021 - 2024</p> <p>Animation et coordination de la démarche "Passeport vert" sur le territoire : mi-2020 - 2022</p> <p>Réalisation de diagnostics pour l'amélioration énergétique de nos bâtiments et l'accès en mobilités durables au Parc des Expositions : 2022 - 2024</p> <p>Rédaction du nouveau programme des boucles vertes et étude stratégique pour le développement touristique et récréatif de la Maine : 2021</p> <p>Mise en œuvre d'une communication responsable à destination des clientèles touristiques, événementielles et affaire : 2021 - 2024</p> <p>Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien à la prise en compte des enjeux de TE dans les hébergements, la restauration et les sites de visites : 2022 - 2024</p> <p>Mise en œuvre du programme des boucles vertes et des actions de développement du tourisme fluvial et fluvestre : 2022 - 2024</p> <p>Captation d'événements sur la transition écologique : 2022 - 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Emissions de gaz à effet de serre (GES) (Téq CO ₂ /an)



Fiche action CTE n°12

Migrer 439 logements de l'individuel gaz vers la solution réseau de chaleur sur Monplaisir

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Angers Loire Habitat Co-maîtrise CU Angers Loire Métropole
Description de l'action	Dans le cadre du développement du réseau de chaleur de Monplaisir, est prévu la modification de 439 logements du bailleur Angers Loire Habitat (square Paul Valéry, boulevard maréchal Lyautey, et boulevard Gallieni), actuellement en chauffage individuel au gaz. Cette modification se fera avec la mise en place des équipements secondaires de distribution depuis la sous-station principale de chaque bâtiment, jusqu'au module thermique d'appartement. Ces parties secondaires seront réalisées en co-maîtrise d'ouvrage Angers Loire Habitat/Angers Loire Métropole. Ces investissements seront ensuite intégrés au périmètre du contrat de prestations intégrées conclus entre la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole et la SPL Alter Services. Dans ces prestations, la SPL assurera la gestion, l'exploitation et la facturation de la chaleur aux usagers. La présente action concerne les investissements spécifiques au raccordement au réseau de chaleur de ces 439 logements.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<u>Investissement :</u> • Equipements secondaires en sous-station primaire, réseau de distribution secondaire, vannes, compteurs individuels (modules thermiques hors cadre investissement) : 2 629 000 € HT
Plan de financement	CU Angers Loire Métropole (fonds propres) : 1 095 456 € Angers Loire Habitat (fonds propres) : 1 533 544 € Etat (DSIL2021 Réno Energétique pour Tranche 1 et 2 de 329 logements) : 606 720 €
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements raccordés



Fiche action CTE n°13

Construire et mettre en service le réseau public de chaleur de Monplaisir

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	ALTER Services SPL
Description de l'action	Planifié dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur, et de l'opération de renouvellement urbain et durable du quartier de Monplaisir, le développement d'un nouveau réseau de chaleur sur ce quartier est programmé. Ce projet, structurant pour la politique énergétique de la ville d'Angers, porte ainsi sur la réalisation par le délégué Alter Services d'un équipement de production d'énergie renouvelable, de réseaux et de points de livraison permettant la consommation d'une chaleur éco-verteuse estimée à 25 GWh/an.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<u>Investissement :</u> <ul style="list-style-type: none">• Etudes, ingénierie, divers : 1 400 000 € HT• Chaufferie : 5 300 000 € HT• Réseaux : 6 050 000 € HT• Sous-stations : 1 500 000 € HT
Plan de financement	ANRU : 506 622,81 € ADEME (Fonds de chaleur) : 8 500 000 € ALTER Services (droits de raccordement des abonnés) : 594 000 € ALTER Services (fonds propres) : 200 000 € ALTER Services (emprunts bancaires) : 4 450 000 €
Calendrier	Etudes et travaux : 2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Énergies renouvelables et de récupération (MW/MWh)



Fiche action CTE n°14

Etendre et densifier les réseaux de chaleur sur le territoire

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
Description de l'action	<p>Les réseaux de chaleur présents sur le territoire de la collectivité (4 réseaux publics et 7 privés) permettent de chauffer plus de 15 000 logements ainsi que des établissements tertiaires et industriels à partir d'une énergie locale et renouvelable, le bois énergie. Dans le cadre de l'exécution du schéma directeur réseaux de chaleur de 2017, des extensions de réseaux sont programmés dans les prochaines années, certaines opérations étant déjà en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">- Secteur Hauts de St Aubin: extension vers le site d'enseignement supérieur et de recherche de l'ESEO. 850 logements potentiellement concernés. Energie délivrée de l'ordre de 9 à 10 GWh par an attendue- Secteur Belle-Beille : extension du réseau vers le site d'enseignement supérieur et de recherche de l'ENSAM. Energie livrée de l'ordre de 11 à 12 GWh par an attendue.- Secteur Roseraie : extension vers le cours St-Laud. Energie livrée de l'ordre de 8,5 GWh/an attendue.- Secteur Orgemont : densification du réseau dont la concession est actuellement gérée par Dalkia, environ 10 GWh d'ici 2022, et les 10 GWh restant d'ici 2025. <p>Enfin, des études stratégiques sont prévues sur 2020-2021 afin de programmer de nouvelles opérations d'évolution des réseaux. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude de classement des réseaux de chaleur publics : le classement d'un réseau de chaleur (ou de froid) est un outil réglementaire à disposition des collectivités pour soutenir la densification des réseaux. Angers Loire Métropole prévoit, sur les réseaux de chaleur publics, de mettre en place cette procédure qui permet de définir des zones

	dites de développement prioritaire à l'intérieur desquelles toute nouvelle construction d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants (Immeuble de logement, équipement public/privé, ...) doit être raccordée au réseau, sauf dérogations spécifiques ; - Etude de faisabilité de l'évolution et interconnexion des réseaux Belle-Beille et Hauts de Saint Aubin..
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement</u> : opérations en cours+</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de chaleur des Hauts de St-Aubin (extension du réseau vers l'ESEO) : 2 035 000 € HT • Réseau de chaleur de Belle-Beille (extension du réseau vers l'ENSAM) : 4 990 000 € HT • Réseau de chaleur de la Roseraie (extension du réseau vers Cours Saint-Laud) : 2 328 946 € HT • Réseau de chaleur d'Orgemont (densification) : 4 100 000 € HT • Etude de faisabilité - Evolution et interconnexion des réseaux de Belle-Beille et Hauts de Saint-Aubin : 37 805 € HT <p><u>Fonctionnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement des réseaux de chaleur publics : 33 210 € TTC
Plan de financement	ADEME (fonds de chaleur) pour réseau de chaleur des Hauts de Saint-Aubin : 1 061 727 € ADEME (fonds de chaleur) pour réseau de chaleur de Belle-Beille : 1 730 000 € ADEME (fonds de chaleur) pour réseau de chaleur de la Roseraie : 1 011 665 € ADEME (fonds de chaleur) pour réseau de chaleur d'Orgemont : 2 050 000 € ADEME (fonds de chaleur) pour études et classement des réseaux : 16 605 € ADEME (fonds de chaleur) pour étude interconnexion des réseaux de chaleur de Belle-Beille et Hauts de Saint-Aubin : 26 464 €
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Énergies renouvelables et de récupération (MW/MWh)



Fiche action CTE n°15 :

Construire une centrale solaire au sol d'un hectare pour alimenter en autoconsommation la station d'épuration de la Baumette

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	Angers Loire Métropole a engagé depuis plusieurs années une démarche d'optimisation énergétique de la station d'épuration de la Baumette, équipement majeur dans le système d'assainissement, traitant de l'ordre de 90% des eaux usées du territoire (285 000 équivalent-habitant). En juin 2017, l'unité de méthanisation à partir des boues de STEP est mise en service. Le biogaz injecté sur le réseau permet de produire de l'ordre de 15 GWh par an. Outre la forme nouvelle du marché d'exploitation depuis 2018, sous forme de marché global de performance, Angers Loire Métropole poursuit la logique d'optimisation énergétique du site en décidant d'installer une centrale photovoltaïque au sol capable de produire environ 1.15 GWh d'énergie par an, autoconsommée à 100% et représentant 13% des besoins énergétiques annuels en électricité de la station.
Partenaires	Acquis : VEOLIA, gestionnaire
Coût prévisionnel	1 224 070 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Energie renouvelable et récupération



Fiche action CTE n°16 :

Développer la production d'électricité d'origine renouvelable et d'autoconsommation (élec ou chaleur) : animation solaire

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	Afin de remplir les objectifs énergie-climat de développement des énergies renouvelables, il est envisagé que la production d'énergie renouvelable à partir du solaire croisse à hauteur de 200 GWh à horizon 2030, sachant qu'aujourd'hui nous en sommes autour de 25 GWh (20 GWh de solaire et 5 GWh de thermique). Outre le potentiel de centrale solaire au sol, il existe un gisement brut de 1900 GWh en toiture. L'outil cadastre solaire d'In Sun We Trust, mis à disposition par le Sieml sur l'ensemble du Maine-et-Loire en 2019, permet aux particuliers d'avoir une première estimation du potentiel solaire sur leur patrimoine bâti, et offre un processus d'accompagnement fiable dans les différentes étapes menant à la mise en service de l'équipement de production d'énergie. Par cette fiche action, il est prévu de faire gagner en visibilité cette plateforme et de renforcer son utilisation par les habitants, grâce à un programme d'animation à destination du grand public, tourné vers la sensibilisation et l'appropriation des enjeux de l'énergie solaire pour les habitants, couplés à du conseil adossé à la plateforme Mieux Chez Moi, et ainsi développer le nombre d'installations solaires en toiture dans le privé.
Partenaires	A discuter : SIEML, expertise ALISEE, expertise
Coût prévisionnel	50 000 € TTC
Plan de financement	A définir, notamment SIEML
Calendrier	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes formées/sensibilisées à la transition écologique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action CTE n°17 :

Optimiser le développement des flux énergétiques à travers un schéma directeur énergies

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	Dans la continuité du schéma directeur des réseaux de chaleur adopté en 2017, cette étude prospective et de planification a pour ambition de dresser un scénario d'optimisation du mix énergétique sur le territoire, et de construire des outils SIG permettant une analyse spatialisée des potentiels et capacités d'évolution du système énergétique. Cette étude est envisagée d'être menée dans une démarche évolutive (autonomie progressive de la collectivité pour actualiser régulièrement ce schéma directeur), partenariale (association des principaux acteurs de l'énergie) et territoriale (vision d'ensemble des flux énergétiques, au-delà des compétences de la collectivité).
Partenaires	Acquis : SIEML, expertise A discuter : AURA, expertise
Coût prévisionnel	150 000 € TTC
Plan de financement	A définir, notamment ADEME, Caisse de Dépôts, Région
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Schéma directeur réalisé



Fiche action CTE n°18 :

Déployer et expérimenter des carburants alternatifs sur les flottes captives : bus au biogaz

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, Angers Loire Métropole a engagé une étude en 2017 portant sur l'abandon progressif du diesel au profit de bus gaz ou électriques. Au regard des conclusions de l'étude, il a été décidé en 2019 de partir sur la filière biogaz, avec une transition progressive, au fur et à mesure des acquisitions de bus neufs. Le réseau IRIGO compte plus de 165 bus mais la mise en service du réseau ABC de tramway en 2023 va induire une réduction du parc autour de 120-130 bus, répartis sur les deux dépôts (à Saint-Barthélemy et à Angers au centre technique du tramway Raymond Perron). Dans un premier temps, seul le dépôt de Saint-Barthélemy, où est entreposé la majorité des bus, a été adapté pour la distribution en gaz. Déjà 4M€ ont été investis pour la station au dépôt de St Barthélémy (1.6 M€), la sécurisation du dépôt (0.3 M€), et les 6 premiers bus en 2020 (2.1M€). 5 nouveaux bus sont prévus sur le budget 2021 et 5 autres sur 2022. Une veille technologique reste active pour identifier l'évolution des autres filières notamment électrique et ou hydrogène à fin de proposer le cas échéant une alternative à longterme si cela s'avère performant, cohérent en termes d'environnement et économiquement viable en prenant en compte le cycle de vie total des véhicules et des filières d'approvisionnement.
Partenaires	A discuter
Coût prévisionnel	3 878 350 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de véhicules propres mis en circulation Emissions de gaz à effet de serre économisées



Fiche action CTE n°19 :

Déployer et expérimenter des carburants alternatifs sur les flottes captives : migration flotte véhicules ALM / Ville d'Angers

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine Nom : Angers Type : Commune
Description de l'action	Chaque année, ce sont 545 véhicules pour la ville d'Angers et 333 pour Angers Loire Métropole qui réalisent plus de 8,7 millions de km dont plus de 520 000 km en électrique. En particulier, cette flotte compte, à fin 2020, 112 poids lourds dont 35 bennes à ordures ménagères (BOM). La typologie de véhicules est adaptée aux besoins des services : 36% de berlines, 28% de fourgonnettes, 15% de fourgons, 8% de petits camions et 12% de poids lourds. La consommation de carburant annuelle est de 1,2 millions de litres, dont 54% sont utilisés par les poids lourds, et celle des véhicules électriques est estimée à plus de 73 MWh. Les véhicules sont renouvelés en fonction de leur état tout en visant un objectif de réforme à 200 000 km ou 10 ans pour les véhicules légers (VL) et 15 ans pour les poids lourds (PL). Cette fiche action a pour objectif de dresser les bases d'une programmation pluriannuelle des investissements en lien avec le renouvellement de la flotte vers des motorisations alternatives : électrique, hybride, bioGNV, hydrogène.
Partenaires	A discuter
Coût prévisionnel	5 040 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de véhicules propres mis en circulation



Fiche action CTE n° 20 :

Accompagner l'émergence de projets professionnels d'agriculture urbaine et l'expérimenter auprès du grand public dans les quartiers en rénovation

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine Nom : Angers Type : Commune
Description de l'action	<p>Pour faire face aux demandes croissantes d'installation en agriculture urbaine professionnelle, une première réponse a été de pouvoir réviser le PLUi d'Angers Loire Métropole pour autoriser la production agricole en espace urbain. Des projets tels qu'Utopi'Hall ou encore Climax peuvent désormais s'implanter en ville. Cependant, dans le double cadre du Projet Agricole et du Projet Alimentaire Territorial, il convient de pouvoir aller plus loin dans la démarche. En effet, les sollicitations diverses concernant des projets d'agriculture urbaine sont nombreuses auprès de divers acteurs : la Ville d'Angers/ALM (services de la Direction Aménagement & Développement des Territoires, dont l'Urbanisme qui instruit les permis de construire, ainsi que la Direction des Parcs, Jardins et Paysages), la Chambre d'agriculture, ALDEV ou encore Angers Technopole.</p> <p>Globalement, il n'existe pas aujourd'hui d'organisation en place pour répondre à ces diverses sollicitations et aux questions des interlocuteurs. Or, pour favoriser la réussite et la pérennité des projets d'agriculture urbaine professionnelle, il convient de s'assurer en amont de l'acceptabilité du projet : sensibiliser, consulter et coconstruire avec un maximum de parties prenantes. Cela suppose d'agir en cohérence et en transparence afin de comprendre les problématiques et les intérêts de chacun (citoyens et (nouveaux) consommateurs, entreprises, collectivités et élus, etc.). Mais cela implique également de trouver du foncier dans un tissu urbain dense et convoité. La stratégie est pensée autour de 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- organiser une gouvernance fonctionnelle au service du développement de l'agriculture urbaine ; définir l'agriculture urbaine et ses fonctionnalités pour l'agglomération d'Angers Loire Métropole ;- Répertorier le foncier disponible et faciliter sa mise à disposition ;- Accompagner les projets professionnels ;- Faire connaître le territoire d'ALM comme « terre d'accueil » de l'agriculture urbaine.

	<p>La première opération, en cours, consiste à bâtir une cartographie du foncier mobilisable pouvant accueillir des projets en agriculture urbaine.</p> <p>Dans le même temps, en parallèle du champ professionnel, l'agriculture urbaine trouve une grande pertinence dans les quartiers NPNRU en particulier, où elle peut jouer tout son rôle de catalyseur à la croisée des chemins entre cohésion sociale, qualité de vie, et transition écologique. C'est aussi une façon d'entrer activement dans la concrétisation d'un des axes du Projet Alimentaire Territorial. En ce sens, Angers Loire Métropole a déposé un projet de développement de l'agriculture urbaine dans le cadre des "quartiers fertiles" de l'ANRU suite à un intense travail de recensement des terrains potentiels sur les quartiers de Monplaisir et Belle Beille. Le projet consiste à développer l'agriculture urbaine dans ces quartiers, sous forme de parcours (d'insertion, pédagogique, citoyens, de recherche...), afin d'exploiter dans une logique partenariale tout le potentiel des bénéfices de l'agriculture urbain. L'ANRU a retenu la candidature d'Angers Loire Métropole permettant de démarrer le projet dès début 2021.</p>
Partenaires	<p>Acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALDEV, expertise et ressources - Chambre Agriculture Pays de la Loire : expertise et ressources - ANRU : mise en œuvre de l'action <p>A discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAAF : expertise, financement
Coût prévisionnel	<p>Investissement : 500 000 € HT</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations externes : 200 000 € TTC - Moyens internes : 195 890 TTC
Plan de financement	<p>AAP Quartiers fertiles (aide à l'investissement) : 250 000 € HT</p> <p>AAP Quartiers fertiles (aide au fonctionnement) : 197 945 € TTC</p>
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution des pratiques agricoles (en ha)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action CTE n°21 :

Poursuivre le déploiement des boucles vertes dans le cadre des mobilités douces et de l'adaptation au changement climatique

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine Nom : Destination Angers Type : Société Publique Locale
Description de l'action	Le développement des boucles vertes cyclables répond à plusieurs enjeux directement en lien avec la transition écologique du territoire : soutien au secteur du cyclotourisme, développement des mobilités douces dans le cadre de s mobilités domicile-travail, sensibilisation à la biodiversité, amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique en permettant aux habitants d'accéder à des îlots de fraîcheur, et plus généralement amélioration de la qualité de vie. Régulièrement, Angers Loire Métropole réactualise son schéma directeur des boucles vertes cyclables, afin de pour suivre les investissements envers les interconnections cyclables.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	600 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n°22 :

Développer les haies bocagères en priorisant les secteurs à enjeux et en accompagnant à la replantation.

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Type : Commune
Description de l'action	L'objectif du projet est de renforcer le maillage bocager, non seulement vis-à-vis de son rôle de régulateur de la ressource en eau, mais aussi vis-à-vis des autres fonctionnalités qu'il assure (qualité des sols, biodiversité, captation carbone). Pour y parvenir, il est proposé de dynamiser l'émergence de projets de plantations avec un accent sur les zones à enjeux en croisant les données actuellement connues en matière notamment de pollutions aquatiques, de densité bocagère, ou de pédologie et parallèlement de renforcer la connaissance du bocage du territoire en l'inventoriant et le qualifiant plus précisément (qualité des haies, typologie, fonctionnalités en matière de qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité, de la captation carbone, ...). Par cette identification plus fine il s'agit d'améliorer et amplifier les actions de la collectivité dans l'accompagnement des exploitations agricoles, et autres gestionnaires, dans le soin porté à ce patrimoine végétal et à son renforcement.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Investissement : 100 000 € HT Fonctionnement : 50 000 € TTC
Plan de financement	Contrat Territorial Eau Région : 45 000 € HT Contrat Territorial Eau Département : 75 000 € HT
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n°23 :

Développer le patrimoine arboré : forêts urbaines et coupures vertes boisées, arbres d'alignement, arbres signaux et vergers conservatoires et partagés

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Type : Commune
Description de l'action	<p>La Ville d'Angers est dotée d'environ 40 boisements publics de dimensions et de compositions très variées, allant de surfaces boisées conséquentes à de petits peuplements, et représentant de l'ordre de 80 ha. En ajoutant les arbres de rue et isolés, ce sont de l'ordre de 110 000 arbres sur la ville d'Angers. L'arbre de la rue, isolé ou en bosquet, rythme les paysages urbains et les espaces linéaires. Il crée des rapports d'échelle entre l'espace et l'humain. Ils sont source de biodiversité et procurent des services de santé publique avec leur contribution à la création d'îlots de fraîcheur et à la captation du carbone.</p> <p>Certains arbres peuvent être de véritables repères dans la ville, par leur envergure et leur essence. La Ville d'Angers souhaite rythmer ses espaces publics par de tels végeaux. Des plantations d'arbres fruitiers seront aussi mises en œuvre sur l'ensemble de la ville. Les arbres sont issus de variétés fruitières anciennes, dont du patrimoine d'un particulier, complété d'achats d'autres variétés anciennes de pépinières locales. Un programme de plantations a été étudié dans le schéma directeur des paysages angevins (150 000 plants entre 2019-2025) et sera mis en œuvre chaque année lors de projets spécifiques tels que la forêt de Grésillé plantée entre 2019 et 2021.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	3 120 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'arbres plantés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action CTE n°24 :

Réaliser l'inventaire des zones humides en vue de leur qualification, préservation et restauration

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	L'objectif est de réaliser un inventaire des zones humides sur les zones agricoles et naturelles d'Angers Loire Métropole. Il est ainsi souhaité de : <ul style="list-style-type: none">• Inventorier, caractériser et cartographier les zones humides de manière aussi exhaustive que possible• Evaluer les zones humides inventoriées, dans une optique de gestion/protection. L'ensemble du travail sera mené en concertation avec les acteurs locaux concernés (élus, usagers, citoyens) afin d'aboutir à une vision partagée sur l'état des zones humides du territoire et sur les enjeux et objectifs associés. Cette étude sera menée sur 3 ans.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	165 960 € TTC
Plan de financement	Contrat Territorial Eau Région : 49 800 € Contrat Territorial Eau Agence de l'Eau : 83 000 €
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n° 25 :

Expérimenter le suivi de la qualité des eaux pluviales par des capteurs de pollution aux exutoires stratégiques du réseau d'eaux pluviales

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	<p>Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, le réseau est considéré comme séparatif (à 98%), les eaux pluviales circulent dans leurs propres réseaux, ne se mélangent pas aux eaux usées, et sont directement rejetées, sans traitement, dans le milieu naturel. Dans ce cas, elles y apportent des pollutions collectées lors du ruissellement. Pour exemple, les éléments suivants peuvent être acheminés aux milieux récepteurs via les eaux pluviales : résidus routiers (carburants, pneus, plaque de frein etc.), rejets atmosphériques industriels, produits phytosanitaires, particules terrigènes, cuivre, plomb et zinc issus des gouttières et toitures, macro déchets issus des activités humaines (chantiers, marchés, emballage), déjections d'animaux domestiques, pathogènes (bactéries, virus, parasites...).</p> <p>Contrairement aux réseaux d'assainissement des eaux usées, pour lesquelles les contrôles de la qualité sur les paramètres pathogènes sont très fréquents, les eaux pluviales ne sont que très peu contrôlées alors qu'elles représentent une source de pollution non négligeable qui serait très intéressant de documenter pour la protection des populations. De plus, dans le cadre des objectifs de maintien et de reconquête de la qualité environnementale des milieux, la maîtrise des eaux pluviales constitue aujourd'hui un enjeu de taille. Dans ce cadre, Angers Loire Métropole souhaiterait s'insérer dans une démarche de contrôle de la qualité des eaux de pluies sur son territoire. Pour ce faire, et dans un premier temps, des capteurs de contrôle de la qualité des eaux seront installés sur 3 exutoires stratégiques du territoire connus pour être sujets à des dysfonctionnements liés eaux pluviales. Ces capteurs permettraient de connaître la quantité de pollution rejetée au milieu naturel par les réseaux d'eaux pluviales de manière continue. Il sera alors possible d'agir en amont, sur le réseau, afin de programmer des travaux permettant de réduire l'impact des rejets d'eaux pluviales sur les milieux récepteurs et ainsi améliorer la ressource en eau et la protection des populations. Suivant les résultats de ces campagnes de mesure la collectivité serait en mesure d'installer ce type de contrôles sur d'autres exutoires du territoire et ainsi partager sa connaissance aux autres collectivités afin de promouvoir cette initiative et de sensibiliser les acteurs de la gestion des eaux pluviales à l'utilité de ces contrôles.</p>

Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	150 000 € HT
Plan de financement	Demande en cours à la DSIL
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n°26 :

Renforcer la trame verte et bleue en ville par le projet "Rives Vivantes"

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Type : Commune
Description de l'action	<p>Rives Vivantes est un vaste projet d'études et d'aménagement opérationnel qui s'inscrit dans la démarche de transition écologique à plusieurs égards : continuité de la trame verte et bleue, adaptation au changement climatique par l'aménagement et l'accès à des îlots de fraîcheur, mobilités douces, tourisme durable... Plus globalement, il a pour ambition de renouer les liens entre les habitants et la Maine, d'en révéler et faire respecter tous les atouts (biodiversité, lieu d'animation et de tourisme, révélation de son identité notamment dans le secteur de Reculée « village pêcheur », développer les usages et les loisirs fluviaux et fluvestres...) Pour assurer un portage élargi du projet et son adéquation avec les objectifs de développement durable, une gouvernance spécifique est prévue. Elle inclura notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un Comité de Gestion de la Rivière et de développement touristique, ayant pour objectif de clarifier les acteurs intervenant dans la gestion de la rivière et mener une ambition commune de développement des usages dans le respect de l'environnement - Il aura pour objectif de réaliser un Plan de Gestion• Un Comité de Gestion Scientifique écologique et développement durable qui apportera une veille scientifique sur les programmes et projets - Le projet Rives Nouvelles ayant initié le point 0 de l'environnement en 2013, il a été décidé de poursuivre avec le point 1 Environnement dans le cadre du projet Rives Vivantes qui fait état des références environnementales et leurs évolutions, et orientera la collectivité dans les choix d'aménagement afin de préserver les espèces en présence.
Partenaires	Acquis : ALTER Public en tant que mandataire études et travaux En discussion : Plantes et Cités, Agrocampus Ouest pour l'expertise
Coût prévisionnel	29 000 000 € HT
Plan de financement	A définir en complément de REACT-EU (FEDER) obtenu pour 50% sur une dépense de 5,2 M€ HT (Quai Ligny, Promenade de Reculée)
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action CTE n°27 :

Améliorer la rétention, l'infiltration des eaux et la désimperméabilisation des sols : construction, aménagement ou réaménagement d'ouvrage de régulation

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	Un vaste programme de rattrapage des effets de l'imperméabilisation de la ville d'Angers a débuté en 2016, aboutissant à l'étude mi-nutieuse, par bassin versant, d'actions compensatoires à mettre en œuvre, de type ouvrages de régulation ou surfaces déconnectées des réseaux d'EP (traitées par infiltration) ou désimperméabilisation. Ainsi, 52 sites ont été repérés, pouvant faire l'objet d'aménagements lorsque l'opportunité de travail aux conjoints avec un projet d'aménagement ou d'entretien est possible. Action en lien avec le schéma directeur des paysages angevins et avec le PLUiH. Au-delà de ces premiers aspects s'attelant plutôt aux aspects curatifs, une impulsion sur la gestion intégrée des eaux pluviales est en réflexion au sein d'Angers Loire Métropole.
Partenaires	
Coût prévisionnel	375 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action CTE n°28 :

Identifier et traiter les îlots de chaleur urbains, développer des expérimentations dans les projets d'aménagement (lien Territoire Intelligent)

CRTE ANGERS LOIRE METROPOLE

Priorité d'action	2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres
Maître d'ouvrage	Nom : Angers Loire Métropole Type : Communauté Urbaine
Description de l'action	<p>La production de données sur les îlots de chaleur urbains sur Angers Loire Métropole permet de répondre à deux types de besoins :</p> <ul style="list-style-type: none">• Planification : en tant que critère de décision dans la planification/priorisation des opérations d'aménagement, en lien avec l'indice de fragilité sociale.• Aménagement : critère de définition de scénario d'aménagement à l'échelle micro (place, rue, bâtiment), afin d'orienter les choix constructifs (formes, matériaux, végétalisation). <p>Par cette étude, il s'agit d'améliorer de manière fine l'identification et l'évolution à venir de ce phénomène, et de se doter d'application web permettant à la collectivité de réaliser des simulations macro en autonomie.</p>
Partenaires	AURA : accompagnement technique en discussion
Coût prévisionnel	375 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 8 ter :
Fiches actions des projets inscrits dans la
maquette financière

A VENIR

